



HAL
open science

PCR “ Les marais charentais au Moyen Age et à l’époque moderne : peuplement, environnement et économie ”, rapport intermédiaire d’activité (2019-2021)

Éric Normand, Alain Champagne, David Aoustin, Maud Barme, Bertrand Beauvoit, Jacques Boucard, Brisebourg Marianne, Jean-Paul Calauzenes, Fabienne Chiron, Benoit Clavel, et al.

► **To cite this version:**

Éric Normand, Alain Champagne, David Aoustin, Maud Barme, Bertrand Beauvoit, et al.. PCR “ Les marais charentais au Moyen Age et à l’époque moderne : peuplement, environnement et économie ”, rapport intermédiaire d’activité (2019-2021). [Rapport de recherche] SRA Nouvelle Aquitaine, site de Poitiers. 2019, 214 p. hal-03305273

HAL Id: hal-03305273

<https://hal.science/hal-03305273v1>

Submitted on 2 Sep 2021

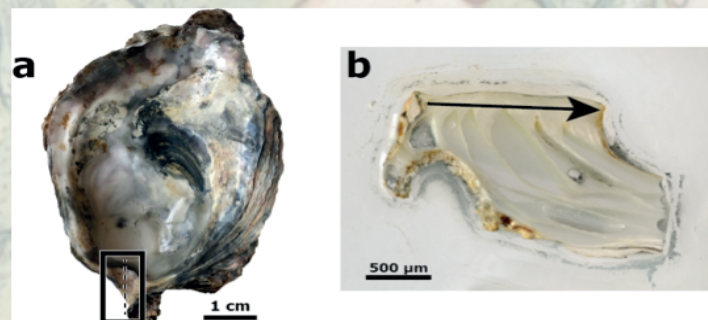
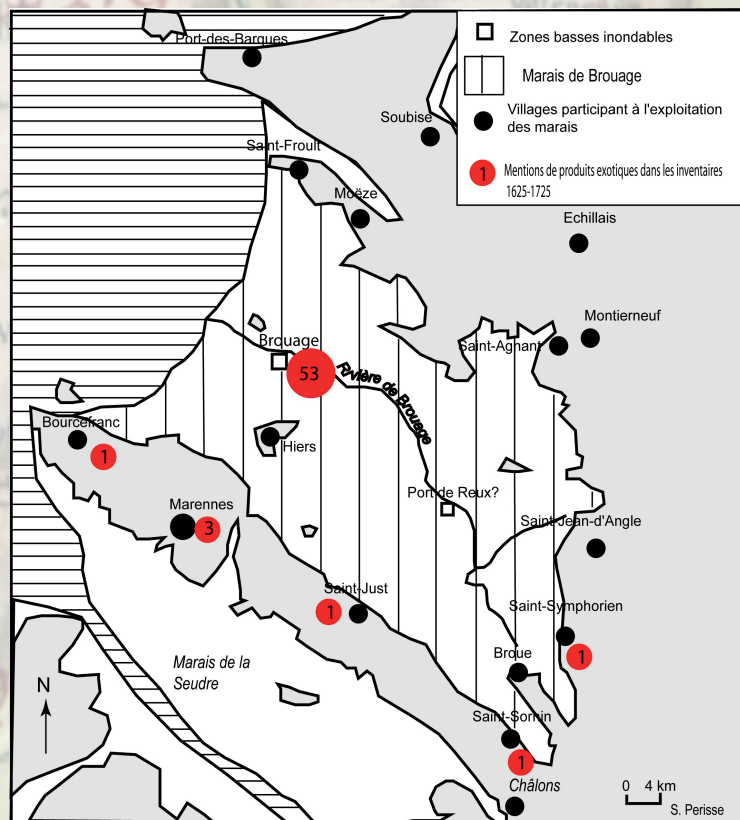
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet Collectif de Recherche

"Les marais charentais au Moyen-Age et à l'époque moderne : Peuplement, environnement et économie"

Rapport intermédiaire d'activité (2019-2021)



2019

Eric NORMAND (SRA Poitou-Charentes/ CESCUM UMR 7302)
(titulaire de l'autorisation)

Alain CHAMPAGNE (Université de Pau / ITEM EA 3002)

Avec la participation de :

**D. Aoustin, M. Barne, B. Beauvoit, J. Boucard, M. Brisebourg, J.-P. Calauzènes,
F. Chiron, B. Clavel, V. Mouchi, J. Péret, S. Périssé, H. Porcher, P.-P. Robert, O. Robin,
Th. Sauzeau, C. Trézéguet.**

Service Régional de l'Archéologie Nouvelle-Aquitaine
Site de Poitiers



Conditions de consultation et d'utilisation

Législation concernant l'utilisation des données de fouilles :

“ L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹.

En cas de courte citation, celle-ci doit mentionner ce rapport de façon claire et lisible :

Projet collectif de recherche « Les marais charentais au Moyen Age et à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie », Rapport 2018, Normand E., Champagne A. dir., SRA Poitou-Charentes, 2018.

¹ Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, article 10 “ les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraires et artistiques. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les données communiquées ”.

Contenu

1) Introduction.....	6
A) Organisation du PCR	6
A.1. La composition	6
A.2. Les axes de recherche	8
B) L'activité du PCR.....	9
B.1. Les réunions plénières.....	9
B.2. Productions scientifiques par les membres du PCR et/ou en rapport avec les thèmes d'étude du programme de recherche.....	11
B.3. Valorisation, médiation	12
2) Axe 1 : peuplement et territoire	24
A) Le prieuré des Touches et le prieuré ou maison d'Érablais : leur implantation entre le Havre de Brouage et La Seudre	24
A.1. Le prieuré des Touches à Saint-Just-Luzac.....	25
A.2. La maison d'Érablais de l'abbaye de La Tenaille, commune de Hiers-Brouage	38
A.3. Un dépôt de pierre de leste au confluent du chenal de Tiranson et du Havre de Brouage ..	48
B) La structure féodale de la seigneurie de Broue au Moyen Age	53
B.1. La « terre de Marennes », un domaine comtal en coseigneurie ?.....	53
B.2. La militarisation de la société, les soldats attachés au château de Broue au XII ^e siècle.....	56
B.3. Une société aristocratique faiblement ancrée dans le pays de Marennes.....	58
B.4. La structure féodale du pays de Marennes au XIII ^e siècle.....	60
B.5. L'évolution des liens féodaux au XIII ^e siècle, le cas des prévôtés féodales.....	63
B.5. Les servitudes personnelles dues aux seigneurs de Broue aux XIII ^e et XIV ^e siècles	65
B.6. Le ressort de la seigneurie de Broue et de Chessoux.....	69
C) Appréhender la restructuration du marais de Brouage au XIX ^e siècle : démarches, sources et premiers résultats	74
C.1. Aborder le processus.....	75

C.2. Retour de la mission	75
C.3. Fonctionnement des syndicats.....	77
C.4. Composition des syndicats	80
C.5. Limites et pistes de recherches	82
D) Micro-histoire du Marais de Brouage à travers l'étude des cabanes pastorales de 1830 à nos jours.....	85
D.1. Inventaire réalisé sur le terrain.....	85
D.2. Inventaire réalisé dans les archives	92
E) Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais : Les établissements de Malaigre, Charron, Rhône, Erablais et La Lance	98
E.1. Le projet de recherche	98
E.2. Méthodologie opératoire	100
3) Axe 2, marais salant et économie d'un territoire.....	129
A) Rapport sur l'avancement de l'analyse palynologique de la colonne sédimentaire Broue 1 (Saint-Sornin, Charente-Maritime)	129
A.1. Introduction	129
A.2. Méthodologie.....	129
A.3. Résultats.....	130
A.4. Conclusion et perspective	133
B) Rapport d'avancement de l'étude d'huîtres de la Tour de Broue	135
B.1. Contexte de l'étude.....	135
B.2. Rapport d'analyses	135
B.3. Bilan de l'étude et données restant à acquérir	144
C) Bilan des travaux archéozoologiques réalisés en 2019.....	148
C.1. Morphométrie des ovins des marais charentais.....	148
D) Les massifs forestiers médiévaux associés au site de Broue : présentation du travail de recherche en cours.....	153
E) Les marais salants, sur Ré, sous l'Ancien Régime : un investissement lourd, risqué, mais à forte rentabilité	155

E.1. L'ancienneté des marais rétais	155
E.2. La répartition de la propriété foncière salicole	158
E.3. La variabilité très importante des cours du sel	162
4) Axe 3, les sociétés littorales	168
A) L'arrivée et la diffusion des produits exotiques à travers les inventaires dans le pays de Brouage aux XVII ^e et XVIII ^e siècles. Précocité, régression, mutations	168
B) Les gens de mer du quartier de Marennes face à la culture matérielle atlantique au XVIII ^e siècle.....	171
C) La céramique du comblement d'un puits (Structure 49) brouageais (site du square Champlain)	174
C.1. Un premier état.....	175
C.2. Le comblement du puits (US 1388-2003 et 1397-2003)	180
C.3. Le sol 1347-2003	181
D) Regard sur les conditions de vie dans les marais de la région de Marennes au début du XIX ^e siècle, au travers de la thèse d'Elie Fleury sur <i>l'Aperçu historique et médical des marais de Brouage</i> , soutenue en 1835.....	194
D.1. La profession de médecin de la Marine	195
D.2. L'environnement des marais de Brouage	196
D.3. La population des marais de Brouage.....	198
D.4. Effets sur la santé.....	204
D.5. Propositions pour l'amélioration des conditions de vie dans les marais de Brouage	207
4) Conclusions du rapport intermédiaire du PCR pour l'année 2019	211

Remerciements :

Les coordinateurs et les membres du P.C.R. tiennent à remercier les structures qui les ont soutenus dans leurs démarches et ont facilité l'organisation des différentes rencontres :

- Le syndicat Mixte de Mise en Valeur du site de Brouage et son président Michel Parent pour la mise à disposition de locaux destinés aux réunions du PCR et son soutien financier. Nous remercions aussi toute l'équipe de la maison de Broue, et les membres du syndicat mixte qui ont suivi le dossier : Sophie Besnier, Stéphane Aucher, Valérie Godet.

- La municipalité de Saint-Sornin, propriétaire du site de Broue, et son maire, monsieur Joël Papineau.

- Le Service Régional de l'Archéologie de Nouvelle-Aquitaine, sa conservatrice régionale, Nathalie Fourment et la conservatrice régionale adjointe, Gwénaëlle Marchet-Legendre.

- Le CESCO et son directeur, Martin Aurell ainsi que son adjoint, Nicolas Prouteau.

- La conservation régionale des Monuments Historiques Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers.

- L'université de La Rochelle et la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).

- Le Conseil Général de la Charente-Maritime et le Service d'Archéologie Départementale.

- La communauté de Communes de Marennes et son Président, Mickaël Vallet, et aussi Vérane Pagani.

- Monsieur et Madame Patrick et Amélie Guilbaud, propriétaires du domaine de la Mauvinière à Saint-Sornin pour son accueil chaleureux.

Monsieur et Madame Vignaud, propriétaires du camping Le Valérick pour leur disponibilité et accueil.

Le fonctionnement du PCR a bénéficié du soutien financier de la DRAC Poitou-Charentes, du Syndicat Mixte de Mise en valeur du site de Brouage, de la commune de Saint-Sornin, du CESCO (UMR 7302 - Université de Poitiers / CNRS / DRAC),

1) Introduction

Le PCR était cette année 2019 dans une première année de triennale et il s'agit donc d'un rapport intermédiaire. En effet, nous entamons une troisième triennale 2019-2021. Les chantiers présentés sont donc parfois en chantier et les résultats sont provisoires. Cette nouvelle triennale est marquée par une extension du cadre géographique. Cela fait suite aux demandes et attentes d'un certain nombre de collectivités ayant sur leur propre territoire des marais littoraux. L'expérience acquise sur le marais de Brouage durant ces 8 années, nous donnait une certaine crédibilité au vu des partenaires institutionnels, laissant envisager de belles perspectives de développement. Elle se traduit par ailleurs à travers une collaboration entre le PCR ou certains de ses membres sur des projets de développement touristique ou de médiation (exposition à Brouage, inventaire des cabanes de marais...).

Des chantiers concrets ont donc été lancés sur le territoire de l'île de Ré tant en histoire que sur des questions paléo environnementales. Des projets sont en gestation sur les marais de la vallée de la Charente.

Nous espérons fortement que les territoires pourront ainsi apporter des informations qui seront complémentaires et pourront combler les lacunes et carences des données sur le marais de Brouage. Nous espérons aussi pouvoir ainsi identifier des particularités micro-régionales.

A) Organisation du PCR

A.1. La composition

La structure du PCR de la nouvelle triennale n'a pas évoluée. Elle s'articule autour de différentes équipes qui regroupent les chercheurs selon leurs domaines de compétence et les thématiques de recherche qu'ils ont souhaité développer.

Depuis le début du projet en 2011, le nombre de participants a augmenté régulièrement. Nous sommes aujourd'hui 41 membres et quatre représentants d'institutions qui n'ont pas rempli de fiche mais participent aux réunions.

Les équipes du P.C.R.

Equipe archéologie

Alain CHAMPAGNE : MCF d'Histoire et d'archéologie – Université de Pau et des pays de l'Adour.
Camille DREILLARD, master II, université de Nantes, Direction du Patrimoine et de l'archéologie de la ville de Nantes (mission archéologie).

Philippe DUPRAT : Président de la Société de Géographie de Rochefort.

Clément GAY : topographe au Service d'Archéologie Départementale de la Charente-Maritime.

Bastien GISSINGER : Conseil général de la Charente-Maritime – Service archéologique.

Fabrice MANDON : société Atemporelle

Eric NORMAND : Service Régional de l'archéologie Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers – UMR 7302 CESCUM Poitiers.

Pierre-Philippe ROBERT : Association Archéaunis.

Pierre TESTARD, céramologue INRAP Champagne-Ardenne.

Catherine VACHER : (responsable d'opération INRAPrand-Sud-Ouest).

Equipe archéozoologie

Maud BARME : doctorante, CRAVO

Benoît CLAVEL : CNRS, UMR 7209 MNHN Paris.

Catherine DUPONT : UMR 6566 CNRS CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences Histoire » CNRS, catherine.dupont@univ-rennes1.fr.

Laura LE GOFF : Doctorante – Université de Rennes 1.

Vincent MOUCHI, docteur, Institut des Sciences de la Terre de Paris (ISTeP UMR 7193).

Opale ROBIN : Doctorante (Université de Caen), archéozoologue INRAP.

Equipe SIG / Géo-histoire

Frédérique JUCHAULD-ZINSNER : Service Régional de l'archéologie Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers.

Frédéric POUGET : MCF de géographie à l'Université de La Rochelle, spécialisé en géomatique (UMR LIENSs – Littoral Environnement et Société).

Equipe Géophysique / Sciences de la Terre/ Etudes environnementales

David Aoustin : Ingénieur d'Etudes, Université de Rennes I, UMR 6566 CReAAH.

Adrien CAMUS : ULR Valor - Université de La Rochelle.

Jean-Michel CAROZZA, professeur de géographie à l'Université de La Rochelle, spécialisé en géomorphologie (UMR LIENSs – Littoral Environnement et Société).

Vivien MATHE : MCF de Sciences de la Terre, spécialisé en méthodes géophysiques appliquées à l'archéologie (UMR LIENSs – Littoral Environnement et Société).

Equipe Histoire

Agathe Aoustin : Service patrimoine et architecture - Pays d'Art et Histoire - Communauté de Communes de l'île de Ré

Bertrand Beauvoit : Maître de conférences-HDR, BFP UMR 1332 INRA-université de Bordeaux

Jacques Boucard : Docteur en archéologie médiévale, spécialiste de l'histoire de l'île de Ré

Pierre Caillosse : doctorant, université de La Rochelle, LIENSs UMR 7266.

Jean-Paul Calauzenes : Société de Géographie de Rochefort

Marie Cloutour : doctorante d'histoire moderne à l'Université de Poitiers.

Didier Delhoume : Conservateur du Patrimoine – DRAC Poitou-Charentes, Université de Poitiers - UMR 7302 (Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale).

Emilie Drouyer : responsable du service Musées et patrimoines, Communauté de communes de l'île d'Oléron

Stéphanie Lelay : responsable du service patrimoine et architecture - Pays d'Art et Histoire - Communauté de Communes de l'île de Ré

Louis Merlin, saunier dans l'île de ré (Portes en Ré) et président de l'Association des producteurs de Sel de l'Île de Ré

Matthias Million : doctorant en histoire moderne à l'Université de Poitiers.

Jacques Peret : PR d'Histoire moderne émérite - Université de Poitiers – GERHICO-Cerhilim EA 4270.

Sébastien Perisse : professeur certifié d'Histoire-Géographie – docteur de l'université de La Rochelle - CRHIA EA 1163.

Benoît Poitevin, directeur de l'éco-musée des marais salants de Loix (Ile de ré)

Sylvie Porcher : Société de Géographie de Rochefort.

Hervé Porcher : Société de Géographie de Rochefort.

Thierry Sauzeau : PR d'Histoire moderne - Université de Poitiers – GERHICO-C. EA 4270. – Littoral Environnement et Société).

Cécile Treffort : PR d'Histoire médiévale - Université de Poitiers – CESCUM UMR 6223.

Aurélien Woifflard, doctorant dans le cadre du projet MARGES, ITEM EA 3002

A.2. Les axes de recherche

Ils s'organisent autour de trois thèmes principaux :

1 - Peuplements et organisation territoriale des marais de Saintonge

- Les formes de peuplement et leurs encadrements : l'encadrement ecclésiastique.
- Les formes de peuplement et leurs encadrements : l'encadrement seigneurial laïc.

- Formes et structures des habitats civils : de l'habitat côtier, à la ville en passant par les cabanes de marais.

- La structuration des axes de communication et du réseau portuaire.
- Un environnement à maîtriser et en constante évolution.

2 – Marais et productions

- Les marais salants : production, commerce, et typologie des structures de production.
- Les matériaux de construction, difficulté d'approvisionnement ?
- Une activité artisanale sur plusieurs siècles installée sur les marges du marais.
- L'élevage : la spécificité des prés salés
- Les ressources de la mer : oiseaux, poissons, coquillages

3 – Le mode de vie de ces sociétés : terriennes ou littorales ?

- Singulariser l'architecture vernaculaire des marais et les intérieurs d'habitats
- La zone côtière, un espace de consommation spécifique ouvert aux échanges ?
- Les régimes alimentaires de ses populations par les études archéozoologiques et une comparaison avec des sites de l'intérieur des terres : Pons, Surgères, Fontduoue.

B) L'activité du PCR

B.1. Les réunions plénières

L'activité du PCR comprend l'organisation de réunions plénières au nombre général de deux par an, accueillies par l'Université de La Rochelle. Elles permettent aux membres d'échanger sur leurs travaux respectifs, de présenter certaines conclusions lors d'exposés synthétiques, et de définir collectivement les perspectives des axes de recherche du PCR.

Liste des rencontres de l'année 2019 :

Réunion du 27 juin 2019, Université de La Rochelle.

- Actualité du PCR :
 - Informations sur le projet MARGES, publications (passage de la Société Française d'Archéologie à Broue, finalisation de l'article), présentation du projet de colloque HOMER du 29/09/2020 au 02/10/2020 au Château-d'Oléron (maison du gouverneur) sur le thème au littoral. 4 j de communication et 1.5 j d'excursion, Point sur la publication de la première triennale.
 - Préparation du rapport triennal 2016-2018 du PCR ; Mise en place de tous les axes de recherche avec chaque participant.
- J.-B. Chanteloup, F. Pouget et R. Rivaud-Labarre : présentation du SIG du site de Broue et sur l'intégration des données de fouilles et données archéozoologiques.
- Céline Trézéguet : Présentation du programme de recherche sur « les occupations des prieurés monastiques sur les îles du marais »

Réunion du 12 novembre 2019, Palais des congrès de Rochefort-sur-Mer.

- Actualité du PCR :
 - préparation du rapport d'activité 2019
 - financement
 - publication
 - colloques passés et à venir
 - "Marges"
 - collaboration avec l'Entente (CdC de Marennes et CARO)
- Marianne Brisebourg (étudiante en master université de Poitiers) : Les espaces forestiers médiévaux environnant le site de Broue : usages, gestion et végétation. L'apport de l'anthracologie.
- Julien Grellier (stagiaire CdC de Marennes et CARO/programme MARGES) : Présentation du stage "inventaire des cabanes pastorales du marais de Brouage".
- Vincent Mouchi : Résultats préliminaires du travail d'analyses géochimiques sur les huîtres.
- Aurélien Woiffard : Etat des lieux de la recherche en archive sur le marais de Brouage
- Eric Normand : Résultats de la campagne de fouille "été 2019" à Broue.
- Opale Robin : Description des ovins par la morphométrie géométrique : premiers éléments de discrimination de groupes et de sexes à Brouage et alentours.

B.2. Productions scientifiques par les membres du PCR et/ou en rapport avec les thèmes d'étude du programme de recherche

Publications scientifiques :

1. Beauvoit (Bertrand), Mandon (Fabrice), Normand (Eric), « La tour de Broue », *177^e Congrès archéologique de France, Saintonge, 2018*, Société française d'archéologie, à paraître
2. Lebreton (Benoit), Rivaud (Audrey), Picot (Laurent), Prévost (Benoît), Barillé (Laurent), Sauzeau (Thierry), Beseres Pollack (Jennifer), Lavaud (Johann), « From ecological relevance of the ecosystem services concept to its socio-political use. The case study of intertidal bare mudflats in the Marennes-Oléron Bay, France », *Ocean & Coastal Management*, Volume 172, 15 April 2019, p. 41-54, <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.01.024>
3. Moraes Lins-de-Barros (Flavia), Sauzeau (Thierry) et Varela Guerra (Josefa), « Historical evolution of seafront occupation in France (Bay of Biscay) and Brazil (Rio de Janeiro) face to coastal erosion vulnerability and risks (19th - 21th centuries) », *Confins [En ligne]*, 39 | 2019, mis en ligne le 24 mars 2019, consulté le 30 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/confins/18175>
4. Périssé (Sébastien), "Préserver la commodité du commerce du sel à Brouage (XV^e-XVI^e siècles)", *Revue d'Histoire maritime*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 1er semestre 2020, à paraître (varia)
5. Sauzeau (Thierry), « Submersions, mentalités et transformations du littoral nord vendéen au XIX^e siècle », dans collectif, *Les risques littoraux dans la baie de Bourgneuf du XIV^e siècle à nos jours. Les enseignements de l'Histoire*, 2019, p.36-51.
6. Sauzeau (Thierry), « Géohistoire et prévention des risques : le cas de la tempête Xynthia en Centre-ouest français », dans Valette (Philippe) et Carozza (Jean-Michel),

Géohistoire de l'environnement et des paysages, colloque UMR Geodde, Toulouse, 16-18 oct.2016, CNRS éditions α , 2019, p.293-304.

Thèses en direction et codirection :

1. CLOUTOUR (Marie), *Le Pays des Isles de Saintonge et la mer au XVII^e siècle*, thèse dirigée par T.Sauzeau, Poitiers Criham.
2. HOUSSEIN ABDI (Yassin), *Trajectoire historique des littoraux du Pertuis Breton (v.1300 – 2000)*, thèse co dirigée à 50% entre Thierry Sauzeau, PR, Poitiers Criham et le Professeur Bruno MARNO, PR, histoire contemporaine, CRHiA La Rochelle.
3. WOIFFLARD Aurélien, *Vivre et gérer les zones périphériques : estives et marais littoraux de Nouvelle-Aquitaine*, thèse co dirigée à 50% entre Laurent Jalabert, PR histoire contemporaine, ITEM/UPPA et Thierry Sauzeau, Poitiers Criham.

B.3. Valorisation, médiation

Ces actions ont toujours été considérées comme importantes dans l'action du PCR. Elles permettent de restituer les résultats des travaux auprès du Grand Public et apportent également une expertise dans des projets de mise en valeur du territoire initiés par nos partenaires institutionnels (collectivités, structures de recherches...). Il s'agit en premier lieu du département de la Charente-Maritime et le syndicat Mixte de Brouage qui a pour mission la gestion des sites touristiques de Brouage et de Broue et des communes de Hiers-Brouage et de Saint-Sornin, propriétaires des sites majeurs de la zone d'étude du PCR.

La médiation se fait aussi via les conférences publiques que ses membres assurent toute l'année et des publications à destination du grand public (articles de presse).

1. Champagne (Alain), Normand (Eric), « La tour de Broue, résultats de la campagne 2019 », conférence publique du 26 juillet 2019, site de Broue.

2. « Broue : un logis seigneurial dominant les marais salant », *Vert-Bleu*, n° 61, Octobre décembre 2019, p. 6-7.
3. Grellier (Julien), « inventaire des cabanes pastorales du marais de Brouage », Conférence de restitution du stage à la salle des fêtes de la Gripperie-Saint-Symphorien, vendredi 20 décembre 2019 à 14 h.
4. Rivaud A., Lebreton B., Méléder V., Sauzeau T., Barillé L., Bécu N., Gernez P., Prou J., Barnett A., Imbert E., Lerouxel A., Mossot G., Lavaud J., Contributions of remote sensing for the dynamic study of coastal socio-ecosystems: the case study of the Marennes-Oléron bay – France. Oceanext 2019 Interdisciplinary Conference. 3-5 Juillet, Nantes, France, 2019.
5. Sauzeau (Thierry), « La première mission hydrographique de l'histoire ? Quand Colbert cherchait un site pour la Marine (1665) », conférence du Groupe de Recherches et d'Etudes Historiques, Cognac, 14 décembre 2019.
6. Sauzeau (Thierry), « Aléas météo-marins. Anticiper l'avenir par l'étude du passé. Le Tsunami du 6 septembre 1785 à La Rochelle », présentation du rapport déposé à l'issue du 4^e Ocean Hackathon (12-14 octobre 2019), La Rochelle, 13 novembre 2019.
7. Sauzeau (Thierry), « Matricules des classes de la Marine de la fin du XVIII^e siècle au prisme des bases de données relationnelles : l'exemple du quartier de Marennes (1760-1787) », journée d'études *GENs de MER et navires : corpus et bases de données* (autour du projet ANR GEMER), Lorient, 11 juin 2019, dir. Aurélie Hess, Philippe Hrodej, [vidéo](#).

Productions audio-visuelles (médias nationaux et régionaux) de Thierry Sauzeau :

- Conseiller histoire du documentaire de 52' intitulé « *Oléron sentinelle des changements climatiques* », Public Sénat, automne 2019.
- Invité « fil rouge » du documentaire de 52' intitulé « *Forteresses littorales* », RMC Découvertes, diffusé le mercredi 30 octobre 2019 à 20h55.

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

N°61

Octobre
Novembre
Décembre
2019



P6

Broue: un logis seigneurial dominant les marais salants


communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Bourcefranc-Le Chapus • Marennes-Hiers-Brouage • Le Gua •
Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •

www.bassin-de-marennes.com

Partenariats

Un rapprochement a été effectué entre les deux intercommunalités, dont le territoire est concerné par le marais de Brouage. Il s'agit d'un côté de la communauté de Communes de Marennes et de l'autre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO). Ces deux intercommunalités ont signé une charte d'objectif de mise en valeur du marais dans le cadre d'une Entente. Enfin, des contacts ont été pris avec la communauté de Communes de l'île de Ré via son label Pays d'Art et d'Histoire pour lequel la mise en valeur du marais insulaire est un des objectifs de valorisation patrimoniale.

Le PCR à travers ses membres intervient à différentes échelles du territoire charentais-maritime et participe à plusieurs actions de valorisation.

- À l'échelle du marais de Brouage

Le territoire de l'ancien golfe de Brouage fait l'objet d'une attention particulière dans un objectif de préservation de ce paysage si particulier qui peut être également un vecteur de valorisation touristique. En effet, il est prévu la mise en place de liaisons douce (parcours vélo) à travers le marais qui doit être accompagné d'un discours patrimonial naturel et historique. Le PCR a été mis à contribution pour apporter des données historiques et archéologiques à ce discours général sur la vie dans les marais. Une réflexion sur un patrimoine bâti méconnu que sont les cabanes de marais a été privilégiée par un comité de pilotage qui regroupe les différentes institutions concernées par ce projet (Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Entente du marais de Brouage, DREAL, ABF, DRAC, Espace Naturel Sensible,..). Ces cabanes ont d'ailleurs fait l'objet d'opérations archéologiques en 2014 et participent à la mise en valeur du marais dont elles sont la traduction architecturale, en parallèle au projet d'étude « Marges ». L'ensemble des résultats archéologiques et d'un premier inventaire sera présenté dans la publication de la table-ronde de Poitiers « Du sel et des hommes » qui doit être éditée en 2020-21.

Les rapports du PCR ont été sollicités pour une exposition installée dans une cabane appartenant au Syndicat Mixte de Brouage (Cabane de la Craie) et récemment restaurée. Dans ce cadre, Julien Grellier, un étudiant de master « Expertise historique, médiation et valorisation de l'histoire » de Poitiers a été recruté comme stagiaire durant 3 mois. Dans le cadre d'une

convention de partenariat, le projet MARGES qui est partenaire du PCR a payé la gratification, l'entente communauté de Communes de Marennnes/CARO a accueilli le stagiaire dans ses murs, lui a fourni un véhicule, et le syndicat mixte pour la valorisation du site de Brouage a fourni un logement. Entre octobre et décembre le stagiaire a donc enquêté sur les cabanes de marais dans une perspective de valorisation et de recherche. Une partie des résultats de son stage sont présentés dans ce volume. L'ensemble a été restitué aux élus lors d'une réunion à la Gripperie, le vendredi 20 décembre 2019 à 14 h. Julien Grellier a présenté ses résultats accompagné d'une présentation du Grand projet du marais de Brouage, une présentation du projet MARGES par T. Sauzeau, du PCR marais charentais par E. Normand

L'entente (CdC Marennnes et CARO) a conventionné avec l'Université de la Rochelle en finançant la gratification d'un stage de Master. Il s'agit de réaliser un nouveau carottage dans le marais de Brouage afin de compléter l'étude de la première carotte réalisée près de Broue. L'objectif final est de pouvoir comprendre l'évolution du paysage lors de la formation de ces marais et contribuer à un discours de lecture de paysage auprès du grand public.

- À l'échelle du site de Broue :

Des animations, des réunions d'information et des visites de terrain ont eu lieu chaque année à destination des visiteurs du site de fouille de Broue. La promotion et les informations étaient prises en charge par le syndicat mixte de Brouage. L'année 2019 a vu l'organisation d'une médiation sur site ayant pour thème l'archéozoologie, avec la participation du CRAVO (Maud BARME) et du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris - CNRS (Benoît CLAVEL). Ils sont intervenus lors de visites de terrain et ont accueilli des familles dans le cadre d'un atelier pédagogique à destination des enfants à plusieurs reprises. Elles étaient couplées avec une visite du chantier de fouille. Une visite de terrain associée à un diaporama a été organisée le 26 juillet à l'attention des élus et du grand public. Il a rassemblé une petite centaine de personnes dont des élus du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

DU 15 JUILLET AU 3 AOÛT

Fouilles Archéologiques

Chantier archéologique au pied de la tour dans le cadre d'une étude générale du site médiéval.



Visites guidées

- Les lundis, mercredis et samedis à 16h (sauf le samedi 3 août), sur réservation.

Ateliers d'archéozoologie

- Ateliers pédagogiques pour les 7-12 ans à 10h30 du 17 au 24 juillet sauf les dimanches. Apprenez tout sur le métier d'archéologue et devenez-en un vous-même ! Identifiez vos découvertes en isolant des échantillons placés dans un fac-similé. Vous saurez comment se nourrissaient nos ancêtres.

Réservations obligatoires
05 46 85 80 60

Conférence

- **Vendredi 26 juillet à Broue, 20h30 (en extérieur)**
«La tour de Broue : résultats de la campagne de fouille 2019».
Visite des fouilles et projection.

Pour plus d'informations
brouage.fr



Une réflexion est en cours sur un programme de valorisation du site de Broue en s'appuyant sur les fouilles, les travaux du PCR et leurs résultats. Ce travail s'est engagé de manière concrète depuis 2018 en collaboration avec la commune de Saint-Sornin, le syndicat Mixte de Brouage, la DREAL (une partie du marais est zone Natura 2000 et inscrit en site naturel), la CRMH Nouvelle-Aquitaine et l'UDAP de Charente-Maritime. La réflexion porte à la fois sur une meilleure signalétique permettant d'intégrer le site dans le réseau touristique local, l'organisation de circuits de promenade sous forme de boucles afin de faire découvrir la richesse naturelle et patrimoniale du site et qui doit également faire écho avec celui de Brouage,

enfin des acquisitions foncières pour mener à terme ce programme. Une restructuration du musée de site (maison de Broue) doit également s'inspirer des résultats des dernières campagnes de fouille. Les thématiques privilégiées porteront sur des axes transversaux associant à la fois archéologie et environnement (formation du marais, lecture du paysage, archéozoologie, milieux naturels anciens et actuels, etc..).

- À l'échelle du site de Brouage :

Le Syndicat Mixte de Brouage a l'intention de renouveler son exposition permanente située actuellement au rez-de-chaussée de la Halle aux Vivres avec une ouverture prévue pour 2020. Plusieurs membres du PCR participent au comité scientifique chargé d'accompagner les scénographes. Les thèmes concernant les travaux du PCR et choisis par le syndicat mixte sont : l'importance des marais salants et le rôle initial du site de la tour de Broue, les origines de la citadelle de Brouage, la vie quotidienne à Brouage aux XVI^e-XVII^e et XVIII^e siècles. Ces actions ont toujours été considérées comme importantes dans l'action du PCR. Elles permettent de restituer les résultats des travaux auprès du Grand Public et de nos partenaires institutionnels (collectivités, structures de recherches...). Des résumés pour le scénographe ont déjà été rendus et des choix de pièces archéologiques métalliques du site du square Champlain ou de la maison Champlain pouvant être exposés ont été réalisés afin de commencer des restaurations et stabilisation.

Partenariat avec le programme MARGES

Le territoire de la nouvelle Aquitaine comprend sur ses marges deux zones géographiques particulières, le littoral et la haute montagne. C'est la région de la façade Atlantique/Manche à réunir montagnes et zones littorales humides et elle possède le plus long linéaire côtier et les plus vastes zones humides. Si de nos jours, ces milieux sont parfois qualifiés d'« hostiles », les recherches interdisciplinaires récentes ont renouvelé l'histoire de ces territoires et montré qu'ils ont été parcourus, utilisés et vécus, de manière temporaire ou permanente, depuis la Préhistoire. Les résultats portent en germe un renouvellement complet des connaissances historiques, mais aussi la nécessité d'adapter les modes de gestion et de valorisation du patrimoine de ces espaces

dits « naturels », longtemps considérés comme marginaux et incultes. À partir de là, le projet propose d'observer les réponses apportées par les habitants pour occuper et exploiter ces milieux contraignants de la période moderne à l'époque contemporaine, sur deux espaces : les marais du littoral charentais et les estives des Pyrénées Atlantiques.

Les trois thématiques retenues sont la gouvernance de ces espaces (foncier, accès aux ressources, types de propriétés, syndicats et règlements), le bâti et les habitats (constructions, abri, cabanes, répartition des sites, conditions de vie) et enfin les transformations des milieux en relations aux pratiques et usages. Un dernier volet, transversal, permettra de croiser, analyser et valoriser les sources grâce à l'analyse spatiale.

Quel statut foncier ont ces terres ? Communautaires, indivises, privées ? Quel type d'accès ont les populations à ces espaces de différents statuts? Comment s'organise la gestion et le partage des ressources la plupart du temps communes?

Ces évolutions sont totalement indissociables de l'évolution de l'environnement. L'exploitation de ces milieux est liée à un fragile équilibre qui peut être constamment remis en cause.

Pour traiter cela, un doctorant a été recruté. Il s'agit d'Aurélien Woiffard a qui soutenu un master 2 à l'université de Montpellier sous la direction de Marc Conesa intitulé « L'exploitation des zones humides du Languedoc : structure foncière, aménagement et activation des ressources ». Le sujet de thèse déposé est : « Vivre et gérer les zones périphériques : estives et marais littoraux de Nouvelle-Aquitaine ». L'objectif général de la thèse est de saisir de manière comparative le passage des terres de marais littoraux et d'estives, qu'elles soient communes ou privées, aux syndicats entre l'époque moderne et la première moitié du XIX^e siècle. Ce travail se basera sur des archives et sur un travail de spatialisation par SIG. Le terrain d'étude comportera un ou deux territoires dans chaque secteur, c'est-à-dire un syndicat montagnard (Soule, Ossau) et un de marais littoral (Brouage, Rochefort, Seudre). Certains de ces territoires sont déjà au cœur de projets existants sur lesquels le doctorant pourra s'appuyer.

Le programme Nouvelle-Aquitaine MARGES 2019-2021 achève donc sa première année. Deux journées d'étude du programme ont été organisées cette année à Pau les 123 et 24 mai et le 13 décembre 2019, permettant à des étudiants de master de suivre les communications. Plusieurs membres du PCR sont venus à Pau à ces occasions Jean-Paul Calauzène, Julien Grellier, Eric Normand, Frédéric Pouget, Thierry Sauzeau. L'inverse, des palois du projet

MARGES sont venus aux réunions du PCR marais et ont intégré ce projet. C'est le cas de Mélanie Le Couédic et Aurélien Woifflard.

La première journée d'étude du mois de mai a été l'occasion d'un premier état des lieux sur les travaux sur la montagne en Soule et en Ossau, sur les marais littoraux en Charente et sur les données thématiques et spatiales disponibles. Elle a permis aux membres de découvrir les territoires qui ne leur étaient pas familiers en intégrant une sortie terrain sur l'estive d'Anéou, qui a été perturbée par les conditions climatiques. Elle a aussi permis aux différents doctorants en anthropologie, géographie et histoire de se rencontrer.

La seconde a plus été l'occasion de monter un séminaire ouvert aux étudiants de master palois. Elle a été l'occasion de présenter à parts égales les premiers résultats des recherches ainsi que les méthodes de travail sur chacun des terrains. Aurélien Woifflard et Julien Grellier, étudiants en thèse et en master financés par le projet MARGES entre autres ont ainsi pu exposer concrètement le résultat de leurs investigations.

Communications lors des Réunion du projet MARGES, Pau 23-24 mai 2019

- Thierry SAUZEAU : Les projets de recherche sur les marais littoraux
- Alain CHAMPAGNE : Le Programme Collectif de recherche « Marais charentais du Moyen-Âge à l'époque moderne : peuplement, économie, environnement »

Séminaire du projet MARGES, Pau 13 décembre 2019 :

- Thierry SAUZEAU : Faire reculer la mer, gagner de nouvelles terres : marais charentais aux XVII^e-XIX^e siècle
- Eric NORMAND : Les cabanes du marais de Brouage : histoire et archéologie
- Julien GRELLIER : Micro-histoire du marais de Brouage à travers l'étude des cabanes

Le programme complet, comprenant les communications sur les estives est fourni en pièce jointe.

JEUDI 23 MAI 2019

VENDREDI 24 MAI 2019

MATIN

Bâtiment DEG – Salle des Séminaires

- 9h30 Accueil des participants
- 10h Introduction
Modératrice Christine Rendu - CR, CNRS, FRAMESPA UMR 5136

ÉTAT DES LIEUX

- 10h05 **Alain CHAMPAGNE**– MC – ITEM, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Présentation du projet MARGES
- 10h25 **Mélanie LE COUEDIC** – IR– ITEM Université de Pau et des Pays de l'Adour
Historique des travaux sur la Soule et Ossau

PRÉSENTATION DES THÈSES

- ✓ en écologie historique, **Dominique CUNCHINABE**
- ✓ en anthropologie, **Rémi BERDOU**
- ✓ en géographie, **Anais LANASS**
- ✓ en histoire, **Aurélien WOIFFLARD**

- 12h Discussion

APRÈS-MIDI

Bâtiment DEG – Salle des Séminaires

- 14h00 **Accueil des participants**
Modératrice Patricia Heiniger-Castéret – MC – ITEM, Université de Pau et des Pays de l'Adour

LE PATRIMOINE AU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

- 14h05 **David PENIN**– Chargé de mission Culture – Parc National des Pyrénées
Les missions du parc en terme de patrimoine
- 14h25 **Léa LAFOURCADE**– Stagiaire – Parc National des Pyrénées
Le projet d'inventaire des savoir-faire en matière de patrimoine bâti

ÉTAT DES TRAVAUX SUR LES MARAIS LITTORAUX

- 14h45 **Thierry SAUZEAU**– PR– Criham Poitiers-Limoges EA 4270) L
les projets de recherche sur les marais littoraux
- 15h10 **Alain CHAMPAGNE**– MC – ITEM, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Le Programme Collectif de recherche « marais charentais »
- 15h30 Discussion et pause

ÉTAT DES DONNÉES

- 16h00 **Mélanie LE COUEDIC** - IR– Université de Pau et des Pays de l'Adour
L'état lieux des données spatiales : stockage, gestion, archivage, modélisation (Soule et Ossau)
- 16h30 Discussion

SORTIE TERRAIN EN VALLÉE D'OSSAU, ESTIVE D'ANÉOU (MODIFIABLE EN FONCTION DU TEMPS)

[carte en ligne](#)

- 8h30 rendez-vous sur la parking de la présidence de l'UPPA
- 10h visite de sites pastoraux d'altitude sur l'estive d'Anéou
- 12h30 déjeuner au chalet « L'hermine »



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
Collège SSH - ITEM EA 3002
Salle 220, ex UFR LLSH

JOURNÉE D'ÉTUDE

MARGES. Vivre et gérer les zones périphériques. Estives
et marais littoraux de Nouvelle-Aquitaine du Moyen Âge
à nos jours.

Séminaire "Hommes, territoires, environnement" du
Master Histoire, Civilisations, Patrimoine

Vendredi 13 décembre 2019

9h Alain Champagne : *accueil et introduction*

Les marais littoraux

9h30 Eric Normand : *Les cabanes de marais de Brouage, un des axes d'étude du PCR marais charentais*

10h30 Julien Grellier : *Micro-histoire du marais de Brouage à travers l'étude des cabanes du XIX^e siècle à nos jours*

11h30 Thierry Sauzeau : *Faire reculer la mer, gagner de nouvelles terres : marais charentais aux XVII^e-XIX^e siècles*

La montagne

14h Aurélien Woiffard : *Administrer l'indivision en Soule au XIX^e siècle : source, méthode et données spatiales*

15h Mélanie Le Couédic : *Approche spatio-temporelle des accords pastoraux pyrénéens*

16h Patricia Heiniger-Castéret : *Enquête ethnographique sur les lies et passeriers : Roncal/Barrétous, Jaca/Aspe*

CONTACT - ORGANISATEUR : alain.Champagne@univ-pau.fr, melanie.lecouedic@univ-pau.fr

PLUS D'INFOS : <https://item.univ-pau.fr/fr/programmes-de-recherche/programmes-en-cours-2/programmes-en-cours/marges.html>



Partenariat avec le programme NATM (nouvelle-Aquitaine Time Machine)

Le PCR a été sollicité par deux de ses membres, Thierry Sauzeau et Frédéric Pouget, pour participer à un appel à projet lancé par la région Nouvelle-Aquitaine.

L'Atlas historique de la Nouvelle-Aquitaine (AHNA) est un projet en humanités numériques s'appuyant sur un consortium de laboratoires de recherche régionaux ressortant des universités de Bordeaux-Montaigne, Limoges, La Rochelle et Poitiers, en association avec les grands acteurs de la conservation documentaire et patrimoniale. Il vise à créer un système unique de traitement des connaissances historiques et cartographiques concernant la région Nouvelle-Aquitaine, de la protohistoire jusqu'à nos jours. Cet outil de référence universel et d'usage pérenne se veut ouvert et mutualisable, mariant non seulement la spatialisation des géographes – réalisée par de multiples générations à travers le temps – avec celle des historiens, telle qu'elle apparaît dans les sources au sens large. Sa réalisation passe en premier lieu par la collecte et la numérisation des cartes anciennes de la région Nouvelle-Aquitaine et par la fusion en un seul corpus numérique de la littérature scientifique concernant son territoire actuel à travers le temps.

Les outils qui permettront à l'AHNA de fonctionner sont aujourd'hui en phase avancée de développement. Ils sont au nombre de quatre, hébergés par la TGIR Huma-Num dans un futur proche. Il s'agit :

D'un entrepôt de données stockant à la fois, texte intégral et cartes géoréférencées.

D'une base de données contenant les éléments raffinés extraits de l'entrepôt (entités nommées, périodes de toutes durées...).

D'un module de fouille de données, d'apprentissage profond et de traitement intelligent de ces données.

D'un outil d'interrogation et de navigation au sein de la masse d'informations recueillie.

L'équipe de l'Atlas historique de la Nouvelle-Aquitaine s'attelle à la réalisation de plusieurs chantiers pilotes entremêlant principalement histoire, histoire de l'art et musicologie. Parmi ces chantiers, figurent les évolutions du littoral charentais qui intéressent le PCR Marais charentais, dont plusieurs membres actifs participent en même temps au consortium AHNA-NATM.

2) Axe 1 : peuplement et territoire

A) Le prieuré des Touches et le prieuré ou maison d'Érablais : leur implantation entre le Havre de Brouage et La Seudre

Pierre-Philippe ROBERT, Jean-Paul Calauzènes, Jean-Claude Bétreaud, Danièle Vital (société de géographie de Rochefort)

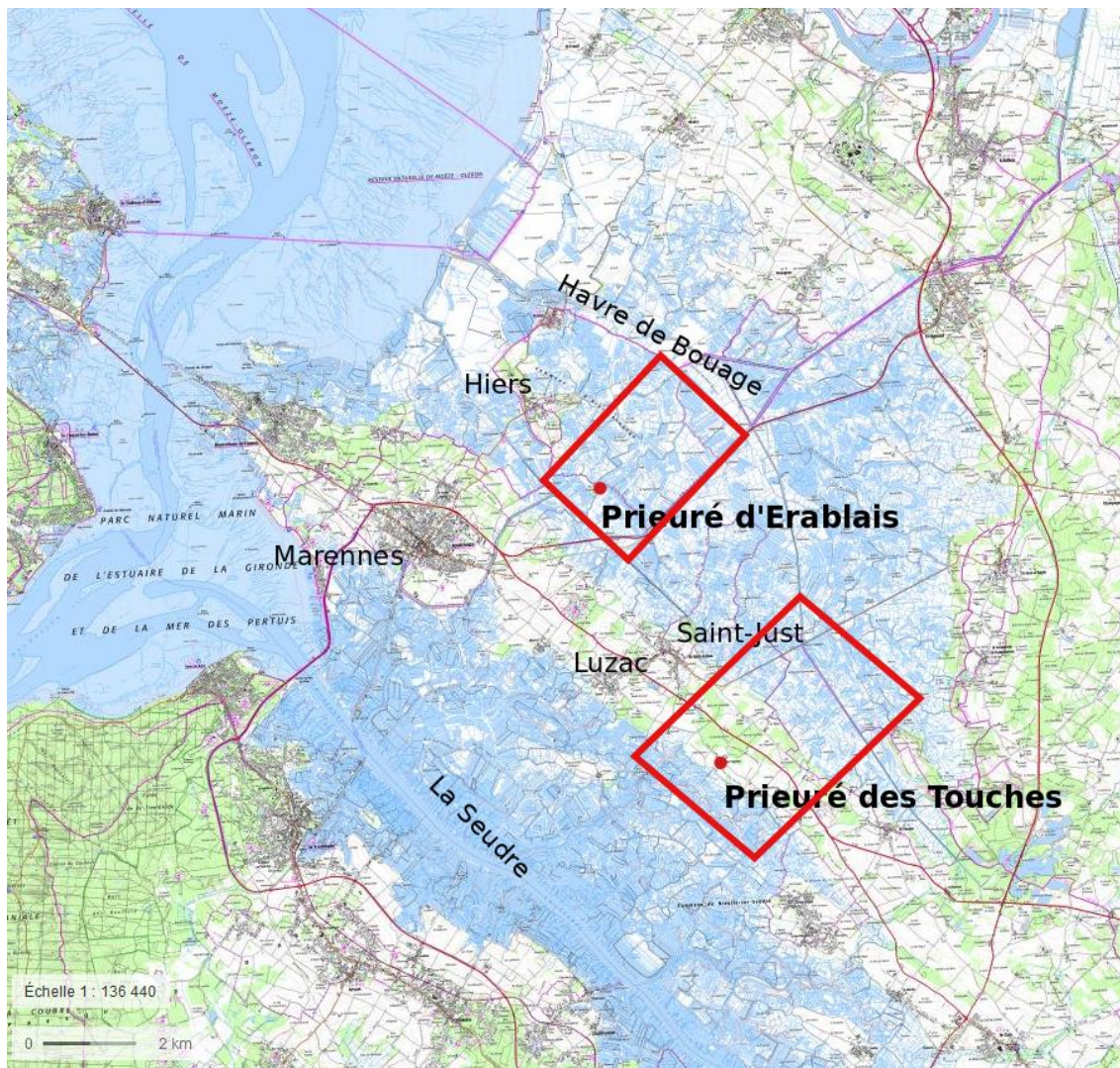


Figure 1 : Le prieuré des Touches à Saint-Just Luzac, La prieuré ou Maison d'Erablais à Hiers-Brouage. Carte IGN.

Le travail de restitution des domaines prieuraux des Touches et d'Érablais vise à spatialiser les informations documentaires en les accompagnant d'une prospection. Le prieuré des Touches comme établissement des « îles de Marennes » peut être cadré par ses ouvertures

sur les rivières de La Seudre et du Havre de Brouage. L'Histoire du prieuré d'Érablais est liée à la colonisation des îlots de vase déposés par les courants transversaux.

A.1. Le prieuré des Touches à Saint-Just-Luzac

Le prieuré des Touches relevait de l'abbaye de Dalon, dans le département de la Dordogne. Le cartulaire de l'abbaye compte une quarantaine d'actes, souvent ni datés ni datables, sur les possessions des Touches². La reconstitution du domaine montre qu'il s'étendait de La Seudre au Havre de Brouage. Le prieuré possédait des ports sur les deux rivières ainsi qu'une maison au port de Riberou sur La Seudre et des droits sur La Charente pour le transport de son sel.

- Localisation du prieuré des Touches

Les Touches est le nom d'un village de la commune de Saint-Just Luzac ; il est aussi celui d'un domaine relevant de la seigneurie de Broue donné à l'abbaye de Dalon pour y installer un prieuré. L'emplacement du prieuré, maintenant disparu, est connu par la mention *Vielle abbaye de Touches* de la carte de Claude Masse. Le cadastre napoléonien présente des bâtiments au lieu-dit *L'abaie* (Figure 2) que la carte d'État-Major (1820-1866) semble ignorer.

Le site occupe la parcelle n° 73 au lieu-dit *Le dix-un* du cadastre actuel de Saint-Just Luzac. Son emplacement est matérialisé par de légères anomalies de terrain, des débris de construction et par les traces de plusieurs dépotoirs. Le musée de La vieille paroisse de Rochefort détient un sarcophage, non renseigné, trouvé au lieu-dit Gate-Bourse situé devant le prieuré.

Le prieuré a été bâti au bord d'une micro falaise sur un terrain en pente très douce. Les constructions à +4m d'altitude sont à peine au-dessus de 1.50 m du niveau d'eau du marais.

² Grillon Louis. *Le cartulaire de Dalon (1114 – 1247)*, Archives départementales de la Dordogne, 1962 ; Grillon Louis. Le prieuré des Touches et l'exploitation du sel par l'abbaye de Dalon. *Annales du Midi*, 1963 p. 311-319 ; Grillon Louis. Le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Dalon, Archives départementales de la Dordogne, 2004 ; BNF, ms. Latin 17120, Gaignières Roger de. Extrait du cartulaire et des archives de l'abbaye de Dalon.

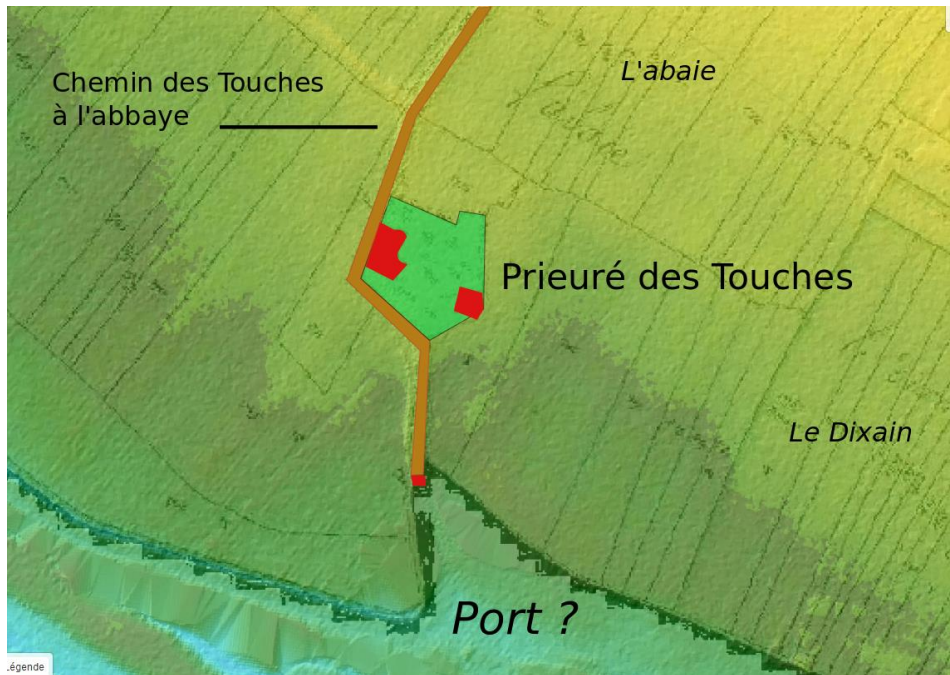


Figure 2: Le Prieuré des Touches. LIDAR et cadastre Saint-Just-Luzac. 1832. 3P 4985/13 section D2

- Le port possible des Touches

La présence d'un port aux Touches n'est signalée dans aucun texte, de plus l'existence d'un moulin à marée sur le chenal des Moinards pourrait en avoir interdit la possibilité. L'hypothèse d'un port possible repose sur plusieurs observations. Il y a d'abord le choix de l'implantation du prieuré sur le rivage. La découpe du rivage dessine un triangle dont les côtés rectilignes paraissent plus d'origine anthropique que naturelle. Le port possible est desservi par le *Chemin des pères* appelé en 1832 *Le Chemin des Touches à l'abbaye*. Louis Grillon signale dans sa thèse un chemin pavé.

Le prieuré des Touches est aussi appelé La grange des Touches. Lors de la donation du domaine des Touches à l'abbaye de Dalon en 1172, Hugues est dit moine et prieur des Touches, bien que l'abbaye soit déjà rattachée depuis 1162 à l'Ordre cistercien qui ne possède que des granges et pas de prieuré.

- Essai de restitution du domaine du prieuré des Touches

Le cartulaire de Dalon énumère les donations au prieuré des Touches dans la période comprise entre les dates 1172 et 1247. La localisation des lieux-dits, même de façon approximative, définit le domaine du prieuré entre des limites naturelles : les vallons de Thoriat

au levant et de Gratte chat au couchant, au nord le Havre de Brouage et au sud le chenal de la Recoulaine, le bras principal de La Seudre.

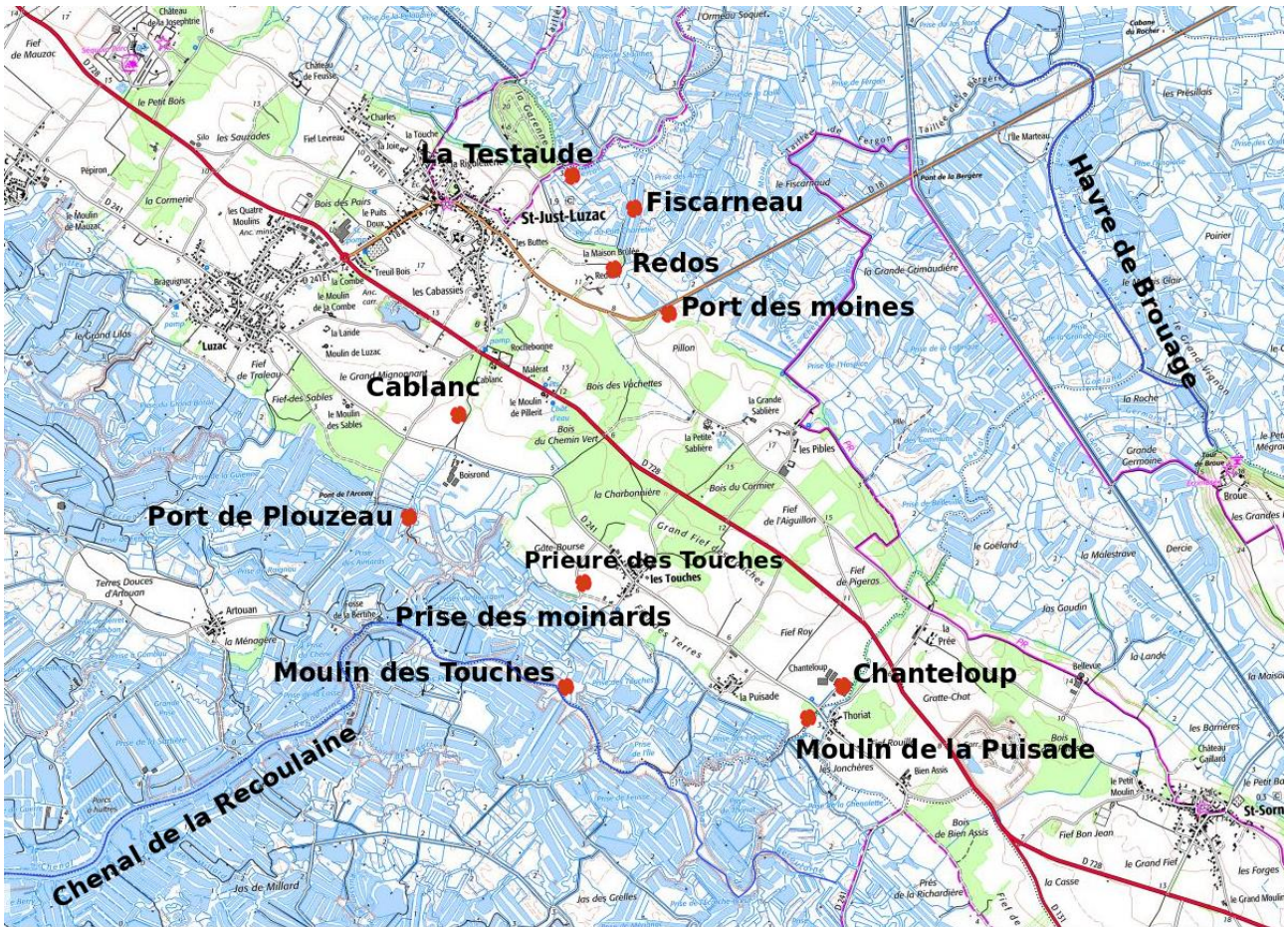


Figure 3 : Les possessions du prieuré des Touches, commune de Saint-Just Luzac

1 – Les terres douces

a : Le Fief des Touches

En l’an 1172, dans le château de Broue, Raynaud de Doé³ donne tout son *dominium* des Touches à Hugues moine, alors prieur des Touches. Une série de donation reforme le fief avec la couture d’Airaud Vidal « *là où habitent les moines* », les biens d’Arnaud Gautier, de Gautier Narmandel et de Guillaume Sibaud. Celui-ci ajoute à sa terre des Touches sa part du marais de *Parsac*. Les frères Arnaud et Guillaume Aumond vendent au prieuré la lande et la terre qui sont au-dessus des Touches.

³ Grillon Louis. *Le cartulaire de l’abbaye de Dalon*. Archives départementales de Dordogne, 2004. 707, p. 173

- b Chanteloup

A l'est des terres des Touches, et probablement à leur suite, Robert de Pons donne au prieuré la couture (*culturam*) appelé Cantalupo. Une ferme occupe encore le lieu-dit de Chanteloup. La recherche de traces de la longue occupation du site se trouve réduite par l'extension considérable des dépendances de la ferme et par le déplacement des fossés. Le propriétaire interrogé dit avoir remarqué quelques anomalies (une grande terrasse, un four à tuile) qui n'ont pu être vérifiées.

Le lieu-dit Chanteloup occupe le bord d'une dépression naturelle qui sert de limite aux communes de Saint-Just-Luzac et de Saint-Sornin comme elle séparait le prieuré de Saint-Sornin et de celui des Touches. Le vallon relie le Golfe de Brouage au bassin de la Seudre. Il est parcouru par un fossé appelé le Chenal du Goéland et au sud de Chanteloup le Russon de la Chenalette avant de rejoindre le canal de la Recoulaine. Claude Masse note que le fossé a servi de Retranchement du Maréchal de Foucault qui l'a fait creuser pour la défense de la citadelle de Brouage pendant la Fronde en 1652, d'où son surnom de Fossé de Dognon

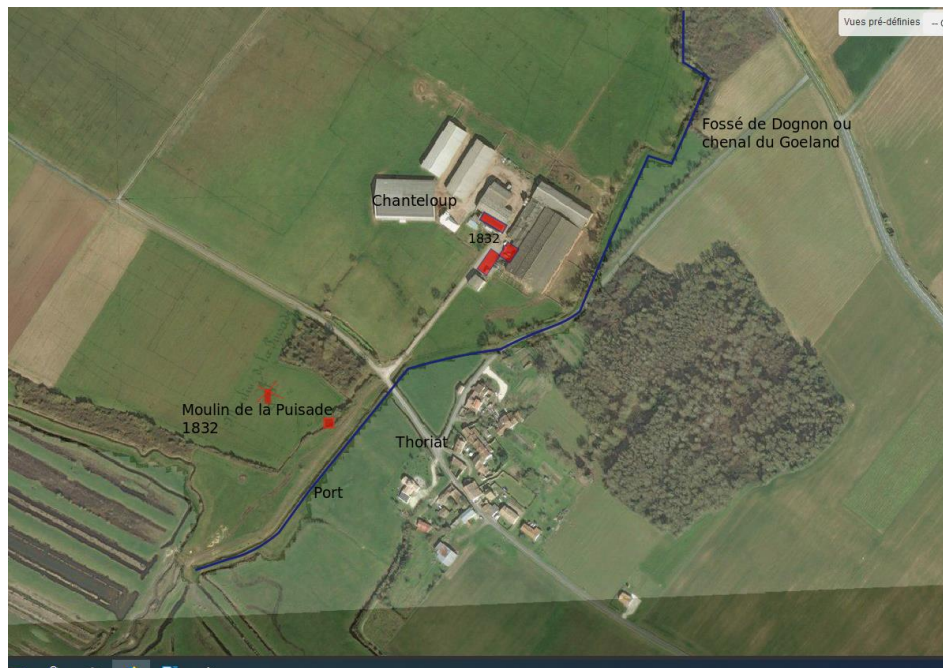


Figure 4 : Le site de Chanteloup à Saint-Just-Luzac. Photo IGN 2014 et cadastre 1832

Aucun texte ne mentionne la présence d'un port à Chanteloup. Des guides touristiques inscrivent un port à La Puisade sans produire une référence. Les lieux dits de Chanteloup et de La Puisade sont contigus et peuvent avoir donné indifféremment leur nom à un même port. Le lieu a été probablement accessible à la navigation ce qui a motivé la recherche d'indices de port.

La carte de l'inondation de l'hiver 1999 met en évidence de façon spectaculaire l'échancrure profonde de la côte. La dépression est marquée à l'ouest par une micro falaise d'environ 0,50 m de hauteur. La largeur du chenal ou lit majeur de la dépression est difficilement appréciable par la prospection pédestre car le terrain s'élève progressivement vers l'est jusqu'à un fossé creusé dans le rocher. Les données en faveur de l'existence d'un port sont la position de la construction au raz du chenal et sur le passage du chemin côtier.

De l'ancienne construction cartographiée au début du XVIII^e siècle il subsiste un hangar croulant. De nombreuses pierres de lest entrent dans la construction d'un pan de mur. Un tel exemple n'a été rencontré jusqu'ici que dans la maçonnerie du moulin à vent de Malaigre. Le grand nombre de pierre peut signaler la proximité d'une zone de délestage et aussi l'ancienneté du bâtiment. L'implantation de la maison sur le chenal et le chemin côtier peuvent décrire un pont-moulin. Les pont-moulins proches sont les moulins à marée du Pélard et du Lindron.

Le moulin à vent de La Puisade est connu par la carte de Masse et le cadastre napoléonien. L'emplacement du moulin, aujourd'hui disparu, apparaît clairement sur le terrain par une légère sur-élévation, des débris de maçonnerie et de nombreux éclats de meule. Les fragments de tuiles romaines en réemploi récoltés proviennent probablement du site gallo-romain proche de la Puisade⁴.

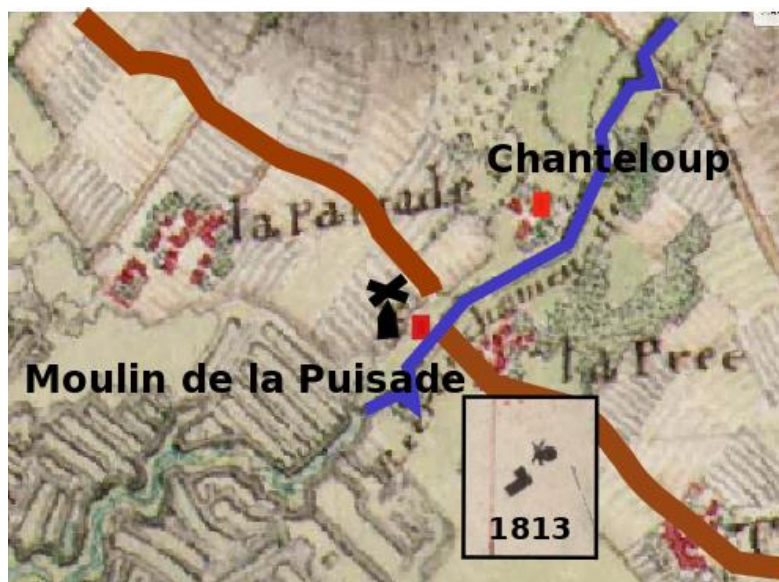


Figure 5 : Le moulin de la Puisade à Saint-Just Luzac. Carte Claude Masse et Plan général du bassin de Brouage. Labrettonnière. 1813. (ark:/12148/cb40593927f)

⁴ Louis Morin, *Carte archéologique de la Gaule : Charente-Maritime*. 1999.

La proximité du moulin à vent de La Puisade avec un port possible est une association relativement fréquente. Elle pose la question du rôle d'amer joué par moulin. La position de la maison à la limite des anciennes seigneuries peut correspondre à la *maison de Pibalac* utilisée comme borne dans l'aveu de l'abbesse de Saintes en 1472.

- c : Terre et marais de Parsac.

Le lieu-dit de Parsac figure sur aucune carte. Un élément possible de localisation serait la donation au prieuré des Touches par Jean d'Oléron⁵ de l'oie qu'il perceit sur le marais de Parsac. Jean d'Oléron possède des terres à Luzac où il a fait construire le moulin à eau de Luzac.

- d : La manse de Pelezeu⁶.

La manse de Pelezeu est donnée aux moines par « *Hélène et ses filles et Marie, nièce de Jean Prévôt* ». Le don complète celui des Touches « *où habitent les moines* ». La *Manse de Pelezeu*⁷ fait partie de la liste des sites non localisés. Le toponyme peut se reconnaître dans le nom du port Plozeau : *Chemin de Feusse au port Plozeau* (cadastre 1833) ou du Port Plouzeau : *Prise de Plouzeau* et *Chemin du port Plouzeau* (Ragiot⁸ 1883).

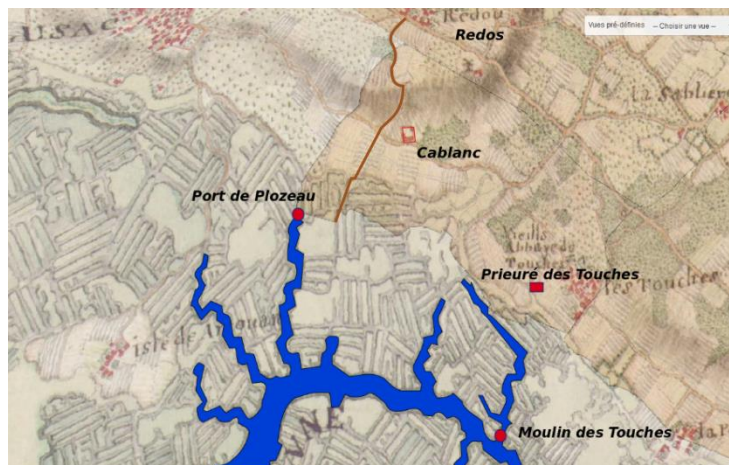


Figure 6 : Localisation du Port Plouzeau. Carte Claude Masse.

5 Grillon 2004, *op. cit.*, 715, p. 174

6 Grillon 2004, *op. cit.*, 713, p. 174

7 Grillon 2004, *op. cit.*, 713, p. 174

8 Carte de D. Ragiot, *Chef de bataillon*, 1883. Musée de La vieille paroisse, Rochefort sur mer.

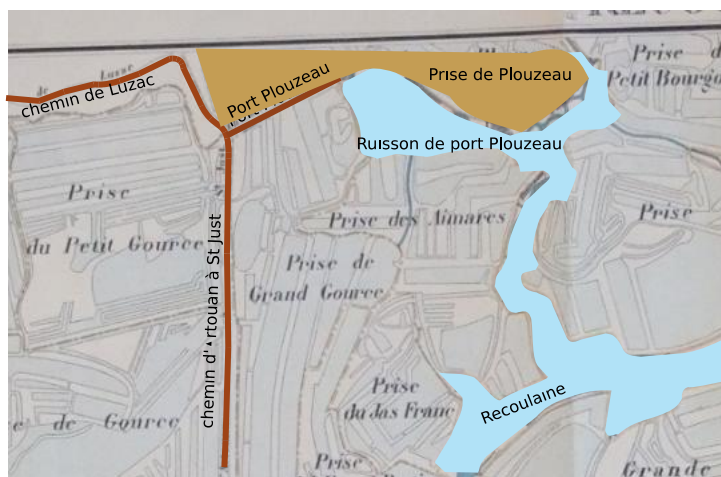


Figure 7 : Port Plouzeau. Carte D. Ragiot. 1883

Le chemin de Feusse à Port Plouzeau rejoint la tête d'un chenal secondaire au chenal de Recoulaine (Figure 6). La carte de 1883 mentionne *Le ruisson de port Plouzeau*. La Manse de Pelezeu, en absence de plus de précision, pourrait correspondre au lieu-dit Cablanc de la carte de Masse ou de celui de Boisrond du cadastre de 1832.

La prospection a emprunté, à partir du pont de l'Arsaud sur la route d'Artouan, la levée du Port de Plouzeau. Son tracé rectiligne, son profil 4 m de largeur et son altitude +1,50 m sont les indices d'un réaménagement moderne. Les levées du chenal dessinent le contour de l'ancien port. Le port très envasé sert maintenant de château d'eau à des fossés à poisson. Le propriétaire montre deux cabanes sur des fossés pour la pêche à l'anguille. Il décrit des fossés d'eau de mer entrant profondément dans les terres.

- e : La Testaude⁹.

« *W. Gauvin donne pour le salut de son âme et celle de ses parents, une terre appelée La Testaude et acquise de sa parente Faidina Testauda*¹⁰. » Constantin Testaud fils de Faidina donne ce qu'il possède dans cette terre entre les mains du moine Hugues.

Le plan terrier de la prévôté d'Hiers conserve le nom de la *Prise de la Testaudière*, actuellement *Prise de La Salle*. Le lieu-dit de La Testaudière pourrait correspondre au lieu-dit *Rochebonne* de la carte de Claude Masse ou de celui de *Redoux* sur le cadastre de 1832. Le lieu-dit serait en bordure du marais de Brouage.

9 Grillon 2004, *op. cit.*, 725, p. 176

10 Grillon 2004, *op. cit.*, 726, p. 176

- f : La conche de Redos.

Arnaud de Redos donne ce qu'il possède dans *la saline de Redos* et dans la conche (*in conchis*) ainsi que le droit sur le rivage (*in ribatge*) de l'estier entre les mains de Hugues, moine¹¹.

Le toponyme Redou ou Redoux des cartes du XVIII^e siècle est associé à une grande propriété assise près d'une conche, au marais appelé la *Prise de Redoux* ainsi qu'au chenal du port des moines. La similitude des situations identifie le domaine de Redoux à celui de Arnaud de Redos.

- g : Le port des moines au lieu-dit *Le pré d'Ardou*

Le droit de rivage définit une certaine notion de port : lieu où les navires peuvent accoster et sont redevables d'une taxe. La donation non datée situe la mention du port dans la large fourchette chronologique s'étendant de 1172, première mention du prieuré à 1250 date du dernier acte du cartulaire de Dalon.

L'inscription « port des moines » apparaît dans le nom *Chenal du port des moines* du plan terrier de 1770. Le chenal ainsi que le *Chenal de L'isle Marteau* sont deux récents chenaux réalisés pour la mise en culture du marais gât avec le nivellement de l'ancienne saline (Figure 8). Ils drainent le bassin où coulait un affluent du Havre de Brouage qui prenait naissance à la source *Sous Redou* et au *Coureau d'Ardou*. Le courant d'Ardou écoule les eaux d'un bassin très humide vers le marais. On peut observer les restes d'un grand réservoir rectangulaire (27 m X 82 m) qui recevait les eaux du coureau destinées à servir de chasse d'eau à un port.

La localisation du Port des moines au Pré d'Ardou prend en compte plusieurs éléments :

- Son emplacement dans une conche ou baie cernée par le coteau.
- Sa situation à la tête d'un chenal de marée.
- Sa desserte au croisement du Chemin de Saint-Sornin à Saint-Just et du Chemin de Saint-Just à Saint-Jean d'Angles (différent de l'actuelle route D 18).

11 Grillon 2004, *op. cit.*, 719, p. 175. BNF, Latin 17120, p. 112.

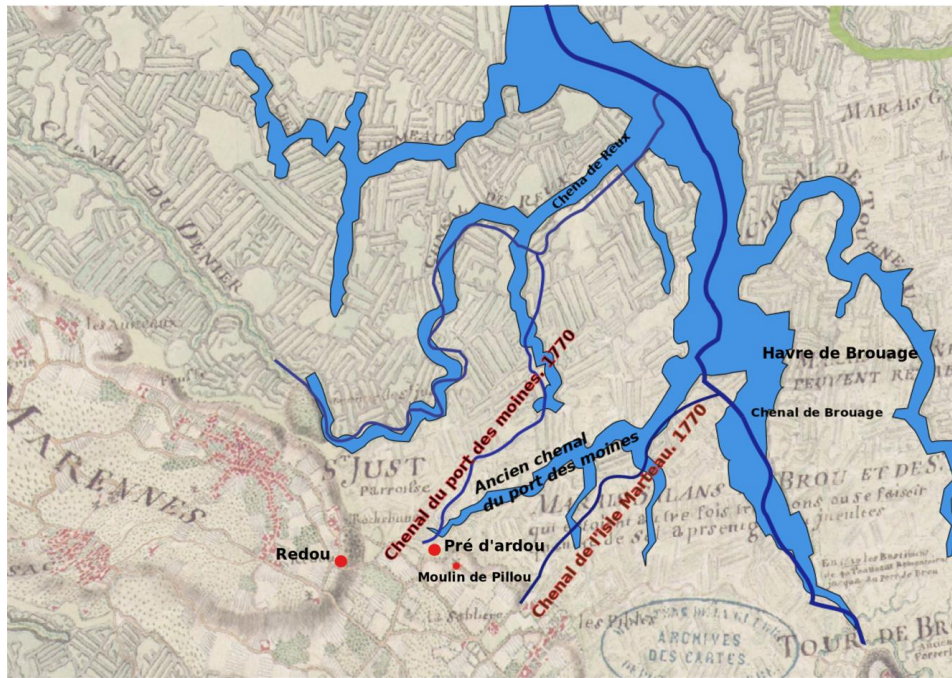


Figure 8: Localisation du Port des moines au Pré d'Ardou d'après la carte de Masse (bleu clair) et le plan terrier de 1770 (bleu foncé).

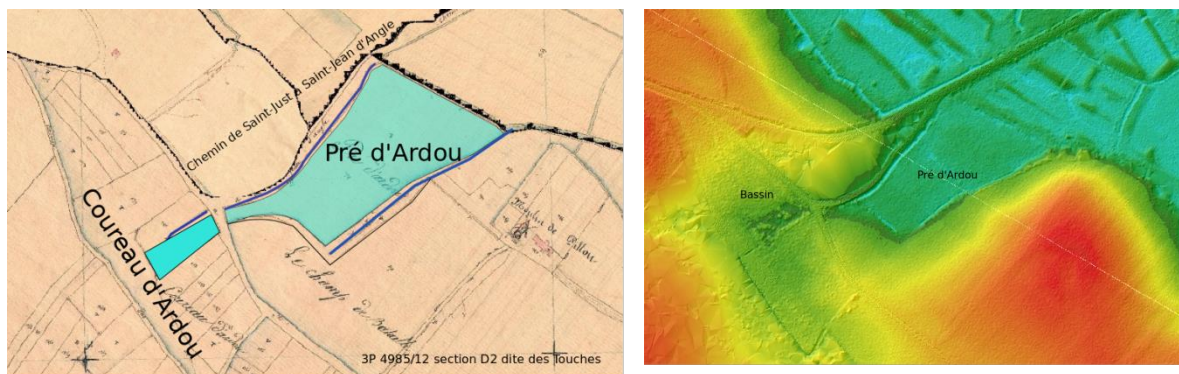


Figure 9 : Le port des moines au Pré d'Ardou (cadastre de Saint-Just Luzac 1833). LIDAR.

Le moulin de Pillou au-dessus du port laisse une faible trace sur le coteau. Le chemin de Pillou descendant au Pré d'Ardou n'a pas été repéré. Le secteur entre le bassin de chasse et les chemins se dirigeant vers Saint-Just est particulièrement riche en débris de tuiles.

- H : Cablanc et Boisrond

Cablanc et Boisrond sont les toponymes de deux grandes propriétés de la carte de Masse et du cadastre de 1833. Elles se situent le long du chemin qui va de Saint-Just à Peleze appelé aussi Chemin de Feusse à port Plouzeau.

De la propriété de Cablanc seules les traces d'une construction apparaissent dans un jardin de 3 à 4 ares de superficie. Le décompte d'un ramassage de surface de 37 tessons se répartit ainsi : 2 tessons gallo-romains, 23 éléments attribuables au Moyen-âge, 5 tessons modernes et 7 éléments indéterminés.

Une ferme moderne s'élève à l'emplacement de l'ancienne propriété de Boisrond. Le site peut correspondre aux terres de Pelezeu données aux moines des Touches. Le port de Plouzeau est un bon port encore accessible à des embarcations légères. Le chemin de Saint-Just à port Plouzeau forme un axe le long duquel le village de Saint-Just s'est développé. La question qui se pose : est-ce que port Plouzeau était le port de Saint-Just sur La Seudre ?

2 - Les terres salées

Le prieuré des Touches possédait des salines sur la rive droite de la Seudre et sur la rive gauche du Havre de Brouage.

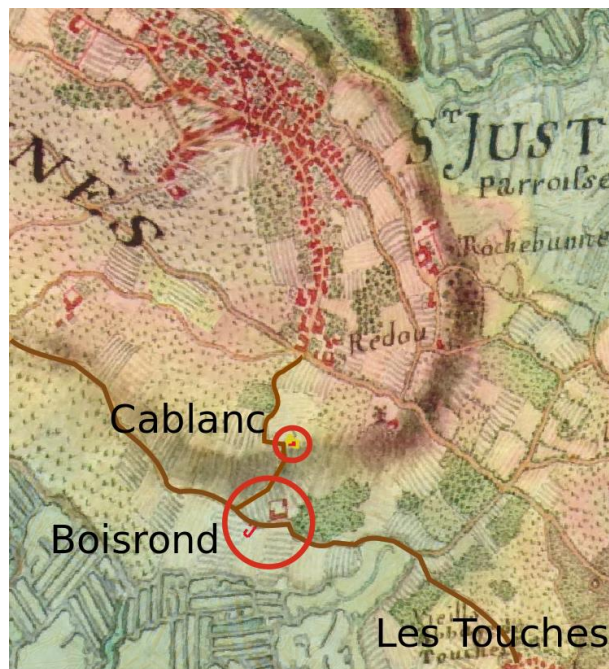


Figure 10: Les sites de Cablanc et de Boisrond sur le chemin de Saint-Just à Port Plouzeau. Carte début XVIII^e siècle.

- a) Les marais sur la Seudre

La terre et le marais de *Parsac* proviennent de la donation de Guillaume Sibaut et de son épouse Audiart¹². Le nom de famille de la donatrice Audiart est aussi celui de l'épouse de Pierre

¹² Grillon 2004, *op. cit.*, 714, p. 174.

Vidal donateur de la terre « où habitent les moines ». Guillaume Pedebois¹³, sur les conseils de Raynaud de Doer, donne ses cultures de Parsac et des Touches.

Le lieu-dit de Parsac n'est pas localisé mais il est possible de le situer entre le prieuré des Touches et le moulin de Luzac.

- b) *La Prise des moineards et La Prise des Touches*

L'abbesse de Saintes note dans l'inventaire¹⁴ de ses droits sur la Seudre, la possession par l'abbé de Dalon de 30 livres de marais aux Touches « où il y a un moulin à marée. »

Bien que les marais ne soient pas nommés il est possible de les reconnaître dans la Prise des moineards et la Prise des Touches du cadastre de 1832. La carte de Claude Masse confirme la présence d'un moulin à marée sur le chenal de la Recoulaine, le bras principal de la rivière la Seudre.



Figure 11 : Le moulin à marée des Touches. 3 P 4985/38. 1832

13 Grillon 2004, *op. cit.*, 711, p. 174.

14 AD 17 H 76. 1646, Dénombrement des droits que possède l'abbesse sur les terres salées de la Seudre.



Fig. 11 bis : Vestiges du moulin à marée.

Le moulin ruiné n'est pas porté au cadastre napoléonien. Il n'en reste qu'un pan de mur en gros appareil dans le chenal et un morceau de meule sur une levée.

- b) Les marais de la rive gauche du Havre de Brouage

Faducarneau

Guillaume Ricol et son frère Pierre donnent ce qu'ils possèdent dans le marais appelé *Faducarnau*¹⁵ en présence de Raynaud de Doer et d'Arnaud de Redos. Le toponyme Faducarneau peut être rapproché de celui de Fiscarneau. Le cadastre de 1832 cite les prises du Grand Fiscarneau et du Petit Fiscarneau.

¹⁵ Grillon Louis 2004, *op cit.*, 710, p 173.

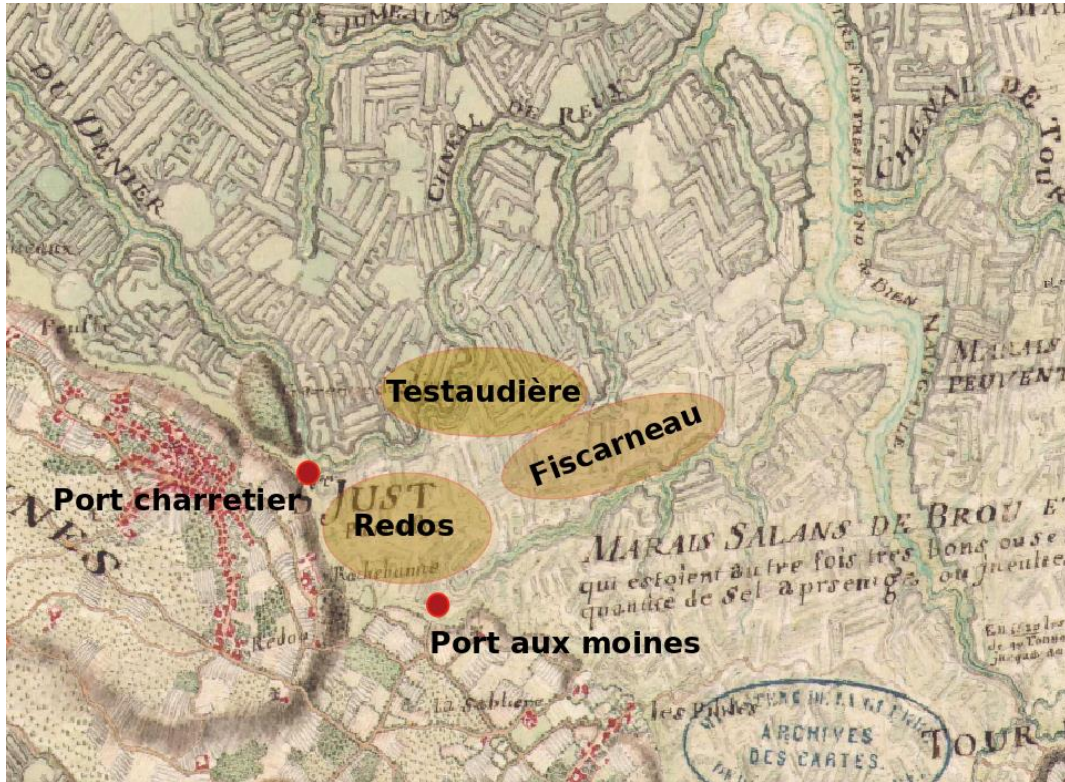


Figure 12 : Les marais du prieuré des Touches sur la rive gauche du Havre de Brouage. Carte Masse

La saline de Redos¹⁶

Le toponyme Redoux provient vraisemblablement du patronyme Redos. Arnaud de Redos a donné au prieuré des Touches la terre et la saline de la Conche de Redos et le droit qu'il prélève sur les navires qui accostent dans le Chenal des Moines. Il y a là plusieurs éléments concordant permettant l'identification de la *saline de Redos* à *Prise de Redoux* du cadastre napoléonien.

Testaudière¹⁷

W. Gauvain donne pour le salut de son âme et celle de ses parents, une terre appelée la *Testaude* acquise de sa parente Faidina Testauda. Le patronyme Testaud se trouve conservé dans le nom d'une prise, *Prise de la Testaudière* dans le plan terrier de la prévôté d'Hiers de 1770. Elle s'appelle maintenant *Prise de La Salle*.

16 Grillon Louis, 2004, 719 p. 175

17 Grillon Louis, 2004, *op cit.*, 725 p. 176.

Estortas¹⁸

Le marais d'Estortas n'est pas localisé. La mention laconique de la donation en 1230 par P. Mansuel à D. Bernard du marais ne permet pas de le rattacher au prieuré des Touches. La date de l'acte pose aussi problème car Dom Bernard a été abbé de Dalon de 1221 à 1226 et il ne l'était plus à la signature de l'acte.

A.2. La maison d'Erablais de l'abbaye de La Tenaille, commune de Hiers-Brouage

Le cadre historique

Gérard de La Salle fonde l'abbaye de La Tenaille vers 1125 et ce n'est qu'en 1137 qu'elle peut être créée à Sigismond-de-Clermont, près de Pons. L'abbaye cistercienne prend une certaine importance en Saintonge grâce à ses reliques et aux donations des grandes familles de la région. Les archives de l'abbaye ayant été détruites, les actes relatifs à la maison Erablais sont connus par les mémoires de procédures de l'abbesse de Saintes et du syndic des Jésuites du collège de Saintes¹⁹. Le nombre des dates du cadre historique est à réduire à l'essentiel. Elle intervient avant 1190, date d'un premier litige entre l'abbaye aux dames de Saintes et l'abbé de La Tenaille.

- 1239 : Anoblissement de l'hébergement d'Erablet par Hugues de Doé. Limites et bornes d'Airablais.
- 1459 : A la fin de la guerre de Cent ans, l'abbaye est en ruine. Il ne reste que l'abbé Hugues.
- 1464 : La première aliénation de marais salant sera suivie de nombreuses autres : 1470, 1485, 1493, 1518, 1527.
- 1509 : Arrentement de la maison d'Airablet à Bonnin.
- 1582 : Jacques de Pons chasse les moines de l'abbaye de La Tenaille et il s'empare de ses revenus.

18 Grillon Louis, 2004, *op cit.*, 479 p. 127.

19 AD17, H 76, Mémoire manuscrit du syndic des jésuites sur les biens de La Tenaille. 63 p. (cf notamment p. 2 et 15).

- 1615 : Son successeur le duc d'Épernon redonne les revenus de l'abbaye au nouveau collège des Jésuites de Saintes.

Le syndic du collège pour recouvrer ses droits sur Erablais se confronte à l'abbesse de Saintes détentrice de la dîme des îles de Marennes. C'est à travers les documents juridiques des moniales que la dépendance de l'abbaye de La Tenaille se trouve renseignée²⁰.

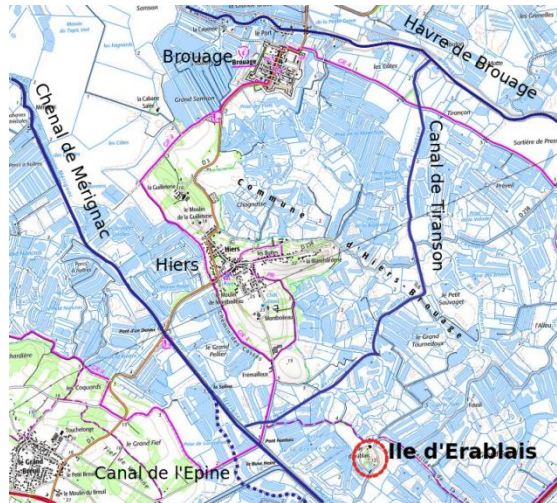


Figure 13 : L'île d'Erablais, carte IGN.

L'île d'Erablais

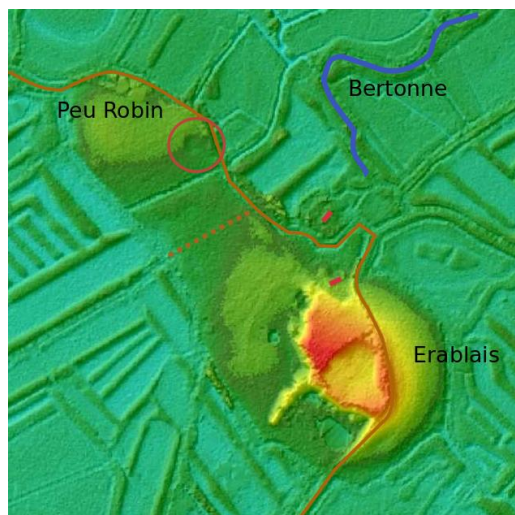


Figure 14 : L'île d'Erablais, LIDAR.

²⁰ A.D. 17 H 76, Collège de Saintes, compagnie de Jésus (1611 à 1756) : Sébastien Périssé, « Les marais salant de la prévôté d'Hiers, d'après les terrages de 1478 ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 119-2 I 2012, 109-124.

L'île d'Erablais est un îlot de sable situé à environ 500 m à l'est de l'île d'Hiers. Entre les deux îles circule un courant traversier nord-sud, aujourd'hui fort modeste. Le courant prend une place importante dans l'histoire du prieuré d'Erablais comme peuvent en témoigner les quatre ports qui s'y rattachent et les procès portant sur la limite des taxes.

L'île d'Erablais, îlot de 8 ha de superficie, s'étire sur une longueur de 600 m. Elle se compose d'une butte principale haute de 12 m et à l'autre extrémité d'une petite élévation de 4 m appelée tardivement le Peu Robin.

L'îlot principal est une propriété privée qui n'a pas été prospectée. Il a servi de carrière de sable pour la construction du pont de la Seudre. Sur l'îlot du peu Robin apparaît l'emplacement d'une construction inconnue.

La maison d'Erablais

La transaction que font *les frères de la maison d'Ayrablet* et Guillaume l'abbé de La Tenaille avec Aldeberg l'abbesse de Saintes en 1190 donne trois versions du même nom : *domus deirableto, de salinis domus deyrabeleto et fratrum Tenalia et Deblado*²¹. L'accord porte sur La maison d'Erablais réduite au territoire cultivé par les moines de leurs propres mains que l'abbesse de Saintes exempte de la dîme. L'abbesse dans les procès avec les jésuites au XVII^e siècle se réfère à cet acte de 1190.

Les jésuites prennent leurs arguments dans le titre d'anoblissement de l'hébergement d'Ayrablet, daté de 1239. La maison d'Erablais s'étend aux biens meubles, à savoir la terre, marais, labourages, cultures, salines, sartières, fossés, pâturages et les biens inamovibles de coutume et de seigneurie. Les jésuites tentent d'élargir l'exemption à la totalité de leurs possessions en s'appuyant sur le *Procès de vues et montrées avec Figure* que le cardinal de Richelieu a commandé en 1641.

Les procès évoquent des paysages remodelés par la sédimentation du marais que les parties ne connaissent pas et ne peuvent reconnaître dans le catalogue des chenaux de 1190 avancé par l'abbesse et de celui de 1641 présenté par les jésuites.

Les chenaux, limites de la Maison d'Erablais

²¹ AD 17 H 76.

On doit la première délimitation connue de la Maison d'Erablais à son acte d'anoblissement de 1239. Les *Fins et mettes* du XIII^e siècle s'avèrent peu éclairantes à la lecture du plan de 1641, sans doute le Plan de Brouage daté de 1640 environ. L'abbesse de Saintes note « qu'il est hors du pouvoir dudit syndic d'appliquer lesdits confrontations à celle de la figure ».

a- Les fins et mettes de l'étier Gombaudat.

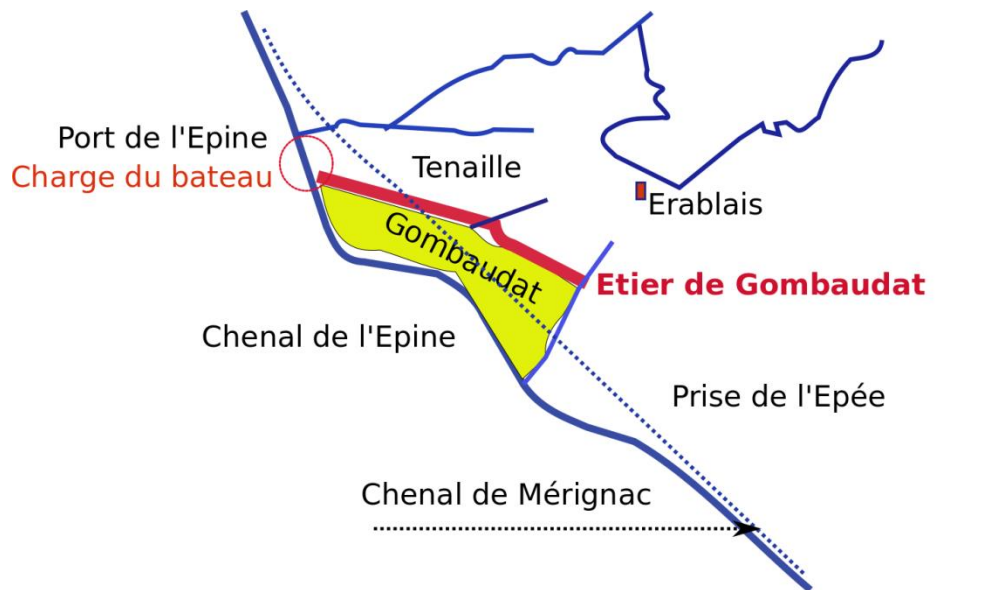


Figure 15 : Essai de localisation de l'étier du Gombaudat d'après le plan terrier de 1770

Les prises du Petit Gombaudat et du Grand Gombaudat figurent au plan terrier de 1770. Elles sont traversées par le nouveau chenal de Mérignac qui place la partie nord sur la commune de Hiers-Brouage et la partie sud sur la commune de Marennes. Une baillette faite par Jean du Gua, abbé de La Tenaille à Jean Avril le 12 mars 1518 cite l'estier de Gombaudat pour confront.

b- L'achenau Eume

Le toponyme Eume/Eumie semble conservé dans le patronyme Aimier²², Prise des Aimiers (1770) ou Prise des Emiers (1833). Le syndic des jésuites, au procès de 1641, soutient que le Chenal de Cruge portait anciennement le nom d'Eume. Il ajoute que le chenal allait du Chenal de l'Epine au chenal du Petit sauvaget.

22 Un certain Arnaud Aymier est nommé dans les comptes de la prévôté d'Hiers de 1478.

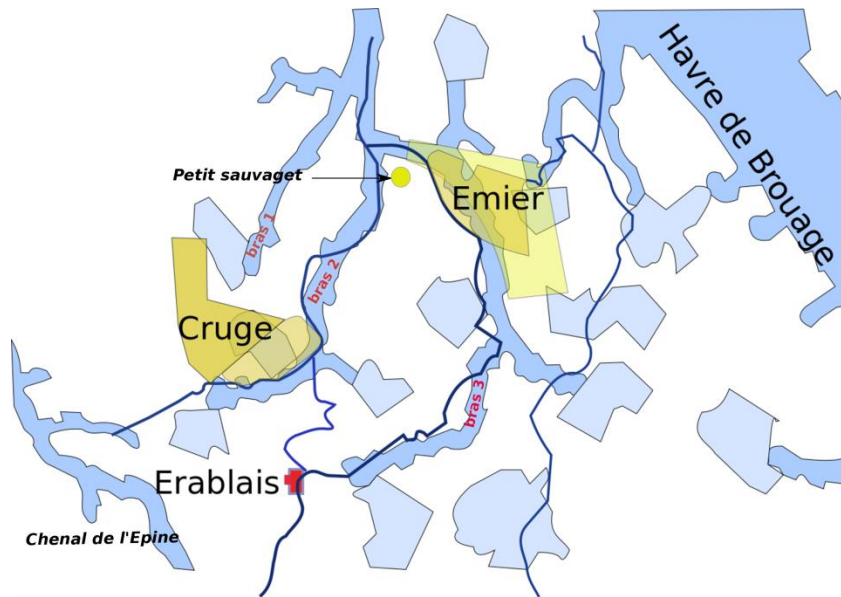


Figure 16 : Le procès de vues et montrées de 1641 identifie le Chenal d'Eume au chenal de la Cruge. Carte Claude Masse, bleu clair ; plan terrier 1770, bleu foncé.

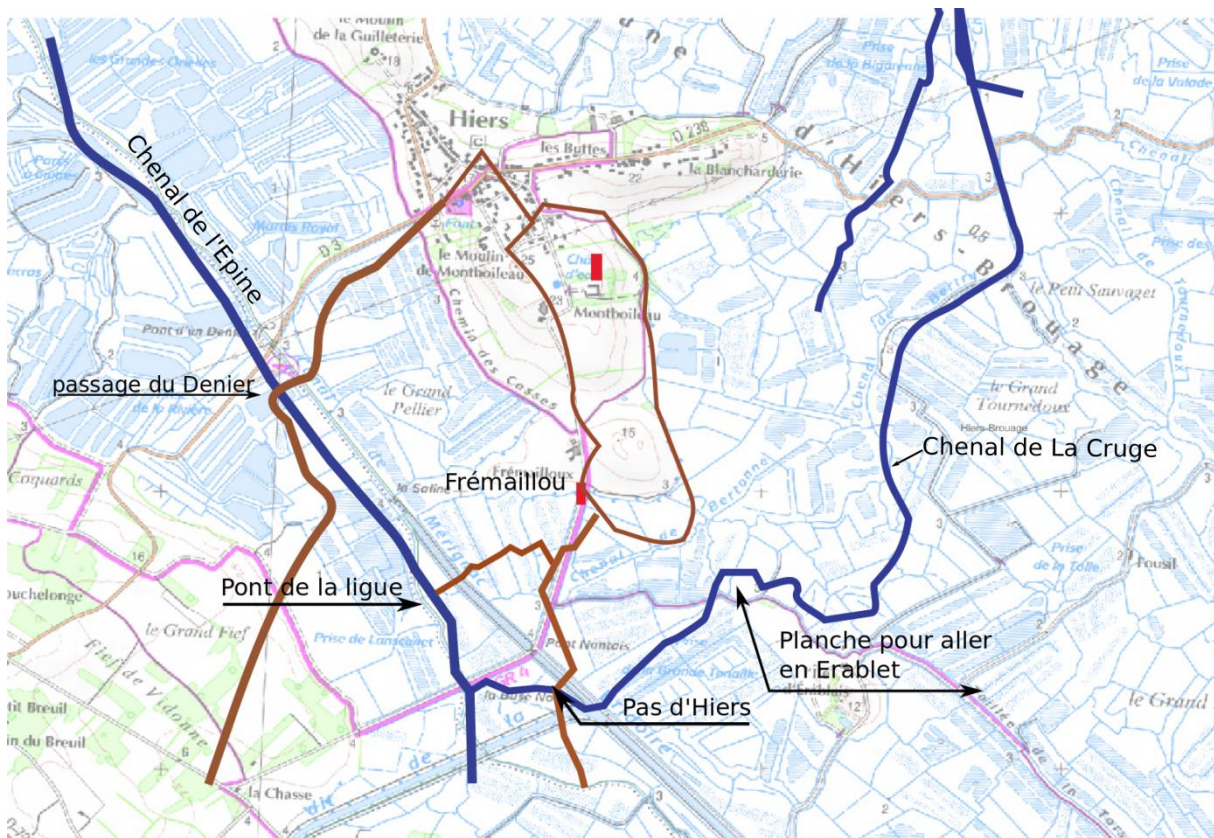


Figure 17 : Les annotations du plan de Brouage de 1640 environ reportées sur le fond de la carte IGN

Les prises de La petite et Grande Cruge identifient le Chenal de Cruge au bras n° 2 du Chenal de Tiranson (Masse 1706). La note peut signifier que le chenal en 1641 n'est plus

important. Le Chenal du Petit Sauvaget correspond à un des bras du chenal de Tiranson appelé par la carte IGN le chenal de Tournedoux.

Le chenal d'Eume est l'un des chenaux mentionnés au XIII^e siècle (acte d'anoblissement de 1239).

c - La Taillade de Pagasac (1239) ou Pegusac (1641)

Le chemin de Pagasac, pour l'abbesse de Saintes, marque la limite septentrionale du domaine d'Erablais. Elle appuie sa démonstration sur deux actes. Selon l'acte d'anoblissement de la maison de la Tenaille en 1239 *la taillade moyenne de Pagasac* établit une limite. L'abbesse cite un autre acte où la taillée de Pegusac est mentionnée. Il s'agit d'une transaction entre Jean, abbé de La Tenaille, et Jean Journaud datée 1535. Les deux noms devenus des toponymes permettent à l'abbesse de dire que « encore aujourd'hui (1641) la taillée sépare La cafourche Journaud de la Prise de La Tenaille ».

La taillée, sur le cadastre napoléonien, se reconnaît dans le chemin commun à La prise de la cafourche et à La prise de La Tenaille. Le terme Pagasac ou Pegusac est inconnu, il peut se référer à un patronyme comme à un lieu-dit.

La taillée est un chemin de pied de coteau qui dans le prolongement de *La taillée torse* va rejoindre le chemin de Marennes à Hiers au pont sur la Bertonne. A la fin du XIX^e siècle, le vieux chemin de Marennes est retracé mais il conserve les anciens ponts. La taillée du plan terrier de 1770 emprunte la digue du marais de La Tenaille. Entre le pont sur le Tiranson (ou Bertonne?) la taillée est maintenant coupée par le nouveau chenal de Mérignac qui remplace le chenal de l'Épine. Le plan de Brouage de 1640 indique que le chenal de l'Épine se franchissait alors par *Le pont de la Ligue*. La taillée à partir du pont est appelée la *Taillée des lanscanets*.

La charge du bateau

La Taillée de Pegusac apparaît dans le procès de 1535 parce que l'abbé et les religieux de La Tenaille voulaient y passer leur sel *pour porter à la charge du bateau*. Le sieur Journaud leur demandait de payer 5 sols par cent de sel.

La charge du bateau mentionnée en 1535 correspond à un port sur le chenal de L'Épine déjà cité dans les terrages de la prévôté d'Hiers de 1478 (PCR 2018 p. 33). La Tenaille y payait un droit de quillage. La mention de la charge en 1535 induit que le chenal de L'Épine était

encore navigable à cette date jusqu'à cet endroit mais qu'il ne l'était plus en 1640 à cause du Pont de La Ligue.

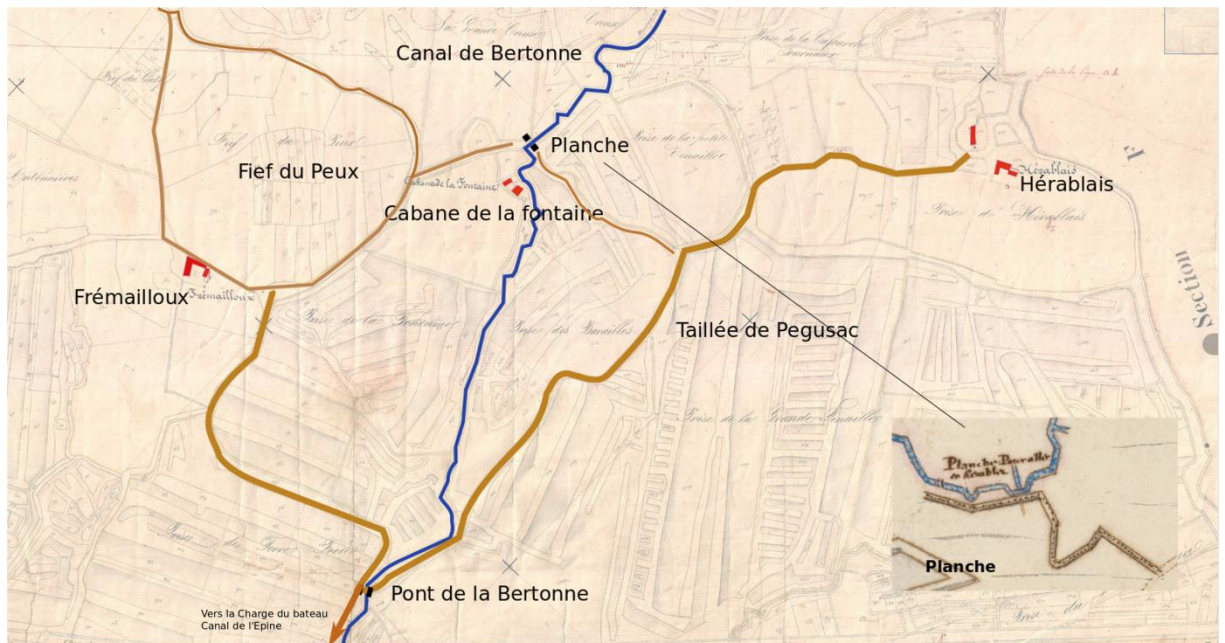


Figure 18 : Le croisement au pont de la Bertonne du chemin de Hiers à Marennes et de la Taillée de Pégusac. Cadastre 1832. Extrait du Plan de Brouage 1640 : Planche pour aller en Hérablais.

d - Les fins du marais d'Arnaud Garaud

La quatrième délimitation du domaine d'Airablais fait référence à une prise dont le nom du propriétaire Arnaud Garaud est oublié. Le Procès de vues et montrées avec figure précise les confronts de la prise, ce sont les marais du *petit Gombaudat et du Jas de L'Épée*. Le *jas de L'Épée* ou Chenal de L'Épée ferme la clôture du domaine d'Erablais en rejoignant l'estier Gombaudat.

La planche pour aller en Erablet marque un passage au XVII^e siècle sur le chenal de la Cruge entre Frémaillou et Erablais. Le chemin sur la bosse part du pied du Peu Robin et passe au lieu-dit de La cabane de la Fontaine (1833) et il rejoint à Frémaillou le Chemin de Marennes. La planche se situe à l'emplacement d'un port possible.

Le pas d'Hiers apparaît seulement sur la carte de Brouage de 1640. On peut noter qu'il donne accès au *Chemin de Feusse au Chapus* (1507) et du *Pas de Marennes* où la prospection

en 2018 localise le *port de l'Épine* concédé au prieuré de Sainte-Gemme en 1235 (PCR 2018 p. 32-34).

Le passage du Denier est une information qui interroge l'origine du *Pont du denier* de la carte de Masse. Le pont reconstruit plusieurs fois repose sur une base de gros blocs de pierre de taille qui rappelle celle des moulins à marée du Pélard et des Touches.

La fontaine à faire de l'eau pour les navires

L'État du Havre et des chenaux de Brouage en 1681²³ cite deux lieux sur le chenal de Tiranson en rapport à la navigation : une charge pour le sel et une fontaine à faire de l'eau pour les navires.

La description du Tiranson fait référence à un état du chenal antérieur au plan de Brouage de 1640 car à cette date le chenal est barré par un pont. Les données produites ne sont pas toutes contemporaines, certaines ont donc plus de 40 ans et d'autres ne sont pas datables.

La carte de Claude Masse datée de 1716 est postérieure d'une trentaine d'années du rapport sur l'état des chenaux et de 80 ans à la carte de 1640. Les informations concordantes entre le rapport et la carte de Masse concernent la largeur de 30 toises du chenal de Tiranson à son embouchure et la distance de 500 toises qui la sépare de la cafourche. La première branche du chenal est appelée selon les deux sources le chenal de Tiranson et il va finir au pied de La Rabelette. La branche du milieu ou chenal de *Tourne doüe* se jette dans le *chenal du Denier*. Les sources concordent aussi sur le nom du chenal anciennement le Chenal de L'Épine. La dernière branche dit le rapport « qui est le Tiranson » et finit au cap le plus avancé de l'île d'Hiers ressemble au dessin de Masse.

23 Jean Guenegan, « Etat du Havre et des chenaux de Brouage, en 1681 », *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-maritime*. n° 35, 2008, p. 71-75 ; *Discours sur le Havre et les chenaux de Brouage relatif au plan qui sont tous gatté et qui seroit à faire pour les rétablir*, 5 avril 1681.



Figure 19: Les bras du Tiranson de la carte de Claude Masse et l'état des chenaux de 1681. Bras 1 « le Tiranson » ; Bras 2 Le chenal de Tournedoux ; Bras 3 Chenal de Tiranson. Le chenal du Denier ou Chenal de L'Épine.

La correspondance des informations relatives à l'emplacement des charges paraît douteuse et peu précise.

La recherche de la fontaine à faire de l'eau offre 4 emplacements possibles.

Le premier site est la partie Est du peu d'Erablais où finirait le Tiranson. Aucune fontaine n'a été trouvée. Une zone humide a bien été observée sans indice d'une source ou d'un aménagement quelconque. Le bras du Tiranson est appelé à partie du plan terrier de 1770 le Chenal de Tournedoux. Son cours paraît naturel jusqu'à Erablais puis il se perd dans un réseau de fossé.

Le second emplacement (Figure 20) visité est la partie centrale de l'île d'Erablais car sur son flanc sud les indices d'une source sont possibles et que le flanc nord a été baigné par une sous-branche de la branche centrale du Tiranson.

Les indices d'un port, éventuellement possible, sont le canal de Bertreux qui prend naissance entre le peu d'Erablais et le Peu Robin, les aménagements traversant de la partie centrale de l'île qui selon les cartes ont été un chemin ou un fossé.

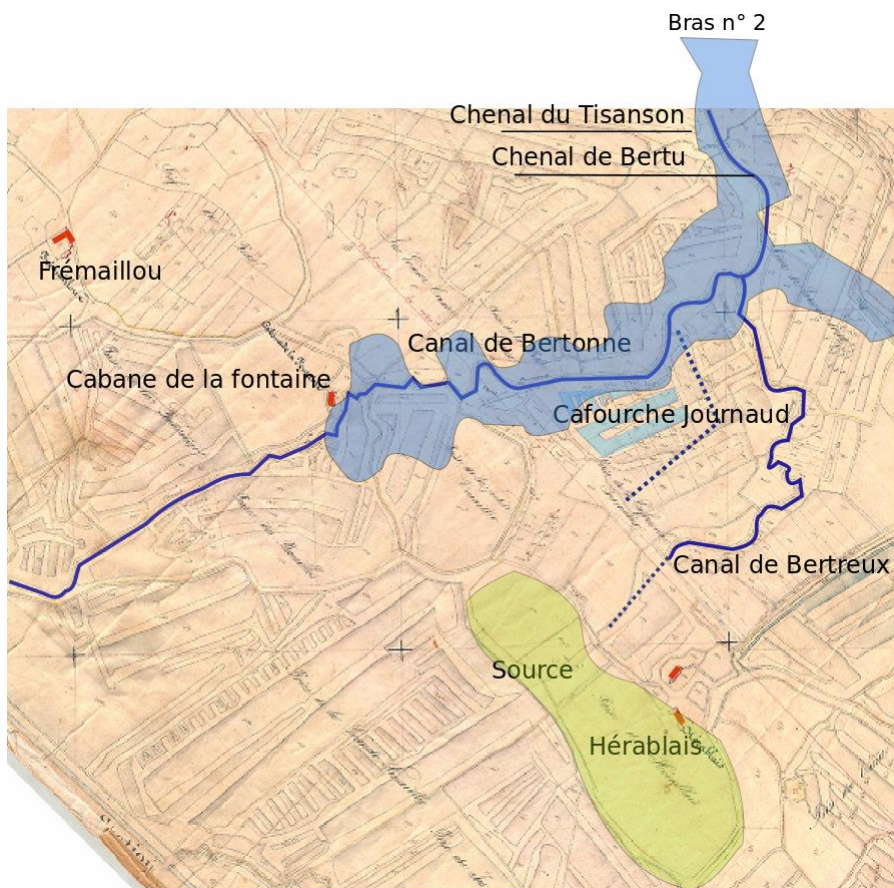


Figure 20 : L'environnement de la fontaine hypothétique de l'île d'Erablais d'après le cadastre de 1832 et le bras 2 du Tiranson de la carte de Masse.

La troisième localisation possible peut s'appuyer sur la mention des toponymes *La cabane de la fontaine* et *Font Malhou* en lien direct avec le bras du Tiranson. La recherche d'une fontaine n'a pas permis le repérage de sources aménagées. La cabane de la fontaine portée au cadastre de 1832 est aujourd'hui détruite. La carte d'État-Major du XIX^e siècle l'ignore. La photo aérienne IGN de 1950 montre le fossé de ceinture de la cabane. Le pont qui lui donnait accès a été détruit depuis ce qui rend inaccessible son emplacement. La cabane de la fontaine doit probablement son toponyme du lieu-dit Frémaillou qui se reconnaît dans une citation de 1408 « au sentier par out l'om vaît du bourg d'Iers vers Font-Malhou²⁴ »

Le bras du Tiranson, au niveau de la cabane, a été d'une centaine de mètres de largeur. L'état de 1681 note qu'*il n'y a à cet endroit qu'un pied à haute marée, le reste n'étant que vase*. On peut déduire de cela qu'un port à cet endroit n'était plus accessible à la navigation depuis longtemps.

²⁴ Jules Chavalon, « Renaud de Pons », *A.H.S.A.*, t. XXXI, 1902. Hommage de Hardouine de Beaumont, veuve de Pierre d'Hiers. 1408 (Arch. Nat. J 1026 n° 23).

Le chemin de Frémaillou à Erablais qui passe par *la planche* est encore repérable. Le chemin coupé par des fossés est délaissé et il va disparaître depuis qu'il n'est plus possible de suivre à partir de *la planche* le chemin de Frémallou à La Blancharderie. Au niveau de *la planche* la largeur inhabituelle de la berne évoque un aménagement de berne. On observe là une curieuse structure. Il s'agit d'une ancienne fosse ceinturée d'un fossé qui a reçu un numéro de parcelle cadastrale.

Le dernier emplacement possible est la fontaine du port de La Fragnais prospecté en 2018. La fontaine conserve les traces d'un aménagement. Le ramassage des tessons fait apparaître une occupation longue, de l'époque gallo-romaine à l'époque moderne, la majorité des tessons sont attribuable au Moyen-âge.

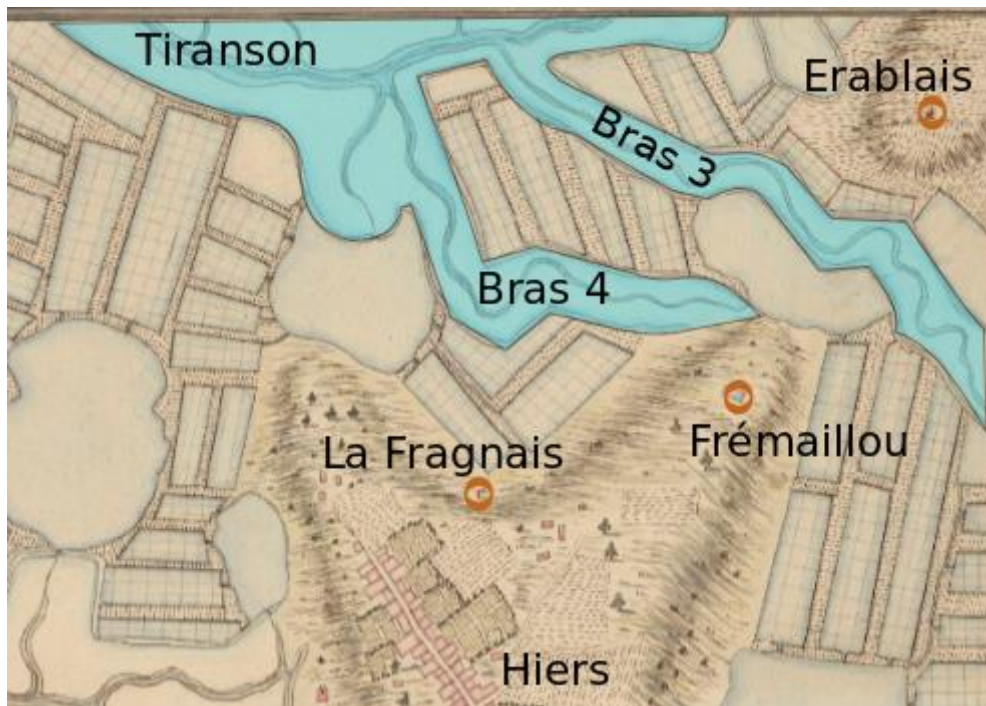


Figure 21 : Le Bras 4 du Tiranson d'après un plan de Brouage du XVIII^e siècle. BNF GE SH 18 PF 55 DIV 4 P 2 D.

A.3. Un dépôt de pierre de leste au confluent du chenal de Tiranson et du Havre de Brouage

Le repérage d'une zone de délestage dans le Havre de Brouage va entraîner la découverte d'un cordon côtier à un kilomètre en amont de Brouage. Cette partie du marais est documentée par les nombreux plans de la citadelle de Brouage qui retracent son évolution sur une longue

période de 1640 à 1950. Les dépôts de lest et les cordons côtiers concernent la navigabilité des chenaux et la recherche des anciens ports.

1 - Le dépôt de pierre de lest de la Prise des cinq morts, commune de Hiers-Brouage

La découverte d'un tas de pierres exogènes à la région dans un milieu sédimentaire constitue une forte anomalie. Le tas de pierre dans l'angle d'une parcelle cultivée provient de son dépierrage. Le dépôt comprend principalement des blocs de schiste et de granite. La recherche de son origine a permis d'envisager trois hypothèses : décharge d'un particulier ou parement d'une digue de mer ou indice d'une zone de délestage.



Figure 22 : Dépôt de pierre de lest de la Prise des cinq morts.

La parcelle épierrée forme une zone de dispersion d'environ 3 ha. Les gros blocs de lest se situent essentiellement le long et dans deux drains. Sur l'étendue de la parcelle les matériaux rencontrés sont des petits blocs de silex fragmentés en petites concentrations et des pierres nombreuses de 10 à 20 cm.

La localisation du tas de pierre (A) et la parcelle (B) sur les plans anciens, depuis le plan de Brouage et de ses environs datés de 1640 jusqu'à la photo aérienne IGN de 1950 met en évidence des éléments stables du paysage, un fossé ancienne prise d'eau sur le chenal de Tiranson, des tronçons de la digue-taillée empruntés par le GR 4 et aussi des formes de marais.

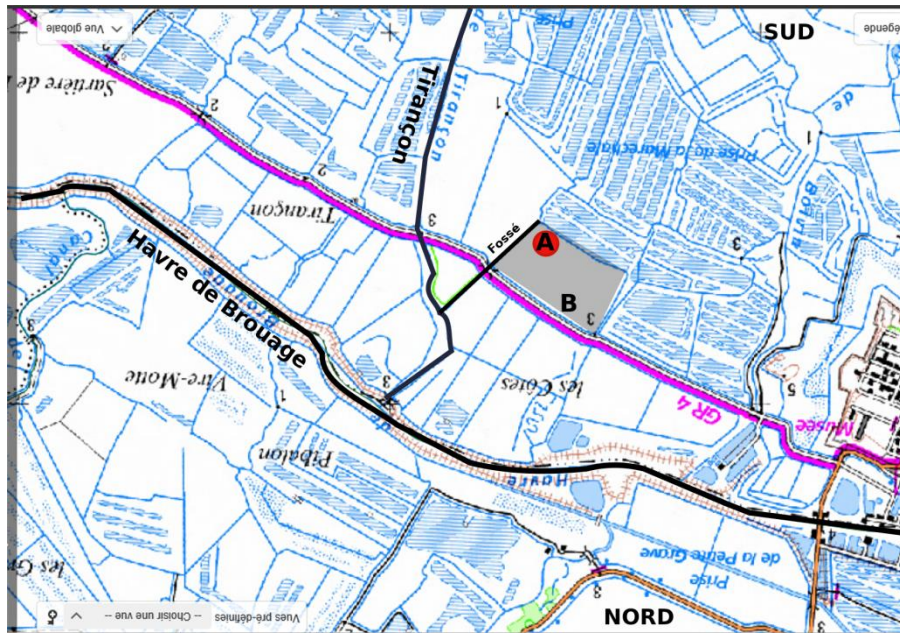


Figure 23 : localisation du dépôt de pierre de lest (A) et de la prise des cinq morts après 1950 (B) (Carte IGN)

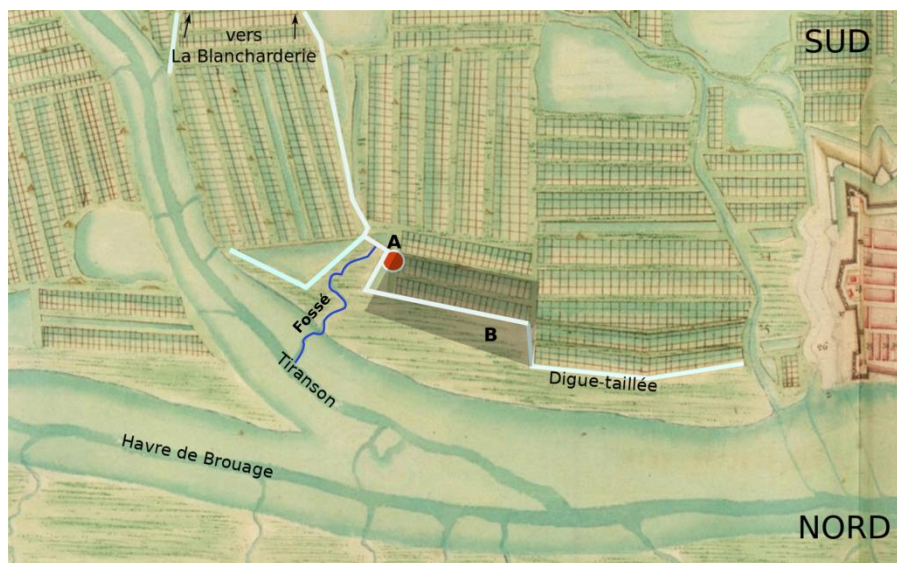


Figure 24 : localisation du dépôt de pierre de lest (A) et de la prise des cinq morts (B) sur le Plan de Brouage XVIII^e siècle

La digue-taillée traversait la parcelle (B) jusqu'à la construction du chemin actuel à la fin du XIX^e siècle. La parcelle se compose du côté nord d'un morceau pris de la sartière à l'intérieur du Havre de Brouage et au sud d'un bassin asséché de saline. Les pierres de lest occupent l'emplacement de la digue ce qui pose la question de leur éventuel emploi dans sa construction.

Le fossé du côté est un repère important du marais qui demeure inchangé depuis 4 siècles. Il sépare deux espaces contrastés par la présence de pierres de lest d'un côté et par leur absence de l'autre côté. La limite nord du champ est une voie communale aménagée dans la prairie du

Havre de Brouage au XIX^e siècle. La prairie est appelée sur le plan terrier de 1770 *Côte de Boivin*.

Le fossé ouest offre une coupe de la parcelle où apparaissent des drains dotés de tuyaux en PVC. Elle ne montre pas de niveau d'empierrement comme le cailloutis de silex et un niveau de pierres de lest.

Au sud, les débris de coquillage, principalement des coques, restituent l'emplacement des anciens bassins. Les niveaux d'empierrement n'apparaissent pas dans le fossé de clôture.

La recherche, au niveau de la section de la digue-taillée rasée, n'établit pas de lien entre l'épandage des pierres de lest et le tracé de la digue. Il est apparu aussi que la dispersion des concentrations de silex est indépendante de celles des pierres de lest et qu'elles s'étalent loin de la parcelle.

Le résultat de la prospection montre que le dépôt de pierre de lest est antérieur à la construction de la digue-taillée. Il devait se situer à l'embouchure du chenal de Tiranson et du Havre de Brouage. Sur la plus ancienne carte, le plan de Brouage de 1640, le dépôt est déjà bien en retrait du Havre.

Les niveaux de silex concassé et de pierres de lest correspondent à deux entités différentes ce qui peut être interprété comme une zone de délestage sur un ancien cordon côtier.

Les dépôts de lest connus sont peu nombreux. On peut citer celui des Jonchères à Saint-Jean d'Angles (Rapport PCR 2011, p. 12-13) et celui encore visible du canal de Boivin qui est cartographié sur un plan de Brouage de l'année 1729. La note 46 parle d'une *Chaussée qui s'est formée par les délestages qu'on a anciennement déchargés en ces endroits*. La carte mentionne un autre dépôt actif dans le Havre de Brouage. La note n° 47 indique *où les délestages se font journellement*.

Le cordon côtier dans le Havre de Brouage

Dans la prise de La petite maréchale apparaît un affleurement de cordon côtier. Il se caractérise par un matériel de taille petite composé majoritairement de silex fracturés. Malgré la période de pluie le terrain reste ferme ce qui est l'indice de terre sablonneuse. Entre le Tiranson et les fortifications extérieures de Brouage dans la coupe des fossés paraissent des niveaux de petites pierres qui sont peut-être des traces du cordon côtier.

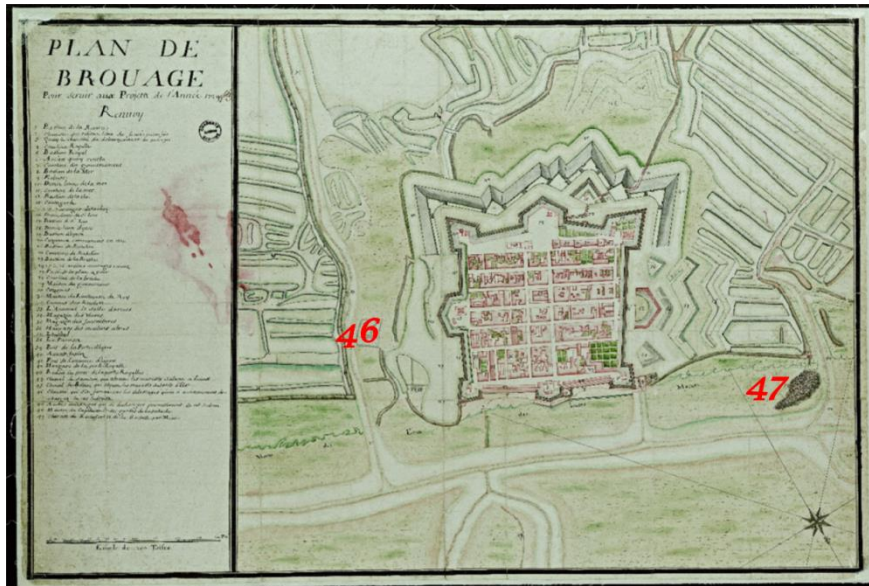


Figure 25 : Les zones de délestage du plan de Brouage en 1729. (AD 17. 16. 5 Fi Brouage)

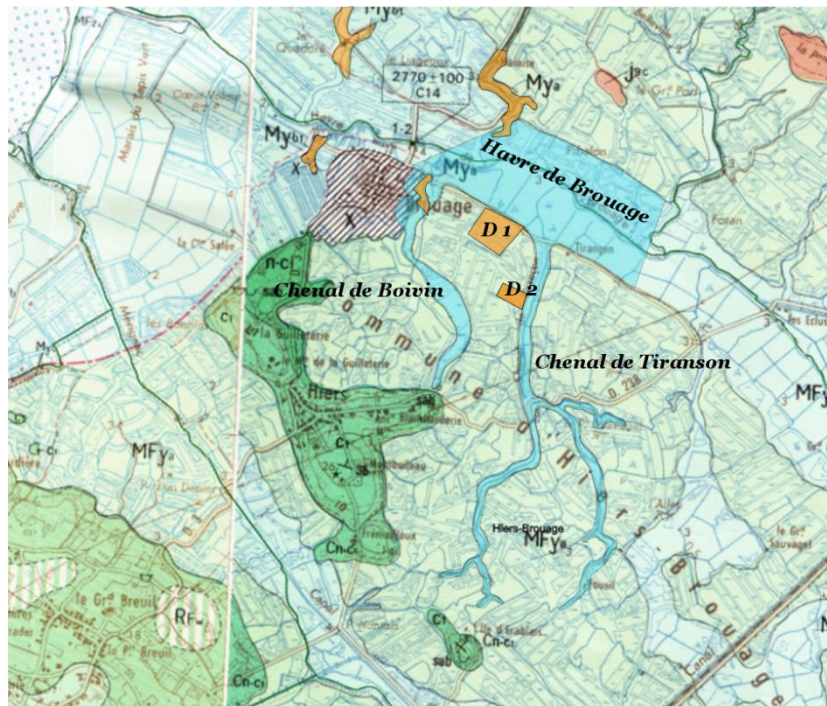


Figure 26 : Les cordons côtiers de la carte géologique. D 1 : Prise des cinq morts. D 2 : Prise de la petite maréchale, parcelle 238, cadastre 1832.

B) La structure féodale de la seigneurie de Broue au Moyen Age

Bertrand Beauvoit, Maître de conférences, BFP UMR 1332 INRA-université de Bordeaux

Les précédents travaux du PCR, basés sur l'analyse de textes médiévaux, ont mis en évidence une double fonction de la place de Broue : une résidence comtale créée vraisemblablement par les comtes d'Anjou lorsqu'ils disposaient de la Saintonge (vers 1033-1062) mais également un centre de commandement de la « terre de Marennes », un terroir entre mer et forêt désigné parfois comme *terra quae nominatur maritima* ou *loco qui dicitur maritimus*²⁵. La présente étude a pour but de faire un inventaire des droits féodaux constitutifs de la châtelainie de Broue au Moyen Age et *in fine*, d'analyser la structuration de la société aristocratique autour du site castral de Broue dans le cadre du système féodal. Notre *corpus* documentaire est constitué principalement des cartulaires relatifs à la Saintonge maritime (la Trinité de Vendôme, Notre-Dame de Saintes, La Sauve-Majeure, La Garde en Arvert et Dalon) (XI^e-XIII^e siècles), des documents comptables et judiciaires émanant des chancelleries royales (XIII^e-XIV^e siècles) et des aveux et dénombremens des fiefs relevant soit directement du roi, à cause du château de Saintes, soit de Broue et Chessoux (XIV^e-XVI^e siècles).

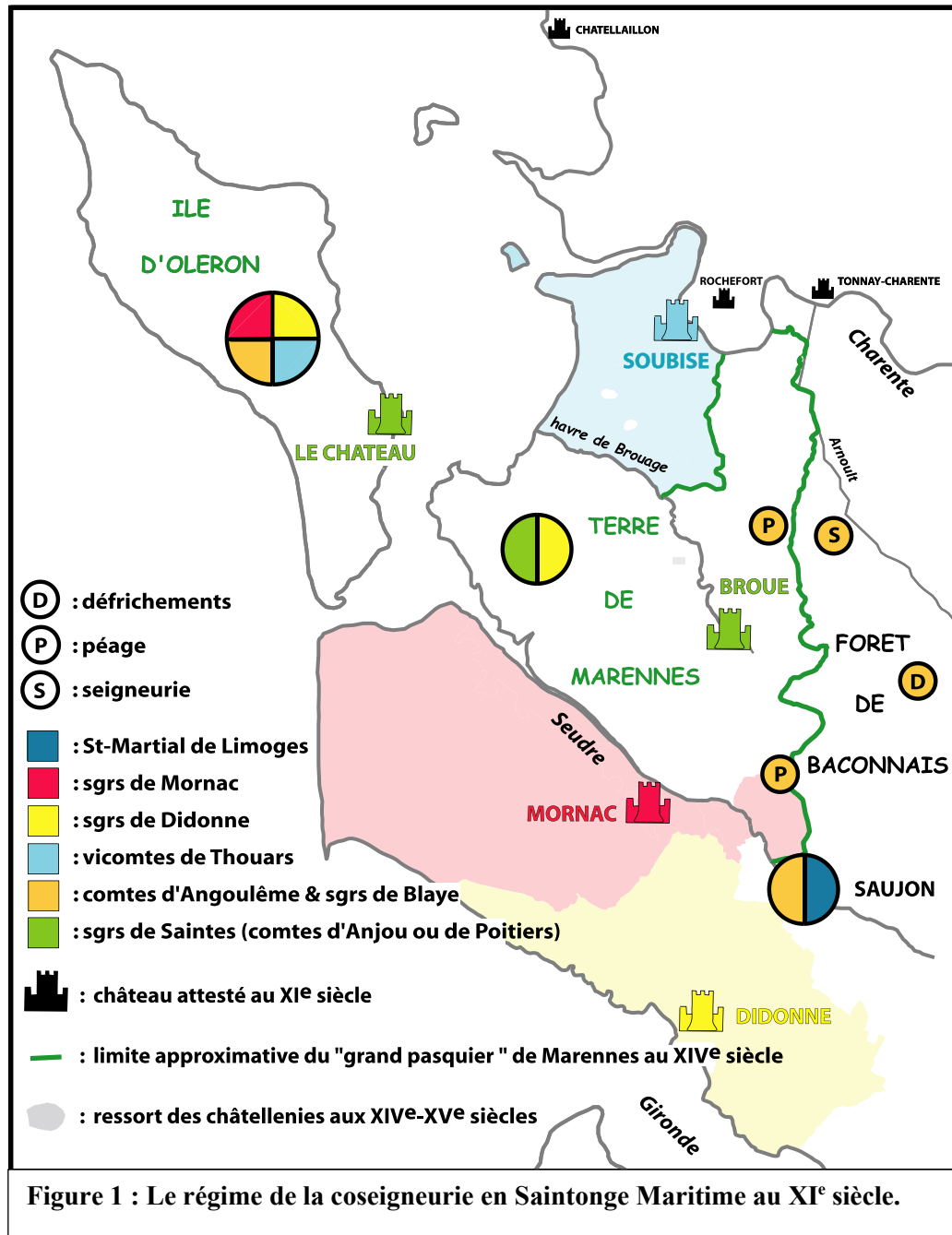
B.1. La « terre de Marennes », un domaine comtal en coseigneurie ?

C'est à l'occasion de la donation comtale de Geoffroy Martel, comte d'Anjou et maître de la Saintonge depuis les années 1030, que l'on mesure le partage des pouvoirs qui était déjà en vigueur dans la Saintonge maritime. Ainsi, au moment de concéder en 1040 la terre de Marennes et ses églises à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, le comte et son épouse, Agnès de Bourgogne, veuve du comte de Poitiers Guillaume V le Grand, sont obligés d'acheter la « moitié de la vieille terre de Marennes » à Pierre de Didonne, l'autre moitié leur appartenant²⁶. La disette documentaire de cette époque en Saintonge ne permet pas de dire depuis quand les seigneurs de Didonne étaient possessionnés dans ce lieu. La référence à la « vieille » terre de

²⁵ B. Beauvoit « Genèse et mutation des centres de pouvoir laïcs sur la presqu'île de Marennes du XI^e au XVI^e siècle, un survol documentaire » dans *Projet collectif de recherche « Les marais charentais au Moyen Age et à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie »*, Rapport 2018, Normand E., Champagne A. dir., SRA Poitou-Charentes, 2018, p. 39-51.

²⁶ Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis (AHSA) (1893) t. 22, n°11 (v. 1047), p. 39-40 ; Th. Grasilier (1871) « Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes » dans *Cartulaires inédits de la Saintonge*, art. cité, n°235 (v. 1047).

Marenes, par opposition à la « nouvelle » issue des récents défrichements, suggère que leur implantation était déjà ancienne. Elle pourrait être antérieure à la remise en culture des terroirs qui a suivi l'arrêt des expéditions Vikings à la fin du X^e siècle, selon la chronologie des défrichements établie par André Debord pour les pays de la Charente²⁷.



Les seigneurs de Didonne ont pu bénéficier à Marenes d'une délégation de pouvoir de la part des maîtres de la Saintonge comtale, au même titre qu'ils étaient leurs hommes liges dans l'île d'Oléron.

²⁷ A. Debord (1984), « La société laïque dans les pays de la Charente X^e-XII^e s. », p. 324-327.

En effet, les seigneurs de Didonne figurent parmi les « quatre seigneurs de l'île d'Oléron », assurément à la fin du XI^e siècle et probablement dès l'occupation Angevine²⁸. Parmi leurs « parsonniers » figurent les seigneurs de Mornac, maîtres du château du lieu et propriétaires des églises de la presqu'île d'Arvert, et les vicomtes de Thouars, qui sont aussi les seigneurs de Soubise. A ces deux lignages s'ajoutent les comtes d'Angoulême qui sont également implantés sur la Seudre, où ils bénéficient de droits seigneuriaux en indivision avec les abbés de Saint-Martial de Limoges en qualité de prieurs de Saujon, mais également sur le pourtour du golfe de Brouage où les membres de la famille comtale jouissent des péages de Saint-Fort et du Gua et participent aux défrichements de la forêt de Baconnais aux XI^e et XII^e siècles²⁹. A l'exception des comtes d'Angoulême, les coseigneurs sont les maîtres de châteaux d'origine privée attestés par les textes dès le XI^e siècle. Ils contrôlent donc la façade maritime de la Saintonge, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Charente, et participent à la défense de l'île d'Oléron et, dans une certaine mesure, du pays de Marennes (figure 1). Ce système de coseigneuries date-t-il de l'installation en Saintonge du comte d'Anjou Foulques *Nerra* par le duc Guillaume V le Grand (vers 1025) ? Pour abonder dans ce sens, on pourrait faire remonter la participation des comtes d'Angoulême et de leurs parents, les seigneurs de Blaye, à cette cogestion au mariage de la sœur de Foulques, Gerberge d'Anjou, avec le comte d'Angoulême Guillaume IV³⁰.

On remarque néanmoins que le comte Geoffroy Martel, puis les comtes de Poitiers qui lui succédèrent à partir de 1062, ont toujours veillé à garder le contrôle des places-fortes. En Saintonge, ils confièrent les tours et les châteaux de Saintes, de Broue et d'Oléron à des hommes de confiance dont certains avaient des liens étroits avec les pays de la Loire et le Poitou. Citons pour le XI^e siècle, Francon de Saintes et son frère Machel, à Saintes, Dodon de Broue, Engelbaud de Broue et Hugues I de Doué, à

²⁸ Pierre de Didonne, sa femme, et leurs enfants concèdent l'église de St-Georges d'Oléron et abandonnent leurs réclamations sur la « terre » d'Oléron située autour de l'église [AHSa (1893) t. 22, n°7 (avt 1047) p. 36 et n°22 (1050/65) p. 50].

²⁹ A ce sujet, voir J. Dugué « Les possessions et droits de la maison d'Angoulême en Saintonge occidentale dans la seconde moitié du XI^e siècle », Société Archéologique et Historique de la Charente, avril-septembre 1992, p. 109-112. A ce dossier documentaire, ajoutons le don d'une terre située entre Ribérou et Saujon qui a nécessité au XII^e siècle deux actes, l'un par le prieur de Saujon et l'autre par le sgr de Blaye, un descendant des comtes d'Angoulême [Bibliothèque Nationale de France (BnF) Latin 17120, p. 114 (v. 1142/79)]. Les possessions des seigneurs de Blaye à Saujon ont été saisies après la victoire de Louis IX à Taillebourg en 1242, constituant la prévôté de Ribérou dont les revenus figurent dans les premiers comptes de l'administration d'Alphonse de Poitiers [Archives Historiques du Poitou (AHP) (1875) t. 4, «Registre des comptes d'Alphonse de Poitiers (1243-1247) », voir e.g. p. 4 et 35]. La « parsonnerie » entre les détenteurs de la baillie de Saujon (ou de Ribérou) et le prieur de Saujon apparaît explicitement dans les comptes anglais et français à partir du début du XIV^e siècle.

³⁰ L'influence angoumoisine en Oléron s'est concrétisée par l'introduction des moines de Bassac (abbaye fondée en 1002/3 par le sgr de Jarnac) où ils possédaient l'église de St-Trojan. En 1072 un accord est passé entre l'abbaye de la Trinité de Vendôme et l'abbaye de Bassac au sujet d'un droit de « routure » et de l'église Ste-Marie d'Oléron. Vers 1120, les moines disputaient les églises de Ste-Marie et de St-Nicolas d'Oléron à la Trinité de Vendôme qui les détenait depuis plus de 70 ans [abbé Maratu (1866) « Girard, Evêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège (vers 1060-1136) » p. 209].

Broue³¹ ou bien encore Airaud de Forges, en Oléron. Antérieurement, ce dernier soldat avait été nommé gardien du château de Talmond en Bas-Poitou et résidait dans le château comtal de Vouvant³².

B.2. La militarisation de la société, les soldats attachés au château de Broue au XII^e siècle

Les chevaliers ou soldats du château de Broue appartenaient à deux familles, les *Ricol* et de *Redos*. L'onomastique permet de relier les premiers aux prévôts d'Hiers du XIII^e siècle qui portaient les noms de baptême Bernard et André. Ce sont plusieurs générations que nous font connaître les cartulaires de l'abbaye aux Dames de Saintes et de celle de Dalon en Périgord (figure 2). Tout d'abord, apparaît Hélié *Ricol* qui concéda aux moniales de Saintes la dîme de *Saurespinia* devant le comte de Poitiers. En 1137, Guillaume *Ricol*, Hélié et André, ses frères, chevaliers de Broue (*milites de Broa*), et leur mère Audéarde, concèdent la moitié de la dîme de la terre de *Spina Saura* (l'Epine, peut-être l'Epée, commune

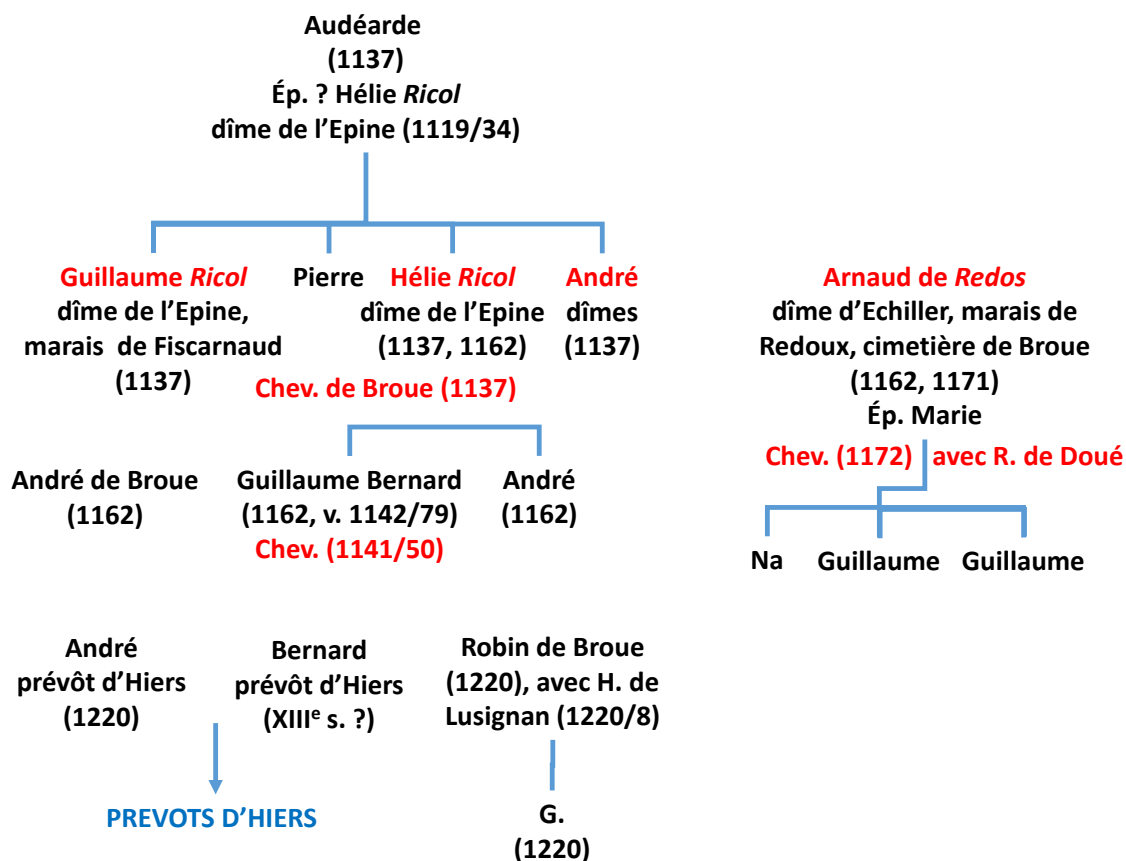


Figure 2 : Généalogie des lignages chevaleresques de Broue au XII^e siècle.

³¹ Sur ces individus voir, B. Beauvoit « La tour et la seigneurie de Broue au Moyen Age (XI^e – XIV^e siècles) » dans « *Broue (Saint-Sornin – Charente-Maritime) : un site élitaire au coeur des marais charentais* », Rapport d'opération de sondage – campagne 2018, Normand E., Champagne A. et alii, SRA Poitou-Charentes, 2018, p. 21-55.

³² Sur Airaud de Forges, AHP (1872) t. 1 « Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers », n°41 et 43, p. 44-45 (v. 1080) ; AHP (1889) t. 20 « Chartes de la Trinité de Mauléon », n°1 (v. 1090) ; L. de la Boutetière (1873) « Cartulaire de l'abbaye de Talmond », n°51, p. 64-65 (v. 1074-78).

de Hiers-Brouage) à l'abbaye aux Dames de Saintes. En 1162, André de Broue, Guillaume André et Bernard, son frère, sont les garants d'un acte de l'évêque de Saintes entérinant l'accord des moniales avec Renaud de Doué. En outre, à cette époque, André et Bernard de Broue étaient redevables de corvées envers la prieure de Marennes. Le second lignage est représenté par Arnaud de *Redos* qui, comme Hélié *Ricol*, s'était emparé de dîmes au préjudice des moniales, particulièrement celles des marais de *Saurespina* et de *Schiler* (Echiller, commune de Saint-Just-Luzac), ce qui nécessita des rachats en 1162. Sous le regard de Renaud de Boué et d'Arnaud de *Redos*, Guillaume *Ricol* et son frère Pierre donnent aux moines de Dalon ce qu'ils possèdent dans les marais de Friscarnaud (commune de Saint-Just-Luzac). En 1171, Arnaud de *Redos* donne le terrage de la terre qui jouxte le cimetière de Broue, avec le consentement de Marie, son épouse, de son fils et de sa fille, et de Renaud de Doué. A la même époque, Arnaud de *Redos* donne ce qu'il possède dans la saline, la conche et l'étier de *Redos* (Reux ou Redoux, commune de Saint-Just-Luzac), sous le regard de Guillaume et autre Guillaume, ses fils, et de son épouse Marie. Enfin, en 1172, Arnaud de *Redos*, chevalier, est témoin au château de Broue d'un acte de Renaud de Doué³³.

Au bilan, les soldats de Broue évoluent dans l'entourage de la famille de Doué au XII^e siècle alors que ces derniers ne sont pas encore seigneurs de Broue. On peut donc s'interroger sur la position sociale de ces soldats par rapport aux comtes de Poitiers et aux gardiens héréditaires de Broue. Ces membres de la *militia* de Broue ont des intérêts sur les terres douces et salées qui sont, en partie du moins, sous le contrôle de la famille de Doué, notamment à Broue (cimetière), à Saint-Just (*dominium* des Touches et marais de Saint-Just) et sur le chenal de l'Épine (marais de l'Épée), là où précisément la seigneurie de Broue s'est structurée, comme nous le verrons plus loin. On peut néanmoins s'interroger sur cette faible militarisation du pays de Marennes au XII^e siècle : s'agit-il d'un effet de loupe lié à la documentation ou d'une réalité sociale ? A ce titre, rappelons que seulement 3 actes sur 10 mentionnent la véritable condition sociale de ces soldats de Broue. Il en va de même pour les gardiens de Broue qui, dans le cartulaire de l'abbaye saintaise, ne sont jamais affublés d'une quelconque qualité sociale alors que dans l'obituaire, Engelbaud et Odon (Dodon) de Broue sont qualifiés de *militēs*. De même, les membres de la famille de Doué n'affichent cette qualité qu'à la fin du XII^e siècle (Renaud et Olivier de Doué, *militēs* en 1179)³⁴. En fonction de la portée de l'acte, les rédacteurs des chartes ont donc pu choisir de spécifier ou pas cette qualité sociale.

Au XIII^e siècle, de plus en plus d'individus de la petite aristocratie marennaise se consacrent au métier des armes, arborant la qualité de chevalier ou de valet suivie d'une indication géographique (de

³³ Grasilier, t. 2, art. cité, n°262 (1119/34), 238 (1162), 243 (1137), 257 (1162), 253 (XII^e siècle); BnF, Latin 17120 p. 110-113 traduit dans L. Grillon « Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon » dans *Archives en Dordogne – études et documents* n°3, n°707, 710, 719 et 720.

³⁴ Beauvoit « La tour et la seigneurie de Broue... », art. cité.

Saint-Just, de Marennes ou de Saint-Sornin)³⁵. Ces chiffres suggèrent une recrudescence de la *militia* dans le pays de Marennes au XIII^e siècle mais qui reste néanmoins beaucoup moins développée que dans la châtelainie voisine de Mornac, beaucoup plus militarisée³⁶.

B.3. Une société aristocratique faiblement ancrée dans le pays de Marennes

Le recensement et l'analyse prosopographique des lignages de la petite aristocratie marennaise permettent de mettre en évidence une douzaine de lignages portant chacun le même nom patronymique³⁷. Hors mis le lignage des Ogier pour lequel on décèle des individus portant ce patronyme dès le XI^e siècle dans l'entourage des moniales de Saintes (voir annexes)³⁸, beaucoup de structures lignagères remontent au XII^e siècle, comme par exemple les prévôts d'Hiers (Figures 2 et annexes) et les familles Gastaud (de la Gataudière)³⁹, Geoffroy (de Saint-Just)⁴⁰, Pochereau⁴¹, Machefeu⁴² et d'Oléron (de Luzac)⁴³. Pour d'autres lignages, à partir des données disponibles, on ne peut remonter au-delà du XIII^e siècle, pour les de Maillé (de Saint-Just), les de la Bernardière et les Légier (d'Hiers) (voir annexes).

³⁵ Geoffroy Salomon, écuyer de Marennes (1243) ; Guillaume Vigier, valet du Breuil de Marennes (1281) ; Geoffroy Ogier, chevalier de St-Sornin (1243) ; Hugues (1271-1279) et Arnaud Ogier (1290-1294), damoiseaux ; Guillaume Geoffroy, valet de St-Just (1251) et valet de Marennes (1277) ; Geoffroy de Maillé, chevalier de St-Just (1251) (cf annexes).

³⁶ Entre 1187 et 1278, on dénombre dans les textes 34 individus différents qualifiés de « chevalier d'Arvert », pour un total de 68 mentions dans 25 actes différents (en moyenne, 2 mentions / individu et 2,72 mentions / acte). En comparaison, entre 1137 et 1294, dans la région de Marennes, on dénombre seulement 14 individus pour un total de 17 mentions dans 14 actes différents (en moyenne, 1,2 mention / individu et 1,2 mention / acte).

³⁷ L'analyse prosopographique reconstitue la structure des lignages à partir de la transmission d'un patronyme, associé ou non à un patrimoine, de génération en génération. Mais, en cas de disette documentaire, cette méthode a tendance à surestimer le nombre de lignages car, comme l'a énoncé Léopold Gênicot, « une lignée qui porte un nom nouveau n'est pas nécessairement une lignée nouvelle ; inversement, la disparition d'un patronyme ne signifie pas l'extinction de la famille qui le portait » [L. Gênicot « L'évolution d'un lignage chevaleresque aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *Revue du Nord*, t. 40, n°158, 1958, p. 425].

³⁸ Pierre Ogier (1083/99 et 1100/07) figure parmi les *probi homines* et parmi les corvéables de Marennes et Geoffroy Ogier (1119-1137), parmi les *Sancte Marie famulis* [Graslier, t. 2, art. cité, n°90, 236, 243 et 253].

³⁹ Aimeri *Gastal* est témoin avec Renaud de Doué et Guillaume Geoffroi du don des Touches à l'abbaye de Dalon par la famille Vidal [Grillon, art. cité, n°713 (v. 1142/77)].

⁴⁰ Voir note précédente.

⁴¹ Vers 1119/27, Urson *Pochellus* et son frère Constantin renoncent, avec l'accord d'Hugues de Doué, à leurs prétentions sur la terre qu'Hugues *de Sutra* avait concédée à l'abbesse de Saintes. Ce dernier est probablement un descendant de Renaud *de Sutra* et de son fils Hugues qui vivaient vers 1045/82. En 1137, Urson *Porchareu* a une autre querelle avec l'abbesse Agnès concernant la jouissance de la terre salée qui avait été concédée par une veuve nommée *Maximilla*. A la génération suivante, la prieure Hymberge achète des biens à Hélie Pochereau [Graslier, t. 2, art. cité, n°267 (1119/27), 236 (1137) et 257 (avt 1171)].

⁴² Au début du XII^e siècle, (Arnaud) *Machefelos* est témoin du don de la dîme de la terre de Marennes par le comte de Poitiers à dame Hylaïre, restituée à la même dame la moitié du moulin de Malérat (commune de St-Just-Luzac) avec l'accord d'Hugues de Doué, et réclame, au nom de sa femme, fille d'Ulric *Saltarelli*, le verger du Gua qu'avait acquis dame Hylaïre [Graslier, art. cité, t. 2, n°260 (ap. 1119), 261 (ap. 1171, date erronée) et 266 (1119/34)].

⁴³ Au milieu du XII^e siècle, Jean d'Oléron consent au don des marais de *Parsac* et des Touches (commune de St-Just-Luzac) à l'abbaye de Dalon, abandonnant la redevance d'une oie qu'il percevait jusqu'alors. La dîme de la terre de Jean d'Oléron fut concédée à la prieure de Marennes par Renaud de Doué en 1162 [Grillon, art. cité, n°714, 715 et 716 (1142/79) ; Graslier, t. 2, art. cité, n°238 (1162)].

Cette première analyse souligne une organisation faiblement territoriale des lignages marennais dans la mesure où de nombreux individus ont des intérêts économiques ou bien encore exercent des fonctions seigneuriales ailleurs en Saintonge Maritime. Par exemple, Gautier de Maillé (de Saint-Just) et Guillaume, prévôt d'Hiers, ont été prévôts d'Oléron au XIII^e siècle et y avaient des biens⁴⁴. En outre, le dépouillement des cartulaires saintongeais montre qu'un certain nombre de lignages avaient des intérêts de chaque côté de la Seudre aux XII^e et XIII^e siècles. Citons les Geoffroy (de Saint-Just)⁴⁵, Thibaud⁴⁶, Pochereau⁴⁷, Macheveau et d'autres encore⁴⁸. Certains représentants de ces familles faisaient partie de la *militia* de la châtelainie de Mornac au début du XIII^e siècle⁴⁹. Gageons que de semblables interconnexions ont dû exister de l'autre côté du havre de Brouage, dans la châtelainie de Soubise, mais la disette documentaire ne permet pas d'en prendre la mesure.

Réciproquement, de nombreux lignages aristocratiques implantés en marge ou même très loin du pays de Marennes y détenaient des salines, des fiefs et des droits seigneuriaux aux XIII^e et XIV^e siècles. En premier lieu, il faut citer les seigneurs de Mornac et leurs alliés, les seigneurs de Montausier et de Pisany. Viennent ensuite les seigneurs de Montanson, de Nieul, les Goumar (d'Echillais), les Peyre (du Fouilloux en Arvert), et enfin, les seigneurs de Balanzac et leurs alliés, les Raymond (d'Ozillac et d'Aubeterre) et les de Magésie (de Chalais)⁵⁰.

⁴⁴ En 1205, Gautier de *Mailly* demande à Jean-Sans-Terre de lui confier la terre d'Hugues Gobin située dans l'île d'Oléron et est prévôt du roi en Oléron en 1214. Guillaume, prévôt d'Hiers, a été prévôt d'Oléron du temps de la reine Eléonore de Provence (1273/80). Ses successeurs prévôts seront seigneurs de Chassiron au XIV^e siècle et les seigneurs de Pons après eux.

⁴⁵ En 1211, Guillaume Geoffroy et G(eoffroy) de Dozac, son frère, sont témoins en Arvert. Ils apparaissent souvent dans le cartulaire des frères de la Garde, seuls, ensembles ou avec leurs autres frères, dans de nombreux actes de la fin du XII^e et du début du siècle suivant. Avant 1214, G. de Dozac, chevalier, est témoin d'un acte de G. de Doué, seigneur de Broue. En 1277, Guillaume Geoffroy, valet de Marennes, a des droits sur le moulin de Brasson (commune de la Tremblade) en concurrence avec le sénéchal de Mornac [Th. Grasilier (1871) « Chartes du prieuré conventuel de Notre-Dame de la Garde en Arvert » dans *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. 1, n°19 (1211), 63 (23-3-1277 n.s.) ; *ibidem*, t. 2, n°272 (avant 1214)].

⁴⁶ Hélie *Tebbaudi*, miles, souvent cité dans le cartulaire de la Garde, jouissait de dîmes en Arvert, d'un fief à Chaillevette et du moulin de Brasson [Grasilier, t. 1, art. cité, n°20 (26-7-1211), 32 (1226) et 52 (1236)].

⁴⁷ Constantin *Paucherello* souscrit au don de l'église de Ste-Marie de l'Isle en Arvert au tournant du XI^e siècle [Ch. Higounet & A. Higounet-Nadal (1996) « Le grand cartulaire de l'abbaye de la Sauve Majeure » dans *Etudes et documents d'Aquitaine*, Fédération Historique du Sud-Ouest, t. 8, n°882 (sans date, v. 1083/1107)].

⁴⁸ A la fin du XII^e siècle, Gislemund de Mornac, connu pour être le sénéchal du seigneur de Mornac, fait partie des hommes de Luzac qui doivent des coutumes (une corvée de 4 bœufs) à l'abbaye aux Dames de Saintes [Grasilier, art. cité, t. 1, n°12 (avant 1200) ; Grasilier, art. cité, t. 2, n°255 (sans date, XII^e siècle) ; Higounet, art. cité, n°1175 (1207/19)]. Le lignage de Trignac (commune de Semussac), dans la châtelainie de Didonne, était implanté dans les régions de Saujon [BnF, Latin 17120, p. 114 (v. 1142/79)] et de Marennes au XII^e siècle. Ainsi, Hugues *de Trignach*, sa femme Benoite et son fils Geoffroy *Hymonis*, cédèrent aux moniales de Saintes leurs droits sur une maison (non localisée) et sur la terre alentours [Grasilier, t. 2, art. cité, n°124 (v. 1146)]. Le lignage chevaleresque de Cravans (commune des Mathes), dans la châtelainie de Mornac, avait des biens à Saint-Jean-d'Angle et à Blénac (commune de Ste-Gemme) au XII^e siècle [BnF, Baluze.40, fol. 87 et 89 (XII^e siècle)].

⁴⁹ A la fin du XII^e siècle, Geoffroy de Dozac et Hélie son frère, Urso *Porcherelli* et cinq autres *milites* sont témoins avec le sénéchal de Mornac d'un acte d'Othon, comte de Saintes, en faveur des moines de la Garde en Arvert. Au début du siècle suivant, Geoffroy de Dozac, *Mathaselo*, Andro *Pochareau*, Guillaume Geoffroy et quatre autres *milites* sont témoins avec Geoffroy Martel, seigneur d'Arvert, d'un accord entre les abbés de Granmont et de la Couronne [Grasilier, art. cité, t. 1, n°12 (avant 1200) et 18 (14-11-1207)].

⁵⁰ En 1228, Robert de Sablé, sgr des châteaux de Matha et de Mornac, confirme un don de marais situés à Luzac (commune de Saint-Just-Luzac). En 1279, le sgr de Matha et de Mornac délaisse aux moniales de Saintes le moulin de Pélard (commune de Saint-Sornin) en échange de droits en Arvert, Foulques de Montausier (fils de Jeanne de Mornac), tient le fief de Beauchamp (commune de Marennes) (v. 1280) et Geoffroy de Rabaine (fils d'Aumode de Montausier), le fief des Barons (1364). Olivier, seigneur de Montanson, possède des biens aux Pibles et au Redou (commune de St-Just-Luzac) (1202). Pierre de Nieul est

L'ancrage territorial des lignages est généralement dû à la fixation des hommes du fait qu'ils héritent et au rôle majeur que joue pour eux cet héritage comme source d'activité. Ce phénomène génère des micro-entités territoriales qui, autour de Marennes, ont laissé des traces dans la toponymie ancienne et actuelle, sous la forme de « fiefs patronymiques »⁵¹ (Fief Jean Roy, Fief Genroux (Jean Roux), Fief à Peletan, Fief Auger (aux Ogier), Fief (aux) Régand, Fief (aux) Manceaux, Fief Levreau...) ou de « hameaux patronymiques » (la Raymondière, la Bernardière, la Morelière, la Gataudière, la Mesnardière, la Bouchardière, la Blanchardière...) (voir figure 5). Pourtant à l'échelle du pays de Marennes, le faible ancrage territorial des lignages de la petite aristocratie traduit plutôt une mobilité importante dans l'espace littoral et insulaire saintongeais. Elle est sans doute le fruit de stratégies matrimoniales élaborées même si les structures lignagères que nous avons reconstituées n'en rendent pas vraiment compte. Ces intérêts économiques croisés sont mis à l'épreuve lors des conflits franco-anglais, comme au lendemain de la victoire de 1242, où les possessions des Oléronais sur le continent sont confisquées. Par exemple, deux membres de la famille des seigneurs de Bonnemie (commune de St-Pierre d'Oléron), Robert/Imbert/Héribert de Fors et Guillaume/Garnier de Fors, voient leur fief de Fiole (commune de Champagne) et leurs biens en Arvert confisqués et exploités par les agents d'Alphonse⁵². Eschive d'Oléron, qui réside avec son mari hors de la Saintonge, perd son héritage marennais⁵³.

B.4. La structure féodale du pays de Marennes au XIII^e siècle

Dans nos précédents travaux retraçant l'histoire du site castral de Broue, nous avons analysé l'ascension sociale des détenteurs de la place forte de Broue et leur accession au titre de « seigneur » à la fin du XII^e siècle⁵⁴. La titulature d'Hugues III de Doué (*dominus de Broa et Broensis*) est sans ambiguïté : le fils de Renaud de Doué est seigneur-châtelain de Broue mais aussi maître du territoire qui lui est associé. Mais, les seigneurs de Broue ne bénéficient que d'une partie des droits des comtes de Poitiers-ducs d'Aquitaine dans la région de Marennes. Les autres droits, gérés aux XII^e siècles par les prévôts de Saintes, sont désormais attachés à la recette de la sénéchaussée de Saintonge au XIII^e siècle.

témoin d'H. de Lusignan à Saint-Agnant en 1224 et Geoffroy de Nieul détient des salines à Malaigre (commune de Saint-Jean-d'Angle) (avt 1251). Benoît de Balanzac jouit du fief des Loges et de Fief Levreau (commune de Saint-Just-Luzac), avec des droits de justice (v. 1270). Guillaume, Jean et Nicole Raymond (1310, 1311, 1318) et Gombaud de Balanzac (1349), tiennent la seigneurie de Saint-Jean-d'Angle et Guillaume Peyre (seigneur du Fouilloux en Arvert), celle de Bréneau (commune de la Gripperie-Saint-Symphorien) (XIV^e siècle). Hugues Goumard est témoin d'H. de Lusignan à Saint-Agnant en 1224 et Pierre Goumard a des marais à Saint-Jean-d'Angle (avt 1310). Enfin les seigneurs de Magésir (possessionnés à Balanzac et à Montboyer près Chalais), ont des salines à Saint-Jean-d'Angle (XV^e siècle).

⁵¹ Encore faut-il s'interroger sur la signification du mot « fief ». En Saintonge, il peut tout aussi bien désigner une terre plantée de vigne (un « planti » dans les textes) et chargée de redevances, ou une véritable entité seigneuriale. Cet aspect mériterait en soi une étude approfondie à l'échelle de la région de Marennes.

⁵² AHP (1875) t. 4, p. 6, 34, 84, 93, 116, 153, 179 et 221.

⁵³ Voir référence 40.

⁵⁴ Beauvoit « La tour et la seigneurie de Broue... », art. cité.

Les revenus du foncier et les profits de la justice sont affermés à des baillis qui en rendent compte aux administrations des rois Capétiens ou des Plantagenêts, en fonction de la conjoncture politique.

L'imbrication entre les seigneuries relevant soit directement du roi (à cause du château de Saintes) ou du seigneur de Broue est à l'origine d'une organisation féodale complexe qui nous apparaît au lendemain de la victoire de l'été 1242 sur Hugues X de Lusignan et ses alliés. Les clercs d'Alphonse de Poitiers, chargés de recueillir les serments de fidélité des vassaux de la châtellenie de Saintes en 1244, ont éprouvé certaines difficultés à décrire les liens féodaux qui rattachent les soldats de la région de Marennes au comte de Poitiers⁵⁵. Par exemple, André Pochereau, Geoffroy de Maillé (chevalier de Saint-Just) et Geoffroy Salomon de Marennes, écuyer, sont explicitement présentés comme des « hommes » de la seigneurie de Broue. Cependant, l'avant dernier de cette liste est qualifié d'homme lige du comte dans une enquête datée de 1251⁵⁶ et le dernier avait prêté serment de fidélité à Alphonse de Poitiers pour la prévôté de Marennes, fief concédé quelques années auparavant par Hugues de Lusignan à un dénommé Guillaume Salomon⁵⁷. Il n'y a guère que pour Arnaud Ogier (prévôt de Marennes) que la double ligéité, Saintes et Broue, est explicitement indiquée par les clercs d'Alphonse. En revanche, beaucoup d'individus sont simplement présentés comme des « hommes liges » du comte alors que nous avons de bonnes raisons de penser qu'ils étaient aussi des vassaux de Broue, tels Laurent, prévôt d'Hiers, Aymeri Gastaut (de la Gataudière)⁵⁸, Arnaud Légier (d'Hiers)⁵⁹, Pierre Ogier (prévôt de Marennes avec Arnaud)⁶⁰, Geoffroy Ogier (chevalier de Saint-Sornin)⁶¹ ou Guillaume Geoffroy (valet

⁵⁵ AHP (1875) t. 4, « Hii sunt milites de castellania Xantonis, qui fererunt homagium domini comiti », p. 63-64 (compte de l'Ascension 1244).

⁵⁶ Geoffroy de Maillé, chevalier de St-Just, dépose en 1251 devant les enquêteurs d'Alphonse de Poitiers [P.F. Fournier & P. Guébin (1962) « Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers 1249-1271 », pièce 2, art. n°25, p. 9]. A la génération précédente, Gautier de Maillé est témoin d'H. de Lusignan à St-Agnant en 1224. Vers 1273/78, Guillaume de Maillé fait don de 5 sous de rente au profit de l'abbaye de Valence [Calendar of the Patent Rolls - Edward I (A.D. 1272-1281), p. 271 (18-6-1278)], Guillaume de Maillé (v. 1298) et son fils Hugues de Maillé (vers 1298, 1300) bénéficient de la moitié du terrage sur le sel provenant des marais d'Eschiller (commune de St-Just-Luzac) relevant du sgr de Broue. En 1310, Guillaume de Maillé s'acquitte d'une rente annuelle de 3 £ à la recette de la baillie de Champagne [G.P. Cuttino & J.-P. Trabut Cussac (1975) "Gascon register A (series of 1318-1319) from British Museum Cottonian Ms Juliu E.i ", t. 1, n°6 p. 33 et 7 p. 49].

⁵⁷ En 1318, il est rappelé que le successeur de Guillaume Salomon avait prêté serment au comte Alphonse pour la prévôté de Marennes [The National Archives at Kew (TNA), C61/32 m. 4 (30-11-1318)].

⁵⁸ Aymeri Gastaut verse 5 sous aux agents alphonsins en 1248 [AHP (1875) t. 4, p. 221]. Dans le dernier quart du XIII^e siècle, Richard Guataud avait vendu tous les cens et les rentes entre « la Cohelere » et le moulin de « la Grataudere », le mainile de « la Parleria » avec les landes et marais salants de « la Grataudere », qui relevaient du roi-duc. Il avait sans doute épousé une demoiselle de la Bernardière car conjointement avec sa femme, dame Clémence, il avait vendu vers 1295 les maisons et le bois de « la Bernardere » [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, n°7, p. 50 et 53]. Geoffroy Gastaut, valet, était sur le point de partir en pèlerinage en Terre-Sainte en 1313 [AHSA (1885) t. 13, n°9 (7-7-1313)]. La Gataudière et la Bernardière relevaient de Broue au XIV^e siècle.

⁵⁹ Guillaume Légier (1352), Salomon Légier (1363) et Pernelle Légrière (1392) possédaient des biens à Hiers et à Peussefief relevant de Broue au XIV^e siècle.

⁶⁰ Vers 1242/51, le seigneur de Broue avait affranchi Arnaud et Pierre Ogier, « ses hommes », des redevances qu'ils lui devaient, sans doute à cause de leur prévôté de Marennes. Par la suite, il avait anobli cette prévôté en faveur d'Hugues Ogier. A la génération suivante, on trouve Arnaud Ogier, damoiseau (1290-1294), frère de Jean Ogier, damoiseau (1300-1312), prévôt de Hiers (1299) et de Chessoux (1312). Ils avaient vendu des biens situés dans des fiefs nobles relevant de Broue ainsi que leur droit de prévôté sur la rivière Seudre [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, t. 1, n°7 (1310) p. 51 et 53]. Le 1-9-1409, Jean Ogier de la Chainade se porte caution pour Guillaume d'Hiers, écuyer, seigneur de Fontanes [BnF MS-6770, n°24].

⁶¹ Geoffroy Ogier, chevalier de Saint-Sornin, décéda vers 1243 laissant 3 fils et 2 filles mineurs sous la tutelle de leur mère, prénommée Catherine, et de leur oncle paternel, Guillaume Ogier, clerc, puis de leur oncle maternel, Guillaume David (de St-

de Saint-Just)⁶². Plus intrigant est le cas d'Hélie Thibaud, ce chevalier d'Arvert attaché aux seigneurs de Mornac qui possédait les marais de *Soloire* près de Luzac en 1220 et 1228⁶³. Il est dit homme-lige de la « châtellenie de Marennes » en 1244 (Figure 3).

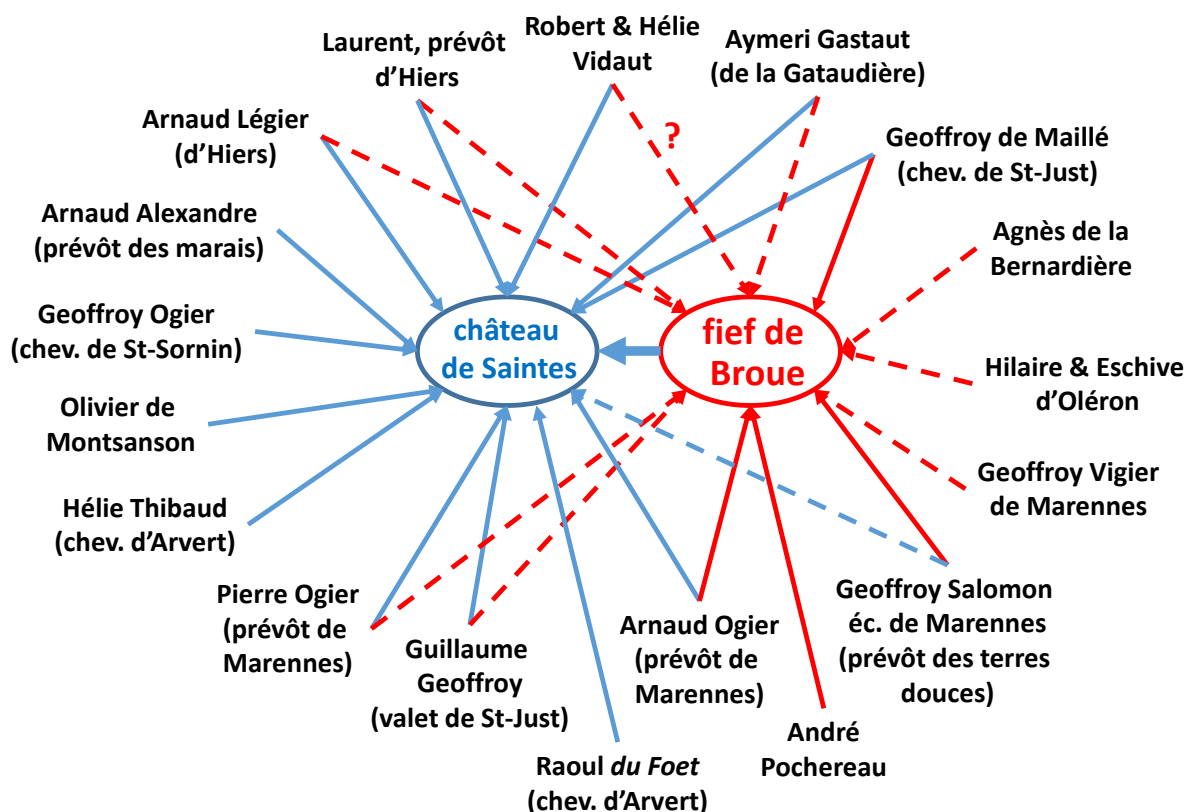


Figure 3 : Structure féodale des châtellenies de Saintes et de Broue au XIII^e siècle

→ ligéité dans les hommages d'Alphonse (1243-1244)
 ⇌ ligéité dans les hommages d'Alphonse (1243-1244)

En totalité, au milieu du XIII^e siècle, on peut estimer que la mouvance de la seigneurie de Broue comprenait une dizaine de vassaux (figure 3). Mais c'est sans compter les veuves ou les mineur(e)s qui ne figurent pas dans cette liste de soldats, comme Agnès de la Bernardière, une demoiselle de Marennes,

Georges-des-Coteaux] [Fournier & Guébin, art. cité, pièce 2, art. n°20 et 21 (1251), p. 7-8]. C'est probablement à cause de cette curatelle que Guillaume Ogier, cleric, paya 10 £ de rachat aux agents alphonstins au début de l'année 1244 [AHP (1875) t. 4, p. 41]. Catherine Ogière, veuve, donna au couvent de N.D. de Saintes 10 sous de rente et Aumode, épouse de Guillaume David, donna quant à elle une vigne située au perré de Sales [Yale University Library, Beinecke Rare Book and Manuscript Library, Marston ms. 25 (compilé avant 1334/44), fol. 37 v°, 24 octobre, et fol. 9 v°, 10 mars]. Aux générations suivantes, on trouve : Hugues Ogier, damoiseau (1271-1279), et Robert Ogier, chevalier de Saint-Sornin (1301-1313).

⁶² Avant 1251, le père de Guillaume Geoffroy, valet de St-Just, avait donné en aumône au prieuré de Ste-Gemme un quartier de lande situé au lieu de Puy de Broue [Fournier & Guébin, pièce 2, art. n°6 p. 4, et n°13 p. 5]. A la génération suivante, Guillaume Geoffroy, valet, avait donné ses biens aux Templiers, d'une valeur de 90 £, pour laquelle somme le seigneur de Broue, son suzerain, transigea en 1322 avec le commandeur des Epeaux [Archives Départementales (AD) de la Vienne, 3H1/419 (7-9-1322)].

⁶³ Grasilier, t. 1, art. cité, n°28 (1220) et 41 (1228).

veuve et dont les intérêts sont défendus par Geoffroy de Maillé en 1251⁶⁴. D'autres demoiselles étaient en délicatesse avec l'administration alphon sine. Telle cette Eschive d'Oléron sans doute apparentée à Jean d'Oléron et à Hilaire d'Oléron qui possédaient des biens dans la région de Marennes au XIII^e siècle⁶⁵. En 1266, Eschive réclamait aux agents alphon sins 20 livrées de terres provenant de l'héritage de sa mère. En effet, en vertu du traité entre les rois de France et d'Angleterre, ces biens avaient été saisis parce qu'elle habitait alors avec son mari sur la « terre » du roi d'Angleterre (sans doute l'île Oléron)⁶⁶.

Dans ce système féodal aux contours mal définis, l'administration veille néanmoins à ce que les droits du comte de Poitiers restent intacts. Par exemple, André Pocherau, sans doute en raison de son soutien à Hugues X de Lusignan pendant la révolte de l'été 1242, avait vu une partie de ses biens (ceux relevant de Saintes) confisqués par les agents du comte. Ces derniers affermaient sa « terre » entre 20 et 25 livres par an. Malgré l'interdiction du comte, André en avait fait hommage au seigneur de Broue. Pour cette tentative d'extorsion, il fut taxé en 1247 de 2,5 livres par les agents du comte et le seigneur de Broue, quant à lui, fut mis à l'amende de 7,5 livres⁶⁷.

B.5. L'évolution des liens féodaux au XIII^e siècle, le cas des prévôtés féodales

Comme dans toute châtellenie, les vassaux sont assujettis à un certain nombre de devoirs et de services envers leur suzerain. Ces liens féodaux n'étaient pas figés dans le temps et étaient susceptibles d'évoluer dans le sens du renforcement ou au contraire de l'allègement, en fonction d'aléas politiques (période de conflit...) ou de circonstances familiales (mariage, crise de succession, endettements...). Dans un précédent rapport du PCR⁶⁸, nous avons noté l'apparition de deux prévôtés dans le pays de Marennes au moment où les gardiens du château de Broue accèdent à la titulature, d'abord Hugues III de Doué, seigneur de Broue à la fin du XII^e siècle puis Geoffroy I de Doué, au début du siècle suivant. La première prévôté, celle d'Hiers, attestée avec certitude en 1220, s'étendait sur toute la paroisse du

⁶⁴ AHP (1875) t. 4, p. 63-64 ; Fournier & Guébin, art. cité, pièce 2, art. 24 p. 9 (1251). Vers 1295, « dame Clémence », conjointement avec son mari, avait vendu les maisons et le bois de la Bernardière qui rapportaient 2 £ de rente annuelle [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, t. 1, n°7, p. 50]. A la génération suivante, en 1330, Julienne et Anne de la Bernardière rendent hommage au seigneur de Chessoux pour leur terre de la Bernardière.

⁶⁵ Hilaire d'Oléron avait vendu du sel en 1244 pour lequel elle versa 5 £ aux agents alphon sins [AHP (1875) t. 4, p. 48]. Jean d'Oléron était possessionné à Luzac en 1220 où il tenait des moniales de Saintes le four banal et le droit de « chauffage » au lieu-dit la « Touche Alesquinio » [Grasilier, t. 2, art. cité, n°276 (1220)]. Au XIV^e siècle, les détenteurs du four banal de Luzac, avec les landes et les bois qui servaient à son usage, étaient également les vassaux des seigneurs de Broue pour leur fief de Treuil-Bois (commune de Saint-Just-Luzac) [AHP (2016) t. 60, art. 91, 92, 103 et 111 p 25-27 (inventaire des titres de Treslebois, 17-6-1596).

⁶⁶ Fournier & Guébin, art. cité, pièce 64, art. n°54 p. 197 (1266) et pièce 105, art. 19 p. 254 (1267).

⁶⁷ AHP (1875) t. 4, p. 35, 63, 72, 139, 171 et 173. On trouve ensuite Foulque et Renaud *Pecherar*, possessionnés sur la paroisse de Sales et à Cagouillac, dans le fief du sgr de Broue, vers 1280 et 1290, respectivement [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, t. 1, n°7, p.52].

⁶⁸ Beauvoit « La tour et la seigneurie de Broue... », art. cité.

même nom et la seconde, la prévôté de Marennes (de Chessoux au XIV^e siècle), attestée vers 1171, sur les autres terres douces et salées des seigneurs de Broue (figure 2 et annexes). Ces prévôts sont des agents assermentés chargés de la gestion des seigneuries foncières et banales de leur seigneur et, en contrepartie, ils reçoivent une partie des profits seigneuriaux et bénéficient de biens fieffés⁶⁹.

Ce sont des documents du XIII^e siècle qui nous éclairent sur les liens féodo-vassaliques qui reliaient les prévôts d'Hiers et de Marennes aux seigneurs de Broue. Vers 1220-1241, à l'époque où Hugues IV de Doué et Ainor, sa femme, étaient seigneur et dame de Broue et de Chessoux, Laurent, prévôt d'Hiers, tenait la prévôté au devoir de l'hommage (serment de fidélité) et de quelques redevances en nature à porter au château de Broue. C'est-à-dire : seize couples de gros oiseaux et un porc de dix sous à Noël, deux autres de cinq sous, l'un à Pâques et l'autre à la Toussaint, et, au choix, deux boisseaux de mil à la « Quinzane » (de Pâques) ou deux de froment à l'Osanne (les Rameaux). Il devait aussi servir au seigneur et à sa « mainsee » (mesnie, maisonnée et famille au sens large ; mainsnés, cadets du lignage), un « menger censau » (repas gratuit) à chacune des trois fêtes précédentes, à condition d'en être prévenu sept jours à l'avance. Peu avant 1251, Geoffroy II de Doué avait affranchi « ses hommes », le prévôt d'Hiers (sans doute Laurent) et Arnaud et Pierre Ogier (sans doute prévôts de Marennes), de certaines « coutumes » moyennant le paiement par ceux-ci de 100 livres. Ces coutumes, qui s'apparentent à celles citées plus haut, consistent à participer aux dépenses engagées par le seigneur lors des « solennités annuelles », c'est-à-dire payer 6 deniers pour chaque chevalier ou chaque dame invité par le seigneur, 2 deniers pour chaque écuyer, sergent ou servante et, 1 denier pour chaque valet à pied. Il s'agit aussi de participer à l'approvisionnement de la cuisine du château: fournir 30 ou 36 oiseaux d'eau et 5 sous de charnage à la Noël et à la Saint-Jean-Baptiste.

En décembre 1281, considérant les bons et féaux services de Guillaume, prévôt d'Hiers, fils de Laurent, Guiard de Rochefort, valet, seigneur de Broue, affranchit le nouveau prévôt de tous les devoirs dus autrefois à Ainor, dame de Chessoux. Il établit le nouveau devoir à un épervier « sor » (jeune oiseau qui n'a pas encore mué), estimé à cinq sous de monnaie courante, de « plaid de morte-main ». Cet anoblissement affranchit le prévôt et ses successeurs de toute obligation personnelle (droit d'aide et service militaire) envers son seigneur⁷⁰. Quelque temps auparavant (vers 1251-1257), la même procédure d'anoblissement avait été accordée par Geoffroy II de Doué en faveur d'Hugues Ogier, prévôt de Marennes⁷¹. On n'en connaît malheureusement ni la motivation, ni les modalités. Néanmoins, en se basant sur les aveux du XV^e siècle, on peut raisonnablement penser qu'il fut décidé que la prévôté de Marennes serait désormais tenue à l'hommage lige et au seul devoir d'un arc d'if et de six flèches ferrées, à chaque changement de seigneur. En outre, la nouvelle inféodation prévoyait sans doute la suppression

⁶⁹ A ce sujet, voir B. Beauvoit « Les prévôtés féodales en Saintonge au Moyen Age » *Roccafotis*, 2017, n°60, p. 22-33.

⁷⁰ Fournier & Guébin, art. cité, pièce 2, art. n°4, 6 et 25, p. 3-4 et 9 ; Archives Nationales (AN) J1026 n°16 (déc. 1281, vidimus du 3-8-1314).

⁷¹ AHSA (1891) t. 19, arrêt du 30-4-1633, art. n°44 (*vidimus* 1313) p. 364.

du service militaire et du droit d'aide dus autrefois par les prévôts⁷². Au bilan, en l'espace de trois décennies (1250-1280) et en deux étapes, les seigneurs de Broue ont considérablement allégé les contraintes pesant sur leurs deux prévôts. Ils ont ainsi transformé la fonction de prévôt héréditaire, chargée de redevances et de servitudes personnelles envers les seigneurs de Broue, en un fief noble, sous la seule obligation de l'hommage lige et d'un devoir symbolique.

B.5. Les servitudes personnelles dues aux seigneurs de Broue aux XIII^e et XIV^e siècles

Les droits d'aide (ou « quatre droits ») étaient des sommes d'argent dont le vassal devait s'acquitter à des moments exceptionnels de la vie de son suzerain. Un texte concernant la prévôté d'Hiers énumère quelques-uns de ces cas : lorsque la fille aînée du seigneur de Broue se marie ou lorsque son fils aîné est fait chevalier, pour payer la rançon ou financer la croisade de son suzerain, ou encore pour participer au « rachat » du fief en cas de décès du suzerain. On ne connaît l'existence de ses services que pour deux vassaux de Broue, le prévôt de Marennes et celui d'Hiers. Ceux-ci en obtinrent l'affranchissement de la part de Geoffroy II de Doué et de Guy de Rochefort, à l'occasion de l'anoblissement de leur fief, vers 1251-1257 et en 1281, respectivement⁷³.

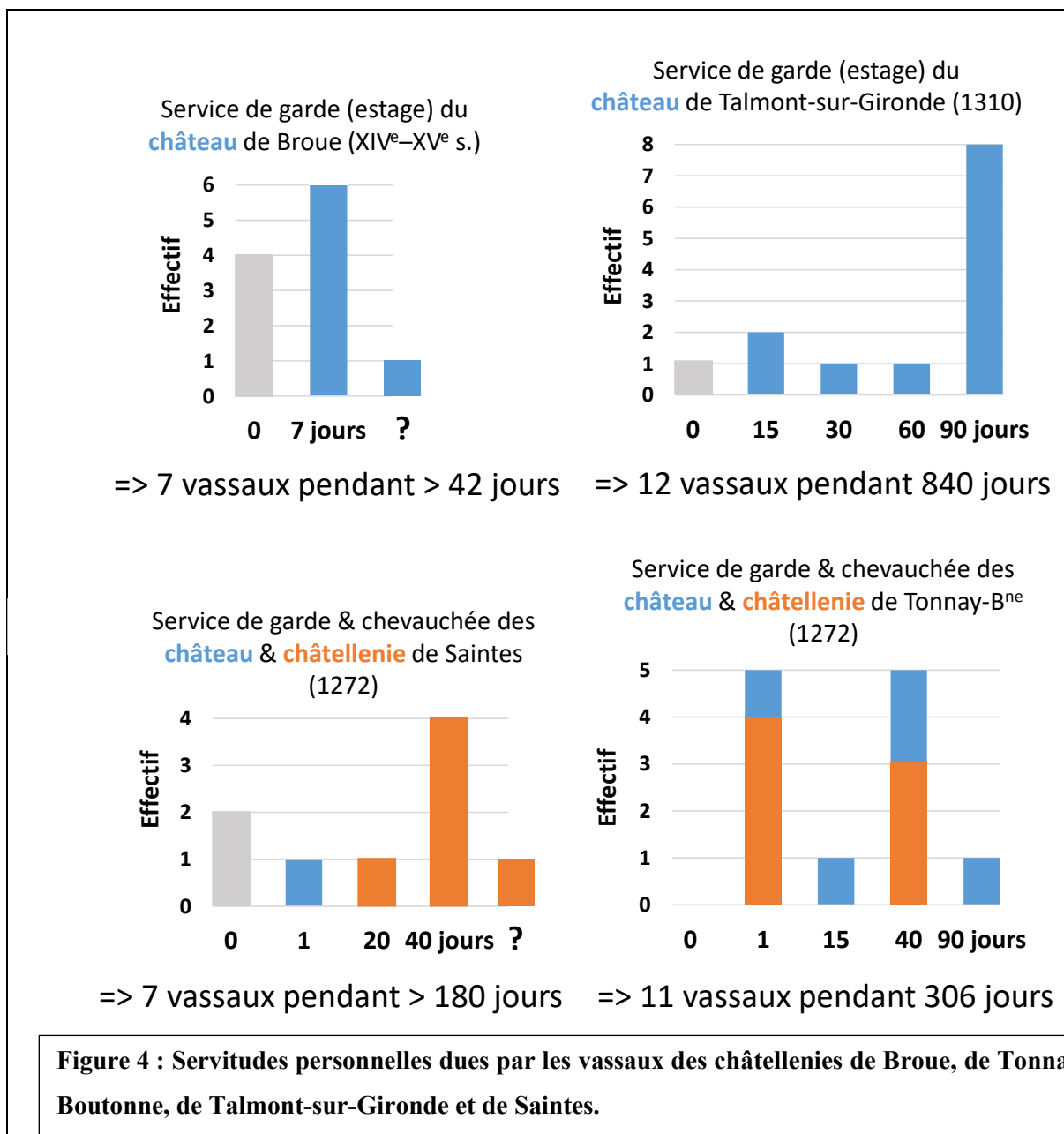
Au Moyen Age, les services d'ost et de chevauchée figuraient parmi les obligations militaires dues au suzerain et, indirectement, au roi. Ainsi, au XIII^e siècle, deux chevaliers devaient accompagner le seigneur de Broue à l'ost royal, pendant une durée de 40 jours, uniquement dans le comté de Poitiers et à leurs propres dépens⁷⁴. Malheureusement, on ignore le processus de désignation de ces soldats. S'agissait-il de vassaux ou de membres de la famille du seigneur ? Seul indice à notre disposition, le prévôt de Marennes (prévôt de Chessoux, aux XIV^e et XV^e siècles) devait au seigneur de Broue la « servitude » d'un cheval appelé « roussin ». Au Moyen Age, ce terme désigne un cheval de bataille ou de bagage, de forte taille, utilisée lors des chevauchées pour porter les armes et les provisions du chevalier qui était obligé de se nourrir lui-même. Comme pour « les quatre droits », le prévôt en avait été affranchi au XIII^e siècle⁷⁵.

⁷² « ...advouhe tenir de madicte damoiselle à ung seul hommaige lige et à devoir ou achaptement d'un arc d'if et de six seiges ferrées de fer tant seulement (...) sans nul autre devoir ou servitude quelconque ne sous servitude de cheval ou roussin et sans ce que moy et les miens serons tenuz à madicte damoiselle des quatre droitz... » [AN J1026, n°25 et 26 (11-11-1455 et 10-4-1461)].

⁷³ AN J1026, n°16 (anoblissement, déc. 1281, vidimé le 3-8-1314) ; AHSA (1891) t. 19, arrêt du 30-4-1633, art. n°44 (anoblissement non daté, vidimé en 1313) p. 361.

⁷⁴ BnF, Baluze 50, fol. 70 v° et Fr. 20691 fol. 122 v° (1271).

⁷⁵ Voir références 48 et 49.



En revanche, la garde armée du château et de son ressort est une obligation essentielle dans une société dont l'organisation repose en grande partie sur les structures castrales. A Broue, sur les 11 vassaux pour lesquels nous avons des informations, 7 doivent le service de garde (« estage ») au château de Broue. La durée est invariable, pendant 7 jours sans discontinuer (Tableau 1). Quelques rares aveux précisent les modalités d'application : le vassal doit honorer ce service « toutes fois qu'il sera requis par son seigneur » mais « une fois l'an », « à ses propres coûts et dépens » et, continuité de la vie économique oblige, « excepté en temps de métives et de vendanges ». Cela concernait les détenteurs de la prévôté et du fief des Légiers, à Hiers, mais aussi ceux de la Gataudière, de la Bernardière, de la Mesnardière, de la Bouchardière et de Feusse, en Marennes (Tableau 1). La durée cumulée de la garde du château de Broue n'excédait donc pas 2 mois par an. Il est remarquable de constater qu'aucun

document à notre disposition ne mentionne la garde du ressort de la châtelainie de Broue par un service de chevauchée.

A l'échelle de la Saintonge, nous possédons quelques éléments de comparaison pour la fin du XIII^e siècle et le début du siècle suivant. Il s'agit, d'une part, de la liste des vassaux, avec leurs devoirs et services respectifs, des châtelainies de Saintes et de Tonnay-Boutonne qui furent convoqués à l'ost du roi de France pour le printemps 1272. D'autre part, une liste, établie vers 1310 par l'administration anglaise, énumère les vassaux de Talmont-sur-Gironde qui devaient le service militaire au roi-duc (Figure 4). Ainsi, en 1310, le service de garde (*residencia*) au château de Talmont-sur-Gironde était assuré par 12 vassaux, chacun devant entre 15 jours et trois mois de garde, sans discontinuer⁷⁶. La durée cumulée atteignait donc une valeur importante de 28 mois, ce qui implique qu'en moyenne, deux vassaux résidaient au château de Talmont. A Tonnay-Boutonne, sur un total de douze vassaux énumérés en 1271, sept doivent le service d'ost et de chevauchée (*exercitum et calvacatam*) dans le ressort de la châtelainie, d'une durée allant de 1 à 40 jours, soit un temps cumulé de 124 jours. Les cinq autres vassaux assurent la garde (*custodia*) du château, chacun pendant 15 à 90 jours, soit un temps cumulé de 96 jours⁷⁷. Au total, les douze feudataires défendent l'honneur de Tonnay-Boutonne pendant 180 jours, soit 6 mois. A Saintes, sur un total de neuf vassaux énumérés en 1271, sept d'entre eux doivent le service de chevauchée dans le ressort de la châtelainie pendant 20 ou 40 jours, soit un temps cumulé de 200 à 220 jours, soit environ 7 mois. Un seul vassal doit explicitement garder le château pendant un jour et une nuit (Figure 4)⁷⁸.

Ces quatre exemples montrent que, contrairement à ce qui est parfois avancé, le service de garde n'était pas une mesure générale fixée comme le service d'ost royal à une durée de quarante jours pour tous les vassaux⁷⁹, mais au contraire il pouvait varier considérablement en terme de durée. Ces disparités observées l'intérieur de l'espace Saintongeais s'ajoutent à celles qui ont déjà été notées entre les régions. En Poitou, la durée de l'estage était en général de 15 jours, de 6 semaines à Sainte-Menehould (Marne), de 4 jours à 7 semaines à Picquigny (Somme). Dans ce dernier cas, les vassaux les plus proches devaient un service plus long. Le service pouvait être assorti d'une obligation de la part du seigneur de fournir une résidence à son vassal, à son épouse ou à sa mesnie. En Poitou, les femmes n'accompagnaient pas l'estagier. A l'inverse, en Anjou, le vassal pouvait dans certains cas amener sa femme et dans d'autres, ses sergents, mais il devait passer chaque nuit au château. Ces aménagements donnaient lieu à des

⁷⁶ Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, t. 1, n°7 (1310) p. 64.

⁷⁷ BnF, Baluze 50, fol. 71 v°-72 r° et Français 20691 fol. 123 r°-124 r° (« Les chevaliers de la seneschaucée de Xantonge » convoqués à l'ost de Foix, 1271).

⁷⁸ Ibidem. C'est le parlement de Paris qui jugeait en dernier ressort les procès en l'encontre des individus ou des communautés qui ne s'étaient pas présentés à l'ost. Par exemple, en 1279, le Parlement reconnut que les bourgeois de Saintes n'étaient tenus d'aller à l'ost que s'ils pouvaient rentrer le soir même [L. Delisle, Essai de restitution d'un volume perdu des Olim, n° 370, dans Actes du Parlement de Paris, t. I].

⁷⁹ L'ost, la chevauchée et la garde ont formé une trilogie classique dans l'historiographie qui estimait que « dans les pays où le service d'ost de 40 jours était en usage, il y eut une tendance assez marquée à donner normalement à la garde la même limite de durée » [P. Guilhiermoz « Essai sur l'origine de la noblesse en France au Moyen Age », Paris, 1902].

tractations entre l'estagier et son suzerain. Par exemple, en 1201, la comtesse de Champagne s'engage à payer 60 £ à deux de ses chevaliers pour construire une maison dans son château de Sainte-Menehould pour qu'ils puissent y assurer un service de garde de 6 semaines par an⁸⁰. Effectivement, à Talmont-sur-Gironde, les aveux des XIV^e et XV^e siècles montrent que les estagiers possédaient une ou plusieurs maisons dans le château, assorties parfois de droits seigneuriaux⁸¹. Si l'on en juge par la documentation disponible, ce devoir de « résidence » n'était pas en vigueur à Broue, contrairement à Talmont, sans doute à cause du fait que le seigneur de Broue n'était pas en mesure d'offrir un logement à ses vassaux et à leurs familles dans le site castral.

La comparaison entre ces quatre châteaux saintongeais montre également une disparité en terme de modalité d'exécution (chevauchée *versus* estage). Les obligations militaires pesant sur les vassaux étaient donc réparties différemment en fonction des châtelainies, concentrées uniquement sur le château (à Talmont et à Broue, où seul l'estage est exigé), uniquement sur la châtelainie (à Saintes, où la chevauchée prédomine) ou réparties équitablement (à Tonnay-Boutonne). Ces disparités peuvent s'expliquer si l'on prend en considération l'étendue des ressorts contrôlés par les sites castraux. En effet, au début du XV^e siècle, seulement une à trois paroisses (encore que partiellement) relevaient de Talmont, alors que plus d'une douzaine dépendaient de Tonnay-Boutonne⁸² et que le ressort du château de Saintes était encore plus étendu, comprenant plus d'une vingtaine de paroisses sur la rive gauche de la Charente⁸³. Tout bien considéré, ces données plaident en faveur d'un ressort peu étendu de la châtelainie de Broue.

Enfin, la disparité entre Broue et les trois autres châteaux saintongeais étudiés pourrait être liée au fait que l'obligation d'estage était devenue une réalité de moins en moins pesante aux XIII^e et XIV^e siècles, comme il a été montré pour la châtelainie de Neuf-Marché en Normandie où le service d'estage de chaque vassal avait diminué de moitié en un demi-siècle, entre 1250 et 1290⁸⁴. En fait, certains vassaux ont pu obtenir la diminution, la suppression ou la commutation en deniers du service de garde du château. C'est d'ailleurs ce qui arriva au tournant du XIII^e siècle à Talmont où l'administration d'Edouard 1^{er} mit en place une commutation en deniers. Par exemple, en cas de manquement de la part

⁸⁰ M. Garaud « Les châtelains du Poitou et l'avènement du régime féodal (XI^e-XII^e siècles) », Poitiers, 197, p. 99 ; P. Viollet (1883) « Les établissements de Saint-Louis » t. 3, p. 330-340 et 389.

⁸¹ Vers 1295, Pierre Ubaud, l'un des plus assidus estagiers de Talmont, vend une maison située dans le château de Talmont. Avant 1310, un autre d'entre eux, Joscelin Bordet, vend le droit de fournage qu'il possède à Talmont [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, n°7, p. 61-62]. En 1364, Motin Favre, petit-fils de Joscelin Bordet, avoue tenir du Prince Noir, entre autres choses, une maison qui s'appuie sur le mur du château de Talmont, près de la vieille tour [AN P584, n°43 (20-9-1363)].

⁸² La châtelainie de Tonnay-Boutonne comprenait 16 à 17 paroisses [Rôles des aides et de la taille de la sénéchaussée de Saintonge, BnF, Français 23913, fol. 23 r°-26 r° (1437), fol. 51 r° - 52 r° (1471) ; 69 v°-70 r° (1472), fol. 184 v° (1495)].

⁸³ Au XV^e siècle, 39 paroisses (rives gauche et droite de la Charente) sont incluses dans « le ressort de Xaintes » ; 9 ou 10 paroisses forment « le siège de Xaintes decà la Charante » (rive droite), 18 autres constituent « le ressort de Xaintes delà la Charante » (rive gauche) [BnF, Français 23913, fol. 14 v°-15 v° (1425), 25 v°-26 r° (1437), 54 v° (1471), 72 v° (1472), 187 r° et 189 r° (1495)]. De plus, 24 paroisses (rive gauche) participent aux « fouages des guets du Pont de Saintes » [Revue de l'Aunis et Saintonge (1866) p. 400-402 (v. 1474)].

⁸⁴ B. Nardeux « A propos de l'acte de vente de janvier 1291 : Neuf-Marché-en-Lyons, radiographie d'une châtelainie normande » dans *Des châteaux et des sources*, E. Lalou, B. Lepeuple & J.-L. Roch, eds, 2008, p. 284-306.

du vassal, une somme, fixée aux alentours d'une livre par mois (5 sous par semaine) et négociée au cas par cas avec le roi-duc, devait être payée⁸⁵. Un compte anglais de 1310 montre que la quasi-totalité des feudataires s'acquittaient de cette somme⁸⁶ ce qui suggère que les estagiers de Talmont ne résidaient plus au château au début du XIV^e siècle comme la coutume les y obligeait autrefois.

Même si le service de défense des châteaux commence manifestement à s'éroder en Saintonge à la fin du XIII^e siècle - à Talmont-sur-Gironde sans doute consécutivement à l'achat effectué par Edouard I^{er} en 1283 - les aveux et dénombremens des XIV^e et XV^e siècles ne cessent de faire référence à l'ancien service militaire dû par les vassaux⁸⁷. Ces documents, probablement lacunaires en ce qui concerne Broue, montrent que le service d'estage, destiné à assurer la défense du chef-lieu de la châtelainie en cas de conflit local, continue d'être assuré par les vassaux au XIV^e siècle. Un seul vassal de Broue semble avoir négocié un abonnement de son estage. Il s'agit de Pernelle Légière qui obtint que son service de guet soit « abonni » à la somme de 8 sous par an, sans doute en 1392 à l'occasion de son aveu au comte de Sancerre⁸⁸. Quant aux autres vassaux qui ne mentionnent pas de service militaire dans leur déclaration féodale (e.g. les seigneurs de Saint-Jean-d'Angle en 1486), on ne peut pas exclure que leurs prédécesseurs en ont autrefois obtenu la suppression. Ceci a pu se produire au fur et à mesure que la forteresse de Broue a perdu son intérêt pour la défense de la région au profit du château de Saint-Jean-d'Angle (attesté en 1453), de celui d'Hiers (attesté en 1492) et surtout de l'église de Marennes, fortifiée au milieu du XV^e siècle, où les habitants du pays de Marennes devaient le service de guet.

B.6. Le ressort de la seigneurie de Broue et de Chessoux

Les inventaires de pièces de procédure du XVII^e siècle énumèrent près d'une quarantaine de fiefs dépendants des seigneurs de Broue et de Chessoux, sans compter les innombrables prises de marais tenues noblement de ces seigneurs⁸⁹. Mais à cette époque, la suzeraineté sur certains de ces fiefs, ceux

⁸⁵ « ...quilibet solvet pro mense, se absente et residenciam non faciente in dicto castro, 20 s. tur. vel magis vel minus ad arbitrium domini regis... » [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, n°7 (1310) p. 65].

⁸⁶ Une somme de 30 £ apparaît au chapitre des recettes de la baillie de Talmont comme provenant « de l'ancien devoir d'estage ou de résidence » (*estagia sive inhabitare*) du par certains nobles [Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, t. 1, n°6 (1310) p. 38].

⁸⁷ Par exemple à Talmont : AN P584, n°43 (20-9-1363).

⁸⁸ AHSA (1891) t. 19, arrêt du 30-4-1633, art. n°3 (aveu, 14-8-1352 *sic*) et 70 (aveu, 1392) p. 359 et 368 ; AN J1026 n° 25ter (18-1-1408) publié dans AHSA (1902) t. 31, n°69.

⁸⁹ « Du vi mars 1629 - Gedeon Martel chev. seigneur comte de Marennes &ca Scavoir faisons que Helie Thomas nous a ce jourdhuy fait les foy et hommage lige et serment de fidelité quil nous est tenu pour raison des choses quil tient de nous ez notre comté de Marennes sous la seigneurie de Cagouillac ausquels foy et hommage nous l'avons receu et recevons &ca Il y a trente huit autres hommages et denombremens attachez a cetuy des fiefs de la Cousture, Treslebois, Chasteau Bardon, Pillache, Beaumon, Perchestrie, la Bouchardiere, la Gastaudiere, Feusse, Lamotte, Langlade, four banal de Marennes, la Chesnade, fief Jardin et Lindron, Martinat, Lhomme, Rabans, Chazellis, Rochefort, Lindron, Fief Joubert, des Burnes, Mauvreau, petit Sablonceau, Feusse, fief aux Meux, Savigné, Piedemon, Treslebois, Foussat, Nieuses, la Mauviniere et de plusieurs marais et autres choses tenues noblement neanmoins ou dedans des parroisses de Saint Pierre de Salles, Hiers, St Just, Saint Sornin et Broue depuis 1378 jusques ez 1668 » [AD 17, H76, inventaire de pièces du 17-5-1674, art. n°123].

situés plus particulièrement autour du bourg de Marennes, était contentieuse entre les comtes et comtesses de Marennes, d'une part, et les abbesses de Saintes, de l'autre. Pour les fours banaux de Marennes, les conflits étaient déjà anciens, réglés par les transactions de 1161 et 1301, mais avaient ressurgi lors de la possession de la terre de Marennes par les sires de Pons en 1466 et 1474. D'autres procès en matière féodale, intentés contre Antoine de Pons et contre certains de ses plus actifs vassaux (les de Montgaillard) dans la seconde moitié du XVI^e siècle, concernaient le fief de la Bernardière (anobli par l'abbesse Jeanne de Rohan en 1499) et ceux de la Gélina, de Lomme (lieu-dit, commune de Marennes), de Treslebois, de Chastellars, du Lindron (village, commune de Marennes), du Rat, de Martinat, de Loizellerie et de la Chainade (village, commune de Marennes).

La carte des fiefs relevant des seigneuries de Broue et de Chessoux montre une forte densité dans les secteurs de Marennes et d'Hiers et, dans une moindre mesure, autour de Saint-Just. A l'inverse, la région de Saint-Sornin correspond plutôt à une forte implantation territoriale de l'abbaye aux Dames de Saintes, dont les terres confrontaient à celles de Nieulle sur Seudre, relevant de Broue, et à celles du bailliage de Nancras, relevant du roi⁹⁰. Même si les aveux des abbesses ne le précisent pas, les moniales de Saintes ont fortement agrandi leur domaine en faisant des achats de biens nobles au début du XIV^e siècle. Ainsi, en quatre contrats étalés de 1302 à 1304, Robert Ogier, chevalier de Saint-Sornin, avait vendu à la prieure de Saint-Sornin diverses rentes en nature et en argent pour un montant total de 655 livres. En quatre autres contrats étalés de 1301 à 1306, il fit de même en faveur de l'abbesse de Saintes pour environ 120 livres. Une partie de ces biens, qui rapportaient 30 livres annuelles, se situaient dans la paroisse de Saint-Sornin de Marennes, s'étendaient jusqu'à Nieulle et étaient tenus en fief directement du roi-duc. En 1313, Robert possédait encore une « maison » (seigneuriale) à Saint-Sornin et, à ce titre, jouissait de droits d'usage dans la forêt de Baconnais⁹¹.

Plus au sud, la forteresse de Montélin (commune de Sainte-Gemme) était le siège d'une petite seigneurie relevant de Broue. En 1331, la maison ou hébergement de la Brissonnerie (commune du Gua) (incorporée au domaine ducal en 1317) lui avait été adjointe. A proximité, le fief des Coudras (commune du Gua) était tenu de Montélin au devoir de l'hommage par le prieur de Sainte-Gemme qui s'en sépara lors des ventes des biens du clergé de l'année 1566. Au XVI^e siècle, deux officiers d'Antoine de Pons s'en partageaient le territoire : Vincent Mathieu, seigneur de Cadeuil, détenait Montélin, la Brissonnerie et les Coudras (1574), et Jean Bruneau, la Brunellerie (aujourd'hui Montbruneau, commune de Sainte-Gemme) (1567).

⁹⁰ AD 17, H76, n°40 (aveu de M. de Pennevaire, 14-5-1434); AHSa (1877) t. 4, n°2 (aveu de J. de Villars, 23-9-1472).

⁹¹ AD 17, Q193, armoire de St-Sornin, cotes 2B à 2L; Cuttino & Trabut-Cussac, art. cité, t. 1, n°7 (1310) p. 53; Y. Renouard (1962) « Rôles Gascons 1307-1317 » t. 4, n°1001 (30-6-1313). Au début de la guerre dite « de Saint-Sardos » (1324), Robert Ogier, chevalier de Saintonge, mourut en défendant Talmont (sur Gironde) contre les Français, et ses fils, Itier et Huguet Ogier, virent leurs terres et rentes confisquées pendant plus de 7 ans [TNA, SC 8/288/14384 et SC 8/288/14377 (lettres non datées, v. 1324/31), *ibidem*, C61/43 m. 6 (1 et 2-11-1331) et C61/50 m. 13 (10-3-1338)]. On ignore malheureusement s'il s'agit du fief et de la maison de Saint-Sornin.

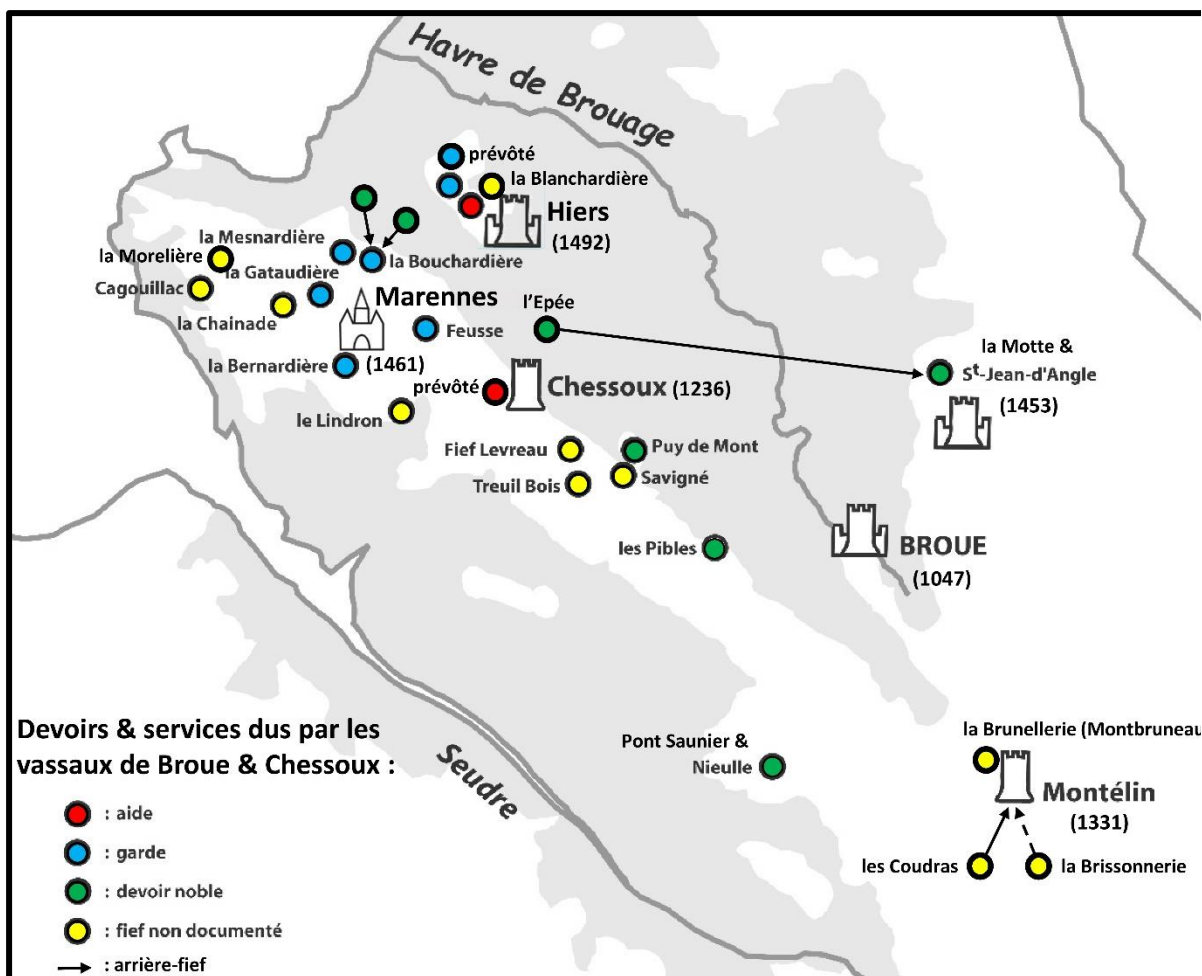


Figure 5 : Ressort seigneurial de la châtellenie de Broue au Moyen Age.

Au bilan, la châtellenie de Broue, considérée sous son aspect de ressort féodal, offre l'image d'une entité territoriale aux contours géographiques discontinus. Cette organisation spatiale lui a valu, de la part des juristes du XVII^e siècle, le qualificatif de « fief volant ». Le pays de Marenes est donc un espace littoral où domine la micro-seigneurie, conséquence d'un processus d'émiettement foncier et seigneurial. Celui-ci a sans doute son origine dans le partage et la parcellisation des pouvoirs qui n'a cessé d'être à l'œuvre depuis la co-seigneurie des comtes d'Anjou avec le seigneur de Didonne jusqu'à la constitution d'une châtellenie indépendante à Broue au tournant du XII^e siècle, en passant par les donations monastiques des XI^e et XII^e siècles⁹².

⁹² D'abord au XI^e siècle, en faveur de la Trinité de Vendôme (1040), de N.D. de Saintes (1047) et du prieuré de Ste-Gemme (droits sur la Seudre : 1098), ensuite au XII^e siècle, en faveur des abbayes de Sablonceaux (v. 1126/36), de l'Artige (v. 1142/62), de Dalon (v. 1142/72), de la Tenaille (avant 1190), et enfin au XIII^e siècle, en faveur des abbayes du Bournet (avant 1230), de Valence (v. 1220/25) et sans doute de la Frénade.

Conclusion

La châteltenie de Broue est apparue tardivement dans le pays de Marennes. La genèse de cette nouvelle entité résulte de la mise en territoire de droits seigneuriaux et de liens féodo-vassaliques attachés à la possession du site castral de Broue, processus lent qui a dû se faire au détriment des droits des comtes de Poitou, seigneurs de Saintes, puis de leurs successeurs, les rois de France et d'Angleterre en fonction de la conjoncture politique. Cette évolution était déjà perceptible au milieu du XII^e, sous Renaud de Doué, comme en témoignent l'abandon de son *dominium* les Touches (commune de Saint-Just-Luzac) à l'abbaye de Dalon et ses nombreuses tentatives de détourner les droits de contraintes appartenant aux prieures de Saint-Sornin (four de Marennes, péage du Gua). Son fils Hugues III est le premier du lignage à prendre la titulature. L'analyse des hommages d'Alphonse de Poitiers a souligné la faiblesse des liens féodo-vassaliques dans le pays de Marennes et la prééminence du château de Saintes sur celui de Broue. Cet antagonisme est exacerbé par le fait que les seigneurs de Saintes (ou leurs alloués les sénéchaux de Saintes et les baillis de Marennes) ont gardé des droits seigneuriaux dans le pays de Marennes. Plusieurs exemples consignés par les enquêteurs alphonsins témoignent des conflits d'intérêts existant entre le seigneur de Broue et son suzerain. Lorsque les clercs apprennent en 1251 que Geoffroy II de Doué a accordé à ses prévôts le rachat de leurs redevances (*costumis*), ils s'étonnent que les droits du comte n'ont pas été pris en compte⁹³. En outre, on apprend que le sénéchal de Saintonge avait exercé abusivement certaines prérogatives sur la gestion des tutelles (le rachat) que la coutume de la châteltenie de Broue réprouvait⁹⁴.

Cette vision d'une châteltenie peu féodalisée au milieu du XIII^e siècle est confortée par l'analyse des aveux et dénombrements qui sont conservés dans divers fonds d'archives. Au regard des textes, certes tardifs⁹⁵, la fonction défensive du château paraît beaucoup moins évidente. Seule la moitié des vassaux devait le service de garde (*estage*) au château de Broue aux XIV^e et XV^e siècles, et d'une durée particulièrement courte par rapport à d'autres châteaux saintongeais. Ceci renforce notre impression de faible « militarisation » de la châteltenie de Broue (confirmée par l'absence de service de chevauchée) qui va de pair avec une structure féodale peu hiérarchisée (on ne relève que trois arrière-vassaux) et une

⁹³ Fournier & Guébin, art. cit., pièce 2, art. n°4 p. 3-4 et art. n°24 p. 8-9.

⁹⁴ « ...in ipsa non habet rachatum per usagium castellanie de Broe... » [ibidem, pièce 2, art. n°18, p. 7].

⁹⁵ Les avouants, continuité des droits seigneuriaux oblige, reprenaient les aveux de leurs prédécesseurs en y ajoutant parfois des détails contemporains. Dans la région de Broue et plus généralement en Saintonge, les aveux de la fin du Moyen Âge contiennent des synchronismes remontant au XIV^e siècle et plus rarement à la fin du XIII^e siècle. Par exemple, l'aveu des Pibles de 1647 reprend mot à mot celui de 1455, qui a dû reprendre à son tour celui de 1341 car les individus qui y sont nommés vivaient dans la première moitié du XIV^e siècle (Constant Chaudrier, Guillaume Ardillon, Guillaume de Lisleau). Celui du fief des Légier à Hiers de 1408 est une copie fidèle de celui de 1352. L'aveu du temporel de N.D. de Saintes de 1472, reprend avec quelques ajouts celui de 1437, qui lui-même a dû s'inspirer d'un acte plus ancien si l'on en juge par la mention de Constant Chaudrier, Regnaud Gardrade, Jean Ogier et Baudry Charnatel qui vivaient dans la première moitié du XIV^e siècle. L'aveu de Saint-Jean d'Angle de 1486 cite des individus ayant vécu au début du siècle précédent (Gombaude Balanzac et Guillaume Peyre).

quasi-absence de délégation de pouvoir en matière judiciaire (un seul vassal détient la haute et la moyenne justice).

C) Appréhender la restructuration du marais de Brouage au XIX^e siècle : démarches, sources et premiers résultats

Aurélien Woifflard, doctorant ITEM/UPPA/CRIHAM

L'objectif général de la thèse adossée au projet MARGES⁹⁶ est de saisir de manière comparative le passage des terres de marais littoraux et d'estives, qu'elles soient communes ou privées, aux syndicats entre l'époque moderne et la première moitié du XIX^e siècle.

Le travail s'articule autour d'une recherche archivistique ainsi que d'une spatialisation des données à l'aide d'un Système d'Information Géographique. Il se caractérise par des jeux d'observation à échelles variables en interrogeant la propriété foncière, les individus en tant que communauté, et la « gouvernamentalité »⁹⁷ instaurée par l'État dans un XIX^e siècle marqué par une « crise de la propriété collective »⁹⁸.

Pour la partie charentaise du sujet, il en ressort le souhait de clarifier la transition de la propriété occasionnée au XIX^e siècle, conséquence d'une production de sel en déprise. Les anciens tenanciers vendent leur terre au profit de nouveaux propriétaires qui se voient reconverter leur exploitation en une parcelle dédiée au pâturage, sinon à l'activité aquacole ou céréalière. L'émergence des syndicats évoque l'idée d'un point de rupture dans l'administration des marais, synonyme d'une institutionnalisation locale pour régir un bien indivis impondérable : l'hydraulique du marais.

En réponse à ce constat, Le Terme est nommé sous Préfet de Marennes en 1818 et doit chercher une cohésion entre tous les acteurs du milieu (propriétaires, exploitants...) tout en procédant à l'assainissement des marais afin de réduire le risque d'insalubrité émergent. Le 29 septembre 1824 marque la première étape d'une dynamique de restructuration par la signature d'un règlement faisant office de nouvelle ligne directrice à suivre, dans lequel la gestion

⁹⁶ Intitulé de la thèse : *Vivre et gérer les zones périphériques : estives et marais littoraux de Nouvelle-Aquitaine*, sous la direction de Laurent Jalabert (PR histoire contemporaine, ITEM, Pau) et Thierry Sauzeau (PR histoire moderne, laboratoire, CRIHAM Poitiers).

Le descriptif du projet MARGES est disponible à l'adresse suivante : ITEM. « Programmes de recherche transversaux financés. MARGES » [En ligne] <https://item.univ-pau.fr/fr/programmes-de-recherche/programmes-en-cours-2/programmes-en-cours/marges.html>. (consulté le 1 décembre 2019).

⁹⁷ Pour le concept de « gouvernamentalité », voir : .FOUCAULT Michel, « Introduction au cours Sécurité, territoire, population », du 11/1/1978, Seuil/La Licorne

- « La gouvernamentalité », cours du 1/2/1978, Dits et écrits, T. III, p. 635-657.

- « Naissance de la bio-politique », cours du 10/1/1979, Seuil/La Licorne.

⁹⁸ VIVIER Nadine, « Le conflit autour des biens communaux ou la crise de la propriété collective (1760-1870) ». In BECK Corinne, LUGINBÜHL Yves, MUXART Tatiana, *Temps et espaces crises de l'environnement*, Editions Quæ, « Indisciplines », 2006, 416 p., p. 71-82.

coutumière laisse place à l'intervention des syndicats, eux-mêmes composés des propriétaires d'exploitations salicoles ou, tout au moins, de parcelles internes au marais⁹⁹.

C.1. Aborder le processus

Les premières pistes données par les travaux antérieurs permettent de dresser un tableau synthétique de la situation et, de s'armer de connaissances nécessaires afin d'appréhender l'inventaire des fonds archivistiques présents tantôt aux Archives Départementales de Charente-Maritime (ADCM), tantôt dans des institutions plus ciblées (syndicats de marais, municipalité...) ¹⁰⁰. La dispersion des fonds entre les différents centres s'agrémentent d'une variable supplémentaire, celle attachée au contenu des cartons. Force est de constater que les inventaires confectionnés livrent un état des lieux de la situation dépourvu de liasses centrées, si ce n'est dédiées aux syndicats. La méthode alors adoptée consiste à progresser par l'intermédiaire de sondages dont la sélection s'affine au gré des informations récoltées.

Lors du premier séjour aux ADCM, la volonté fut de cibler les fonds se rapportant aux projets d'amélioration du marais. Le choix ici porté permet tout autant de résoudre l'absence de manuscrits liés aux syndicats que d'envisager le réaménagement du marais comme une porte d'entrée concrète sur les mises en place instituées par le règlement de Le Terme. Le postulat de départ se focalise sur l'organisation et le déroulement des travaux, dans le but de trouver au mieux, le rôle des syndicats dans la gestion du marais ainsi que leur mode de fonctionnement, sinon, la liste des projets aboutis ou inachevés propres au XIX^e siècle.

C.2. Retour de la mission

Deux projets d'améliorations ont retenu l'attention. Ils s'ancrent dans une mécanique de pérennisation du marais par la facilitation de l'écoulement des eaux. Il s'agit, d'un côté, de celui du canal de Brouage (1866-1869) caractérisé par le rehaussement des digues le long du littoral et l'empierrement des charges présentes sur le cours d'eau ([figure 1](#)) et, de l'autre, de celui du

⁹⁹ LE TERME, Charles-Esprit, Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes et discours prononcé par le S.-Préfet de Marennes, 1824, Saint-Pierre d'Oléron: LOCAL, 1987.

¹⁰⁰ Pour les principaux ouvrages, voir :

- RÉAULT-MILLE, Sarah et CORLAY, Jean-Pierre, *Paysages des marais salicoles charentais. Essai de géographie historique et culturelle*, Thèse de doctorat : Géographie, Université de Nantes, 2000, 432 p.
- PAPY, Louis, « Brouage et ses marais », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. t. 6, 1935, p. 281-323.

canal de Mérignac (1846-1867) dont l'établissement d'une écluse de chasse, l'élargissement du lit entre la route départementale n°3 et l'embouchure au niveau de l'océan et, enfin, le réaménagement des charges marquent l'essence du projet ([figure 2](#))¹⁰¹.

Ces liasses, complètes de par les pièces présentes dans chacune d'entre-elles, fournissent des informations détaillées tant pour le projet en lui-même que pour les acteurs y prenant part. Constituées autour de correspondances, de plans, d'enquêtes et de rapports, les syndicats de marais figurent également dans le processus de construction du dossier par le biais de leur intervention dans l'entretien du cours d'eau, obligation prenant part *a posteriori* des travaux. Suite au règlement, les syndicats concernés doivent justifier leur existence en envoyant une copie de l'acte de création, ainsi que le compte rendu de leur délibération au sujet de la pertinence des travaux projetés. Toutefois, ces données ne peuvent être décryptées et analysées sans la connaissance du mode de fonctionnement des syndicats, dont le règlement de Le Terme fait en quelque sorte office de mode d'emploi.

[Figure 1](#) : Canal de Brouage



¹⁰¹ Voir : Pour le canal de Brouage : ADCM - S 5522. Pour le chenal de Mérignac : ADCM - S 5261.

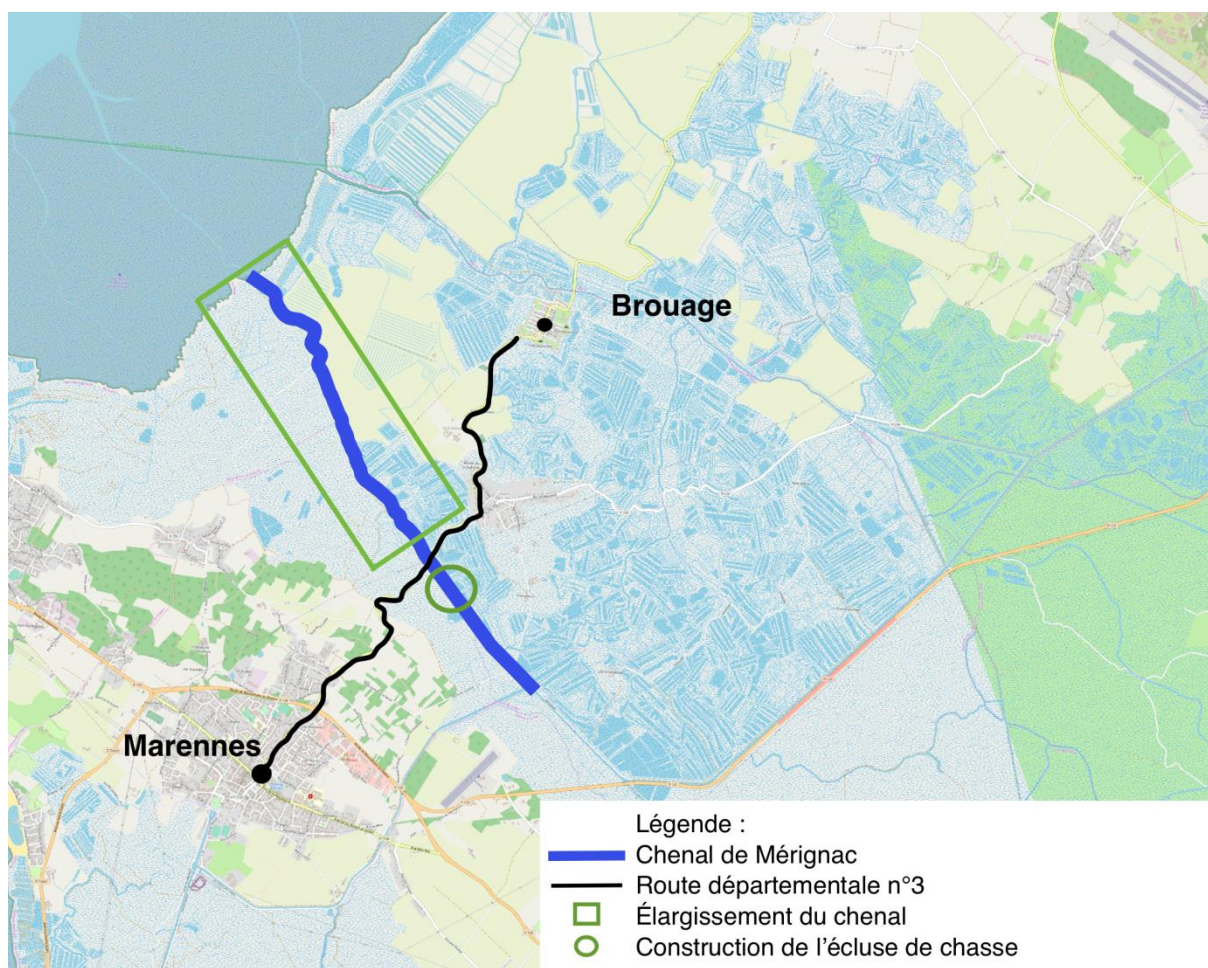


Figure 2 : Canal de Mérégnac

C.3. Fonctionnement des syndicats

À l'aide de la version manuscrite et annotée du règlement¹⁰², il est possible de comprendre la façon dont les syndicats s'organisent et, de se constituer des clés de lecture pour pouvoir examiner les actes de création présents dans les projets.

Le règlement définit le rôle de chacun en fonction de son intérêt porté dans le marais. La démarche est fondée sur l'expertise et la coopération des propriétaires, fédérés autour d'un intérêt commun et garant de la partie du marais attachée à sa propriété. Il opère alors une scission entre le patrimoine foncier général de l'individu face à sa propriété inscrite dans le marais.

La réorganisation instaure deux instances de gestion : les petits syndicats de marais, clé de voûte du programme de Le Terme en charge de l'entretien et des travaux sur les cours d'eau

¹⁰² ADCM - S 11746.

non gérés par l'État¹⁰³ ; et les grands syndicats de marais, verrou de la nouvelle mise en place chargés de contrôler et de surveiller l'activité des petits syndicats. Quatre grands syndicats se partagent les marais situés entre la Charente et la Seudre. Leur champ d'action est étendu à l'échelle d'un marais ([figure 3](#)).



[Figure 3](#) : Champ d'action des grands syndicats de marais

Aussi appelés « Sociétés de marais », les petits syndicats regroupent l'ensemble des propriétaires de parcelles affiliées à un cours d'eau. Leur champ d'action se rapporte à une zone géographique restreinte :

« Tous les chenaux, canaux, ruisseaux et cours d'eau quelconques qui existent dans l'arrondissement de Marennes et servent au dessèchement, à alimenter les marais salants et à en exporter concurremment les produits sont, sauf les exceptions annoncées aux articles 73 et 77, placés sous l'administration particulière des syndicats [...] »¹⁰⁴

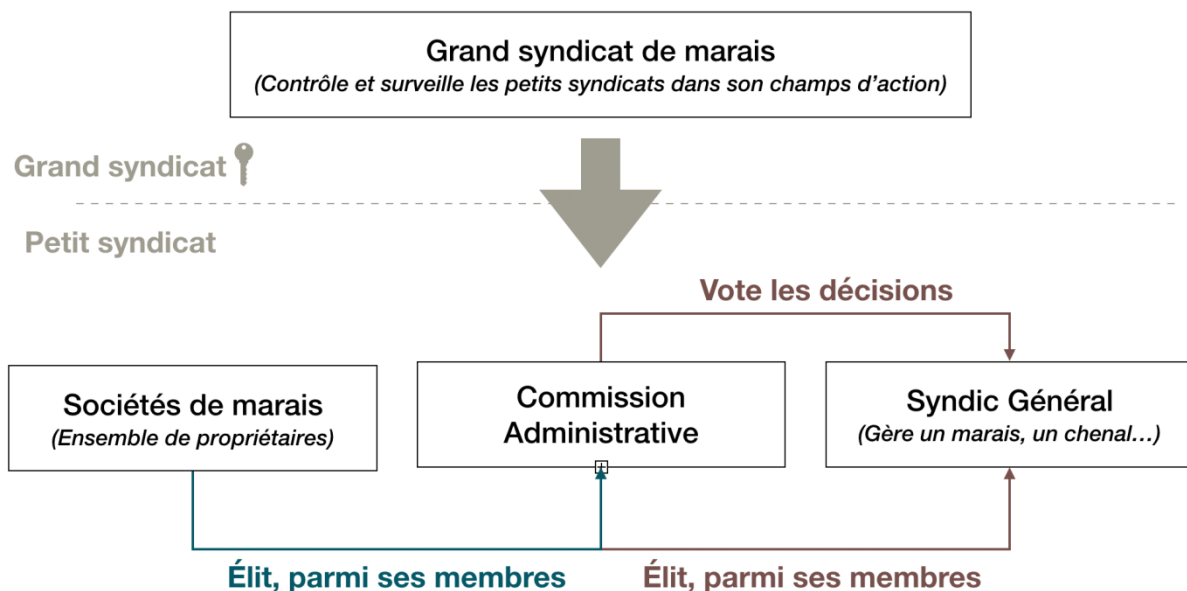
¹⁰³ Seul les cours d'eau navigable et desservis par un port à vocation commerciale sont à la charge de l'État.

¹⁰⁴ ADCM - S 11726. Article 72, p.19

De la même façon que leur homologue contrôleur et dans le but de faciliter la cohésion entre ses membres, les petits syndicats doivent s'organiser en interne par l'intermédiaire de délégués représentant l'intérêt d'un ou de plusieurs membres. Ce mode de représentation fonctionne suivant deux critères : si le propriétaire dispose d'une propriété suffisamment importante dans le marais pour y avoir des intérêts majeurs, alors celui-ci est élu de droit à la commission administrative. En revanche, pour les autres l'élection est de mise. Ils doivent se regrouper et former des sous-ensembles de propriétaires dont la surface totale des parcelles doit être plus ou moins identique entre les groupes. Une fois le regroupement effectué, ils procèdent à l'élection d'un représentant qui siège à la commission administrative.

Dès lors que la commission est composée, celle-ci doit élire parmi ses membres le syndic général, dont la fonction première est d'administrer le marais. Il est composé de cinq membres : le président, le secrétaire, le trésorier et deux contrôleurs dont la tâche est de vérifier le bon fonctionnement du marais et le déroulement des travaux ([figure 4](#)). Chaque décision prise par le syndic général doit être présentée et validée par la commission administrative, à l'instar du budget annuel.

Figure 4 : Organisation des syndicats suite au règlement de Le Terme



Le règlement instaure une organisation hiérarchisée des rôles et des tâches dont les syndicats figurent comme un des acteurs de l'aménagement du territoire. Ce changement dans la politique de gestion du marais, implique les propriétaires à se regrouper afin de former une coalition face aux impératifs environnementaux dont leurs terres sont assujettis. Être propriétaire d'une parcelle dans le marais, c'est avant tout devoir faire face aux contraintes qui y sont liées. Le seul moyen d'y répondre est alors de s'administrer en syndicat, suivant les mesures listées dans le règlement. Ainsi, il est possible d'une part de trouver un dénouement favorable dans un contexte dommageable pour les parcelles et, d'autre part, d'avoir l'appui de l'État lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux dépassant le simple cadre de l'entretien des cours d'eau. Cette structuration « du bas vers le haut » tend à faire apparaître un mouvement de va-et-vient vertical. En partant de la parcelle, de la propriété, le propriétaire doit se regrouper avec ses confrères tenanciers afin d'administrer conjointement la partie du marais qui leur est propre. En retour de cette institutionnalisation et en suivant là la lettre le règlement, le bon fonctionnement du marais doit permettre à chacun le bon état de sa parcelle et, par conséquent, pérenniser les cultures qui y sont associées.

C.4. Composition des syndicats

Conformément à ce qu'il a été évoqué précédemment, les plans d'aménagement du canal de Brouage et du chenal de Mérignac fournissent les actes de délibérations, attestant de l'existence d'un petit syndicat rattaché à un cours d'eau. Il est alors possible dans un premier temps de croiser les informations théoriques du règlement avec la réalité du terrain et, dans un second temps, d'effectuer une analyse plus ciblée sur les membres composant le syndicat.

La séance commence par présenter de façon globale la société de marais dont il est question, puis évoque les membres du syndicat général sans pour autant donner les informations sur leur mode d'élection. Ensuite, il est annoncé les propriétaires élus de droit à la commission administrative et, enfin, ceux faisant office de représentant d'un amoncellement de parcelles détenues par une pluralité de propriétaires, eux-mêmes élus par l'ensemble des individus concernés.

À cette partie rédigée de l'acte, est joint un tableau récapitulatif des renseignements sur lequel est inscrit le nom, la fonction et la propriété de chacun des membres ([figure 5](#))¹⁰⁵.

¹⁰⁵ La structure de la délibération et le format du tableau est similaire pour le syndicat de Brouage et pour celui de Mérignac.

Noms et Prénoms.		Domicile	Propriété possédée		Signature des Déclarant.	
De Sérigny		Brochefort	27	06	27 06	Voix De Droit
Vertamont		Paris	23	00	23 00	us.
Crochet		Marennes	21	10	21 10	us.
Raynaud	Raynaud	us.	1	03		Election
	Villeneuve	Paris	20	00	25 15	
Boscal de Réals	Manson D ^{re}	Le Château	4	12		Election
	Boscal de Réals	Saintes	10	09		
	Salis piche	Marennes	5	08		
	Brochet	La Bremlade	3	06	25 06	
	Doric	La Rochelle	4	08		
Willeraud	Perrin	Marennes	1	12		us.
	Willeraud	Marennes	8	15		
	Beraud	La Rochelle	9	13		
	Raynaud	La Boirie	4	01	24 02	
	Eguteaux	J ^e Gondière	"	11		

Figure 5 : Extrait du tableau indiquant la composition du petit syndicat du chenal de Mérignac

Il y figure, de gauche à droite :

- Dans l'encadré bleu le nom et prénom de chacun des membres du syndicat avec, dans la colonne de gauche, les individus siégeant à la commission administrative et, dans la colonne de droite, le regroupement des propriétaires lorsque ceux-ci ne disposent pas d'une parcelle suffisamment importante pour être élus de droit. Dans ce cas-là, la personne inscrite dans la colonne de gauche se trouve être le représentant du groupe inscrit dans l'accolade de droite.
- Dans l'encadré vert le domicile de chaque individu.
- Dans l'encadré jaune la surface totale de la propriété détenue soit par le propriétaire, cf. Les deux premières colonnes, soit par le groupe, cf. Les deux dernières colonnes.
- Dans l'encadré rose, le mode d'élection de la personne siégeant à la commission administrative. Elle est élue soit par « voix de droit », soit par « élection » lorsqu'il s'agit d'un regroupement de propriétaires.

C.5. Limites et pistes de recherches

Respectant les consignes énoncées dans le règlement de Le Terme, ces actes de création de sociétés syndicales permettent d'ouvrir le champ des possibles concernant l'étude de ses membres. En revanche, les données brutes ne peuvent aboutir à un résultat satisfaisant sans être épaulées par des entrées annexes venant compléter le tableau récapitulatif des informations (figure 6).

-	Syndicat de Hiers	Syndicat de Mérignac
Cours d'eau associé	Canal de Brouage	Chenal de Mérignac
Année du document	1833	1823
Nombre de propriétaires dans la société	38	47
Nombre d'élus à la commission administrative	15	12
Nombre d'individus dont l'origine géographique peut être identifié	23/38	13/47
Unité de mesure des parcelles	Journeaux	Livres

Figure 6 : Tableau synthétique des informations contenues dans les actes de fondation du petit syndicat de Hiers (canal de Brouage) et de celui de Mérignac (chenal de Mérignac)

En effet, les deux difficultés maîtresses résident pour l'une dans un manque de précision sur l'origine géographique tant des propriétaires que des propriétés dont il est fait mention et, pour l'autre, sur l'harmonisation des unités de mesures.

Pour pallier ce défaut, l'idée actuelle est d'effectuer une seconde mission aux ADCM afin de consulter les matrices cadastrales des communes de Hiers-Brouage et de Marennes, dans le but de retrouver dans le meilleur des cas la totalité, sinon une partie des individus des sociétés à partir de leur nom et de leur origine géographique. Il sera alors possible de dresser une liste

de leur patrimoine foncier, dont chaque parcelle inscrite dans le marais pourra faire l'objet d'une vectorisation sous SIG¹⁰⁶.

Côte (ADCM)	Descriptif
2 S 8788	Réparation et amélioration des ponts de Brouage
7 S 3554	Amélioration des marais des bassins de La Rochelle, la Seudre, Brouage et Meschers
7 S 5260	Projet d'amélioration entre l'écluse de Grand-Garçon et le chenal de Brouage
7 S 8770	Bassin de Brouage - Amélioration des chenaux (1859-1870)
7 S 12446	Bassin de Brouage - Chenal de Boisvin : Projet d'amélioration (1864-1869)
7 S 13302	Bassin de Brouage - Chenal du Tirançon : Projet d'amélioration (1864-1868)

Figure 7 : Liste de projets d'amélioration effectués dans le marais de Brouage au XIX^e siècle

L'objectif final est double : composer une base de données spatiales dont les parcelles de chaque propriétaire sont géo-référencées et associées à une table des propriétaires, plus axées sur les informations sociales. Il serait alors possible d'utiliser cette structure pour définir concrètement l'organisation interne des syndicats.

Enfin, autre piste envisagée dans cette seconde mission aux ADCM, celle des projets d'amélioration du marais au XIX^e siècle. En consultant d'autres programmes similaires à ceux de Brouage et de Mérignac, il sera possible d'étoffer la liste des aménagements effectués post règlement de Le Terme et, par la même occasion, étoffer la liste des syndicats existants. Afin de réduire les données à traiter, la zone géographique ciblée est celle du marais de Brouage ([figure 7](#)).

¹⁰⁶ Système d'Information Géographique.

Conclusion

Le règlement de Le Terme marque une transition dans le mode de gestion des marais. Le programme de restructuration, fondé sur l'intervention des syndicats, tend à institutionnaliser la régie du marais afin d'optimiser son fonctionnement, tout en y imposant la marque de l'État de par sa position prépondérante dans la pyramide hiérarchisée de l'administration.

Poser la question des aménagements du marais est un moyen de contournement pour aborder celle des syndicats et de leur composition. Par leur intervention dans chacun des projets, il est possible d'éclaircir la relation entre membre des syndicats et propriété privée ou collective.

Cependant, après avoir consulté les deux projets d'amélioration, une question sous-jacente émerge quant au rôle véritable des syndicats. D'après le règlement de Le Terme, ceux-ci disposent d'une responsabilité tangible dans la gestion du marais. Pour autant, ils apparaissent comme une organisation passive, spectatrice des enquêtes dont la mission est de fournir des pièces administratives. C'est ici que l'ouverture des fonds concernant d'autres types de projets peuvent apporter des éléments supplémentaires.

D) Micro-histoire du Marais de Brouage à travers l'étude des cabanes pastorales de 1830 à nos jours

Julien Grelier, étudiant en master « Histoire publique et expertises scientifiques » de Poitiers

Le marais de Brouage constitue une zone riche et emblématique avec 1500 km de canaux et fossés sur près de 10 000 ha. Issu de l'envasement de l'ancien golfe de Saintonge et modelé au fil des siècles par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif, il n'en reste pas moins un milieu fragile. C'est pourquoi la communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) ont créé en 2016 une Entente intercommunautaire pour une gestion concertée du marais de Brouage, avec l'ensemble de ses usagers, afin d'en assurer la pérennité autour de trois volets :

- Gestion de la ressource en eau
- Soutien à l'élevage extensif
- Valorisation du patrimoine

Ce dernier s'orientant sur le développement d'un tourisme durable, basé sur l'expérience et la découverte du territoire du marais. Profitant de l'accueil de quelques centaines de milliers de visiteurs par an grâce notamment à la citadelle de Brouage classée parmi les plus beaux villages de France, il a déjà permis le développement de l'itinérance à vélo.

Dans cette optique, la ZEPCI (l'entente intercommunautaire formée par la CCBM et la CARO), en partenariat avec l'Université de Pau et des pays de l'Adour a réalisé un recensement sur l'état des cabanes pastorales du marais de Brouage. Ce travail prend la forme d'une collecte de donnée réalisée sur le terrain par l'intermédiaire d'une grille de critères, et la prise en photos de chaque cabane. L'objectif est de réunir des informations sur l'état de ces dernières en vue de disposer des éléments nécessaires à l'établissement d'un projet de valorisation.

Les cabanes pastorales étant le marqueur temporel et les témoins privilégiés de la transition des activités salicoles du marais vers une production agricole extensive dont le processus remonte au XIX^e siècle.

D.1. Inventaire réalisé sur le terrain

En préalable, les résultats présentés ici proviennent du recensement qui s'est effectué au cours des mois d'octobre et de novembre 2019, ce dernier étant perturbé et interrompu par des

conditions climatiques (tempête Amélie, pluies diluviennes) rendant l'accès au marais, presque impossible.

Avant d'entrer dans le descriptif de l'inventaire, il faut d'abord exposer les difficultés rencontrées lors de l'intervention en terrain. Outre les conditions climatiques, l'accès au marais est relativement complexe en raison de son organisation constellée, demandant une expérience certaine du territoire à inventorier. Les contraintes de timing entrent également en ligne de compte en raison de la multitude d'acteur (propriétaires, organismes publics) à contacter afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour se rendre sur le terrain, sur un laps de temps très réduit (huit semaines). Enfin, il en résulte une difficulté pour repérer les sites dans ce type de milieu, difficulté renforcée pour repérer des structures plus anciennes, d'autant plus si elles sont construites loin des axes de communication actuels.

D.1.1 Méthodologie

La grille de critère se compose de 19 entrées qui ont pour objectif d'identifier chaque cabane (partie carte d'identité) et de caractériser celle-ci dans son état actuel et dans son environnement :

<i>Type de Cabane</i>		
Carte d'identité	Nom usuel : Commune : Lieu-dit : Nombre de bâtiment : Propriétaire : Cadastre : Date de construction :	
Type selon inventaire de E. Faux	T1 : T2 : T3 : T4 :	
Usages	Historiques : Récents : Envisageables :	

<i>Caractéristiques paysagères</i>		
Implantation		
Accessibilité		
Position sur le marais		
Etat des abords extérieurs		
Statut (privé/communal)		
<i>Caractéristiques architecturales</i>		
Etat de la cabane	Rénovée : Bon Etat : Vétuste : Ruine : Disparue :	
Dimensions	Longueur : Largeur : Surface : Hauteur :	
Ouvertures	Porte : Fenêtre : Portail :	
Matériaux	Fondation : Structure : Façade : Toiture : Pentes :	
Eléments remarquables de la cabane		

Ce travail de recensement se base sur des travaux précédents, ceux d'Eric Normand et de Frédéric Pouget (réalisés en 2012-2013) et ceux d'Erwann Faux (réalisés en 2001-2003). L'ensemble de ces réalisations permettent d'entrevoir une base de données de 142 cabanes. Les travaux d'Eric Normand et de Frédéric Pouget étant intégrés dans un webmapping SIG, ils ont servi de point de départ pour effectuer le début de l'inventaire terrain.

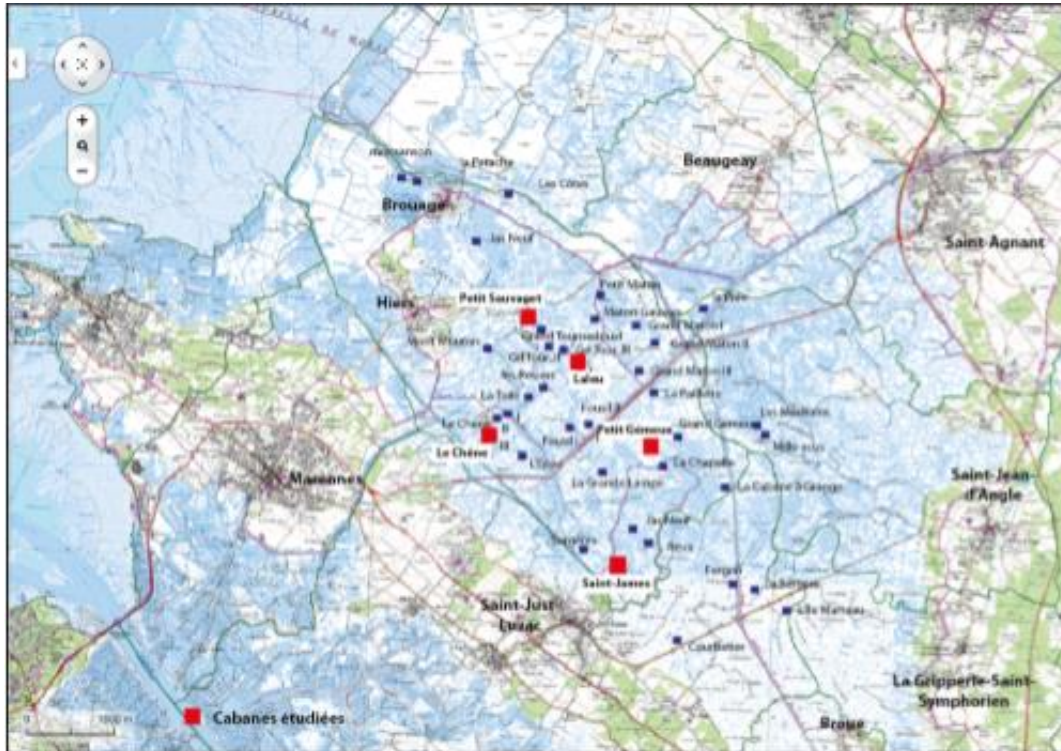


Figure 1: Carte de répartition des cabanes figurant sur le cadastre de 1833 et recensées par E. Normand

D.1.2 Résultats

Cette réalisation sur le terrain a duré 4 semaines avant d'être stoppée par les conditions climatiques. Cependant 49 constructions ou anciennes constructions ont pu être inventoriées. Elles se concentrent sur deux communes, Hiers-Brouage et Saint-Just-Luzac. Les cabanes sont généralement éloignées de toute habitation. L'environnement est humide, venté, et pratiquement dépourvu d'arbres ou d'arbustes. Les constructions recensées se caractérisent par leur assise et leur murs composés de pierre (moellons et/ou pierres de taille) et jointoyés par de la terre. Lors des prospections réalisées, toutes ces constructions ont été photographiées et

cartographiées sur un webmapping SIG. Le choix a été fait de les classer en cinq catégories en fonction de leur état de conservation.

- **Disparue** : Cabane dont on ne retrouve plus aucune trace aujourd'hui (23 sur 49)



Figure 2: Cabane de la Chapelle (Hiers-Brouage)

- **Ruine** : Cabane dont on retrouve peu de trace physique aujourd'hui. Dans le meilleur des cas la structure est largement endommagée. À l'inverse on ne retrouve que quelques éléments (pierre de taille) permettant d'identifier un emplacement de structure (11 sur 49)



Figure 3 : Cabane de la Beregère (St-Just-Luzac)

- **Vétuste** : Cabane dont la structure est légèrement endommagée, la toiture étant la majorité des cas (9 sur 49)



Figure 4: Cabane de la Coubetier (St-Just-Luzac)

- **Bon Etat** : Cabane dont la structure est quasiment intacte. Des rénovations ont dû être effectuées il y a plus de 30 ans (2 sur 49)



Figure 5: Cabane de la Fousil I (Hiers-Brouage)

- **Rénovée** : Cabane toujours utilisée aujourd'hui, dont la structure est intacte. Des rénovations ont dû être effectuée il y a moins de 30 ans (4 sur 49)



Figure 6: Cabane de la Paillerie (Hiers-Brouage)

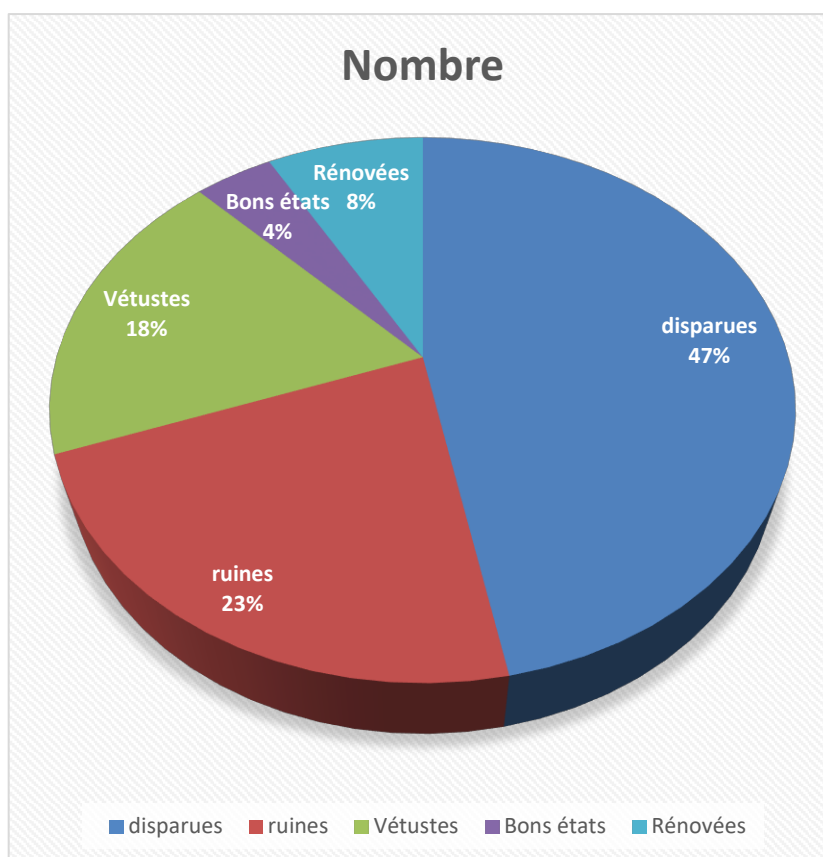


Figure 7: Répartition des cabanes selon leur état de conservation

Chacune de ces catégories sont symbolisées par un code couleur sur le webmapping SIG (Disparue : noir ; Ruine : gris ; Vétuste : jaune ; Bon Etat : orange ; Rénovée : Rouge)

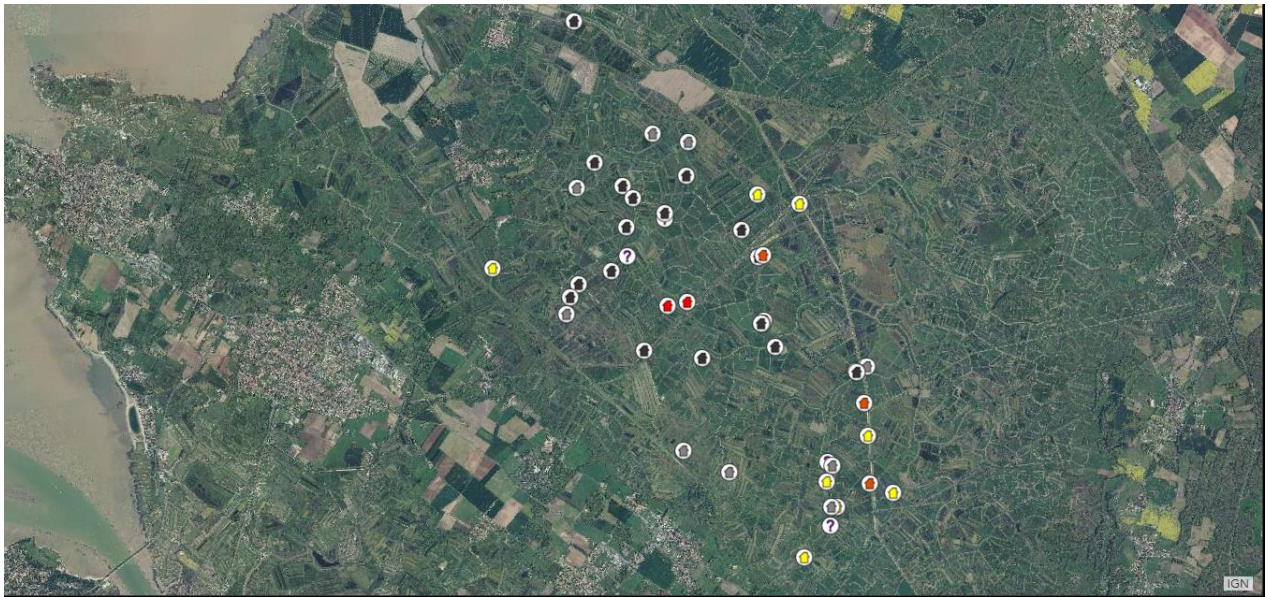


Figure 8: Carte de répartition des cabanes inventoriées entre octobre et novembre 2019

L'inventaire ne représente qu'un échantillon d'un ensemble plus large (celui des 142 cabanes répertoriées par Erwann Faux en 2003), mais il symbolise plusieurs caractéristiques qu'il faut mettre en évidence. Tout d'abord, le désintérêt porté au Marais de Brouage depuis plusieurs décennies, les propriétaires reconnaissant eux-mêmes ne pas savoir quoi faire de ce patrimoine et le laissant à l'abandon. Les cabanes les mieux sauvegardées sont relativement proches d'axe de communication (route départementale, canaux fluviale). Celles de Saint-Just-Luzac, plus récentes car apparues à partir des années 1860-1870 soulèvent, par ailleurs, un certain nombre de questionnement sur la vocation de ces bâtiments, sur leur origine et leur lien éventuel avec la reconversion de ces anciens marais salants en prairies pâturées.

D.2. Inventaire réalisé dans les archives

Si l'inventaire sur le terrain s'est brusquement arrêté, il a permis de plus amples recherches dans les archives départementales, afin de retracer le parcours des cabanes dans le temps. Après une présentation des sources utilisées, nous allons tout d'abord interpréter les données recueillies, en mettant, notamment, en perspective la logique patrimoniale dans le marais. Puis nous nous attarderons sur les possibilités d'exploitations de ces données dans le cadre d'un projet de valorisation du patrimoine du marais.

D.2.1. Présentation des sources

Le seul document de référence qui est utilisé pour comparer la répartition et l'évolution dans le temps des édifices recensés est le cadastre napoléonien, qui est davantage un document à vocation fiscale, plutôt que cartographique. Les matrices cadastrales reprennent, dans les tables par section, toutes les parcelles recensées sur le plan napoléonien, en mentionnant le nom des propriétaires en 1833, la nature des parcelles, les superficies, la classe et le montant de l'imposition. Les tables de la matrice cadastrales proposent aussi une entrée par les propriétaires et rassemblent toutes les propriétés bâties et non bâties qu'ils possèdent dans la commune. Elles sont tenues jusqu'en 1913 et montrent l'évolution de certaines parcelles. Les matrices cadastrales ne désignent les constructions que par les termes « maison » ou « bâtiment ».

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES.	N.º de la carte alpha- bétique.	N.ºs du PLAN.	CANTONS, TRIAGES OU LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES en mesures			CLASSEMENT		REVENU.	NOMBRE D'OUVERTURES imposables. <small>Portes câblées, charrier, et de magnan.</small>	NOMBRE D'OUVERTURES imposables. <small>Portes et fenêtres carré- naires.</small>		
					MÉTRIQUES.			en	EN TOUTES LETTRES.				Francs.	C.
					Arp.	Perc.	Mèt.	CHIFFRES						
Chaumont a Saint Babbe	151	711	Grand Marais	Cerue	73	70	1/2	deux	17	69				
Chaumont Niant		712		Her										
Chaumont		713		Cerue	14	90	1/2	deux	4	90				
Chaumont		714		No. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.	22	40	1/2	Cinq	8	1/2	4			
Chaumont		715		Jardin	3	40	1/2	deux	1	12				
Chaumont		716		No. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.	50	80	1/2	quatre	6	10				

Figure 9: Exemple de matrice cadastrale, celle de Hiers-Brouage

Dans cette recherche de structures bâties dans les marais de Brouage, l'inventaire réalisé à partir du cadastre napoléonien des communes concernées par le golfe (Brouage 1833, Saint-Just-Luzac 1832, Saint-Jean-d'Angle 1824, Beaugeay 1835), démontre la présence d'une quarantaine d'entre-elles dont certaines appelées déjà cabanes et qui sont à l'origine du paysage actuel. Quelques années auparavant (environ 30 ans) cet espace était présenté comme vierge de toute construction. La répartition des cabanes se concentre au cœur du marais, principalement sur la commune de Hiers-Brouage, et non en périphérie de ce dernier, y compris vers la côte.

Aucune de ces cabanes n'est présente dans les espaces déjà signalés abandonnés par la carte de Claude Masse au début du XVIII^e siècle. Il faut également remarquer, qu'à part trois cabanes, toutes sont installées sur la rive gauche de la rivière ou chenal de Brouage, au cœur de la zone d'exploitation la plus pérenne de cet ancien golfe.

Il est possible que l'émergence de ces constructions soit la conséquence des travaux d'assainissement engagés par Le Terme au début des années 1820 qui ont favorisé la mise en valeur de ces terres, transformées en prairies naturelles. Leur construction marque une véritable transition entre l'abandon définitif du marais salant et sa transformation en prés salés. C'est ce qui explique peut-être leur absence en premier au fond du golfe et sur ses marges continentales où l'abandon est ancien mais également dans les parties encore consacrées aux salines sur le front de mer et les communes de Marennes et de Bourcefranc-le-Chapus.

D.2.2 Interprétation des données

Une obligation qui incombe aux propriétaires, est le paiement des contributions dues à l'Etat et les impositions auxquelles les cabanes sont assujetties. L'impôt sur les cabanes dépend de la classe d'imposition dont elle relève, et du nombre de portes et fenêtres, et de portes cochères, qu'elle comprend.

Cabane	Classe d'imposition	Nombre d'ouvertures	Imposition
<i>Saint-James</i>	5	2	8 francs
<i>Fousil</i>	5	2	8 francs
<i>Petit Sauvaget</i>	5	3	8 francs
<i>Laleu</i>	1	4	17 francs

Imposition sur les cabanes de Hiers-Brouage

Il est important de noter que cette imposition fiscale n'évolue quasiment pas dans le temps pour la commune de Hiers-Brouage. Au contraire les tables de mutations démontrent une hausse de cette imposition dans la commune de Saint-Just Luzac, possiblement en raison de la construction de la route menant Saint-Just à Saint-Jean-d'Angle. Les marais gâts sont convoités pour l'investissement et les profits qui en découlent.

Cabane	Classe d'imposition	Nombre d'ouverture	Imposition 1833	Imposition 1882
<i>Fousil (Hiers-Brouage)</i>	5	2	8 francs	8 francs

<i>Petit Sauvaget</i> (Hiers-Brouage)	5	3	8 francs	8 francs
<i>La Beregère</i> (St-Just)	1	1	3 francs et 8 centimes	9 francs
<i>La Courbetier</i> (St-Just)	1	2	26 centimes	9 francs

Imposition sur les cabanes de Hiers-Brouage

En effet, le développement du transport ferroviaire, et plus particulièrement la mise en place de la ligne Rochefort-Paris en 1857, permet d'ouvrir de nouveaux horizons aux producteurs charentais à destination des grandes villes. Dans ce sens, certaines constructions sont liées à l'agrandissement des propriétés de marais, caractérisées par la recherche de nouvelles terres à pâturer, afin d'accroître les troupeaux pour répondre au mieux aux nouveaux marchés, très demandeurs. Enfin la crise de phylloxera de 1875 marque le remplacement des vignes par des cultures fourragères et donc d'une intensification de l'élevage, notamment en ce qui concerne les productions laitières.

La nouvelle utilisation des marais n'a donc très certainement pas été sans conséquence sur l'aménagement des infrastructures agricoles à la fin du XIX^e siècle, conduisant certains propriétaires à améliorer leur domaine sur le marais. Cette amélioration pouvait passer par un agrandissement de la bâtisse, la création d'une grange, ou encore par la démolition suivie d'une reconstruction plus vaste, visant à exploiter les ressources du marais de façon optimale.

Autre caractéristique témoignant de la reprise d'intérêt dans le marais à partir de 1830, seuls, deux propriétaires proviennent de Hiers-Brouage. Dans les autres cas, les propriétaires ne demeurent pas dans cette commune, mais dans une localité avoisinante : Marennes, le Château-d'Oléron, Saint-Just et Saint-Agnant voir au-delà du territoire local (Paris, Saint-Etienne). Les locataires, eux, proviennent du Breuil (à côté de Marennes), Saint-Agnant ou de communes plus lointaines (Saint-Romain de Benet, Rétaud, communes proches de Saintes).

C'est un constat à mettre en lien avec une autre information des matrices cadastrales, celle des professions. Les propriétaires sont aussi bien colonel d'artillerie, que comte d'Empire, veuve, ou charcutier, par exemple. Il s'agit donc de personnes qui ne peuvent pas assurer la mise en valeur de leur bien par eux-mêmes et décident donc de le bailler afin de l'entretenir et d'en percevoir les fruits.

D.2.3 intérêts pour le projet de valorisation

Cet inventaire a permis de faire un choix sur des cabanes présentant un intérêt pour le projet de préservation car étant en bons états actuellement et présentant la particularité d'être présentes sur le cadastre de 1833 et sur les tables de mutation de la période 1835-1911.

Les sites retenus :

- Les Fousils I et II (Hiers-Brouage)
- La Paillerie (Hiers-Brouage)
- Grand Mathon II (Hiers-Brouage)
- La Courbetier (St-Just Luzac)

Période	Propriétaire	Lieu d'habitation	Informations complémentaires
1833 - ?	Duseutre	St-Just	-
1871 – 1882	Henry Giraud et François Monsoreau	Propriétaire à Corne Royal (H. Giraud)	Considérée comme une nouvelle construction
1882 – 1892	François Monsoreau	Ste Gemme	-
1892 - ?	Eugène Giraud	Libau (?)	-

Evolution de la parcelle contenant la cabane de la Paillerie

L'exemple de la Paillerie à Hiers-Brouage est le plus démonstratif. Aujourd'hui rénovée et utilisée dans le cadre de l'élevage saisonnier par un propriétaire privée, la cabane de la Paillerie se trouve collée à l'axe de communication Rochefort-Marenes. Facilement accessible, pour un projet de valorisation, cette dernière rassemble un maximum d'information à partir des matrices cadastrales. Celles-ci permettent de mettre en perspective les données expliquées ci-dessus. A savoir, des propriétaires fonciers habitant en dehors de leur possession, n'hésitant pas à détruire pour rebâtir (1871 étant la date de la nouvelle construction), signe d'une volonté d'appropriation de l'espace parcellaire. De plus, le passage de témoin générationnel semble être en vigueur dans ce cas précis (la famille Giraud possède la cabane jusqu'à la fin du XX^e siècle). La cabane de la Paillerie possède ainsi des atouts non négligeables dans le cadre d'un projet de valorisation des cabanes pastorales.

L'ensemble de ces résultats a été présenté, dans le cadre d'une réunion d'information publique le 20 décembre 2019, aux propriétaires de parcelle dans le marais, ainsi qu'aux élus locaux et aux représentant de différent service de l'Etat (exemple : la DRAC). Un panel varié mais représentatif du regain d'intérêt pour le marais dans le cadre du grand projet mis en place depuis 2016. Cependant, ces résultats, bien que démonstratif d'un certain nombre

d'enseignement, restent les prémices d'un travail beaucoup plus dense et à parfaire afin de concrétiser la valorisation de ce petit « patrimoine bâti » et mémoire du marais.

Conclusion

De cette étude documentaire et des interventions de terrain, il en ressort une certaine urgence à agir afin de sauvegarder les cabanes pastorales du marais de Brouage (23 sur 49 répertoriées, ayant disparues aujourd'hui). Il en ressort également des éléments de réponse à des questionnements sur l'histoire du marais, notamment en ce qui concerne la transition qui s'est effectuée au XIX^e siècle du marais salant à un marais gâts.

Si beaucoup d'interrogations restent en suspens : Pourquoi a-t-on choisi d'élever ces petites maisons à cet endroit ? Qui les habitait ? Quelle était la logique des propriétaires ? Quelles exploitations y étaient menées ? Comment et quand s'est amorcé le déclin de ce mode d'exploitation du marais ? Il est nécessaire de maintenir ce travail de recherche et d'exploiter d'autres sources, comme par exemple les registres notariaux, pour éclairer une partie de la mémoire locale.

E) Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais : Les établissements de Malaigre, Charron, Rhône, Erablais et La Lance

Céline Trézéguet, Conseil départemental de la Charente Maritime

E.1. Le projet de recherche

Le projet de recherche sur *les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais* présenté dans le cadre du PCR « Les marais charentais du Moyen Âge à l'époque moderne » a pour but de mener une étude à l'échelle des marais charentais sur la fondation, le développement et l'activité - économique notamment - des prieurés ruraux installés sur des îles devenues fossiles (PI. 01). Elle proposait initialement de se focaliser sur quatre exemples de sites charentais-maritimes : *Malaigre* (Saint-Jean d'Angle) (PI. 02), *Charron* (Saint-Hilaire-du-Bois) (PI. 03), *La Lance* (Breuil-Magné) (PI. 04) et *Rhône* (Saint-Hippolyte) (PI. 05).

Grâce à l'exploration des marais salants depuis plusieurs années, l'équipe de prospection¹⁰⁷ intégrée au PCR a développé une bonne connaissance du terrain. Elle ne s'en est pas contentée, puisqu'elle a confronté les données géographiques à des documents d'archive et des publications disponibles. C'est donc en très grande partie grâce à cette équipe que les connaissances tant historiques, archéologiques que géographiques sur le sujet sont présentées. Il a par ailleurs été décidé d'intégrer à l'étude le site d'Erablais (PI. 06), situé sur la commune de Hiers-Brouage, cinquième île qui se dénote très bien dans le paysage marécageux et pour lequel les données existent.

Ce thème avait déjà fait l'objet de recherche au début des années 2000 dans le cadre du PCR sur les « Conditions d'implantation des monastères dans les pays charentais au Moyen Âge : étude sur la géographie monastique en Charente et Charente-Maritime jusqu'au XV^e siècle. Archéologie, architecture et histoire » dirigé par Cécile TREFFORT¹⁰⁸. A cette occasion, Eric Normand s'était penché sur le cas du prieuré *Saint-Hilaire-du-Bois* à Charron et avait engagé une campagne de sondages qui avaient permis de retrouver une partie des bâtiments monastiques¹⁰⁹. En outre, la question de l'implantation d'établissements monastiques anciens

¹⁰⁷ Cette équipe était composée à l'origine de membres de la *Société historique de Rochefort* : Danièle VITAL, Pierre-Philippe ROBERT, Philippe DUPRAT, Jean-Paul CALAUZENES, Stéphane LAFAYE, Hervé PORCHER et Jean-Claude BETREAUD. Dans le cadre du projet de recherche présenté ici, l'équipe a été renforcée par la participation de Stéphane LAFAYE, membre associé au CRIHAM (Université de Limoges), Eric NORMAND (SRA Poitou-Charentes) et l'auteur même de ce texte.

¹⁰⁸ Sous la direction de Cécile TREFFORT entre 2001 et 2008.

¹⁰⁹ NORMAND 2002.

en milieux géographiques remarquables n'est pas non plus nouvelle¹¹⁰. Elle a en revanche l'intérêt ici de n'être qu'à l'état embryonnaire pour le secteur des marais charentais littoraux. Enfin, elle permet d'aborder la thématique de l'établissement monastique et s'intéresser à un milieu social très différent de ce qui a été observé jusqu'ici dans le cadre du PCR (site élitaire à Broue, habitat rural à la Gripperie-Saint-Symphorien et à Beaugeay)¹¹¹.

Au XI^e siècle, le littoral charentais et le cours d'eau du Golfe de Brouage deviennent l'objet de toutes les attentions. Les abbayes nouvellement fondées comme celles de Vendôme, La Chaise-Dieu, ou encore Saintes (qui seront activement présentes dans les marais) acquièrent des forêts implantées sur les plateaux côtiers et les font défricher. Elles exportent par bateau le bois qu'elles en tirent. Par la même occasion, elles bâtissent des prieurés tournés vers le marais dont l'un des buts principaux est le développement de la production du sel pour en tirer le maximum de bénéfices¹¹². Démarre alors une véritable course à l'accès à la mer et à l'exploitation du sel, l'or blanc. Ce contexte s'illustre parfaitement à travers les 5 exemples choisis ici, car ils appartiennent tous à des ordres ou congrégations différentes : le prieuré de *Rhône* est clunisien, celui de *Malaigre* est une dépendance de l'abbaye augustinienne de Sablonceaux, celui de *Charron* dépend d'une abbaye bénédictine poitevine alors que celui de *La Lance* est d'ordre grandmontain et celui d'Erablais relève de l'autorité de l'abbaye de la Tenaille.

Ces cinq sites sont implantés dans un environnement topographique très particulier qui leur confère clairement un rôle d'unité de retrait, tout en leur permettant de développer une mainmise sur un territoire limitrophe bien spécifique. Cet emplacement géographique singulier, un îlot isolé au milieu de vastes étendues marécageuses, est aujourd'hui complètement lissé par l'assèchement de marais, mais reste parfaitement perceptible sur les fonds de carte géologiques. Ce choix d'implantation est donc très certainement dicté par des ambitions économiques fondées sur l'exploitation d'un terroir.

¹¹⁰ TREFFORT & BRUDY 2013.

¹¹¹ Voir pour la Gripperie-Saint-Symphorien, l'article de Bastien GISSINGER dans NORMAND & CHAMPAGNE 2014 : p. 434-449.

Voir également pour Beaugeay, l'article de Catherine VACHER dans NORMAND & CHAMPAGNE 2015 : p. 11-40.

¹¹² SAUZEAU 2008 : p. 10-11.

E.2. Méthodologie opératoire

Lors de son lancement en 2019, il a été décidé d'articuler le projet en trois grandes phases qui, théoriquement, devaient se décliner sur trois années pour se calquer sur le projet triennal du PCR dans lequel il s'insère.

Cette première année 2019 aura permis d'exploiter et compiler une partie des données documentaires collectées par différents chercheurs ayant déjà abordés ce thème de recherche. Il s'agit d'une part des informations fournies par les inventaires établis dans le cadre du PCR suscité sur les établissements monastiques en pays charentais, qui comptent dans leur recensement les sites de *La Lance*, *Saint-Hilaire du Bois*, *Rhône* et *Malaigre*. Il faudra les enrichir, dans la mesure du possible, par des recherches documentaires supplémentaires et des dépouillements dans les Archives du département, voire de la région.

Un premier bilan documentaire a donc été produit, comprenant des renseignements historiques mais aussi cartographiques. Stéphane LAFAYE (université de Limoges) a largement été mis à contribution, ainsi que les chercheurs bénévoles de la Société géographique de Rochefort (ROBERT Pierre-Philippe, Philippe Duprat, VITAL Danièle, CALAUZENES Jean-Paul et PORCHER Hervé) dont les membres font partie intégrante de l'équipe du PCR.

Malaigre

Contexte géographique

Aux XI^e et XII^e siècles, Malaigre est une presqu'île dont les côtes sont, au moins à marée haute, en bord d'estuaire que constitue alors le/la Brouage : l'accès à la mer est alors direct. L'île et le marais de Malaigre étaient implantés dans la paroisse de Saint-Fort. L'île elle-même est encore aujourd'hui facile à localiser, non seulement sur les différentes cartes mais aussi sur le terrain, comme l'a prouvée la prospection pédestre menée au mois de mai 2019. Les vues aériennes actuelles, les cartes IGN ou encore BRGM montrent une délimitation nette du territoire calcaire de l'île.

En revanche, il est beaucoup moins aisé de définir les limites géographiques médiévales du territoire de Malaigre. Elles sont précises lorsqu'elles sont physiquement visibles, grâce à un chenal (chenal de Saint-Jean d'Angle au sud) ou un chemin (chemin de Saint-Fort à l'est).

Pourtant, la délimitation du domaine fait parfois l'objet de conflits, surtout lorsque des secteurs sont encore recouverts par la marée mais bientôt exploitables en marais salants... Il faut enfin tenir compte du fait que le trait de côte est en constante évolution et qu'il est sujet à des déplacements, faisant apparaître de nouveaux terrains à exploiter.

Contexte historique : les mentions du site de Malaigre dans les textes

L'historien du XIXe siècle Joseph BRIANT, dans son ouvrage *Histoire de l'église santone et aunisienne* paru en 1843, évoque une donation par Guillaume IX dit le Jeune, duc d'Aquitaine, à un chanoine de Saint Augustin, Geoffroy du Lauroux, en 1136 :

« Othon, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, à tous ceux présents et à venir qui liront cette charte, salut. Que l'on sache que j'ai concédé et confirmé, par le présent acte, à R. abbé de Sablonceaux, ainsi qu'à ses frères, par un motif d'amour de Dieu et pour le salut de mon âme et le repos de l'âme de mes parents, toutes les aumônes, donations, concessions que les comtes de Poitou avant moi, ont faites à ses prédécesseurs, savoir : le lieu où est située l'abbaye de Sablonceaux et tout ce qu'elle possède à Maleville, depuis le chemin de Peyrière jusqu'aux champs des ruines de Peyrateau, et dans le village de St-Romain-de-Benais, ou dans toute la paroisse, soit en landes ou en marais, en terres labourables ou incultes, de plus, tout ce que possède le susdit monastère sur le coteau de Toulon, avec les marais adjacents, landes et bois environnants, terres cultivées et incultes. Le lieu, en outre, depuis Bertegiles, y compris les landes et bois, marais qui s'étendent depuis Sablonceaux jusqu'au moulin du Gad. Je leur confirme de nouveau la terre appelée Malaigre, avec les forêts et les champs en culture ou en friche, ainsi que le droit de chasse et de pêche. Je les confirme également dans la possession de la lande de la *Chèvre pendue*, qui s'étend vers la forêt qu'on appelle *Oulme*, ainsi que la lande de l'*Arbre couré*, qui s'étend jusqu'au lieu nommé la *Gorse de Favaux* ».

Il s'agit sans doute de la première mention du site de Malaigre. Dans le texte originel (non retranscrit ici), le nom de Malaigre est *Monsagro*, littéralement « la terre de la colline » ou « de l'îlot surélevé ». Dans cette traduction¹¹³, il faut souligner l'expression « je leur confirme de nouveau », qui sous-entend peut-être qu'une telle donation avait déjà été faite auparavant.

¹¹³ Il semble qu'il existe plusieurs traductions du texte latin originel par le même auteur, Joseph BRIANT. C'est un point obscur qu'il faudra absolument par la suite éclairer, notamment en comparant les différentes traductions et publications avec le texte d'origine.

Le domaine de Malaigre se retrouve au cours des XIII^e et XIV^e siècles au sein de nombreux procès entre l'abbaye de Montierneuf et les évêques. Dans ces derniers, le nom de l'île varie. Ainsi, le 1^{er} février 1323, le nom de Malaigre apparaît dans une sentence du sénéchal de Saintonge qui reconnaît au prieur de Montierneuf le droit de haute et basse justice sur Malaigre¹¹⁴. L'île y est désignée sous deux noms différents :

- *Qualiter justicia alta et bassa loci de Malaygre*. Malaygre signifie ici mauvaise terre
- *Omni moda alta et bassa justici loci de Marisagro*. Marisagro signifie ici la terre de/dans la mer

Une dizaine d'années plus tard, le 20 mai 1339, l'Abbaye de Sablonceaux dépose une requête contre le prieur de Montierneuf qui a tenu ses assises sur une sartière de l'île de Malaigre¹¹⁵. Le lieu a alors sa dénomination actuelle, Malaigre ; seule l'orthographe, avec 1 ou 2 l, varie.

Et le prieuré ?

Plusieurs textes médiévaux évoquant le cas de la Justice à Malaigre parlent du lieu seulement en tant qu'île sous la dépendance de l'abbaye de Sablonceaux : aucun bâtiment, et encore moins un prieuré ou une seigneurie, n'est encore évoqué.

Au XVI^e siècle, Claude MASSE fait une description de Saint-Fort dans laquelle apparaît le prieuré en tant que dépendance de l'abbaye de Sablonceaux.

Dans des documents issus des Archives départementales, de la série J (Fonds privés), trois pièces évoquent clairement le prieuré de Malaigre :

- AD 17, 1J 603. Pièce 1. 1638 :

« que audit lieu de Malaigre a une église ou chapelle e proche icelle un cimetièrre e des tombes dans l'église. Et que laite églize ou chapelle, ledit sieur abbé de Sablonceaux y faisoit fere le service par un religieux de ladite abbaye ainsi qu'on a de tout temps ouy dire aux anciens tant dudit lieu que paroisses circonvaizines »

- AD 17, 1J 603. Pièce 4. 19 novembre 1638 :

« [...] les abbés de Semblanceau [...] ont donné aux habitants d'icelle (Malaigre) les marest & sartières por 3 deniers et 4 deniers de cens pour les larais salans. [...]. L'église de Mallaigre n'est plus en estat d'y faire service divin... [...] que les marest qui payent le douzain

¹¹⁴ AHSA, T. XXII. CXLVIII, p. 205-207.

¹¹⁵ AHSA, T. XII. CLXXVIII, p. 230-232.

sont plus proches de la mer & plus subjects aux réparations & à se perdre que ceux qui payent le dixain [...] »

- AD 17, 1J 603. Pièce 5 :

[...] droit de dîme des fruits croissants en la dite paroisse de saint fort à la cote du tresain savoir blés, foins, chanvres, lins, laines, agneaux et autres choses décimales (terres douces) [...] & du dix-huitain sur les terres sallées en deniers sur le prix que le sel aura vendu »

A la fin de l'époque médiévale, à partir du XVe siècle, la seigneurie de Malaigre est citée dans les textes, notamment lorsque cela concerne les différentes prises exploitées sur le domaine. Un texte daté du 7 septembre 1637¹¹⁶ évoque le village et les fermiers des terres douces de Malaigre :

« Etant au village de Malaigre sont comparus Jean Girard maître menuisier et Clément Delhommeau maître tailleur d'habits de Saint-Jean d'Angle, Pierre Richard et Guy Rouslin saunier de la paroisse de Saint-Fort à la réquisition de François et Jean Bouciqotz fermiers des terres douces de l'île de Malaigre membre dépendant de l'abbaye de Sablonceaux ont laissé l'année dernière passée la plus grande et majeure part des terres douces sans avoir ensemencé aucuns grains ne semances et les ont laissé sans cultures somme elles encores de présent. »

D'autres parlent de l'île de Malaigre. En revanche, aucune mention d'un prieuré n'a à ce jour été retrouvée...

Sur l'île fossilisée de Malaigre se dresse aujourd'hui un hameau de quelques maisons, dont certaines élévations pourraient contenir des blocs remployés. Au moins deux puits sont attestés, dont un seul encore visible au milieu des habitations, mais probablement plus en service.

Les prises du domaine de Malaigre

Les prospecteurs ont listé l'existence d'au moins 10 prises distinctes déployées sur le domaine de Malaigre : la prise de l'ilot, la *prise de la Prée* (ou de la Parée), la *prise de la Basse Prée*, la *prise du Rocher*, la *prise du Robion* (ou du Gobion), la *prise du Peurlot*, la *prise de Cazes*, la *prise des Baritauds* et la *prise Vidaud*.

¹¹⁶ AD 17, 3 E 52/808.

La Lance

Contexte géographique

Le prieuré de La Lance est implanté sur une île fossile au nord de la commune de Breuil-Magné, qui se distingue aujourd'hui car elle prend la forme d'une hauteur isolée au milieu des marais.

Contexte historique

Dans son article paru dans *Roccafortis* en 1978 sur le prieuré de La Lance, R. J. BOUTIN, membre de la *Société historique de Rochefort*, dédie un chapitre entier à l'histoire du prieuré. L'auteur précise que l'identité du fondateur est inconnue. Il émet l'hypothèse d'un homme riche et puissant de Rochefort, en se fondant sur le fait que l'un d'eux avait fondé le prieuré de Saint-Gaudens de Fouras en 1081 et lui avait donné la moitié des îles de La Lance et de Liron. L'auteur évoque ensuite un historien (sans le citer) qui aurait trouvé la mention d'un couvent du nom de « Lancea » dans une bulle du Pape Lucius III promulguée en 1182.

La première mention certifiée du prieuré date de 1295 et figure dans une liste des maisons de Grandmont. Il y est indiqué que le prieuré abritait alors 5 religieux et qu'il payait au chef d'ordre 60 sols de pension.

Le prieuré de La Lance est supprimé en 1317, date à laquelle il est annexé à celui de Sermaize, puis visiblement loué à un fermier qui en fait une métairie.

C'est sous cette appellation qu'est à nouveau évoqué deux siècles plus tard, en 1585, le nom de *La Lance* :

« LOYS MELLE, laboureur, demeurant en la « métairie » de la Lance, appartenant à Marie GASTEBOIS, veuve du feu Pierre Faure, en son vivant marchand, demeurant à Nyol en Aulnis, et JEHAN DECAZEAUX et FRANCOIS PIGUENIT, marchands et bourgeois de La Rochelle et à cause de leurs femmes, filles et héritières dudit Faure, et MARGUERITE MONTAZEAU SA FEMME, ont confirmé avoir eu et reçu de ladite Gastebois et des dits Decazeaux [...] ».

S'ensuit la liste des animaux de la ferme, appelés par leurs petits noms, et leur valeur en écus.

En 1632, le Sieur Labourier propriétaire de l'ancien prieuré qui appartenait toujours au prieuré de Sermaize, devait payer une redevance annuelle de 210 boisseaux de blé, 40 d'orge, 20 d'avoine, le tout mesure de Rochefort, puis 2 pourceaux d'1 an, 6 chapons et 6 fromages.

Le domaine de La Lance est ensuite séparé du prieuré de Sermaize et cédé en 1750 par un bail emphytéotique de 99 ans à François SOLLEAU, riche marchand qui possédait la seigneurie de Villeneuve-Montigny près de Rochefort. A cette occasion, un acte fut rédigé, dont suivent ici quelques extraits seulement :

« [...] Le prieuré, métairie, terre et seigneurie de la Lance, situé en la paroisse du Breuil de Magné, consistant en chambre basse, chambre haute et grenier au-dessus, servant de logement au métayer, une ancienne église servant aujourd'hui de grange, une étable à bœufs y attenant, un petit toit à volailles y joignant, deux chambres basses dont l'une sert de logements pour le maître et l'autre de fourniou, et autres petits appentis fermés, un toit à brebis, un toit à cochons et un pigeonnier au-dessus, une grange et une étable y attenant de la part du soleil couchant, une cour de parc close de murailles, qui sont tous les bâtiments attenants [...] ».

Dans l'inventaire des biens de l'ordre de Grandmont dressé en 1771, la métairie de La Lance est évoquée comme prieuré de la Lance.

Lorsque l'ordre est dissolu, la métairie passa à l'évêché de Limoges puis, en 1791, lorsque les biens du clergé sont saisis, le revenu du domaine passé à l'Etat qui en était devenu propriétaire. En 1807, par décret impérial, il est attribué à l'hospice de Saint-Jean d'Angély, en remplacement d'autres biens qui avaient été saisis en 1791. A partir de ce moment, le domaine de la Lance figure dans les comptes de l'hospice sous le terme de « cabane ».

La Lance est ensuite citée dans un fait divers tragique survenu en juillet 1728 : un berger âgé de 12 an et demi, Philippe JEANNET, est retrouvé mort attaché à un arbre dans les bois de la Lance.

Les vestiges du prieuré

Dans son article, R. J. BOUTIN dresse un portrait de ce « monastère oublié ». L'auteur parle alors d'un grand bâtiment appelé « la chapelle » par les locaux, de 26 m de long, de 9 m de large et de 11 m de haut « au pignon sud-est ». Les murs ont une épaisseur de 2 m, sont construits en moellons liés au mortier de chaux, avec un parement extérieur en pierres de taille disposées en assises régulières. Deux larges contreforts marquent le chevet. Le portail, muré, est en arc brisé est « bizarrement » placé à l'une des extrémités de la façade extérieure : il est doté de trois voussures ornées de profondes moulures, la deuxième reposant sur des chapiteaux décorés de volutes.

Le mur opposé à cette façade est percé d'une fenêtre rectangulaire dont l'appui porte une sculpture en forme de palme (**Pl. 07**).

La façade intérieure possède près du chevet une petite porte cintrée surmontée d'un écu effacé et, à mi-hauteur, deux ouvertures accolées en plein cintre et sans ornement. Les deux pignons sont percés d'une lucarne. A l'intérieur est aussi conservé un escalier qui devait donner accès à un clocher qui n'existe plus aujourd'hui.

Il reste aussi sur les lieux un pan de mur incorporé dans un bâtiment récent, « la maison du fermier » doté de cinq petites fenêtres cintrées, très ébrasées à l'intérieur et désormais murées.

Les deux bâtiments sont séparés par une cour large d'une vingtaine de mètres au centre de laquelle se trouve un puits condamné. Cette cour était close au sud-est par un mur dont les fondations sont encore apparentes. Le côté nord-est devait être occupé par des constructions dont il ne reste que d'importants arrachements dans le mur de la chapelle et de vagues traces de fondations.

Erablais

Le prieuré d'Erablais est une dépendance de l'abbaye de la Tenaille, d'ordre cistercien.

Un établissement est attesté sur l'île en 1190¹¹⁷, dans un concordat restreint à la dite abbesse 6 muids de sel pour toutes dixmes des salines. Entre Guillaume ministre de La Tenaille et Aldeberge de Xaintes :

« Un domaine, une maison avec des terres labourables, prés et marais sallans en la paroisse d'Hiers, dixmes en l'abbaye de Xaintes, appelé Ayralet qui faisoient cultivé de la main propre des frères religieux en ladite abbaye. »

En 1239, la « maison d'Ayralet » est ennoblée :

« Plus titre d'anoblissement de l'hébergement d'Ayralet de l'an 1239 par lequel est dit que Hugues de Doë seigneur de Broue par aumosne pour le salut de son âme et de ses parents a affranchis à perpétuité au couvent de Notre dame de La Tenaille l'hébergement d'Ayralet, avec ses appartenances de toute coutume, exaction, seigneurie. Item tous et chacuns de leurs biens meubles à savoir leur terre, marais, labourages, cultures, salines, sartières, fossés, pasturages (receans) dans la seigneurie [...]. »

¹¹⁷ 1190 – 6 des calandres de mars 1190.

De nombreuses mentions de la « prinze de La Tenaille » ou évoquant les marais de La Tenaille sont répertoriées pour une période allant du XIII^e ou XVII^e siècle, époque au cours de laquelle l'abbaye de La Tenaille est réuni aux Pères jésuites du collège de Saintes.

En l'état actuel des dépouillements des documents d'archive, il faut attendre le XVII^e siècle pour que soit clairement cité le prieuré d'Erablais dans un contentieux entre l'Abbesse de Saintes et le collège des Jésuites de Saintes pour la perception de la dîme d'Erablais¹¹⁸ :

« L'Abbaye de notre Dame de Xaintes fodnée par Geofroy Comte de Xaintonge, et Agnes sa femme l'an 1047, fut dottée entre autres choses des dixmes de toutes les Terres douces et salées, situées entre les Rivières de Sudre et de Brouage, depuis le Mont Elin uisques au Chapus. Et parce que l'Abbaye de la Tenaille, quoy que soit le Prieuré d'Erablet, membre dépendant d'icelle, avoit des Marais dans l'estendue de ce dixmaire que les Religieux cultuvoient de leurs mains [...]. »

Après le XVI^e siècle, les contentieux entre l'abbesse de Saintes et le collège des Jésuites de Saintes sont très nombreux : La Tenaille fait partie intégrantes des « discussions ».

Rhône¹¹⁹

Contexte géographique

Le prieuré de *Rhône* est situé sur la commune de Saint-Hippolyte¹²⁰, au lieu-dit *Rhône*. L'île fossile sur laquelle il était implanté ne se détache pas réellement du paysage ; en revanche, son emprise au sol est nettement visible sur les vues aériennes. Il se dresse aujourd'hui sur l'île deux fermes, ainsi que des bâtiments appartenant au Syndicat d'Adduction de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement de la Charente Maritime.

¹¹⁸ AD 17, H art. 76. Clergé régulier ; archives provenant des abbayes monastères et prieurés établis dans le département.

¹¹⁹ Les informations qui suivent ont été fournies par Stéphane LAFAYE et sont tirées de sa thèse, *Les monastères de Cluny en Aquitaine (XI^e-XIII^e siècles). Essai de topographie monastique*.

¹²⁰ G. de Valous propose Royan et cite la visite de 1350. Pour dom Charvin, Roenne correspond aujourd'hui au hameau de Rhône sur une butte dans le marais. Il suit Bruel V, note p. 342.

Contexte historique

Les seigneurs de Tonnay-Charente donnent la terre *de Rono* à Cluny en 1126¹²¹, ainsi qu'une partie de la forêt de Biard pour bâtir un monastère et assurer son entretien. Deux moines y résident en 1293 : *Reynaldus* de Onay et son moine Guillaume de Reya¹²². En 1337, le prieur régit le prieuré de Saint-Médard. Les édifices du prieuré sont en mauvais état¹²³.

En 1385, le prieur est celui de Saint-Eutrope de Saintes.

A la fin du XIV^e siècle, le prieuré dépend de Saint-Eutrope de Saintes. La charge de prieur revient au prieur de Saint-Eutrope car l'établissement est entièrement détruit à cause de la guerre¹²⁴.

En 1126, Rhône apparaît dans les textes (Bruel V n°3988 p. 342) sous la dénomination de *terra scilicet de Rono*. En 1293, le site est mentionné sous l'appellation *in priratu de Roenne*. Puis, en 133, il apparaît sous le nom de *prior de Rona*. Enfin, en 1385, le site est mentionné *de Rona*.

Bibliographie indicative

Duguet J., « Les seigneurs de Tonnay-Charente des origines à 1276 », *Roccafortis*, série 3, n°3, janvier 1989, p. 11-28.

Hude L.-H., « Le Rhône dans la prairie de Rosne », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, 1962, p. 402-407.

Les prospections pédestres et géophysiques

Les prospections pédestres

Les recherches documentaires ont été accompagnées de prospections pédestres menées sur l'ensemble des 5 sites, offrant ainsi un aperçu des sites, leur topographie, étendue et accessibilité. Un premier contact a d'ailleurs été établi dans un cas avec les propriétaires des terrains (*Rhône*).

¹²¹ Bruel V n°3988, p. 342.

¹²² Charvin II n°138, p. 46.

¹²³ Charvin III n°264, p. 242 et Charvin II n°265, p. 259.

¹²⁴ Charvin II n°356, p. 174.

Bien souvent, les prieurés, quels qu'ils soient, sont de petite envergure et n'étaient administrés que par une poignée de moines, dont la fonction était de gérer des territoires de la maison mère et d'assurer le service de l'église paroissiale dans le cas de prieuré cure. Les bâtiments annexes n'ont souvent pas besoin d'être de grande envergure, voire de ne pas exister du tout, et les bâtiments claustraux ne sont pas nécessaires. Par conséquent, il n'en reste souvent rien et sont difficiles à appréhender sur le terrain.

Les prospections pédestres ont offert l'opportunité de vérifier sur place, lorsque les parcelles étaient accessibles comme sur le site de *La Lance*, *Malaigre* ou *Rhône*, ce qu'il restait de ces anciens édifices mentionnés sur les cartes anciennes. L'île d'*Erablais*, entièrement privatisée, n'a pas pu être parcourue et le site de *Charron*, déjà fouillé par Eric NORMAND, n'a pas été intégré cette année dans les prospections pédestres.

L'île de *La Lance*, seulement occupée par un troupeau de vaches qui paît en semi-liberté, recèle probablement des restes bâtis les plus impressionnants par leur excellent état de conservation (**Pl. 07**). Leur distribution évoque un plan somme toute banal constitué d'une église sur laquelle s'appuie des corps de bâtiments parallèles et perpendiculaires correspondant vraisemblablement à un cloître. Ainsi, une grande partie de l'édifice de culte aujourd'hui transformée en grange est encore debout, tout comme une partie d'une aile peut-être claustrale, dont un des murs est percé d'une baie à trois lancettes.

Le hameau construit au cœur de l'île de *Malaigre* correspond aux constructions signalées sur les cartes anciennes du lieu. Certaines bâtisses, aujourd'hui habitations privées, comportent dans leurs élévations des portions visiblement anciennes construites en partie avec des blocs de remplois.

Les parcelles de l'île de *Rhône* sont réparties entre des propriétaires terrains et le Syndicat d'Adduction de Distribution d'Eau Potable et Assainissement de la Charente Maritime (**Pl. 08**). Un des ensembles construits implanté au nord de l'île qui figure sur les plans de l'Etat-major du XIXe siècle ou encore sur les plans de Masse et le cadastre napoléonien est aujourd'hui transformé en habitation (**Pls. 09 à 13**).

Les propriétaires des lieux ont expliqué que l'intérieur du bâtiment principal, doté à l'origine d'un grand escalier en pierre et d'au moins une vaste cheminée, avait subi de grandes transformations dans les années 1960. Il ne resterait aujourd'hui plus trace de ces aménagements. En revanche, la porte d'entrée présente encore des moulurations

caractéristiques du XVII^e siècle (ouverture monumentalisée par des jambages et un fronton moulurés). Par ailleurs, il ne semble plus rien rester du bâtiment situé à l'extrémité est de l'île et qui ne figure que sur les plans les plus anciens (il est absent du cadastre napoléonien), mais là encore, les propriétaires ont confirmé son existence par un témoignage oral transmis depuis des générations selon lequel: à cet endroit se serait « autrefois » dressé le tombeau de seigneurs locaux.

Etant donné que le cadre géographique est au cœur des réflexions présentées ici et du PCR, il était envisagé dès le départ que la deuxième phase du projet (année 2020) soit consacrée à la réalisation de prospections géophysiques dans des secteurs qui seront définis au préalable, en fonction des informations obtenues grâce aux données documentaires et celles issues des prospections pédestres.

Le projet de prospections géophysiques

La ou les campagnes de prospection se dérouleront au cours du second semestre 2020, entre août et octobre 2020. Les dates précises d'intervention ne peuvent pour l'heure pas être définies car ces dernières seront tributaires de plusieurs paramètres :

- Nature des cultures sur les terrains impactés par la prospection
- Impératifs calendaires des intervenant.es

Les interventions de prospection vont se concentrer sur le site de l'ancienne île de *Rhône*, implantée sur la commune de Saint-Hippolyte et d'une superficie totale 425 744 m². Dans l'idéal, la surface couverte par la prospection comprendrait l'intégralité des parcelles constituant l'île fossile, mais cela représente un travail très important, nécessitant de nombreux jours de prospection et donc irréalisable à court terme.

N° de parcelle	Superficie (m²)
ZE 13	15 225
ZE 31	196 397
ZE 37	148 311
ZE 38	65 811
TOTAL	425 744

Il est donc envisagé de cibler l'emprise des prospections en fonction de ce qu'indiquent les plans anciens, à savoir que le bâti se développait sur quatre zones distinctes réparties aux quatre points cardinaux de l'île.

Le choix a été fait de se concentrer sur les ensembles bâtis implantés au nord, encore debout aujourd'hui, ainsi qu'à l'est de l'île, dont rien ne semble conservé en élévation.

Plusieurs options d'intervention ont été définies, suite à une visite des lieux avec la personne en charge des prospections, Camille LETETREL¹²⁵ :

- *1^{ère} option* : une prospection électromagnétique sur toute la parcelle 31 est envisagée, permettant ainsi de cartographier les zones les plus résistantes (amas de pierres). Cette procédure ne permettra pas en revanche de cartographier le bâti (les murs) et de cibler des zones d'intérêts pour une future prospection électrique à plus petite échelle. Ce travail est estimé à 15 jours.
- *2^{ème} option* : il s'agit de se focaliser sur les 2 zones d'intérêt prédéfinies et de faire une prospection "dégradée" avec une maille de 1m sur 1m à une profondeur de 1m, car en mode haute résolution 0,5m sur 0,5m, profondeur 0,5m, cela demanderait au moins 27 jours de travail. Ce travail est estimé à 15 jours.
- Pour les deux cas présentés ici, la prestation en géophysique s'élèvera à un coût estimé à 7600 €.
- *3^{ème} option* : il est possible de se concentrer sur l'une des 2 zones d'intérêts, prospecter à 1m et puis prospecter à une autre profondeur en fonction des résultats à 1m de profondeur.
- Pour cette troisième option, le montant total estimé s'élève à 4000 €. Le devis est présenté en annexe.

Quoi qu'il en soit, le budget alloué à ce projet est intégré dans le budget prévisionnel du PCR.

Avant de procéder à la prospection géophysique, l'emprise à couvrir sera plus finement délimitée grâce à des prospections pédestres. Le coût de la prestation pourra par conséquent être modifié.

¹²⁵ Consultante en géophysique, spécialisée en archéologie, docteure en géosciences et aujourd'hui auto-entrepreneuse.

L'exploitation des données fournies par les prospections géophysiques

En fonction des résultats obtenus, cette première phase de prospection à grande échelle sera très certainement le préambule à des actions plus ciblées sur l'île de *Rhône*. Il est aussi envisagé de mener des reconnaissances géophysiques sur d'autres sites, comme à *Malaigre* par exemple.

Cette phase du projet, qui peut s'étaler sur une à deux années, permettra de concrétiser l'ensemble des recherches préalables par une intervention archéologique sur un site choisi, avec l'ouverture de sondages sur des secteurs jugés porteurs. Dans le cas où des vestiges conservés en élévation seraient présents, cette opération de terrain sera accompagnée d'une étude archéologique du bâti.

Lexique

Emphytéose (pour bail emphytéotique) : droit réel, cessible, saisissable, susceptible d'hypothèque, consenti par une personne ayant la capacité d'aliéner, sur un bien foncier, par un contrat spécial appelé bail emphytéotique, en échange d'une redevance annuelle.

Guillaume IX dit le Jeune : 1086-1126.

Montierneuf (Abbaye de) : le monastère fut fondé en 1069 par Guillaume VIII de Poitiers, en échange d'une dispense du pape pour épouser sa cousine Audéarde (ou Hildegarde) de Bourgogne. Elle fut immédiatement nommée par les gens du peuple Montierneuf, le monastère neuf (ou moustier). Les travaux commencèrent en 1069 et furent achevés en 1096. Le pape Urbain II la consacra en 1096, lorsqu'il vint prêcher la Croisade en Poitou.

Selon la volonté de Guillaume, l'abbaye devait accueillir cent moines. En outre, son affiliation à la puissante congrégation de Cluny souligne l'intention affichée de son fondateur de bâtir une église modèle et d'en faire le lieu de sa sépulture.

Sartière : bande de terrain non cultivé en bordure d'un lac ou d'un étang.

Abbaye de La Tenaille : cette abbaye a été fondée vers 1125 en Charente-Maritime par Gérard de La Salle, religieux de l'abbaye de Fontevraud. En 1137, l'abbé Guillaume de Conchamp, fondateur de l'abbaye de Fontdouce (Saint-Bris-des-Bois, Charente-Maritime) en 1111, reçoit un terrain en Saintonge de la part de Gérard de Blaye et y place douze de ses moines pour créer un monastère : la Tenaille. Elle est donc une de deux filles de l'abbaye de Fontdouce, l'autre étant celle de la Grainetière dans la Vienne.

Bibliographie

BRIANT 1843 : Abbé Briant, *Histoire de l'église santone et aunisienne depuis son origine jusqu'à nos jours*, T. 1, 1843.

Consultable en ligne : <https://archive.org/details/histoiredelglis01briagoog/page/n11>

LAFAYE 2012 : Lafaye S., *Les monastères de Cluny en Aquitaine (XI^e-XIII^e siècles). Essai de topographie monastique*, sous la direction de Jean-Loup Lemaître, Répertoire, E.P.H.E., Paris, 2012.

NORMAND & CHAMPAGNE 2016 : Normand E., Champagne A. (Dir.), *Projet collectif de Recherche : Les marais charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : Environnement, peuplement économie*, Rapport intermédiaire d'activité 2016.

NORMAND & CHAMPAGNE 2015 : Normand E., Champagne A. (Dir.), *Projet collectif de Recherche : Les marais charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : Environnement, peuplement économie*, Rapport intermédiaire d'activité 2015

NORMAND & CHAMPAGNE 2014 : Normand E., Champagne A. (Dir.), *Projet collectif de Recherche : Les marais charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : Environnement, peuplement économie*, Rapport d'activité du programme triennal 2012-2014.

NORMAND & TREFFORT 2005 : Normand E., Treffort C., *A la table des moines charentais : Archéologie de l'alimentation monastique en Charente et Charente-Maritime au Moyen-Âge*. Catalogue d'exposition, Saint-Amand-de-Boixe, avril 2005, Gestes Edition, 95 p.

NORMAND 2002 : Normand E., « Charron - Les Plantes », *Rapport d'évaluation*, Service Régional de l'Archéologie Poitou-Charentes, Poitiers, 2002, 37 p., 18 fig., 8 pl., 20 ph.

RÉAULT-MILLE 2003 : Réault-Mille S., *Les marais charentais : géohistoire des paysages du sel*, Rennes, 2003.

SAUZEUX 2008 : Sauzeau Th., *Petite histoire de Brouage*, Geste édition, 2008.

TREFFORT 2006 : Treffort C., *Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge. Quelques réflexions autour d'un projet collectif en cours*. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 113 (3), pp. 167-188.

TREFFORT & BRUDY 2013 : Treffort C., Brudy P. (Dir.), *Monastères entre Loire et Charente*, coll. Archéologie et Culture, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2013, 319 p.



0 10 20
km

- 1 - « Charron » - Saint-Hilaire-du-Bois
- 2 - « La Lance » - Breuil-Magné
- 3 - « Rhône » - Saint-Hippolyte
- 4 - « Malaigre » - Saint-Jean d'angle
- 5 - « Erblais » - Hiers Brouage



Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

Carte de localisation des sites
au sein du département

DAO : Clément GAY & Céline TREZEGUET, SAD 17, Juin 2019,
sur carte IGN BDCartho 2002

PI. 01



1.



2.

Légende des cartes :



- 1. Carte BRGM
- 2. Vue aérienne
- 3. Plan de Masse



3. Une des îles de Charron (le prieuré est localisé par le cercle bleu)

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

CHARRON
Situation de l'île sur diverses cartes

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019
Sources : géoportail.fr

PI. 03



1.



2.



Légende des cartes :

- 1. Carte BRGM
- 2. Vue aérienne
- 3. Plan de Masse



3.

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

**Rhône - Vue aérienne, extrait BRGM
& carte de Claude Masse**

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2015, source géoportail.fr

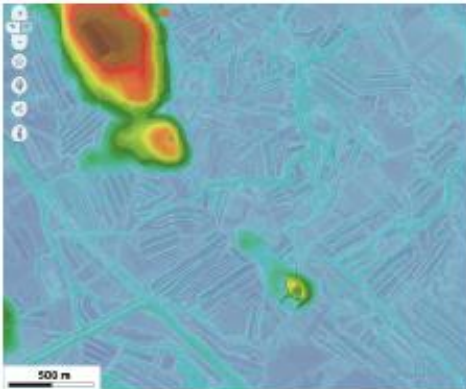
PI. 05



1.



3.



2.



Légende des cartes :

- 1. Carte BRGM
- 2. Lidar
- 3. Vue aérienne
- 4. Plan de Masse



4.

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

ERABLAIS
Situation de l'île sur diverses cartes

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019
Sources : géoportail.fr

PI. 06

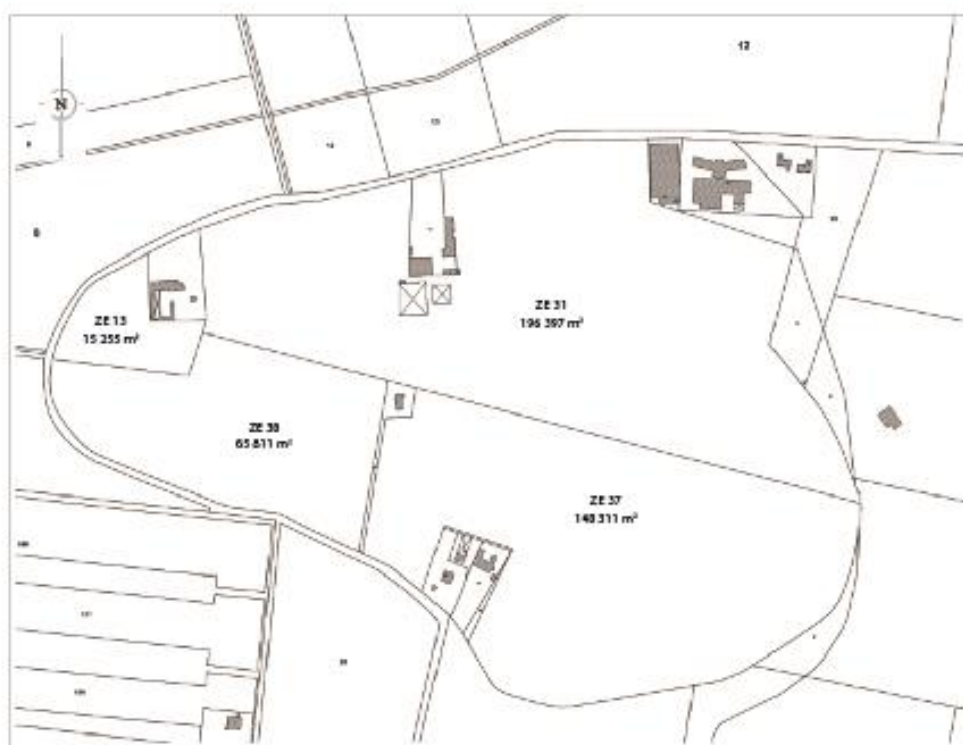


Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

LA LANCE
Clichés des restes de l'édifice religieux

Clichés : Céline TREZEGUET, SAD 17, mai 2019

PI. 07



Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

RHONE
Cadastre actuel & photographie aéri

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019,
Sources : géoportail.fr & cadastre.gouv.fr

PI. 08



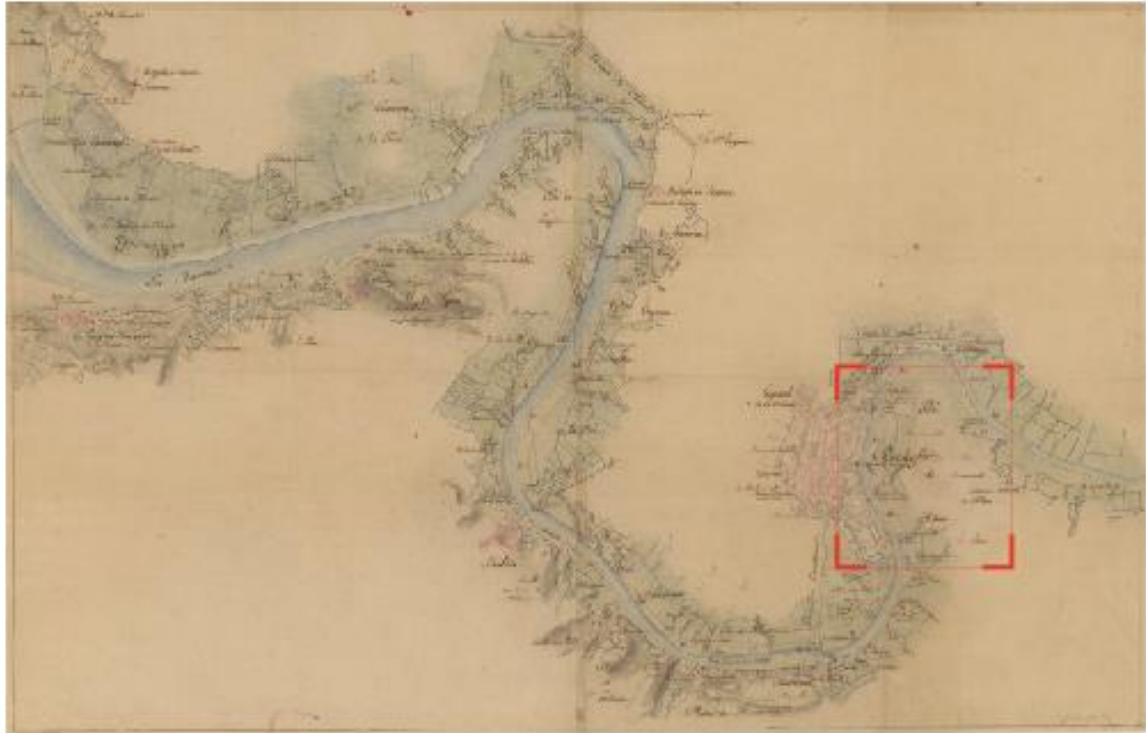
Appartient à : [Division 1 du portefeuille 55 du Service hydrographique de la marine consacrée à l'embouchure et au cours de la Charente] ; 6 D

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

RHONE - Carte du service hydrographique de la marine (1695)

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019,
Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. Cole : GE SH 18 PF 55 DIV 1 P 6 D

Pl. 09



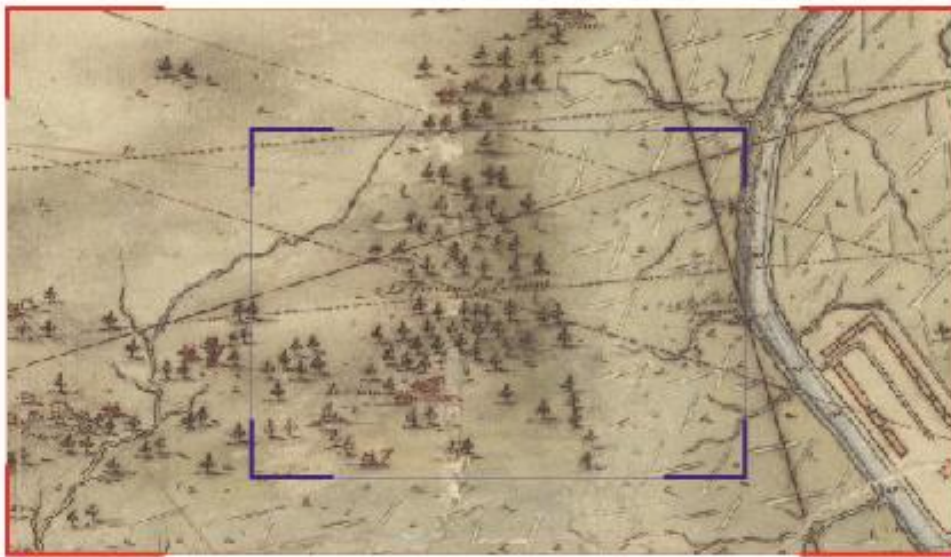
Appartient à : [Division 1 du portefeuille 43 du Service hydrographique de la marine consacrée aux cartes des côtes, du Bas Poitou à l'embouchure de la Gironde] ; 19

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

RHONE - Carte du service hydrographique de la marine (1703-1704)

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019,
Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. Cote : GE SH 18 PF 43 DIV 1 P 19

Pl. 10



Partie de la rivière de Charente depuis
Thonnay Charente jusq'par delà l'Isle D'ais [...]
Colbert de Terron
Auteur : La Favolière (16..-17..? ; Sr, ingénieur).
Cartographe

Appartient à : [Division 1 du portefeuille 55 du Service hydrographique de la marine consacrée à l'embouchure
et au cours de la Charente] ; 1

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

**RHONE - Carte du service hydrographique
de la marine (16.. - 17..)**

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019,
Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans. Cote : GE SH 18 PF 55 DIV 1 P 1

PI. 11



0 ————— 500m

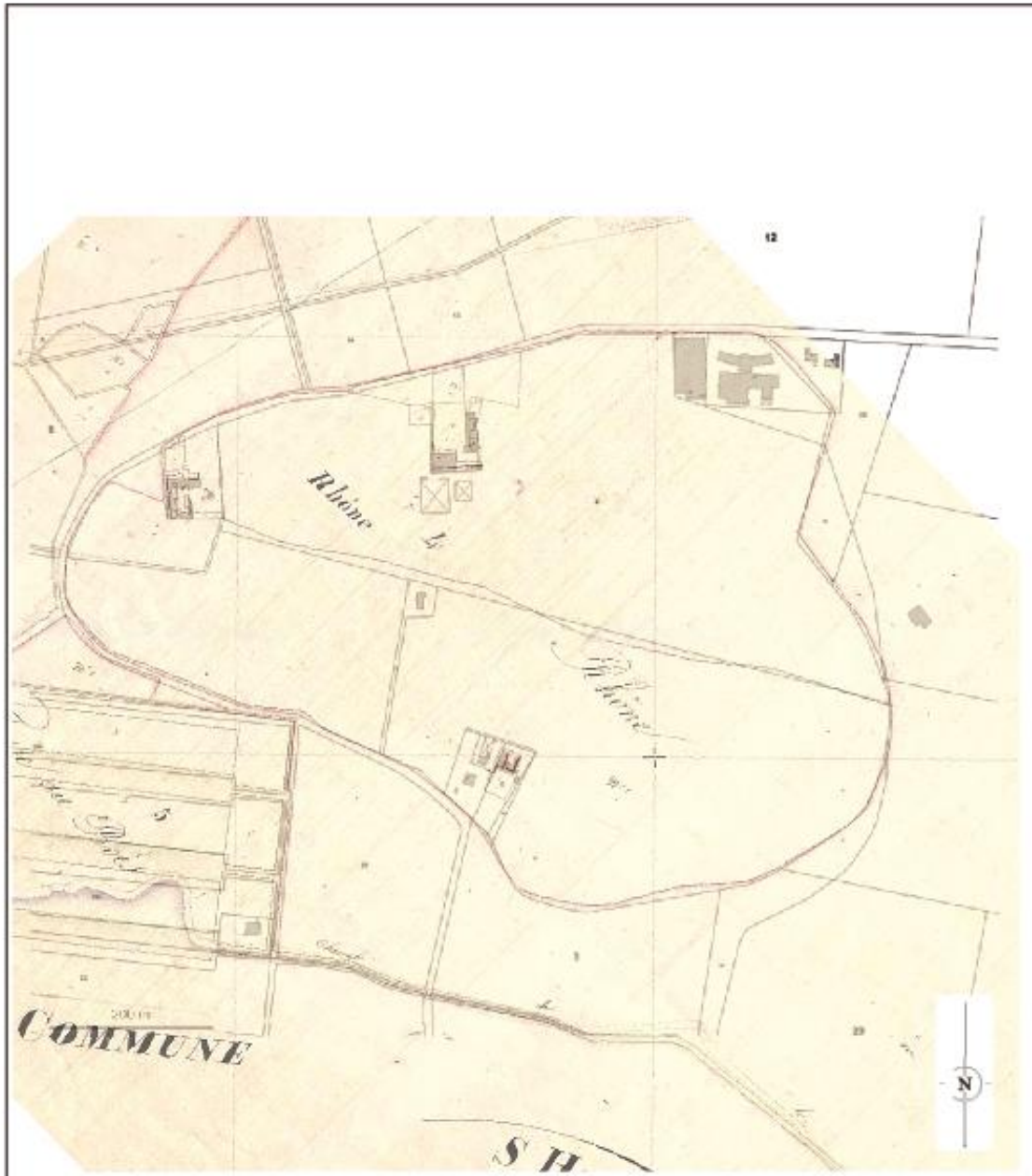
Carte de l'Etat Major (1820-1866) recalée sur le cadastre actuel

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
 PCR Les marais charentais

RHONE - Carte de l'Etat Major recalée
 sur le cadastre actuel

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019,
 Source : geoportail.fr

PI. 12



Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

RHONE - Cadastre napoléonien (1838)
recalé sur le cadastre actuel

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019.
Source : géoportail.fr & Archives départementales 17. Cote : 3 P 5022/02 - Saint-Hippolyte - Section A dite e Rhône - 1838

Pl. 13



Superficie des emprises ciblées :

- 1. 35 436 m²
- 2. 16 713 m²

Les prieurés ruraux en milieu marécageux charentais
PCR Les marais charentais

RHONE - Cadastre actuel
Délimitation des zones à prospecter

DAO : Céline TREZEGUET, SAD 17, décembre 2019,
Sources : géoportail.fr

PI. 14

3) Axe 2, marais salant et économie d'un territoire

A) Rapport sur l'avancement de l'analyse palynologique de la colonne sédimentaire Broue 1 (Saint-Sornin, Charente-Maritime)

David Aoustin UMR 6566 CNRS CReAAH

A.1. Introduction

Ce rapport rend compte de l'état d'avancement des analyses palynologiques de la carotte de Broue 1. L'étude de la carotte a débuté par un test de la fiabilité du matériel sporo-pollinique (état de conservation, concentration), puis l'analyse palynologique de 11 échantillons en 2017 (Aoustin, 2017). Le travail réalisé cette année avait pour objectif de resserrer le pas d'analyse et par là-même de terminer les analyses de laboratoire. Ce rapport présente les résultats des dernières analyses palynologiques de la colonne de sédiment.

A.2. Méthodologie

Trente-un nouveaux échantillons de sédiment d'une épaisseur d'1 cm ont été sélectionnés pour l'analyse palynologique. Ils sont répartis dans les différentes unités sédimentaires définies à partir des analyses sédimentologiques (travaux : J.-M. Carozza, Université La Rochelle/UMR LIENSs). Le pas d'analyse entre les échantillons palynologiques est en moyenne de 20 cm.

Les traitements chimiques visant à extraire les palynomorphes ont été réalisés sur un volume allant de 2 à 4 cm³ selon les échantillons. Le protocole d'extraction des palynomorphes fait intervenir une attaque à la soude à 10 % pendant 10 min dans un bain marie, une attaque à l'acide chlorhydrique à 37 % à température ambiante pendant 30 minutes, une attaque à l'acide fluorhydrique à 40 % à température ambiante pendant 12 heures. Les palynomorphes ont été séparés du sédiment restant après l'application des attaques chimiques, par densimétrie dans une solution de chlorure de Zinc de densité 2, puis tamisés sur une colonne de tamis 10 µm-200 µm. La fraction analysée correspond au refus du tamis de 10 µm. Le refus du tamis de 200 µm a été conservé.

L'analyse palynologique a été menée au microscope optique à un grossissement 500x, après montage entre lame et lamelle d'un volume mesuré de la solution obtenue à l'issue du traitement. Les échantillons ont fait l'objet d'un comptage d'un minimum de 500 grains de pollen identifiés (spores de Bryophytes et de Ptéridophytes exclues). Les comptages ont été poussés jusqu'à l'obtention d'un minimum de 300 grains de pollen autres que les taxons de la végétation locale (aulne, Chénopodiacées, Plombaginacées, plantain maritime type, spergulaire des champs type, herbacée amphibie), pour permettre l'obtention d'une somme de base fiable, après exclusion de ces taxons.

L'analyse des microfossiles non polliniques (MNP) a été menée en parallèle à l'analyse pollinique. La fréquence relative de chaque type de MNP est calculée à partir de la somme de base établie pour le calcul des taxons polliniques, incluant le nombre de restes du type de MNP.

La quantification des particules végétales carbonisées a été réalisée sur la fraction de taille comprise entre 10 et 200 μm . Ces particules ont été dénombrées sur les lames polliniques à un grossissement 500x, sur 5 lignes. La concentration des sédiments en particules végétales carbonisées est exprimée en nombre de particules végétales carbonisées/ cm^3 de sédiment.

A.3. Résultats

Les différents paramètres de l'analyse polliniques sont présentés dans le tableau 1. L'échantillon 150 cm s'est avéré substérile en palynomorphes. Il a fait l'objet d'un comptage sur 5 lignes, puis d'un balayage. L'échantillon 113 cm s'est avéré pauvre en grains de pollen. Le nombre de grains de pollen déterminé est d'au moins 300 grains. Un minimum de 500 grains de pollen déterminé a été atteint dans les autres échantillons. L'état de conservation des palynomorphes est globalement bon dans la plupart des échantillons, sauf dans certains provenant des 3 premiers mètres de la partie supérieure de la séquence.

Profondeur (cm)	Concentration sporopollinique absolue (nombre de grains/cm ³ de sédiment)	Etat de conservation	Diversité taxonomique	Nombre de grains de pollen et de spores déterminés	Nombre de grains de pollen déterminé somme de base	Remarques
38-39	22502	moyen + mauvais	35	880	320	
57-58	23031	moyen + mauvais	29	1465	336	
79-80	51281	bon	39	676	338	
96-97	12606	moyen + mauvais	33	1321	309	
113-114	4291	moyen	21	395	104	
133-134	10634	moyen	31	921	311	
153-154	6561	moyen	47	774	337	
173-174	30473	bon	48	687	316	
183-184	12302	moyen	47	757	316	
203-204	9193	bon	43	718	356	
213-214	11801	moyen	37	792	316	
233-234	25426	moyen	47	801	318	
250-251	3699	moyen	11	153	17	substérile
283-284	32047	bon	33	812	359	
303-304	9819	moyen	43	839	318	
323-324	14649	bon + moyen	31	1016	315	
342-343	61969	bon	35	841	379	
363-364	17208	bon	26	764	330	
383-384	24873	bon	28	1008	307	
392-393	20091	bon	28	695	325	
414-415	64756	bon	28	922	335	
433-434	27817	bon	26	668	342	
453-454	21577	bon	28	633	346	
473-474	37625	bon	23	653	415	
494-495	46226	bon	33	627	371	
514-515	45988	bon	27	892	453	
534-535	46473	bon	31	598	308	
554-555	30624	bon	31	631	405	
574-575	33650	bon	31	548	341	
584-585	19055	bon	28	532	398	
603-604	37910	bon	29	793	347	
623-624	25149	bon	32	691	487	
633-634	18062	bon	25	545	340	
653-654	20328	bon	36	600	431	
673-674	20704	bon	22	556	427	
693-694	17928	bon	29	592	462	
718-719	29250	bon	29	621	473	
738-739	28637	bon	31	616	506	
758-759	25982	bon	32	557	449	
776-777	35074	bon	33	546	437	
795-796	55352	bon	31	597	472	
814,5-815,5	30146	bon	34	587	494	

Tableau 1 - concentration sporo-pollinique absolue, état de conservation, diversité taxonomique et nombre de grains de pollen et spores déterminés pour chaque niveau.

Un nombre de 41 échantillons compose les diagrammes polliniques et des micro-fossiles non polliniques (figures 1 et 2). Les datations radiocarbone sont reportées sur le diagramme pollinique (Aoustin et Carozza, 2018).

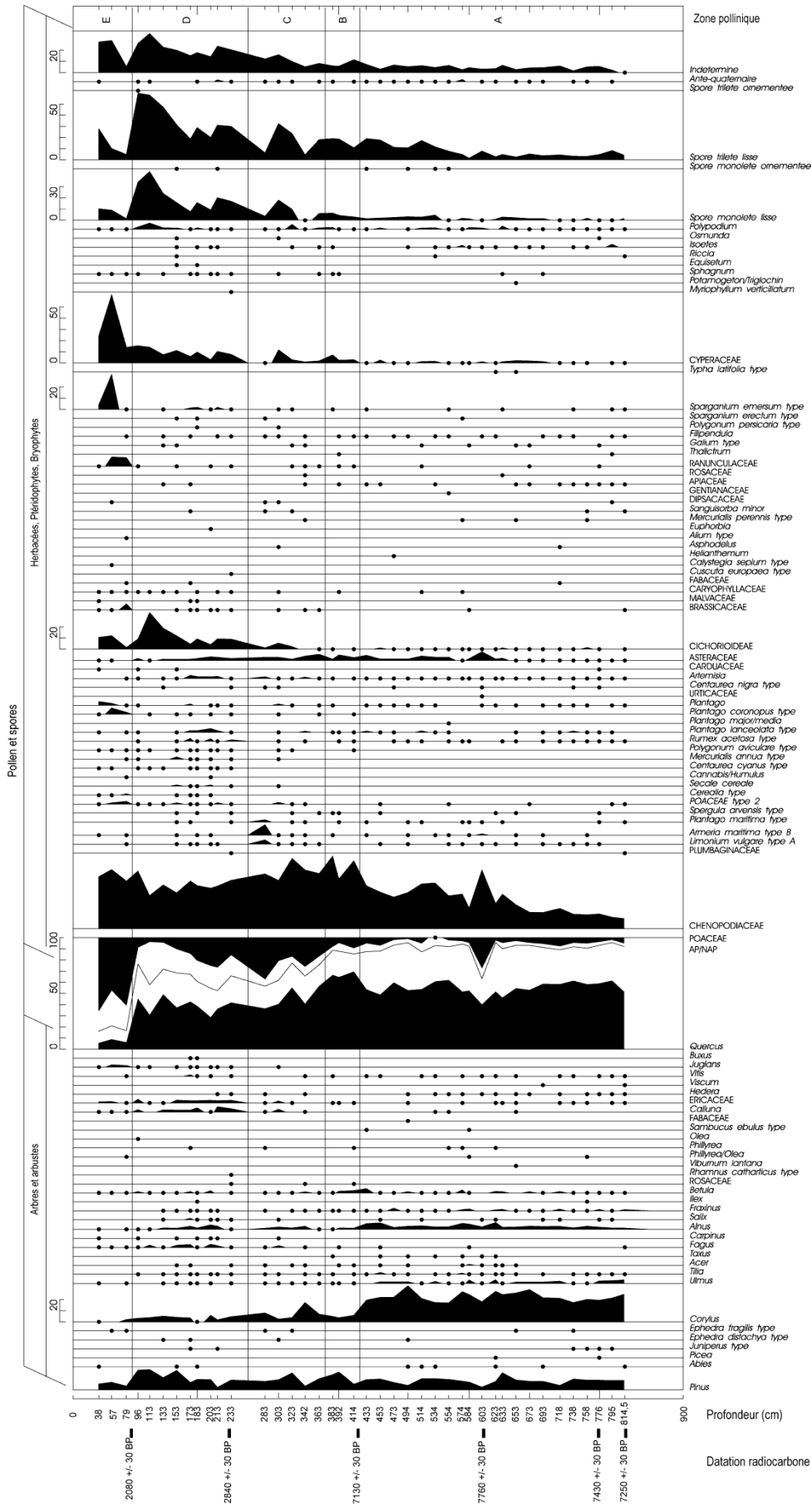


Figure 1 - diagramme pollinique de la colonne sédimentaire Broue 1.

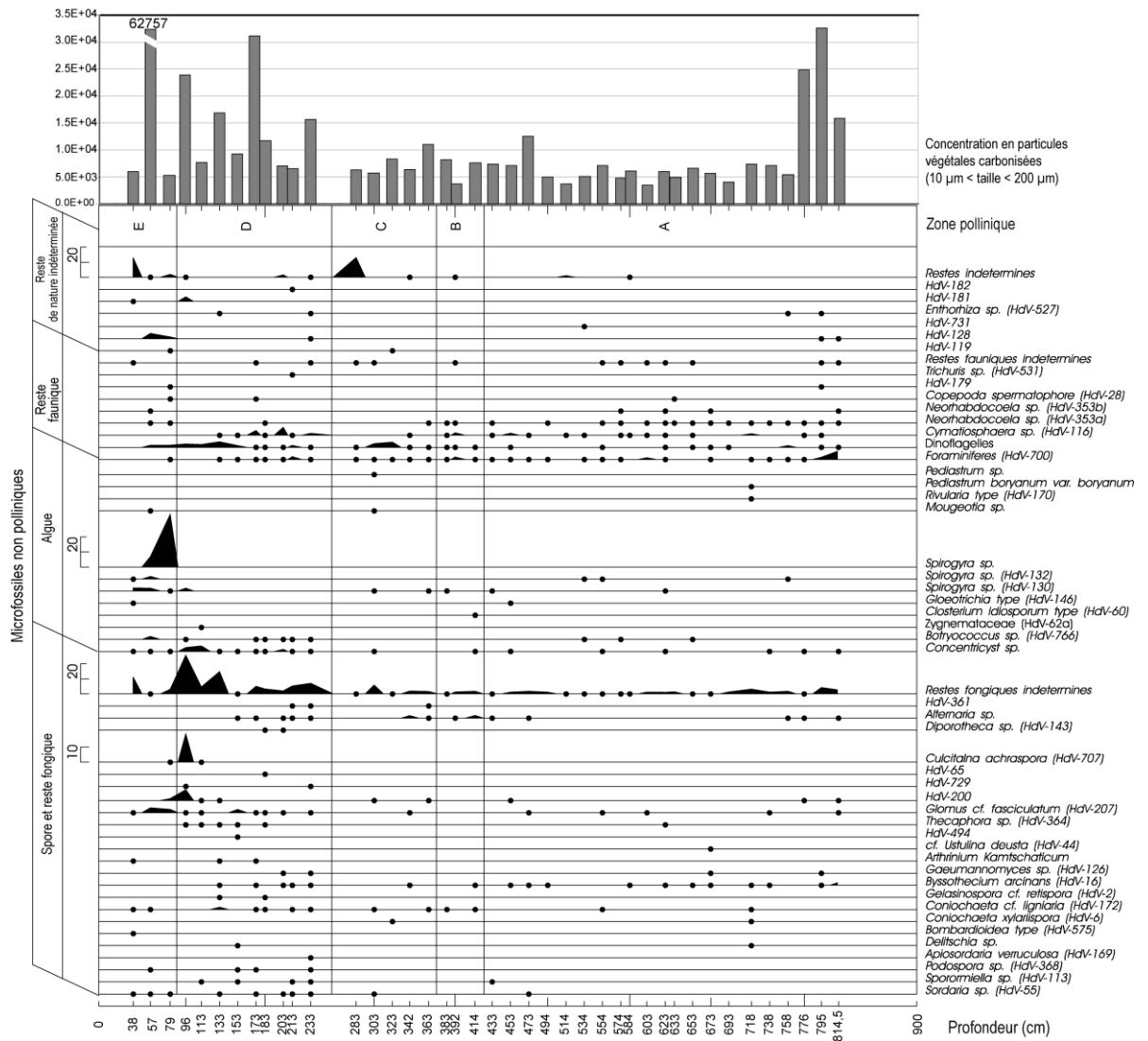


Figure 2 - diagramme des microfossiles non polliniques et concentration des sédiments en micro-charbons de la colonne sédimentaire Broue 1.

A.4. Conclusion et perspective

Cette année a permis l'achèvement de l'analyse palynologique de la carotte de Broue 1. En revanche, il n'a pas été possible de réaliser l'interprétation des résultats d'analyse, dans le cadre du rendu du rapport d'activité annuelle 2019. Ce travail d'interprétation fera l'objet d'un rapport durant l'année 2020. Les données palynologiques seront mises en relation avec les données sédimentologiques et paléo-écologiques acquises sur la carotte de Broue 1, par J.-M. Carozza (Université La Rochelle/UMR LIENSs) et C. Dupont (UMR 6566 CReAAH).

Bibliographie

AOUSTIN D., 2017 - Premier résultats de l'analyse palynologique de la colonne sédimentaire Broue 1 (Saint-Sornin, Charente-Maritime). In : NORMAND E., CHAMPAGNE A. dir. - Projet collectif de recherche « Les marais charentais au Moyen Age et à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie », Rapport de triennale 2015-2017, SRA Poitou-Charentes, 149-174.

AOUSTIN D. & CAROZZA J.-M., 2018 – Etude de la carotte de Broue-Germoine 1. In : NORMAND E., CHAMPAGNE A. dir. - Projet collectif de recherche « Les marais charentais au Moyen Age et à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie », Rapport 2018, SRA Poitou-Charentes, 88-97.

B) Rapport d'avancement de l'étude d'huîtres de la Tour de Broue

Vincent Mouchi (CReAAH UMR6566, univ. Rennes 1)

Projet TracOstrea – PCR « Les Marais Charentais au Moyen-Âge et à l'époque moderne »

B.1. Contexte de l'étude

Ce travail entre dans le contexte du Projet Collaboratif de Recherche « Les marais littoraux charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie » (Resp. : A. Champagne & E. Normand) et du projet TracOstrea de l'Université de Rennes 1 (Resp. : C. Dupont). Le but du PCR est de définir l'évolution des marais charentais en lien avec l'impact des activités anthropiques liées aux ressources marines, dont les huîtres.

Les coquilles de mollusques sont produites tout au long de la vie de l'organisme à partir d'éléments chimiques prélevés dans l'environnement. La composition chimique de la coquille reflète donc en partie la chimie de l'environnement, et de nombreux paramètres physicochimiques peuvent ainsi être reconstitués. Des interprétations sont ensuite possibles pour dresser l'environnement de croissance et, dans le cas d'organismes exploités, les pratiques de culture par les hommes et femmes.

La croissance des coquilles se fait de manière accrétoire, sans destruction des parties antérieures. Ainsi, l'enregistrement des conditions de vie est préservé par l'accumulation d'incréments de croissance, qui peuvent être quantifiés pour établir une calibration temporelle saisonnière : la sclérochronologie, qui est pour les coquilles ce que la dendrochronologie est pour les troncs d'arbres.

Pour cette étude, des spécimens de l'huître plate *Ostrea edulis* provenant du site de la Tour de Broue (XI^{ème}-XIV^{ème} siècle) sont utilisés.

B.2. Rapport d'analyses

Présentation des échantillons

Sur les spécimens disponibles, 21 huîtres ont été sélectionnées pour cette étude. Onze spécimens ont été pris de l'US 1192, datée du XI^{ème} siècle, et les dix autres de l'US 1297, datant du XIV^{ème} siècle. La sélection s'est basée sur l'état apparent de la préservation des crochets des valves gauches, qui sont l'objet d'étude de ce travail. Chaque valve utilisée a été mesurée par Catherine Dupont.

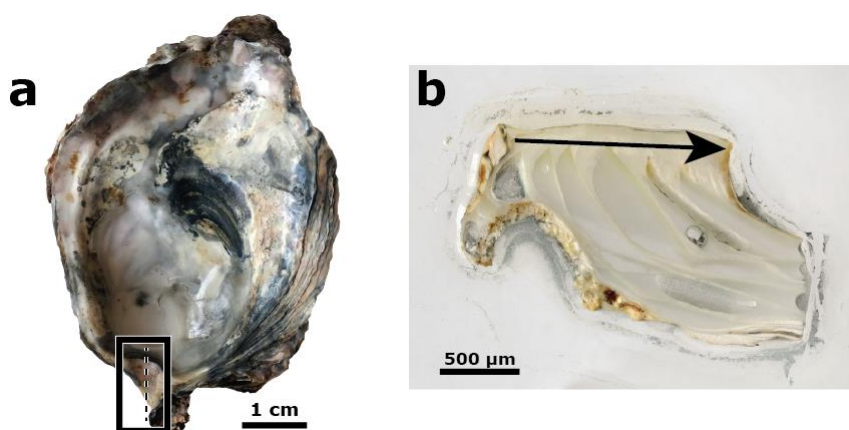


Figure 1 : Position du crochet de la valve gauche d'une coquille d'huître et axe de coupe (a) pour lame épaisse (b). La flèche indique la direction de croissance du crochet, depuis le stade juvénile jusqu'à la mort.

Les crochets ont été découpés du reste des valves, puis sectionnés sur la longueur, selon un axe suivant la croissance de la coquille, de manière à exposer l'intérieur de la structure. Les coquilles d'huîtres étant constituées de feuillets inégaux et fragiles, le crochet représente au contraire une zone condensée, compacte et sans contamination de débris quelconques ou minéralisation secondaire (de sel d'eau de mer, par exemple) qui pourraient fausser les résultats géochimiques entrepris (Richardson *et al.*, 1993 ; Kirby *et al.*, 1998).

Spécimen	Préservation selon cathodoluminescence	Analyses élémentaires	Analyses isotopiques
US-1192-1	bonne	oui	en cours
US-1192-2	bonne		
US-1192-3	bonne	oui	en cours
US-1192-4	bonne	en cours	en cours
US-1192-5	bonne	en cours	en cours
US-1192-6	bonne		
US-1192-7	mauvaise		
US-1192-8	bonne		
US-1192-9	partielle		
US-1192-10	mauvaise		
US-1192-11	bonne		
US-1297-1	partielle		
US-1297-2	mauvaise		
US-1297-3	bonne	en cours	en cours
US-1297-4	bonne	oui	en cours
US-1297-5	bonne	oui	en cours
US-1297-6	partielle		
US-1297-7	bonne		
US-1297-8	partielle		
US-1297-9	bonne		
US-1297-10	bonne	en cours	en cours

Tableau 1 : Spécimens étudiés et recensement des analyses effectuées et en cours.

Des lames épaisses des crochets (environ 300 µm d'épaisseur) ont été effectuées par induration des crochets dans de la résine (Araldite Huntsman 2020) afin de s'assurer de leur

cohésion lors des manipulations, puis collage sur lames de verre, coupe et polissage des nouvelles sections exposées (**Figure 1**). Cette étape a été effectuée en parallèle à l'Université de Rennes 1 par Mikaël Guiavarch et à Sorbonne Université par Vincent Mouchi. Le **Tableau 1** recense les travaux effectués sur l'ensemble des spécimens.

Cathodoluminescence

L'ensemble des lames a été observé sous microscope à cathodoluminescence (CL) à Sorbonne Université. Cette technique de microscopie optique consiste à bombarder la surface de l'échantillon d'un faisceau d'électron qui vont venir perturber certains atomes « activateurs » (principalement le manganèse dans les carbonates des coquilles), qui vont se stabiliser en rejetant un électron associé à l'émission d'une onde lumineuse visible (Machel *et al.*, 1991 ; Barbin *and* Schvoerer, 1997). Le manganèse apparaît en rouge-orangé dans la calcite constitutive des coquilles d'huîtres. L'intensité de luminescence, captée par un appareil photo, est proportionnelle à la quantité de manganèse en chaque point de la surface étudiée. Une première application de la CL est l'étude de la préservation des incréments de croissance des coquilles, qui peuvent se dégrader au cours du temps et de processus physicochimiques après l'enfouissement dans le sédiment (Barbin *and* Schvoerer, 1997). Cette vérification des crochets indique que les structures originelles ne sont pas préservées chez les spécimens US-1192-7, US-1192-10, et US-1297-2. Ces trois spécimens ont donc été écartés du reste pour les analyses suivantes. Le spécimen US-1297-6 présente une préservation imparfaite dans la partie adulte, mais il est cependant possible de l'utiliser pour l'étude sur la saison de collecte. Un exemple type de panorama CL est donné en **Figure 2** avec le spécimen US-1297-9.

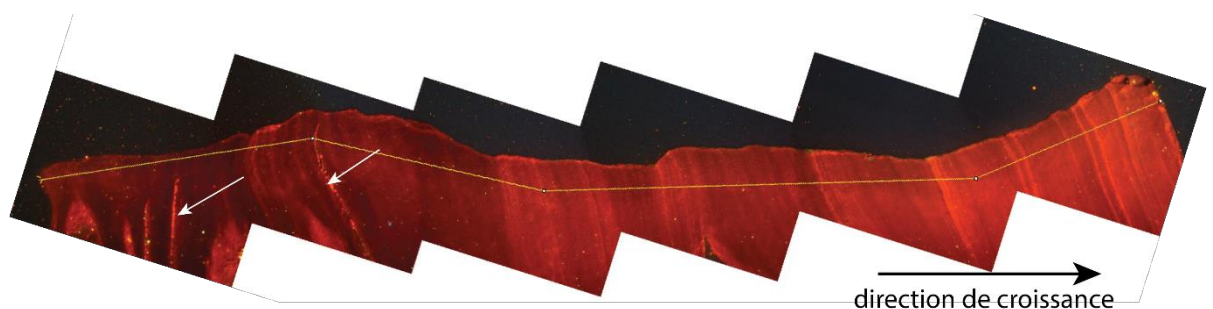


Figure 2 : Panorama d'observation cathodoluminescence du spécimen US-1297-9. Les variations de luminescence orangée correspondent aux concentrations du manganèse dans la coquille. Certaines parties fracturées et remplies sont indiquées par des flèches blanches. Le trait jaune correspond à la position du profil d'intensité sous le logiciel ImageJ, reporté en Figure 4.

De plus, il a été montré que la quantité de manganèse activateur fluctue selon la saison dans les coquilles d'huîtres (Langlet *et al.*, 2006 ; Lartaud *et al.*, 2010a) et, à plus haute

résolution, selon les marées. Une calibration saisonnière des crochets est donc possible, et on peut ainsi connaître l'âge et la saison correspondant à la mort du spécimen (Mouchi *et al.*, 2018). Pour cela, le logiciel NIH-ImageJ (ver. 1.52a) est utilisé pour dresser un profil d'intensité de luminescence le long du crochet. Ces résultats sont présentés dans les **Figures 3 et 4**, ainsi que le **Tableau 2**.

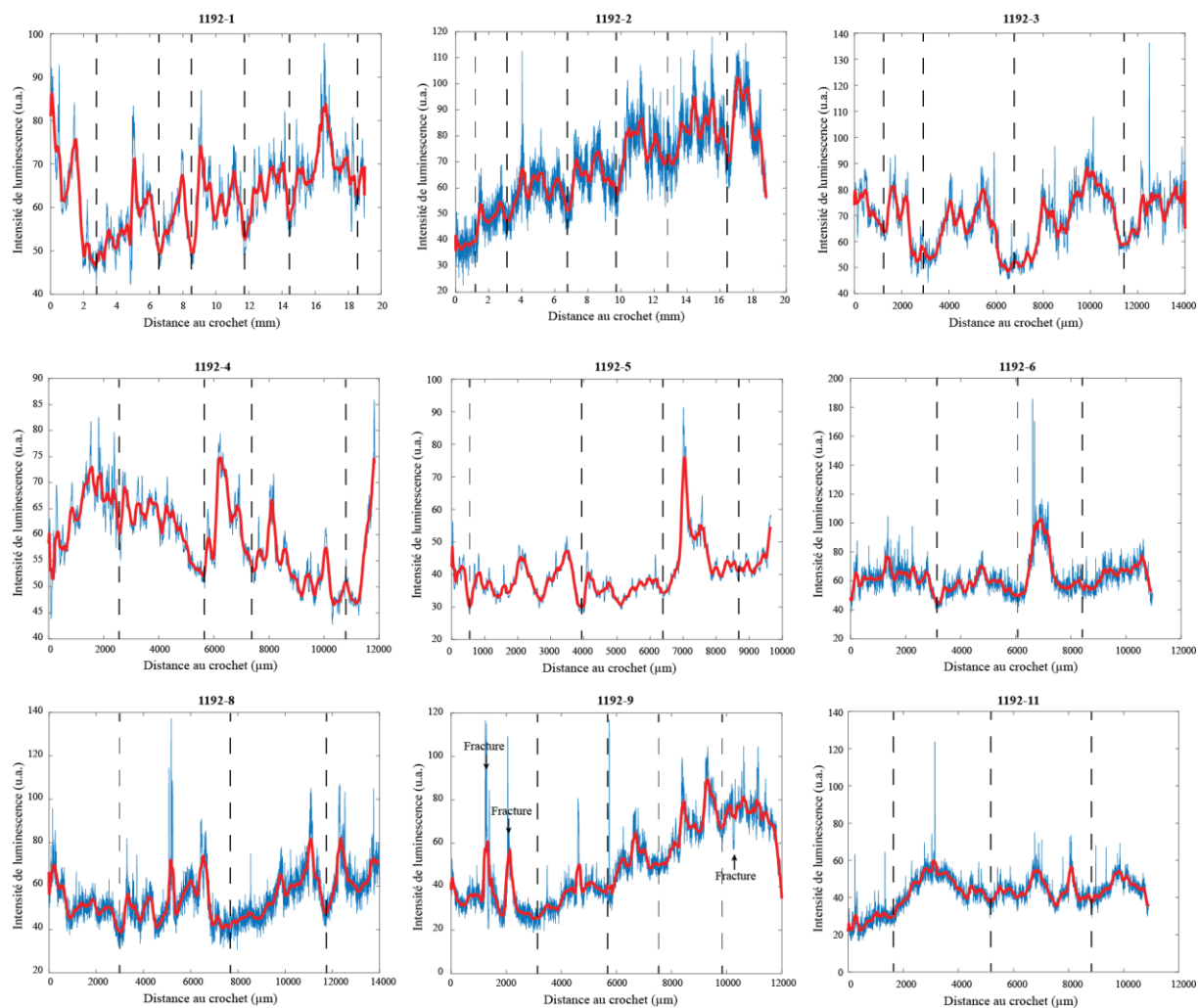


Figure 3 : Intensité de cathodoluminescence (brutes en bleu, lissées en rouge pour clarté) des spécimens de l'US-1192 indiquant la calibration temporelle des coquilles. Les basses intensité (indiquées par les lignes verticales en pointillés) correspondent aux hivers, alors que les plus fortes intensités correspondent aux périodes estivales. L'axe en abscisse a pour origine l'apex du crochet, correspondant à la partie la plus juvénile de la coquille.

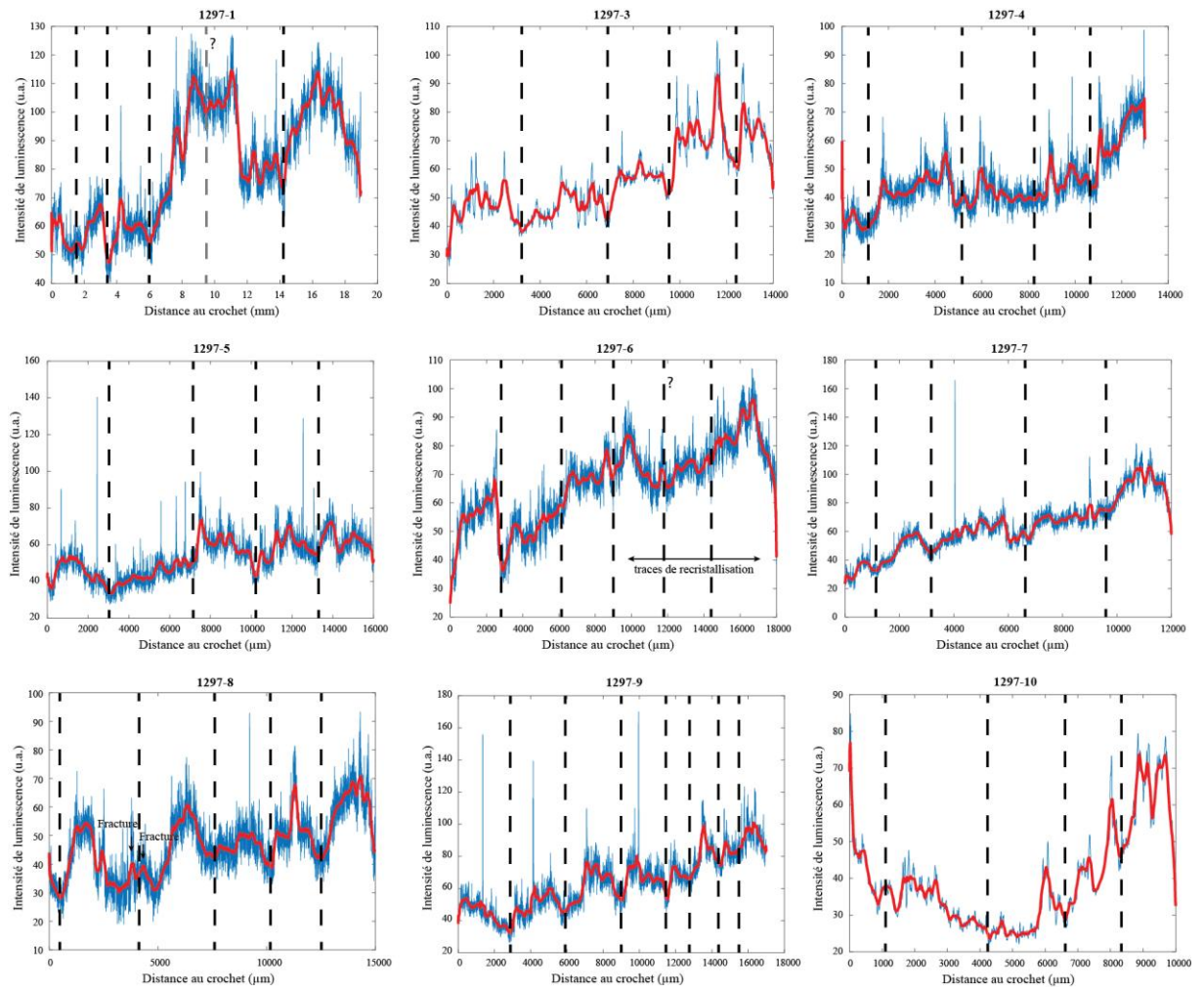


Figure 4 : Intensité de cathodoluminescence (brutes en bleu, lissées en rouge pour clarté) des spécimens de l'US-1297 indiquant la calibration temporelle des coquilles. Les basses intensité (indiquées par les lignes verticales en pointillés) correspondent aux hivers, alors que les plus fortes intensités correspondent aux périodes estivales. L'axe en abscisse a pour origine l'apex du crochet, correspondant à la partie la plus juvénile de la coquille.

Spécimen	Age à la mort	Saison de collecte
US-1192-1	6 ans	printemps
US-1192-2	6 ans	automne
US-1192-3	4 ans	automne
US-1192-4	4 ans	printemps
US-1192-5	4 ans	printemps
US-1192-6	3 ans	automne
US-1192-8	3 ans	printemps/été
US-1192-9	4 ans	automne
US-1192-11	3 ans	automne
US-1297-1	5 ou 6 ans ?	automne
US-1297-3	4 ans	automne
US-1297-4	4 ans	automne
US-1297-5	4 ans	automne
US-1297-6	4 ou 5 ans ?	automne
US-1297-7	4 ans	automne
US-1297-8	5 ans	automne
US-1297-9	7 ans	automne
US-1297-10	4 ans	automne

Tableau 2 : Age et saison de collecte des spécimens selon les observations sous cathodoluminescence.

Les fluctuations à haute fréquence visibles sur les graphes en bleu correspondent aux fluctuations de marées (journalières à mensuelles). Pour une meilleure clarté, les transects de mesure ont été lissés (en rouge sur les figures) pour faciliter l'interprétation sclérochronologique.

On observe pour les spécimens étudiés que la période de collecte est majoritairement au cours de l'automne pour les deux groupes avec 5 des 9 spécimens du XI^{ème} et les 9 spécimens du XIV^{ème} siècle. Quatre spécimens du XI^{ème} siècle (US-1192-1, US-1192-4, US-1192-5 et US-1192-8) semblent être morts pendant le printemps ou l'été. Ceux-ci représentent 44% des spécimens analysés du XI^{ème} siècle, alors qu'aucun spécimen du XIV^{ème} ne présente une saison de collecte autre que l'automne. Une modification de la consommation est donc à envisager entre ces deux périodes.

Microsonde

Sur les 18 spécimens ayant répondu au critère qualité de préservation de la CL, 4 de chaque âge ont été choisis pour analyse chimique. Ce choix s'est basé sur l'étude CL, afin de choisir les spécimens qui présentaient le meilleur enregistrement. Une première série d'analyses a consisté à mesurer les compositions élémentaires des coquilles par microsonde électronique au service Camparis de Sorbonne Université. Ainsi, les mesures des rapports au calcium du magnésium (Mg/Ca) ont été effectuées le long de la croissance des crochets (400 à 700 points d'analyse par crochet). Il a été démontré que le Mg/Ca est partiellement contrôlé par la température au moment de la formation de la coquille (Surge & Lohmann, 2008 ; Mouchi *et al.*, 2013 ; Durham *et al.*, 2017), et il est ainsi possible d'estimer l'amplitude saisonnière des températures. Plusieurs modèles de reconstitution des températures existent, suivant le type de milieu de vie (Mouchi *et al.*, 2018). Les concentrations en Mg des coquilles sont généralement sensiblement plus fortes en milieu estuarien qu'en milieu de type marin ouvert. Le choix du modèle se révèle ainsi aisé, car un modèle non-adéquat indiquerait des températures extrêmement basses (inférieures à 5 °C en été) ou extrêmement hautes (au-dessus de 80°C).

Les résultats de cette étude sont présentés en **Figure 5**. Les fluctuations à haute fréquence (en bleu sur la figure) sont également causées par les marées (Mouchi *et al.*, 2013). Les interprétations sont donc à effectuer sur les transects lissés (en rouge). Mis à part le début du transect d'analyse sur le spécimen US-1297-4, correspondant à un accident à cause d'une fracture remplie de matériel qui pollue le signal géochimique, les variations du Mg/Ca sont suffisamment régulières dans leur amplitude pour ne pas soutenir un changement d'environnement en cours de vie pour les spécimens US-1192-1, US-1297-4 et US-1297-5. Ces

variations (saisonnères) confirment les âges définis par CL énoncées ci-dessus. Le spécimen US-1192-3 présente cependant deux domaines : sur les 300 premiers points d'analyse, le Mg/Ca présente des valeurs relativement faibles comparées à celles de la partie plus adulte. La partie jeune, avec des valeurs systématiquement entre 0 et 8 mmol.mol⁻¹, est caractéristique d'un environnement marin ouvert (Mouchi *et al.*, 2013). Cependant, les valeurs entre 5 et 20 mmol.mol⁻¹ de la partie adulte correspondent typiquement à un environnement avec influence d'eau douce (Surge & Lohmann, 2008). Les analyses isotopiques, prévues sur ce spécimen, permettront de valider cette observation.

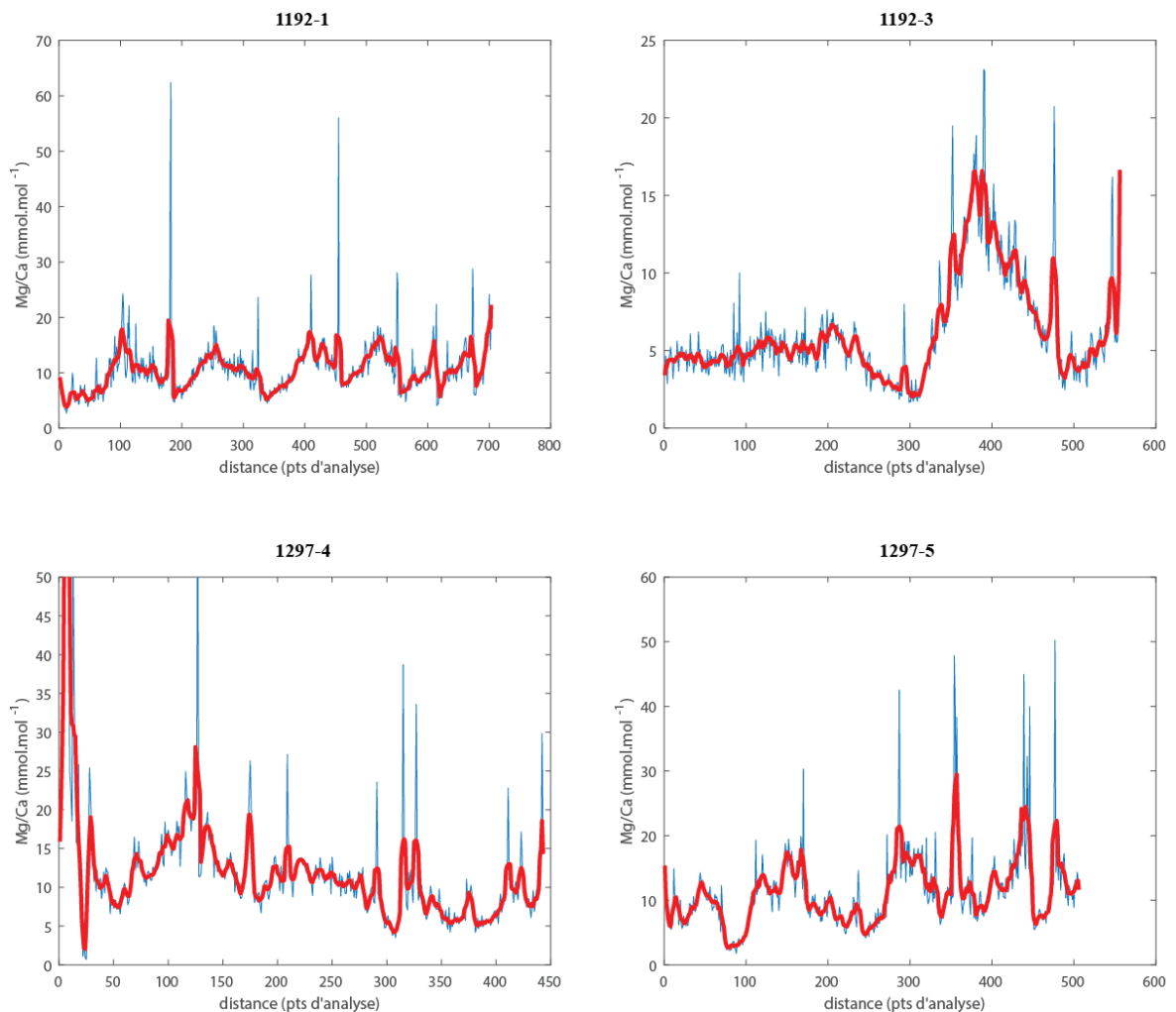


Figure 5 : Mesures du rapport Mg/Ca dans les spécimens analysés (brutes en bleu, lissées en rouge pour clarté). L'axe en abscisse a pour origine l'apex du crochet, correspondant à la partie la plus juvénile de la coquille.

La plupart des coquilles présentant des gammes de valeurs du Mg/Ca correspondant à des environnements de type estuaire, un modèle de reconstitution de température correspondant à cet environnement a été utilisé (**Equation 1**), basé sur l'huître *Crassostrea virginica*. Les températures de l'eau de mer reconstruites au cours de la vie des animaux sont reportées sur la **Figure 6**.

Equation 1 : $\text{température} = (\text{Mg/Ca} - 0.25) / 0.72$ (Surge & Lohmann, 2008)

Les pics brusques sur la **Figure 6** sont des artéfacts du lissage effectué sur le Mg/Ca, et sont à ignorer pour définir les températures saisonnières. Ainsi, les températures moyennes du spécimen US-1192-1 étaient généralement autour de 9°C en hiver et de 18°C en été d'après le modèle utilisé (Surge & Lohmann, 2008).

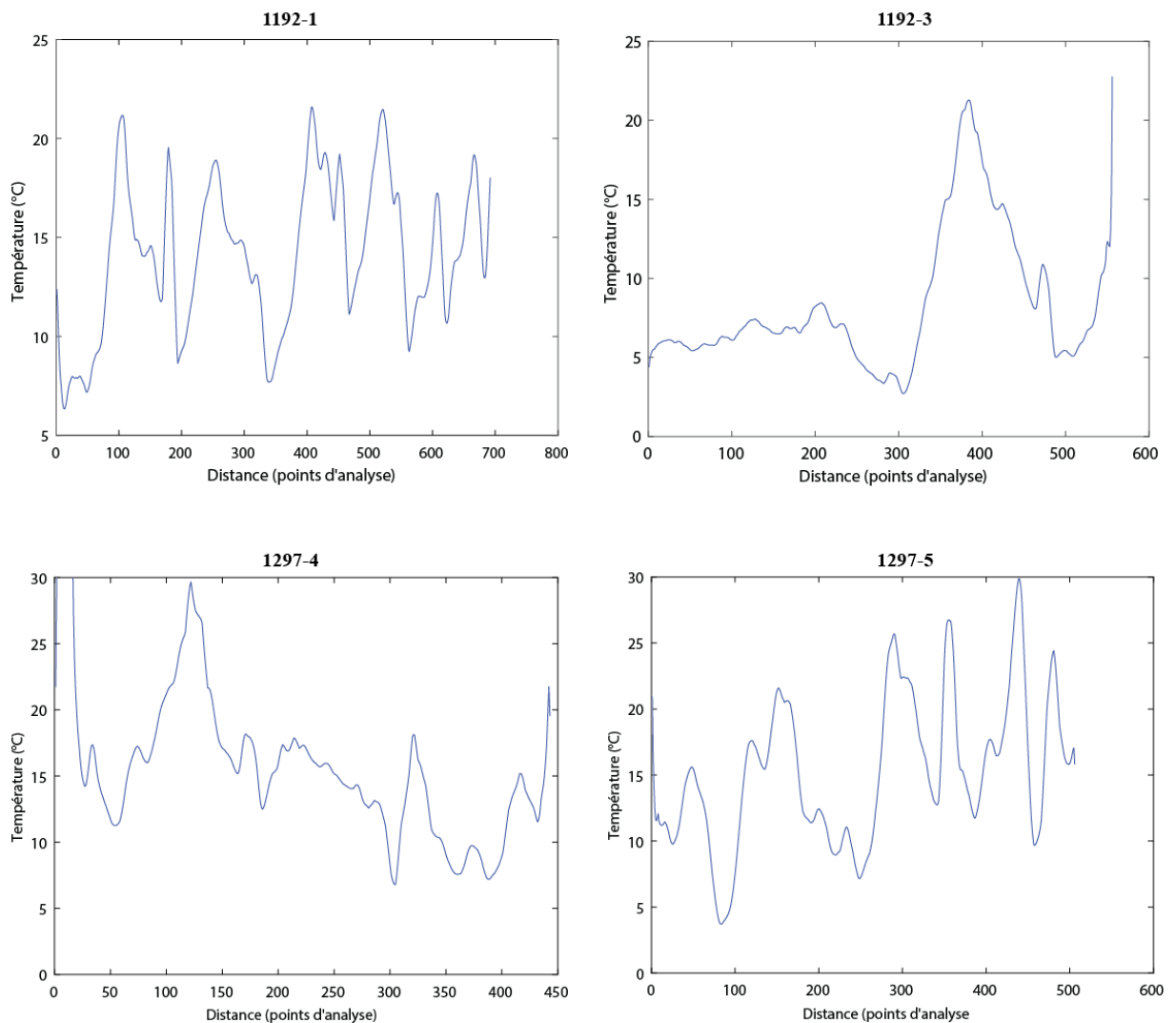


Figure 6 : Reconstitutions de températures de l'eau de mer au cours de la vie des animaux, à partir du Mg/Ca des spécimens étudiés.

Isotopes stables

Après les mesures en microsonde électronique, une série de prélèvements (30 µg) a été effectuée sur chacune des 8 lames épaisses analysées par microsonde, le long de la croissance des crochets. Ces prélèvements ont été analysés par spectromètre de masse pour mesurer les compositions isotopiques en oxygène ($\delta^{18}\text{O}$) au cours de la vie des huîtres. Le $\delta^{18}\text{O}$ des coquilles dépend des conditions environnementales au moment de la construction de la coquille (Urey *et*

al., 1951), à savoir la température et la salinité (par la valeur du $\delta^{18}\text{O}$ de l'eau de mer, qui co-varie avec la salinité). Il est important de noter que ces paramètres font varier le $\delta^{18}\text{O}$ des coquilles dans le sens inverse : un $\delta^{18}\text{O}$ plus élevé est induit par des températures plus basses ou une salinité plus élevée, ou une combinaison des deux.

Au moment de l'écriture de ce rapport, seuls les spécimens 1192-1 et 1297-4 ont déjà pu être analysés. Ce retard est dû à des problèmes de disponibilité de l'ingénieur du laboratoire (mutation) et de maintenance de la machine, mais devrait être rattrapé sous peu. Les données déjà disponibles sont reportées en **Figure 7**.

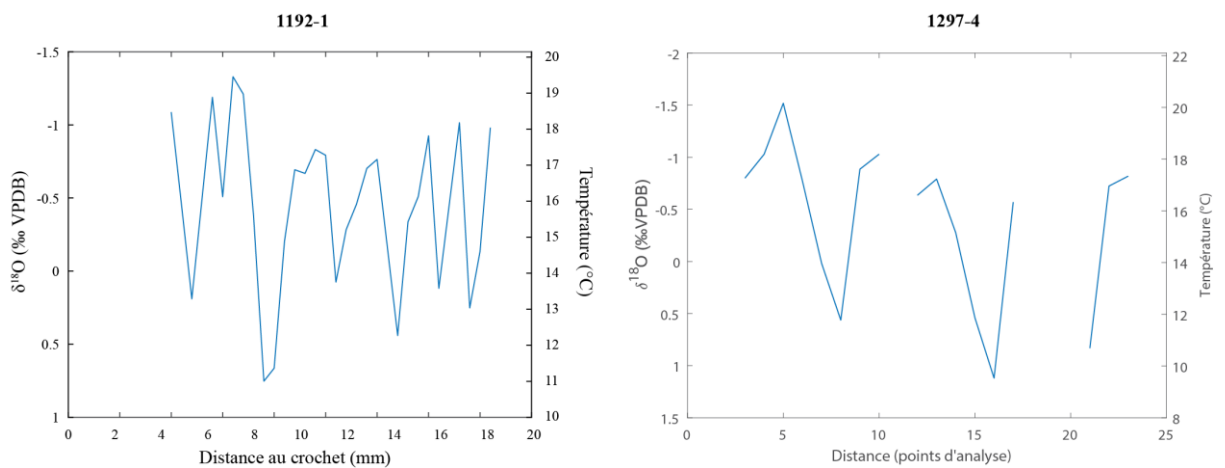


Figure 7 : Rapport isotopique de l'oxygène ($\delta^{18}\text{O}$) des spécimens 1192-1 et 1297-4. Les températures reconstituées à partir de ces données, en considérant une valeur du $\delta^{18}\text{O}$ de l'eau de mer constante à $-0,5\text{‰}$ (marine avec légère influence d'eau douce), sont indiquées.

En estimant une salinité de l'eau de mer, il est possible d'utiliser un modèle de reconstitution des températures à partir du $\delta^{18}\text{O}$ des coquilles (Pierre, 1999). Pour une salinité constante de 33 au cours de la croissance, on trouve des températures de l'eau de mer entre $13,0$ et $21,7^\circ\text{C}$ pour 1192-1, soit légèrement plus élevées qu'à l'actuel (typiquement de 9 à 21°C ; www.meteociel.fr), et entre $10,5$ et $22,5^\circ\text{C}$ pour 1297-4. Ces températures sont ainsi cohérentes, mais les valeurs hivernales semblent cependant être relativement élevées, même en considérant que 1192-1, datant du XI^{ème} siècle, provient de l'Optimum Climatique Médiéval. Cela est dû en partie à l'échantillonnage des prélèvements pour analyse : il est en effet connu que la croissance coquillière diminue sensiblement lors des périodes de basse température, et la quantité de coquille analysée par point hivernal représente une moyenne d'une période plus longue que celle de prélèvements estivaux, tirant ainsi artificiellement les valeurs de températures vers le haut. Cependant, en prenant une valeur du $\delta^{18}\text{O}$ de l'eau de mer à $-0,5\text{‰}$ (correspondant à une forte influence marine et très léger apport d'eau douce, correspondant à une salinité de 31), les températures reconstruites s'écartent de $11,0$ à $19,5^\circ\text{C}$ pour 1192-1

(Figure 7), ce qui semble plus juste vis-à-vis des températures reconstruites par le Mg/Ca (Figure 6) et des conditions observées actuellement en considérant une réduction de croissance pour les parties hivernales. Pour ces mêmes conditions, 1297-4 présente des valeurs de températures proches de l'actuel et légèrement plus faibles que celles de 1192-1. Ceci n'est probablement pas un signe d'un environnement différent (plus exactement de régime de salinité), car les fluctuations, malgré quelques mesures manquantes en cours d'analyse, marquent très bien les saisons attendues par la calibration par cathodoluminescence et les fluctuations du Mg/Ca. Cette baisse de température entre le XI^{ème} et le XIV^{ème} siècle marque probablement le passage de l'Optimum Climatique Médiéval au Petit Age Glaciaire.

Les fluctuations observées du $\delta^{18}\text{O}$ des coquilles correspondent à celles (saisonniers) enregistrées par la CL et le Mg/Ca, ce qui aurait tendance à confirmer une localité de vie de type marin ouvert. En effet, un type d'environnement côtier estuarien présenterait des profils de $\delta^{18}\text{O}$ des coquilles présentant des fluctuations plus importantes au sein d'une même saison (Surge & Lohmann, 2008 ; Mouchi et al., 2018). Cela va cependant à l'encontre du modèle utilisé pour les reconstitutions de températures par le Mg/Ca, qui était de type estuarien. La calibration de la thermodépendance du Mg/Ca étant toujours en discussion (Mouchi et al., 2018), notamment sur l'explication des différences entre les modèles, il est possible que l'environnement de vie corresponde à des conditions mixtes encore non étudiées pour le Mg/Ca, en particulier de type marais.

Il est cependant possible que les futures analyses en $\delta^{18}\text{O}$ viennent changer cet aspect constant de la salinité au cours de l'organisme, qui pourrait indiquer un changement de localité au cours de la vie par transport anthropique pour les autres spécimens (notamment US-1192-3).

B.3. Bilan de l'étude et données restant à acquérir

Cette étude en cours a pu d'ors et déjà mettre en place le cadre sclérochronologique des coquilles des couches US-1192 et US-1297 (datées respectivement du XI^{ème} et XIV^{ème} siècle) du site de la Tour de Broue. Ainsi, la moitié environ des spécimens de l'US-1192 semblent avoir été collectés pour consommation lors du printemps, alors que l'autre moitié montrent une mort au cours de l'automne. Au contraire, l'intégralité des spécimens de l'US-1297 ont été récoltés pour consommation pendant l'automne. Cette différence notée entre les périodes d'exploitation peut être expliquée soit par une consommation temporelle plus restrictive entre

le XI^{ème} et le XIV^{ème} siècle, soit un artéfact d'échantillonnage. L'analyse de spécimens supplémentaires sous cathodoluminescence, en quantités plus importantes, permettrait d'écarter l'hypothèse d'un biais analytique.

Les analyses géochimiques portées sur des spécimens présentant une excellente préservation confirment les calibrations saisonnières de la cathodoluminescence. L'amplitude des valeurs du rapport Mg/Ca indique des températures annuelles entre 9 et 18°C et un environnement avec une influence d'eau douce, qui semble plus faible lorsqu'évaluée par les analyses isotopiques. Aucune preuve de changement de localité de vie en cours de croissance, à mettre en relation avec des manipulations anthropiques lors de l'exploitation des huîtres, n'a pour le moment été reportée à partir de ces données.

Des analyses complémentaires sont en cours, avec quatre spécimens supplémentaires (deux de chaque groupe) pour la microsonde (mesures du Mg/Ca), ainsi que d'autres mesures isotopiques (sur d'autres spécimens).

Enfin, début décembre 2019, des analyses ont été effectuées à l'Université de Lausanne pour mesurer la signature régionale des coquilles d'huîtres de la Tour de Broue, dans le cadre d'une étude à long terme sur la reconstitution des réseaux de circulation durant l'antiquité. Ces nouvelles données seront traitées au plus vite.

Références

Barbin, V., 2000. Cathodoluminescence of carbonate shells: biochemical vs diagenetic process. *In*: Pagel, M., Barbin, V., Blanc, P., Ohnenstetter, D. (Eds.) *Cathodoluminescence in Geosciences*. Springer Verlag, Berlin, pp. 303-329.

Durham, S.R., Gillikin, D.P., Goodwin, D.H., Dietl, G.P., 2017. Rapid determination of oyster lifespans and growth rates using LA-ICP-MS line scans of shell Mg/Ca ratios. *Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology*, 485, 201-209. <https://doi.org/10.1016/j.palaeo.2017.06.013>.

Gillikin, DP., Lorrain, A., Bouillon, S., Willenz, P., Dehairs, F., 2006. Stable carbon isotopic composition of *Mytilus edulis* shells: relation to metabolism, salinity, $\delta^{13}\text{C}$ DIC and phytoplankton. *Organic Geochemistry*, 37, 1371-1382. <https://doi.org/10.1016/j.orggeochem.2006.03.008>.

Kirby, M.X., Soniat, T.M., Spero, H.J., 1998. Stable isotope sclerochronology of Pleistocene and recent oyster shells (*Crassostrea virginica*). *Palaios*, 13, 560-569.

Langlet, D., Alunno-Bruscia, M., de Raféllis, M., Renard, M., Roux, M., Schein, E., Buestel, D., 2006. Experimental and natural cathodoluminescence in the shell of *Crassostrea gigas* from Thau lagoon (France): ecological and environmental implications. *Marine Ecology Progress Series*, 317, 143–156.

Lartaud, F., de Raféllis, M., Ropert, M., Emmanuel, L., Geairon, P., Renard, M., 2010a. Mn labelling of living oysters: artificial and natural cathodoluminescence analyses as a tool for age and growth rate determination of *C. gigas* (Thunberg, 1793) shells. *Aquaculture*, 300, 206–217.

Lartaud, F., Emmanuel, L., de Raféllis, M., Pouvreau, S., Renard, M., 2010b. Influence of food supply on the $\delta^{13}\text{C}$ signature of mollusc shells: implications for palaeoenvironmental reconstitutions. *Geo-Marine Letters*, 30, 23-34. <https://doi.org/10.1007/s00367-009-0148-4>.

Machel, H.G., Mason, R.A., Mariano, A.N., Mucci, A., 1991. Causes and emission of luminescence in calcite and dolomite, and their applications for studies of carbonates diagenesis. In: Barker, C.E., Kopp, O.C. (Eds.) *Luminescence microscopy: quantitative and qualitative aspects*. SEPM, pp. 9-25.

Milano, S., Schöne, B.R., Gutiérrez-Zugasti, I., 2019. Oxygen and carbon stable isotopes of *Mytilus galloprovincialis* Lamarck, 1819 shells as environmental and provenance proxies. *The Holocene*. DOI: 10.1177/0959683619865595.

Mouchi, V., de Raféllis, M., Lartaud, F., Fialin, M., Verrechia E., 2013. Chemical labelling of oyster shells used for time-calibrated high resolution Mg/Ca ratios: a tool for past estimation of seasonal temperature variations. *Palaeogeography Palaeoclimatology Palaeoecology*, 373, pp. 66-74.

Mouchi, V., Briard, J., Gaillot, S., Argant, T., Forest, V., Emmanuel, L., 2018. Reconstructing environments of collection site from archaeological bivalve shells: case study from oysters (Lyon, France). *Journal of Archaeological Science: Reports*, 21, 1225-1235. Doi: 10.1016/j.jasrep.2017.10.025.

Pierre, C., 1999. The oxygen and carbon isotope distribution in the Mediterranean water masses. *Marine Geology*, 153, 41–55.

Richardson, C.A., Collis, S.A., Ekaratne, K., Dare, P., Key, D., 1993. The age determination and growth rate of the European flat oyster, *Ostrea edulis*, in British waters determined from acetate peels of umbo growth lines. *ICES Journal of Marine Science*, 50, 493–500.

Riera, P., Richard, P., 1996. Isotopic determination of food sources of *Crassostrea gigas* along a trophic gradient in the estuarine bay of Marennes-Oléron. *Estuarine, Coastal and Shelf Science*, 42, 347-360. <https://doi.org/10.1006/ecss.1996.0023>.

Surge, D., Lohmann, K.C., 2008. Evaluating Mg/Ca ratios as a temperature proxy in the estuarine oyster, *Crassostrea virginica*. *Journal of Geophysical Research*, G02001. Doi : <http://dx.doi.org/10.1029/2007JG000623>.

Urey, H.C., Lowenstam, H.A., Epstein, S., McKinney, C.R., 1951. Measurement of paleotemperatures and temperatures of the upper Cretaceous of England, Denmark, and the southeastern United States. *Geological Soci Society of America Bulletin*, 62, 399-416.

C) Bilan des travaux archéozoologiques réalisés en 2019

Benoît Clavel (CNRS), Opale Robin, INRAP

La contribution des analyses archéozoologiques dans le cadre du PCR Marais Charentais a pour objectif de documenter plusieurs thèmes sur l'apport des ossements animaux à une histoire de l'interaction entre sociétés et biodiversité dans ce milieu particulier que sont les marais de Brouage. Ces recherches renseignent certes des questions concernant l'histoire techno-économique et socioculturelle, mais elle contribue aussi à l'histoire des environnements et des paysages, en liaison avec l'anthropisation, ou non.

C.1. Morphométrie des ovins des marais charentais

Les travaux réalisés en 2019 dans le cadre du PCR ont permis de révéler les premiers éléments de discrimination de groupes et de sexes ovins à Brouage et alentours. Ces résultats sont le fruit des analyses effectuées ces dernières années au sein du PCR et portant sur le matériel ovin de Charente-Maritime, datés des périodes médiévale et moderne. Suite à la mise en place d'un protocole spécifique à l'étude des morphologies de mouton et mis en place dans le cadre de ces recherches, nous avons mis en œuvre l'analyse des données à l'aide de la morphométrie géométrique. L'objectif est d'étudier la conformation de certains os et dents de mouton par la prise de coordonnées correspondant à leur contour ou surface afin de permettre la distinction de groupes de formes ovines au sein d'un échantillon archéologique.

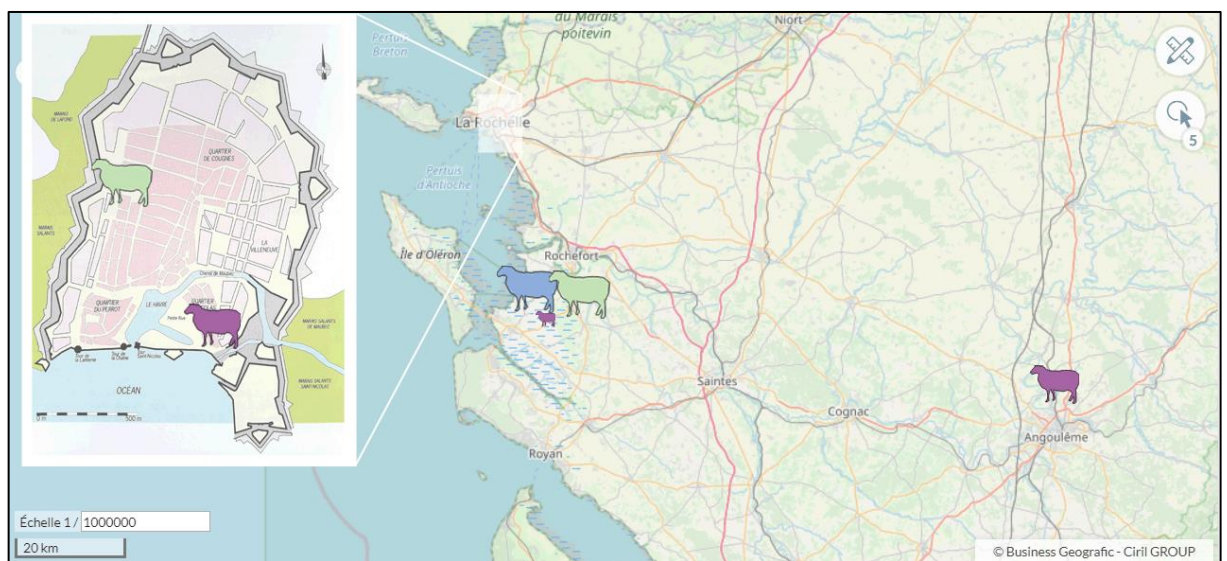
La base de données inédite et originale ainsi réalisée regroupe 703 éléments de squelettes ovins archéologiques issus de Charente-Maritime et 443 obtenus à partir de squelettes de référence (mouton Soay) provenant du Natural History Museum de Londres. L'ensemble de ces données ont été traités à l'aide du logiciel R afin de déterminer des groupes au sein des échantillons (sexe, taille...) et entre ceux-ci (environnement, localisation...) et de les décrire.

Dans un premier temps, nous avons tenté de distinguer les moutons des béliers et brebis. Pour cela, nous avons utilisé la méthode de classification des KNN (plus proches voisins), dans le but de faire des prédictions sur notre matériel archéologique (c'est-à-dire de déterminer le sexe des individus pour chaque os). La classification a été opérée sur notre référence dont le sexe est connu, afin d'obtenir les critères permettant le meilleur taux d'attribution (et donc d'avoir une prédiction au plus juste). Ainsi, chaque élément ovin archéozoologique,

correspondant au protocole et dont la taphonomie le permettait, a été estimé comme appartenant à un sexe.

Les résultats se répartissent en deux phases : le bas Moyen-Âge avec les données de La Rochelle et la période moderne avec Brouage et Saint-Amant-de-Boixe.

Il faut préciser que les ossements analysés sont uniquement des éléments d'adultes épiphysés (ou soudés). Seuls donc les os d'ovins de plus de 5 ans ont été étudiés. Il s'agit d'animaux qualifiés de réforme. Ainsi, nos résultats ne représentent qu'une image déformée de la population consommée. Pour exemple, cela concerne à Brouage qu'un quart des effectifs.



A La Rochelle, deux cas de figure apparaissent après cette classification : une majorité de castrés se retrouve « place Verdun » (site castral) alors que sur le site de « Rue de la Fabrique » le corpus issu d'un seul dépotoir d'habitat est constitué majoritairement de femelles.

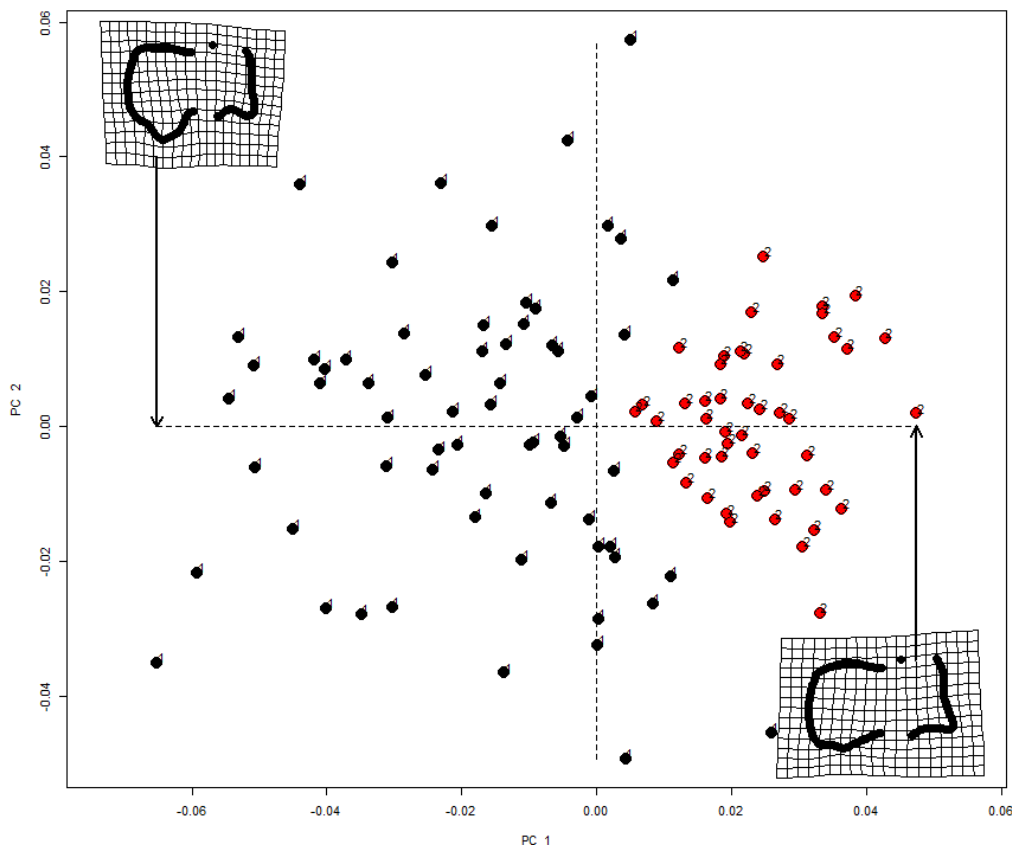
Le site de Brouage a fourni le plus gros échantillon, la prédiction réalisée a mis en avant une majorité de mâles, entiers et castrés. Cette représentation est vraiment particulière car les béliers ne sont pas réputés pour leur viande et sont peu sélectionnés pour la consommation. A contrario, le dépotoir domestique de Saint-Amant-de-Boixe, correspondant à un rejet unique, ne révèle que des femelles. L'ensemble de ces résultats révèle qu'il existe une sélection des individus consommés d'après leur sexe. Il est plus commun de consommer des moutons castrés car ils sont plus gras et plus docile, néanmoins les brebis peuvent être lactantes. Dans tous les cas, tous les ovins peuvent fournir de la laine.

L'origine de cette diversité est-elle liée à un choix ou à une contrainte économique ? Voit-on ici le résultat de différences d'approvisionnement ?

Ces éléments ouvrent des pistes de réflexion qu'il conviendra de poursuivre afin de répondre aux hypothèses posées (augmentation du corpus, multiplication des contextes...).

Dans un second temps, nous avons effectué une classification par le modèle des mélanges gaussiens, autrement dit nous avons fait une estimation de la probabilité d'appartenance d'un échantillon à une classe donnée à parti des approximations gaussiennes des distributions. L'analyse propose des groupes (ou non) sans à priori. Cette classification a été réalisée pour chaque os selon différents critères, lorsque des groupes ont été observés, ils ont été décrits indépendamment.

Seule l'analyse de l'humérus a permis de différencier des groupes sans à priori au sein de notre échantillon d'après cette classification. Ces deux groupes diffèrent par leur forme mais également leur taille ; sans qu'aucune correspondance avec les sexes n'ait été établie.



Le premier groupe rassemble des individus de la référence (mouton Soay) réputés petits, un tiers des moutons de Brouage et quelques ovins répartis dans différents sites.

Le second groupe ne concerne que trois moutons Soay et la majorité des ovins de Brouage ainsi que ceux de Saint-Amant-de-Boixe. Il semble donc se distinguer deux ensembles, qui diffèrent selon la localisation du site et même au sein de Brouage.

L'intérêt de la morphométrie géométrique étant la description physique des résultats, il est apparu que ces deux groupes sont liés à la forme de l'épicondyle médial de l'humérus. D'après les insertions musculaires, cette zone humérale est fortement associée à la force et traction en rapport avec le doigt. Ces deux formes pourraient donc avoir un lien avec la force et le déplacement de l'animal.

Egalement, lorsque l'on teste l'allométrie des individus, il apparaît que les groupes se distinguent selon la taille : le premier groupe serait composé de petits ovins alors que le deuxième est essentiellement représenté par des grands moutons.

L'étude des textes anciens et notamment de l'abbé Carlier (1770) démontre la présence de plusieurs « tailles » de moutons en Aunis et Saintonge : des « gros » dans les marais et des « petits » dans les plaines (résumé par J.M. Moriceau (1999)). Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse que parmi les ovins de plus de 5 ans consommés à Brouage, environ 30% sont petits, tel le mouton Soay, et 70% sont de grands individus plus « forts ». Est-ce que ces pourcentages rendent compte des zones d'approvisionnement en ovins (entre marais et plaine) ? L'abbé Carlier signale la présence de moutons étrangers en Aunis et Saintonge, introduits dans l'espoir d'améliorer les troupeaux locaux et particulièrement « gros ». Avons-nous donc ici le témoignage de la présence de ces moutons allochtones, en parti consommés à Brouage et totalement pourvoyeurs du repas que l'on imagine à Saint-Amant-de-Boixe ?

Le travail de recherche effectué en 2019 a permis, grâce à la morphométrie géométrique, de mettre en avant des pourcentages précis de morphotypes présents dans les marais de Charente-Maritime et de sexer les individus, pour les périodes médiévale et moderne. De tels résultats sont totalement inédits et démontrent l'intérêt de ce type de méthode originale. Il convient pour comprendre la gestion des troupeaux dans ces marais, l'évolution des techniques agro-pastorales ainsi que les différents approvisionnements selon les lieux et contextes archéologiques, de définir ces formes selon leur degré de dépendance à l'environnement ou de leur provenance. Nous prévoyons pour 2020 d'agrandir notre référentiel en intégrant des races de moutons alors importés aux périodes médiévale et moderne.

Bibliographie

Carlier 1770 : CARLIER (C.). — *Traité des bêtes à laine; ou, Méthode d'élever et de gouverner les troupeaux aux champs, et à la bergerie: ouvrage pratique, suivi du dénombrement & de la description des principales espèces de bêtes à laine dont on fait commerce en France, avec un état des différentes qualités de laines & des usages auxquels elles servent dans les manufactures.* Bertrand, 1770.

Moriceau 1999 : MORICEAU (J.-M.) . — *L'élevage sous l'Ancien Régime: les fondements agraires de la France moderne, XVIe-XVIIIe siècles*. Sedes, 1999.

D) Les massifs forestiers médiévaux associés au site de Broue : présentation du travail de recherche en cours

Marianne Brisebourg (Master 2 Mondes médiévaux, CESC, université de Poitiers)

Dans le cadre des recherches historiques et paléoenvironnementales menées sur le golfe de Brouage, la présente étude aborde les interactions entre le site élitaires médiéval de la tour de Broue et les forêts environnantes. La finalité est d'appréhender les aménagements et transformations des espaces boisés au cours du Moyen-Age en Saintonge. Il s'agit à la fois de définir un territoire d'approvisionnement et d'en analyser l'évolution.

Le présent travail de recherche, réalisé dans le cadre d'un master 2 dirigé par Nicolas Prouteau et Philippe Poirier, convoque deux disciplines afin de percevoir les enjeux humains et environnementaux autour des espaces forestiers environnant Broue : l'histoire et l'anthracologie. Cela va nous permettre de confronter les résultats de l'analyse anthracologique aux sources textuelles pour la période médiévale.

Une partie des charbons provenant du site de la Tour de Broue ont été analysés. Ce corpus est composé de 23 échantillons correspondant à 19 Unités Stratigraphiques (US) et couvrant une période allant du XI^e au XV^e siècle. Il s'agit d'une première sélection de prélèvements répondant aux critères de représentativité anthracologiques, c'est-à-dire, dont le contexte chrono-stratigraphique est maîtrisé et provenant de niveaux d'occupation. Des identifications taxinomiques ont été réalisées dont les résultats sont synthétisés dans la figure 1.

Au total, les échantillons couvrent trois phases chronologiques : le XI^e-XII^e, le XIII^e-XIV^e et le XIV^e-XV^e siècle. Quatorze taxons ont été identifiés. Ils correspondent tous au potentiel de végétation visible dans le secteur de Broue. Le taxon majoritaire est constitué de chênes caducifoliés (*QFC*), cela s'explique par la disponibilité de cette espèce et par ses possibles usages en construction et combustible. On observe que le hêtre (*Fagus sylvatica*) constitue une contribution secondaire et qu'il est représenté dans les échantillons pour chaque phase chronologique. Cette espèce est un indicateur forestier dans le secteur et est généralement le reflet d'espaces forestiers peu transformés. Les espèces héliophiles, notamment l'orme, constituent une autre contribution secondaire, elles indiquent la présence de milieux ouverts ou dégradés. On remarque néanmoins la très faible présence d'espèces hygrophiles, suggérant ainsi l'absence d'exploitation des milieux humides pour se fournir en combustible.

Ainsi, lorsque l'on compare les résultats des échantillons pour les trois phases chronologiques, il apparaît que l'approvisionnement boisé est régulier et continu tout au long des trois phases chronologiques représentées. Il est donc probable qu'il s'agisse d'un approvisionnement local avec exploitation de chênaies-hêtraies. La présence d'ormes peut néanmoins suggérer que ces chênaies-hêtraies présentent un faciès possiblement dégradé ou transformé.

Cette étude est cependant à compléter par d'autres échantillons visant à compléter nos informations pour certaines phases, notamment celle du XI^e-XII^e siècle.

La deuxième partie de ce travail consiste en la confrontation des données anthracologiques et des données textuelles. Une synthèse des sources écrites présentant des mentions de forêts nous intéressant est ainsi en cours. Ces sources sont principalement monastiques, néanmoins des sources laïques plus tardives seront analysées.

Forêts de Baconnais, de Marennes, de Corme Royal, autant de mentions d'espaces boisés saintongeais présents dans les textes médiévaux¹²⁶. Appréhender la couverture forestière environnant le site de Broue semble ainsi complexe, d'autant plus lorsque l'on observe la multiplicité des pouvoirs laïques et ecclésiastiques en présence dans l'aménagement du territoire.

Notre perception des forêts médiévales est lacunaire. Confronter des sources nombreuses et de nature différente est nécessaire afin de percevoir des liens entre un site et un territoire d'approvisionnement. Les données confrontées dans ce travail sont textuelles, archéologiques et paléoenvironnementales.

L'analyse des sources écrites poursuit plusieurs objectifs. Le but est premièrement, à partir des potentiels de végétation décrits par l'étude anthracologique et visibles actuellement, de localiser des forêts liées au site de Broue nommées dans les textes. Il s'agira dans un second temps de percevoir et d'analyser la gestion et les usages de ces espaces boisés d'approvisionnement au cours du Moyen-Age.

¹²⁶ André DEBORD, *La société laïque dans les pays de la Charente X-XII*, éd. Picard, 1984, p. 325.

E) Les marais salants, sur Ré, sous l'Ancien Régime : un investissement lourd, risqué, mais à forte rentabilité

Jacques Boucard

E.1. L'ancienneté des marais rétais

Au début XI^e siècle, les conditions favorables à l'établissement de salines n'étaient pas encore réunies. Les trois îles (Ars, Loix et Ré) restaient séparées et de violents courants de marée circulaient dans les passes faisant communiquer la mer intérieure, qui deviendra Baie du Fier, avec les pertuis et les fosses du Feneau et de Loix. De ce fait, l'alluvionnement était fortement ralenti sauf dans les zones où s'annulaient les courants. En outre, la population insulaire n'est devenue assez nombreuse pour entreprendre de grands travaux collectifs que lorsque les seigneurs ecclésiastiques eurent créé des conditions suffisamment sûres et avantageuses pour attirer des tenanciers et mettre les sols en valeur, c'est-à-dire au cours du XII^e et surtout au XIII^e siècle.

Il n'existe sans doute plus de documents qui puissent révéler l'identité des plus anciens créateurs de marais creusés sur Ré avant le XV^e siècle, mais les premiers marais insulaires peuvent être contemporains de la partie la plus ancienne de l'église d'Ars. Il est, en effet, très probable que les religieux de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, qui avait été dotée peu avant 1030 des îles d'Ars et de Loix¹²⁷, aient joué un rôle majeur dans ce développement. La main d'œuvre spécialisée, indispensable aux travaux, ne manquait pas puisqu'il existait des salines en Aunis et sur la côte du Bas-Poitou proche de l'abbaye. Il était alors important d'encourager l'établissement d'une population permanente pour mettre en valeur ce territoire insulaire comme le précise un mémoire plus tardif relatif aux droits des seigneureries dans les paroisses d'Ars et de Loix¹²⁸ : les religieux auraient « dans tous les tems, modéré » les impositions seigneuriales « pour attirer les habitans et les retenir. »

Les archives de l'abbaye ayant été détruites tant pendant la guerre de Cent Ans que pendant les guerres de Religion et, ce qui pouvait en avoir été sauvé et conservé dans le *trésor de l'abbaye* d'Ars, brûlé le 27 octobre 1793, il ne subsiste que peu de documents relatifs aux salines des îles d'Ars et de Loix. Nous n'en connaissons pas qui sont antérieurs à la fin du XV^e siècle.

¹²⁷ Jacques BOUCARD, « Le Moyen-Âge : les fondements d'une communauté insulaire », Mickaël AUGERON, Jacques BOUCARD, Pascal EVEN, *Histoire de l'île de Ré, des origines à nos jours*, Saintes, Le Croît Vif-Groupement d'Études Rétaises, 2016, p. 43-46.

¹²⁸ Arch. dép. Char.-Mar., H 37, pièce 20, *Imprimé (1747) pour les Inspecteurs, Grand Maître et Procureur du Collège Mazarin*.

L'acte plus ancien connu actuellement est la *seconde baillette de la prise du Roch*¹²⁹ qui rappelle la concession faite le 7 mai 1493 d'un *lais-de-mer* de deux cents quartiers (133 hectares environ). La nouvelle baillette dit que les digues en sont « assises au plus près de la mer et en bas lieu plus que nulles autres terres gagnées sur la mer qui sont en ladite seigneurie d'Ars. » Or, à part la prise de la *Prée des Portes*, endiguée par la *levée des habitants*, créée pour protéger le village et qui est nécessairement antérieure à cette baillette, ce sont les bassins salicoles les plus proches de l'agglomération ancienne des Portes, ce qui prouve que l'implantation des salines dans la seigneurie d'Ars en était alors presque à son début. Un autre document, plus tardif, (vers 1770)¹³⁰, fait savoir que les sartières touchant la *prise du Roc Mervaud* avaient été concédées, par acte capitulaire du 27 mars (ou may) 1500, en même temps que la partie endiguée. Si cette prise, plus basse et contiguë au sud de la *prise de la Rivière* dite alors *La Rivière Mervaud*, a été conquise à partir de 1500, les marais de la Rivière seraient de peu antérieurs puisqu'on leur attribuait aussi le nom de *Mervaud*, négociant rochelais ayant obtenu la concession de la prise du Roc Mervaud en 1500.

De même, nous n'avons pas de documentation sur l'ancienneté des prises faites autour de l'île de Loix avant le XVII^e siècle. Cependant, pour que cette communauté ait été érigée en paroisse dès 1379, il fallait que sa population soit devenue assez importante. En raison de la superficie relativement restreinte des terres non salées, elle ne pouvait trouver de ressources que dans l'exploitation de salines qui, en conséquence, ont pu être établies assez tôt dans le sud-ouest de l'agglomération où les courants de marée s'annulaient.

Contrairement aux seigneurs ecclésiastiques d'Ars et de Loix, les seigneurs laïcs de Ré – la plus grande des îles de l'archipel rétais, à l'est - n'ont pas fait édifier de marais salants. Au XV^e siècle, la dame de Ré faisait acheter du sel dans son île¹³¹. Ce sel était d'ailleurs, comme les autres, conservé sous sa carapace de bri (l'argile marine) sur les *bosses* des marais jusqu'à son enlèvement ; un saunier était rémunéré pour l'entretien de la couverture.

La création d'une grande prise : un investissement très lourd

Sur Ré, comme le constate Pierre Tardy¹³², si, aux XVIII^e et XIX^e siècles, de petites *sartières*¹³³, enclaves de *conches* ou de méandres de chenaux, ont pu être endiguées et asséchées par un saunier ou par quelques associés parce que les surfaces étaient très réduites et que les

¹²⁹ Arch. dép. Char.-Mar., 4 J 3129, *Seconde baillette de la prise du Roch*, vidimé du 18 novembre 1551 de la baillette du 7 mai 1503, rappelant celle du 7 mai 1493 et la modifiant, cité par Pierre TARDY, *Sel et sauniers d'hier et d'aujourd'hui*, Sainte-Marie-de-Ré, Groupement d'études Rétaises et Pierre TARDY, 1987, p. 22, n. 16.

¹³⁰ Pierre TARDY 1987, *op. cit.*, p. 22, n. 17.

¹³¹ Arch. Nat., 1 AP 2002, pi 420, Chartrier de Thouars cité par Pierre TARDY 1987, *op. cit.*, p. 74, n. 2.

¹³² *Ibid.*, p. 73.

¹³³ « sartières » : emplacements délaissés par la mer, à marée basse, propices à l'édification de marais salants.

vases avaient considérablement monté, il n'en a pas été de même lors de la création des premières grandes prises. Une main-d'œuvre nombreuse était alors indispensable, embauchée spécialement et dirigée par le représentant d'un investisseur disposant de capitaux très importants pour subvenir aux besoins et maintenir une équipe permanente jusqu'à l'achèvement de la tâche importante qui comprenait, d'une part, l'édification de *levées* (les digues entourant la prise) et, d'autre part, lorsque l'enclave était mise à l'abri des retours des marées, le creusement des bassins et de leur réseau d'alimentation.

Il apparaît donc qu'il y a eu deux catégories de créateurs-propriétaires de marais : les promoteurs des grandes prises qui disposaient de capitaux et les sauniers qui ont utilisé les territoires restant en asséchant de menues sartières, généralement déjà en partie enclavées, mais dédaignées par les premiers. Sans doute quelques habitants auront-ils très tôt occupé de petites indentations des baies faciles à endiguer, plus probablement pour les cultiver que pour y creuser des salines. Quant aux grands lais, ils ont été conquis aux XII^e et XIII^e siècles, puis, et surtout après la guerre de Cent Ans et au XVI^e siècle, enfin, entre 1820 et 1840.

Les comptes de la seigneurie de Ré de la fin du XV^e siècle et du XVI^e siècle¹³⁴, la seconde baillette du Roc¹³⁵ (1503), un mémoire concernant des sartières concédées en 1500¹³⁶, nous apporte un éclairage permettant de mieux cerner la personnalité des promoteurs des grandes prises, après la guerre de Cent Ans, que furent Jehan Conan, Jehan Mervault et quelques autres¹³⁷:

- Maître Jehan Conan, natif de l'île de Ré, a été receveur de la seigneurie de l'île de Ré de 1486 à 1489. Il possédait alors des maisons sur le port de Saint-Martin; il a acquis de Jehan Fécant les marais des Trois Touppins; il a obtenu de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm en 1493 la baillette qui lui a permis d'établir sur 133 ha les marais du Roc. Jehan Conan sera échevin de la Rochelle, maire de la ville en 1516 et anobli. Ses descendants, les de Conan, opteront pour le calvinisme. Nicolas mourra au Roc en 1624, son fils Thésée, décédé à la Rochelle en 1677, sera le dernier des de Conan à porter le titre de sieur du Roc. Parmi la descendance de Jehan Conan, alliée aux familles possédantes de Ré, seront des créateurs et propriétaires d'importantes salines dans les seigneuries insulaires : les Bernon, Bufféchou, France...

¹³⁴ Arch. Nat., 1 AP 1999, Charrier de Thouars, compte du receveur de la seigneurie de l'île de Ré pour les années 1408 à 1410.

¹³⁵ Cf. note 128.

¹³⁶ Cf. note 129.

¹³⁷ Pierre TARDY 1987, *op. cit.*, p. 75-76.

- Jehan Mervault était un marchand de La Rochelle, contemporain de Jehan Conan. Il aurait fait édifier la maison-forte du Roc en 1480. Il avait des intérêts dans l'île de Ré dont il était un fournisseur des seigneurs : en 1522, la vicomtesse de Thouars, dame de Ré, Louise de Valentinois, lui a commandé *huit ou dix porcilles* (marsouins ou dauphins), *sept ou huit cents livres de langue de baleine et un grand baril de trippes de baleine* qu'il devait faire saler et mettre en barils pour les lui envoyer. On consommait beaucoup de sel pour la conservation des viandes et poissons. C'est par les noms longuement perpétués des plus anciennes grandes prises touchant au sud le territoire des Portes qu'on sait qu'il en avait fait réaliser les endiguements. Comme les de Conan, ses descendants seront alliés aux familles aisées de l'île.

À cette époque, ont vécu d'autres créateurs et possesseurs de salines, mais ce qui nous est connu de leurs prises paraît plus modeste : les Moreau, qui étaient déjà nombreux dans la seigneurie de Ré au début du XV^e siècle, ont été alliés aux Massé, autres promoteurs de salines. Les cens payés par plusieurs d'entre eux permettent d'estimer qu'ils avaient une propriété foncière plus que moyenne.

Les Niché et leur successeur, Pierre de Laurière, dans la possession de la saline qui fut Bressuire, étaient des gens dont la notoriété dépassait largement le territoire insulaire : Pierre de Laurière, écuyer, seigneur de Vaussay (Vaussais, près de Niort) jouissait de revenus et bénéfices considérables en Ré : fiefs Nerbert, du Plomb et autres domaines provenant des Niché.

Jehan Cotereau était aussi un grand notable, procureur de la seigneurie de Ré (1495), était propriétaire d'« une place » sur le port de Saint-Martin et payait une redevance d'une florence sur le marais de la Mare.

Les Chantefain, qui ont donné leur nom à une prise, étaient issus du Poitou et possédaient des biens dans l'île dès le début du XV^e siècle.

E.2. La répartition de la propriété foncière salicole

Cent ans plus tard, la propriété salicole apparaît plus vaste, mais encore en pleine extension, peu morcelée et aux mains d'établissements religieux et de familles aisées appartenant au milieu social le plus élevé de l'île et même de La Rochelle et du Poitou. Au milieu du XVI^e siècle, en Ré, la zone de marais salants occupe sensiblement l'ensemble de

l'espace qui sera endigué sur l'île. Un état dressé en 1633¹³⁸, le plus ancien connu pour ce territoire, montre l'énorme accroissement de l'étendue des prises depuis la fin du XV^e siècle et donne les noms des principaux propriétaires en les classant suivant leur religion. La surface totale en marais est alors évaluée à 3 751 livres¹³⁹ 9 aires à comparer aux surfaces répertoriées par l'enquête de Boutillier¹⁴⁰, en 1714, qui mentionne 3 895 livres 17 aires. En un peu moins d'un siècle, la surface des marais salants rétais n'a connu qu'un très faible accroissement (+ 3,8 %).

L'enquête de 1633, contrairement à celle de 1714, ne mentionne pas le nom des prises, ce n'est que par recoupement avec des documents postérieurs que l'on peut préciser quels sont les marais qui appartiennent à certaines des personnes nommées. C'est ainsi que l'on peut savoir que les plus éloignés de la terre ferme, les « islots » des Portes, ont été conquis et creusés de 182 livres de marais. Ils restent encore indivis entre les héritiers du sieur de l'Isleau, du sieur de la Gastinière et de « mademoiselle de Boisgroslier », tous huguenots de La Rochelle et de Ré. Cet état foncier suggère que ces grands et difficiles endiguements n'étaient alors pas très anciens et étaient dus à une association de personnes aisées disposant de capitaux importants ou ayant possibilité d'en mobiliser.

Les finances investies dans ces grandes entreprises pouvaient, en effet, être considérables ; leur montant n'est pas connu, mais il suffit de savoir que Boutillier, envoyé du Contrôleur des Finances, a estimé en 1714 qu'il en coûterait de quarante à cinquante mille livres rien que pour rétablir la levée de la prise de l'« Islot Neuf » des Portes, détruite par le vimaire de 1711.

De même, dans un mémoire¹⁴¹ demandé par l'Intendant de La Rochelle pour évaluer les conséquences du vimaire de la nuit du 9 au 10 décembre 1711, Claude Masse estime qu'en année moyenne l'entretien des digues de l'île de Ré revient à 35 000 livres et le double ou même le triple certaines années¹⁴². Selon lui, la construction d'une toise de ces digues coûte de 10 à

¹³⁸ Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, 53MD/1475, *Estat de tous les marais sallans qui sont en l'Isle de Ré*.

¹³⁹ TARDY, 1987, *op. cit.*, p. 24 n. 20 et p. 57. La *livre de marais salant* est l'unité de surface saunante (« livre surfacique ») à ne pas confondre avec la « livre monétaire » ou « la livre poids », qui a été en usage depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. C'est une unité complexe qui comprend des éléments physiques et des droits et charges. Elle était constituée par 20 aires avec toutes les dépendances, droits et charges qui leur permettaient de produire du sel : parts dans les bassins communautaires, dans les moyens d'adduction et de réglage des eaux, droits de prise d'eau, d'*écours* (écoulement), de charge pour charger le sel à bord des allèges, de passage, de pêche dans les réservoirs qui alimentent le marais, de tasselier pour déposer et laisser séjourner les tas de sel sur la bosse... Mais, en contrepartie de ces droits, elle supportait des devoirs envers la propriété commune et les autres sauniers : les contraintes imposées par la communauté, participer à l'entretien des levées, chenaux, charges, bassins, moyens de réglage ainsi que tolérer les passages d'eaux, de personnes, d'animaux...

Au XIX^e siècle, après que le système des *nourrices* ait été généralisé en Ré, on a dit et écrit parfois : une livre c'est dix aires de marais. Il faut comprendre 10 aires saunantes accompagnées de leurs 10 nourrices, ce qui fait 20 aires comme auparavant. Après le passage au système métrique, à Ars en 1866, on a donné comme correspondant à une livre 0 ha 33. En d'autres lieux, la superficie attribuée à la livre a varié de 0 ha 50 à 0 ha 90 !

¹⁴⁰ Arch. dép. de la Char.-Mar., C 171.

¹⁴¹ Vincennes, SHD, Bibl. Génie, Ms 183 (4^e 133), p. 213-310.

¹⁴² *Ibid.*, p. 225.

20 livres et leur réparation en 1712 la somme de 5, 10, 15 s. la toise et même, parfois, 2 livres¹⁴³. Lorsqu'il est sur le terrain, en mai 1712, il évalue les dépenses de réfection des digues engagées par les propriétaires de salines dans les quatre paroisses du nord de l'île (Les Portes, Ars, Loix et La Couarde) à 24 749 livres, étant entendu qu'ils ont perdu pour 106 611 livres de sel et qu'il reste à faire aux dépens du roi pour 50 000 livres de travaux de réfection de digues¹⁴⁴.

Claude Masse indique également, à deux reprises, le prix d'achat d'une livre de marais salants : il estime que *la prise de la pointe des Herbiers* (dans le fief d'Ars, en mauvais état en 1712 et qui ne contient plus que « 8 livres de marais en deux champs doubles ») vaudrait 300 livres argent par livre de surface, mais qu'« il y a des sauniers qui ne voudroient pas lesdits marais pour l'entretien des digues » qu'il estime à un total de 2 400 livres. À propos de l'îlot neuf, dans la paroisse des Portes, il évalue la réparation des marais « avec leur curement de leurs jas ou vazais, métières, vi[ves] et autres servitudes » à, au moins, 1 000 ou 1 200 livres. Il considère que compte tenu de l'importance des réparations ces marais pourraient être vendus 300 livres la livre saunante. Il ajoute que c'est le moins que l'on peut estimer le prix de ces marais « car il y en a dans l'Isle qui se vendent communément 4 à 500 livres¹⁴⁵. » On peut comparer ces prix avec ceux avancés par le notaire Herpin un peu plus d'un siècle auparavant. Pour l'année 1590, ce dernier écrit « depuis trois ans et même plus les héritages sont a fort prix haut en l'Île de Ré [...] la livre de marais salans [vaud] 600 livres chaque. En l'an 1598 le prix des héritages étaient encore plus chers¹⁴⁶. »

La construction d'une levée (la digue enclavant une prise), puis des champs de marais (la saline proprement dite avec ses aires saunantes et les différents bassins) nécessitait de disposer de capitaux importants ou de réseaux permettant de mobiliser des capitaux et d'investir dans une grande entreprise salicole. Les notables rétais ont souvent fait appel à leurs correspondants commerciaux de la Rochelle et c'est ainsi que, dès leur création, de grandes prises se sont trouvées être la propriété, indivise d'abord, de négociants de l'île et de cette ville. Jusqu'au début de leur déclin au XIX^e siècle, la majeure partie des salines rétaises a appartenu à la bourgeoisie portuaire et commerçante, insulaire et rochelaise. Puis, par le jeu des successions, des alliances et des ventes, des propriétés salicoles sont parvenues dans le patrimoine de nobles ou de riches bourgeois des provinces voisines : Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, ou plus lointaines.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 225.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 309.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 280.

¹⁴⁶ Jacques BOUCARD, « La vie quotidienne sur Ré à la fin du XVI^e siècle au travers du journal de Nicolas Herpin », *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 2017, tome LXVII, p. 261.

Dans le dénombrement de 1633, la répartition des surfaces saunantes entre les propriétaires est extrêmement inégale ; alors qu'une vingtaine de sauniers ne possèdent que quelques aires comme Jean Camp, d'Ars, qui en a 12, Jacques Boivineau, des Portes, 18, et Jacques Boutet, de Loix, 6 seulement, M. Georges, de la Rochelle, détient à lui seul 61 livres dans la paroisse d'Ars et l'abbé de Saint Michel en l'Herm 146 livres (126 à Ars et 20 à Loix). Une vue d'ensemble de la distribution des propriétés est donnée par le tableau ci-dessous, dans lequel les salines sont groupées par « îles » comme dans l'état : Ars (intégrant les Portes), Loix et Ré (marais de La Couarde).

Tab. 1 - Nombre de propriétés

Îles	Plus de 20 livres	de 10 à 20 livres	de 5 à 10 livres	de 1 à 5 livres	Moins de 1 livre
Ars (avec les Portes)	36	15	35	85	8
Loix	10	35	19	29	14
Ré	10	11	15	9	0
TOTAL	56	61	69	123	22

Nota : Dans le décompte des marais de La Couarde, on a noté seulement les livres et négligé les aires. On ne peut donc connaître, pour cette paroisse les marais d'une surface inférieure à la livre.

Le total général est 333 propriétés, dont 4 ecclésiastiques, ce qui ne correspond cependant pas au nombre de propriétés salicoles distinctes, parce que les surfaces données dans chacune des îles regroupent en général tous les marais appartenant au même maître dans ce lieu.

Le nombre des propriétaires, s'il est exact pour chaque île, ne peut être totalisé parce que plusieurs sont cités dans deux paroisses, tels l'abbé de Saint-Michel, les sieurs de Bramery, de l'Escale, de Ferrières, des Herbiers, Airault, Bernicard, Colin, Job Foran et les dames de Haute-Roche et Mignonneau. D'autres, comme les Maccain (ou Macquin) et « mademoiselle de La Taillée » avaient des marais dans les trois îles. Il n'y avait donc approximativement que 310 à 320 propriétaires de marais, pour un nombre de propriétés distinctes pouvant atteindre 350 ou un peu plus.

La séparation entre « catholiques » et « huguenots » permet de constater une prédominance des grandes familles protestantes propriétaires de salines rétaises. Les catholiques possèdent 793 livres 18 aires et les huguenots 2 957 livres 11 aires soit, respectivement, 21,2% (dont l'Église 5,7 %) et 78,8 % des surfaces exploitées alors que, comme le constate l'auteur du rapport, « les catholiques de l'Isle de Ré soient plus en nombre que les huguenots, ils sont bien moindres en biens. »

De même, il évalue la valeur du foncier et la rentabilité nette moyenne d'un marais. Après avoir pris soin de préciser que « tous les susdits marais sallans ne sont pas de mesme valeur

parce que le terroir n'est pas si propre aux uns qu'aux autres » et que les seigneurs y prennent des droits qui peuvent varier du dixième au vingtième, le rendement annuel net de la livre de marais est estimé à « vingt deux francs et demi » et « le principal » - c'est-à-dire la valeur marchande - à 450 livres, soit un rendement net annuel moyen de 5 %.

En réalité, il est très compliqué de parler de rendement moyen pour le sel compte-tenu de l'extrême variabilité des cours. La productivité et le rendement des aires saunantes sont directement liés à l'ensoleillement en période estivale : une saison pluvieuse entraîne une mauvaise récolte, mais des cours hauts, inversement des récoltes abondantes entraînent une baisse importante du prix de vente. Autre facteur à prendre en compte, les conflits qui peuvent détourner vers d'autres régions moins risquées les flottes d'acheteurs. De plus, les propriétaires peuvent attendre que les cours remontent en laissant le sel sur les *bossis* recouvert d'un torchis d'argile marine – le *bri* – et de paille, les tas de sel – appelés *mulons* ou *pilôts* - se conservant dans de bonnes conditions, le saunier ayant l'obligation d'en assurer l'entretien jusqu'à la vente.

E.3. La variabilité très importante des cours du sel

Claude Masse¹⁴⁷ rappelle que les sels enlevés les premiers le sont entre « un mois et six semaines après qu'il est fait », mais d'autres demeurent « 25 ou 30 ans sur les *bossis* » de marais, même si sur Ré les délais dépassent rarement dix ans. La variabilité des cours pouvant être forte et rapide, acheter ou vendre au bon moment modifie complètement la rentabilité d'une opération. Aussi, comme il le rapporte, c'est le propriétaire avec son « geny usurier » qui décide, seul, de la vente quand les cours sont au plus haut (ou lorsqu'une nécessité d'argent apparaît), le saunier n'étant qu'un simple fermier-colon touchant, au moment de la transaction, le tiers – ou le quart - de la vente nette.

Sur la variabilité des prix, Claude Masse précise que, sur Ré : « le Cent¹⁴⁸ de sel se vend communément 50, 100, 200, 300, 400 et 500 livres comme il s'est vendu en 1712. Et je l'ay veu jusqu'à 650 livres et en d'autres temps il est a un si bas prix que le sieur Papin, mon beau

¹⁴⁷ Médiath. d'agglomération La Rochelle, ms. 522 intégralement publié par Jacques BOUCARD « Mémoire sur les marais salans ... », Pierre TARDY, 1987, *op. cit.*, p. 297.

¹⁴⁸ Sur Ré, le sel était vendu au *Cent*. Comme le dit Masse « cette mesure n'est presque commune qu'en Ré ». Le *Cent de sel* contient 28 muids ou 404 charges de cheval portant chacun deux basses rases et la basse pèse environ 40 livres ce qui donne un poids moyen d'environ 15,8 tonnes métriques. La « basse », mentionnée précédemment, est un récipient relativement cylindrique d'environ 70 cm de haut ayant une capacité d'une quarantaine de litres, utilisé à la fois pour récolter la vendange et la transporter au pressoir et pour transporter le sel entre le lieu de stockage sur les *bossis* et le bateau. Sous l'Ancien Régime, la contenance des basses était vérifiée et certifiée par le représentant du seigneur qui la comparait à une basse-étalon.

père, a voulu faire marché pour que l'on luy fournit autant de sable à La Rochelle comme il donnerait de sel, c'est à dire tombereau pour tombereau¹⁴⁹. »

Des informations intéressantes sur la variabilité des cours nous sont données également par Nicolas Herpin qui a relevé de façon très précise les cours mensuels du sel sur la période 1585-1603¹⁵⁰. Le notaire rétais relève qu'en 1585, « Il ne s'est fait que bien peu de sel par ce que l'été a été fort pluvieux, ce qui a été cause que le sel a été vendu [...] 1 000 livres le cent ». Il en est de même en 1588 où « l'été a été pluvieux », mais le prix ne dépasse pas 200 livres le cent, car « il est venu peu de marchands », la flotte anglaise étant apparue pour intercepter la flotte espagnole qui voulait faire une descente en Angleterre. En 1596, l'année s'est avérée très pluvieuse, les marais « n'ayant pu sauner que fort peu », le sel est cher : « à la fin de la saunaison 200 écus [600 livres] le cent ». En 1597, la saunaison est encore mauvaise, il ne s'est point fait de sel dans les îles de Brouage, Marennes et Oléron, mais sur Ré, « il s'en est fait quelque quantité qui a été vendue au commencement de la saunaison cent dix écus [330 livres] le cent et sur la fin [...] trois cents écus [900 livres] le cent et ensuite au mois d'octobre [...] quatre cents écus [1 200 livres] le cent, par suite [...] il n'a plus valu que 1 000 livres ». Le pasteur rochelais Merlin fait le même constat « [...] ceste année-là, chose remarquable, il ne s'est recueilli aucun sel en marois salans, près ceste ville, ni en toutes les isles, hormis un peu en l'isle de Ré, qui a été fort cher¹⁵¹. »

Par contre, en 1587, « depuis la fin d'avril jusqu'à la fin d'octobre [...] les marais salans ont sans cesse été sauné [...] ce qui a fait faire du sel en grande abondance, lequel valait à commun prix soixante ou quatre vingt livres au plus bas prix », « depuis cinquante ans on n'avait pas vu une si bonne année pour cette denrée, d'autant que chaque livre de marais avait plus d'un cent de sel, et plusieurs un cent deux quarts ».

En 1593, « il y a eu grande quantité de sel », ce qui maintint des prix bas, « quarante écus [120 livres] le cent », pendant l'été. La période des chaleurs se prolongeant tardivement, le prix continue de baisser pour atteindre « trente écus [90 livres] le cent » à Noël. L'année 1598 s'avère tout à fait exceptionnelle, à la fois sur les quantités récoltées et sur la tenue des cours. Herpin note, avec enthousiasme et un point d'exagération « la plus fertile et meilleure année pour le sel en l'île de Ré qui ait jamais été au monde [...] plusieurs sauniers [...] ont gagné pour leurs peines et travaux plus de cinq cents écus [1 500 livres] chacun [à la même époque, un

¹⁴⁹ Vincennes, SHD, Bibl. Génie, Ms 183, op. cit., p. 90-91.

¹⁵⁰ BOUCARD, 2017, op. cit., p. 203-287.

¹⁵¹ Charles DANGIBAUD, « Diaire de Jacques Merlin ou Recueil des choses [les] plus mémorables qui se sont passées en ceste ville [La Rochelle] de 1589 à 1620 », *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Saintes, Z. Mortreuil et Paris, B. Champion, 1878, tome V, p. 67.

homme travaillant la terre ou un manoeuvre en ville gagnait entre 15 et 20 livres par an¹⁵²], il y a eu des livres de marais qui ont rapporté plus de cinq cents livres de revenu. » Jusqu'à mai, le cent de sel vaut 400 écus [1 200 livres], pendant la saunaison 200 écus [600 livres], le 22 juillet 400 livres, le 27 juillet 800 livres et, en août, à « cause d'un brouillard de pluye » qui interrompt la saunaison, les cours remontent à 1 000 livres le cent, pour redescendre à 900 livres en septembre, 700 livres en octobre, puis s'établir à 300 livres le cent en janvier suivant.

L'année 1599 s'avère, également, sèche et chaude : « en raison des plus grandes et longues chaleurs qui ont faites et duré plus longtemps qu'aucun homme vivant n'avait vu », avec une absence de pluie de mars à septembre entraînant d'abondantes saunaisons par tout le pays. Au début de la récolte, le sel vaut 200 écus [600 livres] le cent, fin juillet 180 livres et en septembre 150 livres seulement. Pour 1599, Merlin constate « Depuis le 20^e de juin jusqu'au 9^e d'août, il y a toujours eu de grandes chaleurs. Il y a eu, par la bénédiction divine, abondance de sel, de vin et de blés¹⁵³. »

En 1600, du début de la saunaison à la fin de l'année, les cours restent relativement stables autour de « quatre vingt cinq écus [255 livres] le cent », et se maintiennent ainsi les premiers mois de l'année suivante. Au début de la saunaison, en juillet, ils atteignent cent six écus [318 livres] le cent, cent écus [300 livres] le cent pendant la saunaison, pour redescendre à cent trente livres début septembre, puis remonter à cent écus [300 livres] le cent en novembre et cent six écus [318 livres] le cent en décembre. Les cours mensuels, en 1603, confirment la forte variabilité des prix ; au commencement de la saunaison, le cent vaut cent écus [300 livres], fin juin et début juillet 200 livres, début août 240 livres, fin août 300 livres, d'octobre à janvier : 285 livres, 300 livres en février et 360 livres en mars 1604 « à la fin duquel mois il n'y avait presque plus de sel sur les marais ».

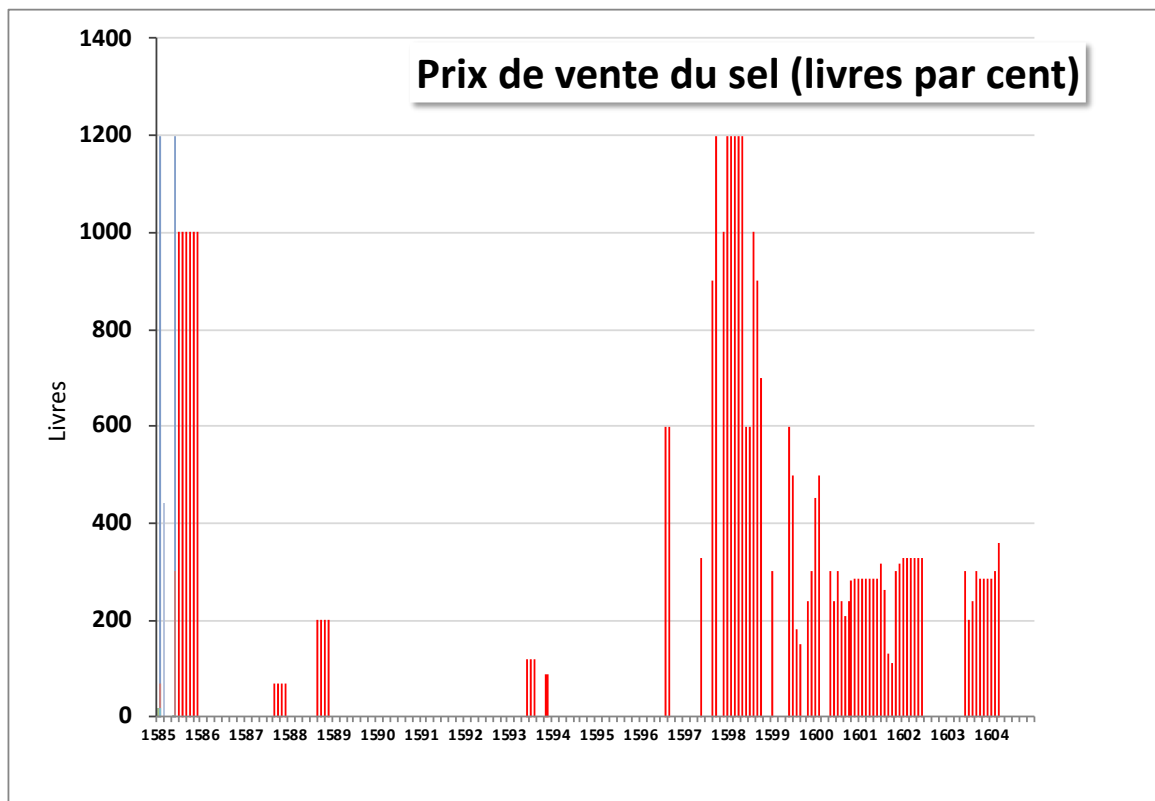
Ainsi, sur la période étudiée (1585-1603) soit dix-neuf ans, on constate la forte influence du climat et des évènements politiques sur les cours. Les prix extrêmes du cent de sel ont été de 1 200 livres (en 1598), au maximum, et de 70 livres au minimum (en 1587) (rapport 17,1). On peut aussi calculer la variation annuelle la plus forte ; elle a eu lieu en 1598 avec un maximum de 1 200 livres le cent (de janvier à mai) et un minimum de 300 livres en janvier suivant, soit un rapport 4,0. « En laditte année plusieurs sauniers en l'île de Ré ont gagné pour leurs peines et travaux plus de cinq cents écus chacun. Il y a eu des livres de marais qui ont rapporté plus de cinq cents livres de revenu [au propriétaire] » note le notaire.

¹⁵² Léopold DELAYANT, « Recettes et dépenses de Saint-Berthommé », *Académie de La Rochelle, Section de littérature*, rapport n°12, 1865, p. 162 (tableau).

¹⁵³ DANGIBAUD, 1878, *op. cit.*, p. 103.

Écarts maxi des prix		
en Livres/Cent	Sur la période	Sur un an
Prix maxi	1200	1200
Prix mini	70	300
RAPPORT	17,1	4,0
Prix moyen	442	

Ces chiffres permettent de mieux comprendre la spéculation qui pouvait exister sur « l'or blanc » et les enjeux que représentaient pour les propriétaires - et accessoirement pour les sauniers, payés au moment de la vente - le climat et les événements extérieurs, tant climatiques (chaleurs, pluies, submersions marines ...) que politiques (conflits, pirates ...).



Les variations importantes des cours du sel ont, également, été constatées par Marcel Delafosse et Claude Laveau qui ont calculé le prix moyen annuel du muid ras de Brouage, « quitte sous vergue », suivant l'expression habituelle des contrats notariés, c'est-à-dire chargé sur le navire, de 1630 à 1860. Le prix retenu est celui du sel de qualité courante « beau sel

commun »¹⁵⁴. Dans les ventes en gros à La Rochelle on utilise plutôt le *cent*, comme sur Ré, qui vaut 28 muids, contrairement à Brouage, la Saintonge et Oléron qui vendent en muids. Les prix les plus élevés atteignent 40 l. le muid (1 120 l. le *cent*) en 1714 et 1770-1772 et les prix les plus bas 9 à 10 l. le muid (252 à 280 l. le *cent*), soit un rapport quatre entre les plus hauts cours et les plus bas. Ces variations sont moins importantes que celle relevées par le notaire Herpin, mais le lissage opéré par les auteurs en prenant une moyenne annuelle tend à réduire les écarts, tant pour les cours élevés que pour les cours très bas.

De son côté, Marc Seguin, qui a étudié le prix du muid de sel de la Seudre sur la période 1562-1592 constate des évolutions très contrastées¹⁵⁵. En 1543, par exemple, la valeur du muid varie entre un maximum de 2 l. 10 s. (70 l. le *cent*) le 29 mai et un minimum de 1 l. 12 s. (44 l. 16 s. le *cent*) à la fin de l'été. Par contre, la crise extraordinaire qu'on observe entre 1573 et 1577 est la conséquence de troubles et, surtout, d'un désastre météorologique connu : 1571, 1572, et 1573 « trois années fort stériles [...], car il ne s'est point fait de sel es dictes années » entraînent, en 1575, des cours qui culminent à 45 l. le muid (1 260 l. le *cent*) assurant de somptueux bénéfices aux spéculateurs alors que les sauniers sont dans une misère noire.

Le sel, étant sujettes à des variations extrêmement rapides des cours, il convenait de suivre de très près les évolutions et de les anticiper, tant pour les vendeurs que pour les acheteurs. Pour l'entrée dans la Baltique, l'arrêt au péage du Sund pendant vingt-quatre heures pour prendre les instructions de l'affréteur permettait à ce dernier de profiter des dernières informations, les plus récentes, afin de saisir les opportunités et de maximaliser les profits, d'où l'importance des réseaux et de la qualité des correspondants. Ainsi, Jean Freyhoff de la Rochelle, informe Charles Marescoe à Londres, du prix des sels en ce début d'année 1669¹⁵⁶ : « Sels d'Olleron 250 l., de Seudres 240 l., de Ré 235 l. à 240 l. ; le Cent, quitte à bord » ce qui lui permettra de choisir avec pertinence son lieu de chargement.

Malgré l'incertitude et l'irrégularité du rendement des marais salants, malgré les impositions abusives qui, comme les guerres, entravaient les exportations, acquérir des marais salants paraissait un placement avantageux. Ainsi, au début du XVII^e siècle, lorsque le notaire Herpin commence à avoir une solide assise financière, il choisit d'investir dans la réalisation de salines et non pas dans la vigne qui doit lui sembler moins performante. Comme il l'indique lui-même dans son journal¹⁵⁷, il n'achète pas des marais existants – peut-être n'y en avait-il

¹⁵⁴ Marcel DELAFOSSE et Claude LAVEAU, *Le commerce du sel de Brouage aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1960, p. 104.

¹⁵⁵ Marc SEGUIN, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge, Le début des temps modernes 1480-1610*, La Crèche, Geste éditions, 2005, t. 3, p. 108 et suiv. citant Arch. dép. Gironde, parlement, liasse 525, pièce 96, 5 décembre 1562.

¹⁵⁶ Henry ROSEVEARE, *Markets and Merchants of the Late Seventeenth Century : The Marescoe-David Letters 1668-1680*, Oxford, British Academy-Oxford University Press "Records of Social and Economic History, New Series XII", 1987, p. 265. Lettre n°66 de Jean Freyhoff de la Rochelle à Charles Marescoe, 14/18 janvier 1669.

¹⁵⁷ BOUCARD, 2017, *op. cit.*, p. 283.

pas ? – mais des terrains susceptibles d’être aménagés, des « sartières ». Il acquiert ainsi « à Saint-Michel-en L’Herm, dans la sartière de Ribandon, qu’il avait eu de l’aumônier dudit lieu, en mars de laditte année 1602, jusqu’à la quantité de six livres [environ 2 hectares] [...]. L’année suivante 1603, ledit sieur Herpin a également commencé à faire faire des marais salans à la Tranche-en-Poitou, jusqu’à la quantité de huit livres [environ 2,7 hectares], mais une tempête, survenue la nuit du premier jour de l’an 1604, a entièrement ruiné lesdits marais et réuni la terre en mer. Il est à noter qu’il ni avait jamais eu de marais salans audit lieu de La Tranche et Saint Michel. »

Un siècle et demi plus tard, vers la fin de l’Ancien Régime, acquérir des marais semble toujours un placement avantageux. Ainsi, Thouron, négociant à la Rochelle et régisseur de marais en Ré, écrit au comte Claude de Beauharnais : « vous ne sauriez faire un meilleur emploi de vos fonds. »

À la fin du XVIII^e siècle, la question ne se posait plus, le déclin du commerce du sel rétais aggravé par les guerres de l’Empire entraînait la faillite de nombreux négociants rétais et une clientèle qui trouvait son bonheur auprès d’autres sources d’approvisionnement. Un siècle plus tard, des récoltes sont restées sur les bossis, sept, huit, voire onze années avant de trouver preneurs à vils prix.

4) Axe 3, les sociétés littorales

A) L'arrivée et la diffusion des produits exotiques à travers les inventaires dans le pays de Brouage aux XVII^e et XVIII^e siècles. Précocité, régression, mutations

Sébastien Périssé, Jacques Péret

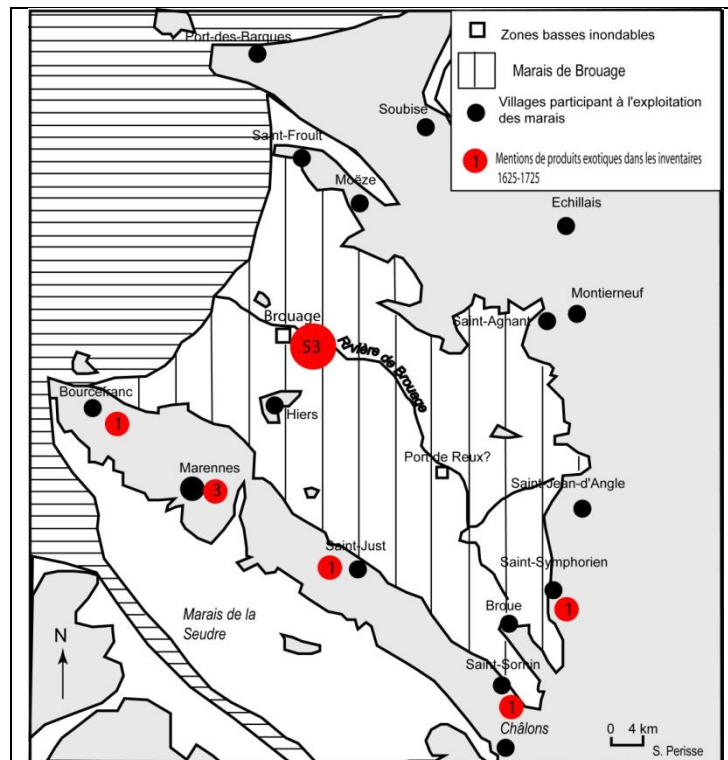
Le colloque NAOM tenu à Bordeaux en octobre 2019 a été une opportunité d'exploiter la base de données des inventaires constituée sur le Brouageais entre le XVI^e et le XIX^e siècle et de constater l'ouverture maritime internationale du port de Brouage à son apogée. Cette présente étude s'appuie sur près de 600 inventaires entre la fin du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Dès la fin du XVI^e siècle, d'après les dires de Nicolas, le port de Brouage est en relation avec les ports de Flandres, des Îles Britanniques, de la Baltique mais aussi du Brésil et du Canada¹⁵⁸. Ceci se retrouve à travers quelques actes notariés comme le déchargement de vingt coffres de « sucre de Barbarie » à Brouage en juillet 1574 ou par l'achat, sur les quais de Brouage, de 40 à 50 peaux d'orignal par le marchand Etienne Dalguerdy en novembre 1638¹⁵⁹.

Sur un total de 589 inventaires, 8% comportent des mentions de produits exotiques avec une différence très marquée entre Brouage et les villages circumvoisins ; Brouage comptant près de 90% de ces mentions. La part de ces inventaires comportant des produits exotiques atteint environ 20% entre 1675 et 1715 alors qu'elle était de fois moindre sur les 5 décennies précédentes : 18 mentions sur 196 inventaires entre 1625 et 1675. Cette forte augmentation est sans doute liée à la politique maritime de Colbert et à l'intensification des échanges transatlantiques. En revanche, après 1715, cette proportion de denrées et objets exotiques dans les inventaires s'effondrent du fait de la montée en puissance de l'arsenal de Rochefort, nombre étant détenus par des officiers de la marine ou de la garnison. Ce sont eux qui ramenaient ces denrées au port de Brouage à l'image du canonier dans les vaisseaux du roi Jean Barrau en 1680 qui ramène de la cassonade ou encore de Paul Bazac, fils du chirurgien major de Brouage, établi aux « isles de l'Amérique » et qui a envoyé nombre de coquillages exotiques à son père¹⁶⁰.

¹⁵⁸ Nicolas ALAIN, *De santonum regione et illustrioribus familis*, Paris, Audebert, 1598, p. 15

¹⁵⁹ Archives départementales de la Charente Maritime, 3 E 150, fol. 472r^o-v^o, acte du 8 juillet 1574 ; 3 E 20/67, acte du 24 novembre 1638.

¹⁶⁰ Archives départementales de la Charente Maritime, 3 E 20/37, acte du 30 octobre 1680 ; 3 E 20/43, acte du 4 août 1699



Répartition géographique des inventaires comportant des mentions de produits exotiques (1625-1725)

Parmi les objets et denrées présentes dans les inventaires, on retrouve chronologiquement les peaux issues de la trappe canadienne : peau d'original, bandoulière de mousquet en peau de phoque (« loup marin »), un vieux caleçon en peau de loutre, des manchons et chapeaux de castor... Dans cette première moitié du XVII^e siècle, le tabac est très présent dans les inventaires et ce, plusieurs décennies avant les ordonnances royales et la mise en place du monopole d'Etat. Ce tabac se retrouve aussi bien chez des marchands, des marins ou des artisans ; il provient aussi bien de Saint-Domingue (« tabac commun ») que de la région de la Chesapeake en Virginie anglaise. Depuis le Brésil, un peu de bois est échangé exclusivement pour la confection de crucifix tel celui du curé de Moëze « de brésil noirci garnie de petits morceaux de nacre de perle¹⁶¹ ». Sucre, café et thé ainsi que la vaisselle de porcelaine et de faïence (parfois importée de Hollande) pour les servir abondent dans les inventaires des familles les plus aisées de Brouage. Enfin, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, les tissus en coton et les coquillages employés à usage décoratif se multiplient, surtout les « indiennes de coton » dont les couleurs chamarrées et le prix modique provoquent l'adhésion de l'ensemble des populations que ce soit à Brouage ou en dehors. Quant aux coquillages, il s'agit pour l'essentiel « d'escailles de burgaud de mer de diverses grandeurs », à savoir des variétés de

¹⁶¹ Archives départementales de la Charente Maritime, 3 E 3102, acte de 1639-+

citarium pica et *lobatus gigas*. Ils sont exposés sur les manteaux des cheminées, dans des galeries mais manifestement pas dans une optique de cabinet de curiosités.

Car, à travers ces objets, il s'agit de démontrer son aisance sociale, d'impressionner l'autre par la possession d'objets qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne peuvent acquérir. A ce titre, les fauteuils des salons garnis de toiles d'indiennes, les tabatières, les services à thé en porcelaine, les coquillages, les chapeaux en peau de castor jouent ce rôle et sont bien mis en évidence dans les pièces où l'on va recevoir des visiteurs.

Dans cette possession d'objets exotiques, en particulier dans la première moitié du XVII^e siècle, on peut s'interroger sur le rôle joué par la communauté flamande de Brouage. Selon Krzysztof Pomian, l'ouverture au monde et le goût pour l'exotisme sont beaucoup plus affirmés dans les Provinces Unies qu'en France. Or, en suivant cette piste, on se rend compte que dans les inventaires du pays de Brouage, parmi ceux mentionnant des objets flamands, 70% comportent aussi des produits ultramarins entre 1600 et 1650, et plus de 50% entre 1650 et 1675. Par la suite, le pourcentage descend en dessous des 20%. Certes, le goût du luxe se traduit par la possession d'objets insolites quelques soit leur provenance ; mais dans plusieurs cas, ces inventaires montrent bien qu'il s'agit de familles flamandes et pas uniquement de gens aisés qui collectionneraient des objets flamands et exotiques pour démontrer leur ouverture sur le monde. Cette hypothèse n'est donc pas à négliger.

Avec la sédimentation du golfe de Brouage, la diminution du commerce du sel et l'essor de l'arsenal de Rochefort, la présence d'objets exotiques dans le golfe s'estompe rapidement au XVIII^e siècle. Rapidement, une paupérisation gagne les populations du pays de Brouage et la faïence basique ainsi que la vaisselle d'étain se substituent aux objets plus raffinés rencontrés lors de l'apogée du port de Brouage.

B) Les gens de mer du quartier de Marennes face à la culturelle matérielle atlantique au XVIII^e siècle

Thierry Sauzeau

Au XVIII^e siècle, les gens de mer du quartier de Marennes en Saintonge se sont retrouvés entraînés dans les rouages de l'économie atlantique. Répondant à l'appel des armateurs, ils ont fourni 15 à 20% de la main d'œuvre, à bord des navires longs courriers à La Rochelle et surtout Bordeaux. Cette population de 600 à 700 adultes se caractérisait par son mode de vie, marqué par un nomadisme pendulaire en direction des grands ports, d'où ils cinglaient pour l'outre-mer avant d'y débarquer et de reprendre la route des bords de Seudre et du coureau d'Oléron où ils résidaient. La culture matérielle des villes portuaires et des escales ultra marines leur était familière. Leur condition économique de salariés leur offrait un avantage comparatif sur leurs voisins ruraux en Saintonge maritime : ils pouvaient acquérir à prix d'argent des objets du quotidien inconnus ou bien hors de prix pour les terriens. À partir d'une centaine d'inventaires après-décès instrumentés à la fin du XVIII^e siècle à Marennes, La Tremblade ou Saujon, il est alors possible d'étudier la pénétration des objets, des matières et des denrées dans les intérieurs de ces gens de mer ruraux.

L'échantillon mis à l'étude est représentatif d'une stratification sociale dont le caractère commun de l'inventaire après décès, quel que soit le milieu d'origine, garantit leur fiabilité. Au sommet de la hiérarchie, on rencontre 20% de bourgeois (capitaines, officiers de marine) présentant des patrimoines mobiliers très diversifiés, dont l'inventaire moyen s'élève à plus de 2.000 livres tournois (lt.) Un cran au-dessous, la catégorie chère à Pierre Goubert des « économiquement indépendants » représente 40% de l'échantillon et rassemble les maîtres (d'équipage, de barque, au charpentage ou encore à la tonnellerie). Leur inventaire moyen s'établit dans fourchette de 1.000 à 2.000 lt. Au bas de la hiérarchie, on a 40% de dépendants (matelots, marins, mariniers, pêcheurs) dont l'inventaire moyen est fixé la barre des 1.000 lt.

Avec le secours d'une base de données relationnelle, on peut alors explorer ces inventaires et tirer quelques grands ordres de grandeur.

Ainsi la répartition par grands types d'articles inventoriés au sein des patrimoines mobiliers (literie, linge, mobilier, vaisselle et objets) révèle l'existence d'un confort commun aux gens de mer. Certes, les plus humbles investissent 70% de leurs capital dans le literie et les meubles, et encore 20% dans le linge, mais l'assortiment des articles possédés admet la présence de vaisselle et d'objet en quantité (et en valeur) plus importante que chez leurs voisins sauniers,

paysans ou manouvriers. Ces mêmes proportions sont respectées au sein de la catégorie intermédiaire, qui investit un peu plus dans le linge (25%) ce qui réduit d'autant la part de la vaisselle et des objets. La bourgeoisie maritime se démarque des catégories inférieures, en investissant 20% de son patrimoine mobilier dans les objets de toutes sortes, 20% dans le linge et 10% dans la vaisselle.

Le mobilier est le mode d'expression de l'exotisme chez les plus riches. La grille de lecture peut croiser deux critères : les essences dont les meubles sont faits et l'usage du mobilier. Chez les capitaines, on trouve 15% d'essences exotiques (bois des îles, acajou) qui correspondent à un mobilier ostentatoire et destiné à recevoir, car placé dans les pièces de réception des demeures dont l'organisation est complexe (cabaret, fauteuil, tables et tablettes). Cette même habitude pénètre plus timidement chez les indépendants qui possèdent ces mêmes meubles dans la proportion de 5% de leur propriété. La vaisselle suit le même chemin. Chez les plus riches, 15% du vaisselier est dédié à des consommations exotiques (thé, café, chocolat) et les matériaux tels que la porcelaine ou le gré s'y distinguent. Le seuil de 5% pour ces mêmes objets s'applique aux intérieurs de la catégorie intermédiaire. Il est néanmoins un marqueur maritime qui transcende les strates sociales : la possession de vaisselle de faïence (60 à 80% du vaisselier selon les catégories). Matériaux de fabrication urbaine (La Rochelle, Bordeaux) cette faïence confirme le caractère extra territorial de la consommation des gens de mer, en dépit de leur résidence rurale et en raison de leur fréquentation ordinaire des villes.

Quant au costume, seuls 41 documents donnent une idée de la garde-robe des foyers de gens de mer : 13 bourgeois, 15 indépendants et 13 dépendants. Au-delà des distinctions sociales, marquées par la qualité et la quantité des effets possédés, l'impression qui en ressort est genrée : filles, femmes et veuves de marins adoptent des tenues, colorées ou à motifs, et de qualité (cotonnades, étamines, indiennes) sans commune mesure avec les dames du littoral saintongeais. Enfin, la culture urbaine et exotique des gens de mer de la Seudre passe par la possession d'objets. On compte 34 inventaires qui recèlent 122 objets décoratifs, techniques, culturels ou symboliques de l'accès au superflu. Des cadres, des gravures et des cages à oiseaux apportent une touche de fantaisie dans les intérieurs. La présence de boussoles, baromètres, cartes marines, compas, octant ou montres distingue les marins des autres riverains de la mer des Pertuis. On trouve également des cafetières, moulins et boîtes à café, thé ou poivre et autres tabatières qui s'accordent avec les éléments de vaisselier attestant de consommations superflues. Livres et volumes avec leurs thèmes ne sont enfin pas rares dans ces intérieurs maritimes ruraux.

De la sorte, il apparaît clairement que la société littorale du XVIII^e siècle maintenait, au sein du groupe particulier des gens de mer, cet attrait pour l'exotisme et les modes venues des villes portuaires qui était commun aux siècles précédents, quand une large part de la société saintongeaise maritime profitait du dynamisme de Brouage et des échanges dont la cité de Champlain bénéficia.

C) La céramique du comblement d'un puits (Structure 49) brouageais (site du square Champlain)

Fabienne Chiron, céramologue Eveha

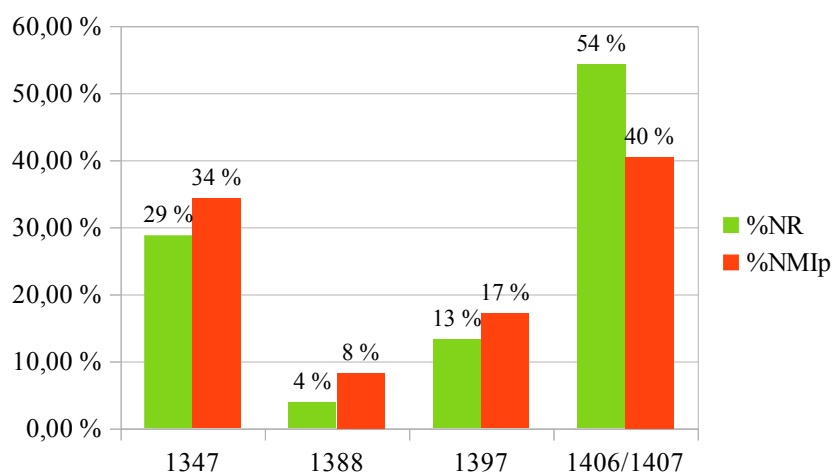
Dans le cadre du projet de publication coordonné par Alain Champagne sur les recherches menées de 2003 à 2010 sur le site dit du square Champlain puis de la Maison Champlain à Brouage, l'étude de plusieurs lots de céramique issus de la fouille de 2003 dirigée par Karine Robin semblait pertinent. Elle s'insère dans la dynamique du projet plus global d'étude des conditions de vie dans le marais de Brouage. De fait, elle profite des grosses recherches sur les inventaires après-décès réalisés depuis plusieurs années et dont un nouvel extrait est ici présenté. La fouille du square Champlain portait sur de grosses maisons recouvrant plusieurs parcelles installées en front de rue. La maison A couvrait au moins 4 parcelles, pour une surface au sol de plus de 170 m². Elle est située dans le quartier nord-ouest de la ville, non loin du clos du gouverneur et du port, mais dans une zone un peu basse et qui semble avoir été assez longtemps en eau. De cette maison, 3 ensembles clos, ont été choisis pour cerner le profil du vaisselier brouageais en fonction de leur intérêt chronologique. Nous y trouvons :

- Un puits nommé, structure 49-2003, localisé dans le jardin 7 de la maison A (US 1347-2003, 1388-2003, 1397-2003, 1406-2003, 1407-2003, 1436-2003),
- Un second puits, nommé structure 59-2003, installé dans une petite cour (cour 10) indépendante de la grande maison A (US 1496-2003 et 1497-2003), un peu plus tardif que le précédent
- Des latrines, nommées structure 20-2003, installée dans une venelle publique,
- Et pour finir deux couches dépotoirs US 3040 et 3008 toutes les deux localisées dans une grande cour à l'abandon (cour 5) en fin de période d'occupation.

La structure 49-2003 présentée dans cette contribution est un échantillon de l'étude actuellement en cours. Il s'agit d'un puits localisé dans une cour ou un jardin à l'arrière de la maison A. Son creusement circulaire (diamètre : 0,78 m), est constitué de deux tonneaux emboîtés installés dans une fosse qui descend jusqu'à l'argile grise du marais, le bri. Il atteint 2,45 m de profondeur¹⁶².

Les cinq couches constituant son comblement (US 1347) ont livré un ensemble céramique de 1753 tessons pour 146 individus pondérés parmi lesquels 86 ont été identifiés à une forme.

162 ROBIN K., *Brouage, Square Champlain*, rapport de fouilles programmées (opération 2003), 2004, p. 27-31.



Tab. 1 : répartition des NR et des NMIp en pourcentage

Au cours de la fouille ou de la post-fouille¹⁶³, une partie des US 1406-2003 et 1407-2003 a été regroupée et de nombreux collages ont été observés. En conséquence, nous avons choisi de traiter ces deux us en un seul lot. Celles-ci représentent plus de la moitié des tessons (54 % du NR) et un peu moins d'un tiers des individus (46 % NMIp) découverts dans ce comblement. Le reste se répartit au sein des 3 autres couches, l'us 1347-2003 étant la mieux documentée (Tab. 1).

Il apparaît sur la stratigraphie, que les deux couches du fond du puits (us 1406-2003 et 1407-2003) sont contemporaines de son utilisation, ce que vient également suggérer le nombre exceptionnellement important de fonds de cruches qui y gisaient. Les couches 1388-2003 et 1397-2003 constituent le comblement du puits alors que l'us 1347-2003 est un sol qui a scellé cet aménagement.

C.1. Un premier état

Les couches localisées dans le fond du puits (1406-2003 et 1407-2003) qui correspondent à de la vase et du sable ont livré un total de 950 tessons pour 59 individus dont 44 ont été identifiés à une forme.

Toutes les céramiques issues de ces couches sont soit associées à une surface uniquement lissée, soit à une glaçure. Elles ont été regroupées au sein de 10 groupes techniques parmi lesquels 4 au moins (GT 12d, 12g, 12h, 12j) peuvent être attribués à une production régionale,

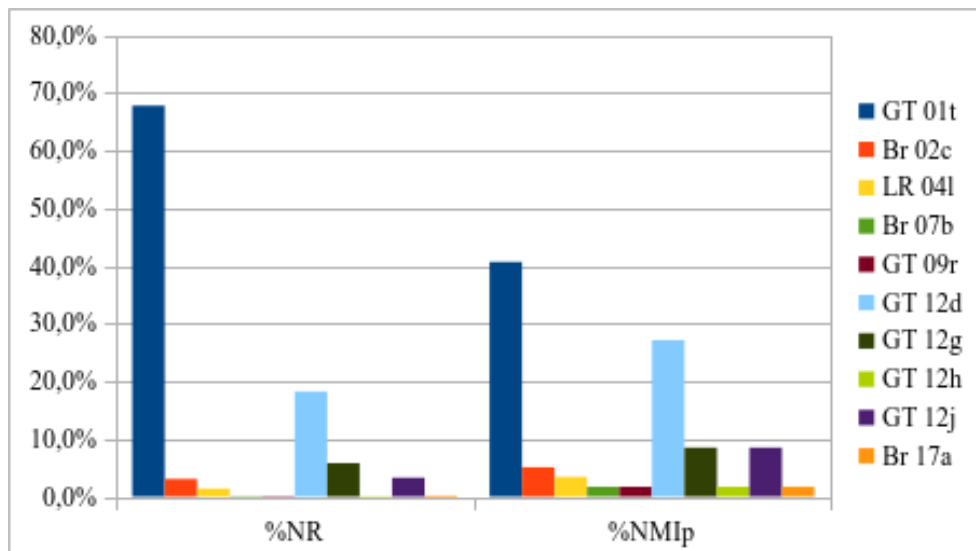
¹⁶³ Lors de la post-fouille, le traitement du mobilier céramique, en particulier, la phase de remontage, les dessins et le DAO ont été réalisés par Bruno Zélie.

localisée à La chapelle des Pots ou dans les environs, seuls ateliers connus, à la fois par les sources écrites et archéologiques, pour cette période (Tab.. 2). Les pâtes possèdent une couleur beige à rosée, fine et douce au toucher dans le cas des groupes GT 12d, 12h et 12j et sont associées à une glaçure sur une face, deux faces ou sur engobe. Le groupe GT 12j apparaît à la fin du XVI^e siècle. Quant au groupe 12g, la pâte est généralement blanche associée à une couverte aux « oxydes fondus ». Cette production locale, tous groupes techniques confondus, représente 27 % des fragments et 46 % des individus.

Le groupe dominant en termes de restes (68%) correspond au GT 01t. Il s'agit d'un groupe technique rassemblant des céramiques à pâte plutôt beige ou rosée lissées sur la surface externe et dont on ne connaît pas l'origine exacte. En effet, visuellement, les pâtes sont proches de celles connues en Saintonge mais aussi de celles connues en Gironde (Sadirac). En quantité d'individus, celui-ci se situe juste en dessous des productions régionales (41%). La proportion de ce groupe, comparée à d'autres contextes, est ici singulièrement élevée.

Les autres productions, mineures au regard des groupes précédents (moins de 5 individus), sont des importations dont les zones d'origine supposées sont plus lointaines ou inconnues. Des pâtes, sableuse de couleur beige (Br 02c) ou moyennement fine de couleur orange (Br 04c), nous orientent vers des productions vendéennes. Elles sont associées à une glaçure jaune ou verte. Une autre production à pâte sableuse, présente dans les contextes régionaux à la période moderne (Br 07c) est issue d'une zone de production encore non localisée tandis que le récipient du GT 09r, illustré par un seul fragment de panse à pâte assez grossière et granuleuse recouverte d'un engobe blanc externe est caractéristique des productions d'amphores de la péninsule ibérique. Ce type de récipient transportant de l'huile ou d'autres denrées n'est pas rare sur les sites de la façade atlantique, notamment à Brouage ou La Rochelle. Mentionnons également la présence d'une pâte fortement micacée (Br 17a).

La vaisselle de table (7 ind.) est la moins bien illustrée des catégories fonctionnelles avec 16 % des individus. L'assiette est caractérisée par une lèvre enroulée fine agrémentée d'un décor de bandes brune et jaune (oxydes) en alternance et disposées verticalement sur l'aile (Fig. 01, 1406-2003/1407-2003-04).



Tab. 2 : répartition des NR et des NMIP des us 1406-2003/1407-2003 en %

Les coupes (2 ex ; Fig. 01, n° 1406-2003/1407-2003-02) sont associées à une glaçure polychrome aux oxydes « fondus ». Un fond appartenant à une coupe ou éventuellement à une assiette¹⁶⁴, laisse voir un décor de traits à l'oxyde de manganèse (Fig. 01, n° 1406-2003/1407-2003-05). Ces récipients sont accompagnés de 3 cruches presque complètes pour le service des liquides.

La plus petite à fond plat (Fig. 01, n° 1406-2003-11) et pâte rose possède 2 anses latérales, une opposée au bec tubulaire manquant et une anse en panier. Si la partie basse est juste recouverte d'un engobe blanc partiel, en revanche sur la partie haute vient s'y superposer un décor de traits d'oxydes disposés de manière anarchique. Cette partie est recouverte d'une glaçure plombifère de couleur jaune.

Quant aux deux autres, elles possèdent le même profil à savoir une panse ovoïde sur piédouche (manquant), avec 2 anses latérales, une anse opposée au bec tubulaire et une anse en panier (Fig. 02, n° 1406-2003-09 et 10). La pâte blanche est fine et recouverte à l'extérieur d'une glaçure aux oxydes « fondus ». La panse porte un décor de médaillons d'applique figurant des masques, personnages, animaux, végétaux, décors géométriques et le monogramme IHS. La cruche n° 10 porte sous son pied le nombre « XII » incisé dans la pâte. Ces vases richement décorés témoignent d'un niveau de vie élevé et des exemplaires proches sont connus en Saintonge au cours des XVI^e-XVII^e siècles¹⁶⁵.

¹⁶⁴ La partie conservée est trop petite pour faire une évaluation fiable du diamètre.

¹⁶⁵ HUGONNIOT (J.-Y.) - *Terres de Saintonge, L'Art de la poterie XII^e-XIX^e s.*, p. 69, 75, n° 163.

La vaisselle de préparation et de stockage des denrées est la mieux représentée dans ce contexte avec 48 % des individus. Ainsi, 15 cruches d'un volume relativement imposant et dont la surface n'est pas recouverte de glaçure laissant aux parois toute la porosité nécessaire à la conservation de la fraîcheur de l'eau illustrent cette tâche quotidienne qu'était le puisage de l'eau et son acheminement vers la cuisine où elle était stockée (Fig. 03). L'exemplaire le mieux conservé, puisque complet, possède un bec tubulaire avec une large anse opposée. L'amorce d'une anse en étrier a été observée sur la partie supérieure de la lèvre. Cette forme n'a trouvé de comparaison ni dans le répertoire saintongeais, ni dans le répertoire girondin. Des éléments de becs rapportés suggèrent la présence de formes similaires à la cruche n° 1397-2003-01 (Fig. 6). Hormis, une autre lèvre dont l'anse est ornée d'un poinçon rectangulaire (n° 1406-2003-06), les autres cruches ne sont représentées que par des fonds qui traduisent des tailles différentes.

Elles sont accompagnées d'un grand pichet de type 12-2¹⁶⁶, à bec étiré et recouvert d'une glaçure verte à cet endroit (Fig. 04, n° 1407-2003-04). Dans un autre registre, apparaît à côté des vases à eau les restes d'une jarre provenant de la Péninsule Ibérique. Ces vases, bien que peu nombreux, ont été reconnus sur des épaves comme la Sainte Dorothée échouée en 1693 à l'entrée de la rade de Villefranche ou sur des sites entrant dans le réseau commercial espagnol. Ainsi, plusieurs autres ports de la façade atlantique comme La Rochelle ont livré des fragments d'amphores ibériques¹⁶⁷. Elles contenaient généralement de l'huile d'olive ou des olives confites et parfois du vin.

Dans ce registre, entre également un pot de type 16-1, variante 1, qui ne peut être attribué à la céramique culinaire en l'absence de traces de cuisson. Utilisé peut-être pour le service, la conservation des denrées ou dans la préparation des repas, on le rencontre dans les contextes rochelais entre le milieu et la fin du XVI^e siècle¹⁶⁸. Enfin, parmi les 3 jattes qui viennent compléter ce répertoire, l'une est proche du type 1-7 et associée à une glaçure verte (Fig. 04, n° 1406-2003/1407-2003-03), tandis qu'une autre, à lèvre verticale en amande et gorge interne, équipée d'une anse panier est dénuée de glaçure, hormis quelques points sur l'anse (non ill.). Relativement rare sur les sites, cette dernière forme peut être attribuée néanmoins à des ateliers saintongeais¹⁶⁹.

166 Référence à la typologie du Centre-Ouest, site I-Céramm <http://iceramm.univ-tours.fr/bdforme.php?region=1#61>

167 Atlas PALM : http://www.atlaspalm.fr/fr/s16_sainte-dorothea.html # NORMAND E. *et alii*, « Présentation du PCR « Production et consommation de la céramique en pays charentais XVe-XVIIe siècle » et ses premiers résultats », dans BOCQUET-LIENARD A, FAJAL B., *À propo[t]s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest (XIVe-XVIIe s.)*, tables-ronde du CRAHM, 2007, Université de Caen, Brepols, p. 45.

168 Information E. Normand.

169 HUGONOT J.-Y., *op. cit.*, p. 182-183.

La vaisselle culinaire est illustrée par 16 pots, soit à une anse, soit à deux anses. Hormis un pot de type 12-6 (Fig. 04, n° 1406-2003/1407-2003-01), les premiers sont essentiellement représentés par le type 13-6 (11 ex.) qui est la forme la plus commune aux XVI^e-XVII^e siècles (Fig. 04, n° 1407-2003-01). Parmi ceux-ci, un exemplaire possède deux anses (Fig. 04, n° 1407-2003-02). Ils sont accompagnés par 4 autres pots de type 21 caractérisés par des fonds bombés ou légèrement aplatis. Le premier avec une lèvre en bourrelet à gorge interne peut être attribué au type 21-6 (Fig. 05, n° 1407-2003-03). Il est dépourvu d'élément de préhension mais est associé à une glaçure verte interne et un décor de bandes verticales rapportées décorées à la molette. Le deuxième est muni d'une anse rubanée qui s'attache à la lèvre (Fig. 05, n° 1406-2003-08). La glaçure verte partielle interne tapisse la lèvre et le fond. Le troisième n'est représenté que par un fond.

Le dernier pot appartient au type 21-5 (Fig. 05, n° 1406-2003-07). Les deux anses à section circulaire s'attachent à la lèvre oblique et longue avec un ressaut interne. Le fond est bombé et la surface interne accueille une glaçure jaune. La pâte sableuse ne renvoie pas aux productions saintongeaises même si on la rencontre sur d'autres sites régionaux de la période moderne. Il s'agit vraisemblablement d'une production provenant de la Vallée de la Garonne (Toulouse ou Cox)¹⁷⁰. Ce petit gabarit évoque le type le plus ancien des XVI^e et XVII^e siècle.

Le répertoire issu de ces deux couches du fond du puits contemporaines de son utilisation est caractérisé par un ensemble de 950 tessons et 59 individus. La singularité de ce contexte réside dans la proportion importante de la vaisselle de préparation des denrées et leur conservation (48 % de l'ensemble). Les vases (16 ex.) en relation avec le puisage de l'eau ou son service y sont particulièrement bien représentés avec 43 % des individus toutes catégories fonctionnelles confondues. Leur présence illustre bien l'utilisation de cet espace.

Si la vaisselle de table, d'origine locale, se fait discrète, puisqu'elle représente seulement 16 % de l'ensemble, avec un répertoire de formes restreint, sa qualité est en revanche remarquable. La vaisselle culinaire, avec 36 % des individus, se situe dans le même mouvement avec un répertoire relativement pauvre puisque constitué uniquement de pots.

Cet ensemble révèle un approvisionnement essentiellement local et régional, bien que quelques éléments exogènes y figurent.

170 BOCHER Y., HANUSSE C., « Aperçu sur le vaisselier de terre cuite bordelais au XVII^e siècle : les céramiques bordelaises découvertes lors de l'aménagement du Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur à Bordeaux. », *Revue Archéologique de Bordeaux*, tome LXXXII, 1991, p. 53-112.

D'un point de vue chronologique, bien que quelques vases soient caractéristiques du XVI^e siècle ou de la fin de ce siècle (pot de type 21-6 ou 16-1, var. 1), l'essentiel des formes est en usage aux XVI^e-XVII^e siècles.

C.2. Le comblement du puits (US 1388-2003 et 1397-2003)

Les deux couches de comblements du puits sont constituées d'une couche de sédiments (us 1388-2003) et d'une couche de galets de lest (1397-2003)¹⁷¹. Elles totalisent 299 fragments de céramiques pour 37 vases (21 % des ind. issus de la structure). Nous avons observé des collages entre ces deux strates.

Le comblement offre une plus grande diversité de groupes techniques avec 14 pâtes différentes. Certaines sont communes à celles inventoriées précédemment (GT 01t, Br 02c, GT 12d, 12g, 12h et 12j, Br 17a). Mais quelques nouvelles pâtes viennent se rajouter à celles déjà inventoriées : une pâte fine de couleur blanche sans glaçure (BR 01e), des pâtes fines de couleur rose à rouge sans glaçure (Br 03a et 03d), une pâte sableuse de couleur beige à rose sans glaçure (BR 06c), une pâte grossière avec glaçure, généralement associée à des vases de grande dimension (LR 11a), une faïence (LR 22p) et enfin, quelques pâtes de nature indéterminée (GT ind.).

On remarque qu'en terme d'individus les productions saintongeaises sont les plus abondantes et que les individus du groupes GT 01t ne sont plus que 3 dont une cruche. Cette variation quantitative semble être en lien avec la nature des couches.

Les vases identifiables, issus de ces couches représentent légèrement plus d'un tiers des individus de cet ensemble (14 ind.). La **vaisselle de table** est illustrée par un seul fragment de réchaud de table attribuable aux productions saintongeaises (non ill.). Les récipients en relation avec **la préparation des denrées et leur conservation** sont également peu nombreux (3 ind.). Il s'agit d'une cruche de grande taille avec un bec verseur rapporté sur la panse découpée et opposé à une anse large et verticale ainsi qu'une anse en étrier. Un poinçon en forme d'étoile figure à la jonction anse/lèvre (Fig. 06, n° 1397-2003-01). Cette forme de cruche est connue dans les contextes bordelais du XVI^e siècle, en particulier dans le comblement du fossé fouillé Place de la Victoire et daté de la seconde moitié du XVI^e siècle¹⁷². Elle est accompagnée par 2

171 ROBIN K., *op. cit.*, p. 250

172 REGALDO-SAINT BLANCARD P., 1988, « Les fouilles de la Place de la Victoire : étude du matériel céramique provenant du fossé », *Revue Archéologique de Bordeaux*, tome LXXIX, p. 84, fig. 8 et p. 88.

jattes dont les formes sont bien connues dans le répertoire saintongeais des XVI^e-XVII^e siècle. La première réalisée dans une matrice argileuse fine (GT 12d) possède une lèvre éversée en amande avec rainure interne (Fig. 06, n° 1388-2003-02), tandis que la seconde est confectionnée dans une pâte grossière (Fig. 06, n° 1397-2003-02). De grande taille (diam. 30 cm), sa lèvre en bourrelet, munie d'un verseur retombe, facilitant la préhension du récipient. Sa paroi interne est associée à une glaçure verte.

La vaisselle culinaire est constituée de pots et d'une lèchefrite (non ill.). Sans surprise, les pots de type 13-6 sont les plus nombreux (8 ex. ; Fig. 06, n° 1397-2003-03), tandis qu'un autre réalisé dans une pâte micacée de couleur beige possède une lèvre oblique à section rectangulaire (Fig. 06, n° 1397-2003-04).

Les couches de comblement ont livré peu de mobilier et les vases correspondent à l'équipement en céramiques en usage aux XVI^e-XVII^e siècle en Saintonge.

C.3. Le sol 1347-2003

Selon les données de la fouille, le puits a été scellé par un sol (us 1347-2003) au cours de la première moitié du XVII^e siècle¹⁷³. Suite à des tassements, une partie de ce sol s'est retrouvé dans le puits. Cette couche a livré 504 tessons pour 50 individus dont 28 ont été identifiés à une forme, soit 56 % des vases de cette couche.

Les groupes techniques sont sensiblement les mêmes que pour les autres ensembles du puits, à savoir la prédominance des productions saintongeaises (GT 12d, 12h et 12j) avec 71 % des restes. On observe également l'absence ici du GT 12g. Elles sont suivies par le GT 01t qui représente 16 % des restes. La représentativité des autres groupes se situe en-dessous. Deux pâtes sont communes avec le comblement. Il s'agit de Br 01e et LR 11a. Enfin, 3 nouveaux groupes techniques figurent dans cette liste : une pâte fine de couleur brune (LR 01v). Cette pâte correspond à des productions originaires de Bretagne, probablement en position résiduelle dans ce contexte. On note également la présence d'une pâte fine de couleur rouge associée à une glaçure verte (LR 04i) ainsi qu'un fragment de grès (GT 21).

La vaisselle de table regroupe 7 individus parmi lesquels on trouve des assiettes (5 ex.), des coupes (2 ex.), des réchauds de table (3 ex.) et une cruche. Hormis une assiette qui ne relève pas des productions saintongeaises (Fig. 07, 1347-2003-03) mais probablement des productions

173 ROBIN K., *op. cit.*, p. 31.

du groupe Cox-Lomagne, les autres appartiennent au GT 12d et GT 12j. Les assiettes 1347-2003-05 (Fig. 07) et 1347-2003-08 (Fig. 07) à lèvre épaissie et gorge interne sont bien conservées et associées l'une à une glaçure jaune, l'autre à une glaçure verte. Une autre à lèvre simple est décorée de bandes perpendiculaires à l'aile réalisées aux oxydes (Fig. 07, n° 1347-2003-09). La dernière est un récipient peu profond dont seul le fond est conservé (Fig. 07, n° 1347-2003-10). Il porte un décor de traits (feuillage ?) d'oxyde de cobalt (bleu) et de manganèse (brun). Les coupes possèdent l'une des préhensions en forme de tenon (Fig. 07, n° 1347-2003-13) et une glaçure unie jaune sur la surface interne alors que l'autre, un peu plus grande est associées à un décor d'oxydes fondus (Fig. 07, n° 1347-2003-12). Un fond présentant les mêmes caractéristiques que la coupe n° 1347-2003-13 a été observé mais il n'y a pas de collage entre les 2 parties. Une petite cruche ou pichet, difficile de le déterminer puisque la partie supérieure est manquante, complète le répertoire de la vaisselle de table (Fig. 07, n° 1347-2003-15). On peut observer sur la panse ovoïde le départ d'un médaillon d'applique. Les glaçures verte et brune ont été déposées sur une couche d'engobe. Enfin, pour terminer, il faut mentionner le fond et les excroissances (Fig. 07, n° 1347-2003-04) appartenant à 3 réchaud de table différents.

La vaisselle de transport, conservation et préparation est constituée de 11 onze vases parmi lesquels les cruches sont toujours les mieux représentées (4 ex.), même si nous n'en avons que les fonds (Fig. 08, n° 1347-2003-16, 1347-2003-17). Elles sont suivies par les jattes (3 ex.). Celles-ci sont généralement de grande taille et peuvent être munies ou non d'éléments de préhension (GT 01t ; Fig. 09, n° 1347-2003-01, n° 1347-2003-02). La pâte fine et rosée n'est associée à aucun revêtement de surface pour ces 2 exemplaires, ce qui n'est pas le cas de la dernière recouverte d'une glaçure verte sur la surface interne (GT 12j ; Fig. 09, n° 1347-2003-11).

Les 2 premières jattes sont courantes dans les contextes bordelais du XVII^e siècle¹⁷⁴. Le bandeau long de la deuxième pourrait même restreindre la chronologie à la première moitié du siècle¹⁷⁵. Les 2 pots sont très différents. L'un est un pot de stockage de type 6-1 (LR 01v) d'origine bretonne (non ill.), daté des XV^e-XVI^e siècles¹⁷⁶. Ces pots de stockage ont été découverts à plusieurs reprises sur des sites saintongeais, telles la fouille rue Samuel Champlain

174 BOSCHER Y., HANUSSE C., *op. cit.*, p. 75-77 et fig. 14-15.

175 ROUZO-LENOIR Y., 2016, « Étude de la vaisselle céramique », dans Legaz A., *Îlot Santé Navale, Bordeaux, Gironde*. Hadès, Rapport final d'opération archéologique. Bordeaux, SRA Aquitaine, 2014; vol. 1, p. 95.

176 <http://iceramm.univ-tours.fr/bdforme.php?region=2#a>, Bretagne, forme 6-1.

à Brouage¹⁷⁷, celle du 3-5 bis rue du Duc¹⁷⁸ ou Rue de la Fabrique à La Rochelle, dans des contextes des XVI^e- XVII^e siècles ou un peu plus tardif. L'autre est un pot de type 16-1 (Fig. 09, n° 1347-2003-14). Des formes inhabituelles ont été également identifiées : il s'agit d'un égouttoir (Fig. 09, n° 1347-2003-06) et d'un tonnelet (Fig. 09, n° 1347-2003-07). Ces 2 récipients sont probablement issus d'un atelier saintongeais. Le tonnelet peut être rapproché des formes répertoriées dans cette région¹⁷⁹.

La vaisselle culinaire est exclusivement composée de pots de type 13-6 (6 ex.), tous issus de productions saintongaises (non ill.).

Dans cette couche, le répertoire des formes de la vaisselle de table et de la vaisselle de transport, conservation et préparation des denrées est plus diversifié que dans les contextes précédents. Si l'on écarte le pot de stockage breton, la plupart des récipients présents orientent la datation de cette couche vers les XVI^e-XVII^e siècles. Cependant, la jatte n° 1347-2003-02 pourrait nous permettre de resserrer la chronologie à la première moitié du XVII^e siècle.

CONCLUSION

Le comblement de ce puits est caractérisé par l'exceptionnelle abondance des vases liés à la préparation des mets, au transport/conservation et service de l'eau (41 % des individus) qui traduisent également la relation entre les espaces fouillés. La vaisselle de table apparaît ici comme le répertoire le plus indigent (22%) tandis que le répertoire culinaire (37%) presque exclusivement composé de pots.

Comme on pouvait s'y attendre, l'approvisionnement est largement tourné vers la Saintonge puisque 60 % des vases sont issus de ces ateliers régionaux. Parallèlement, une autre part de l'approvisionnement s'est faite probablement auprès des ateliers girondins (GT 01t) dont les mieux connus sont ceux de Sadirac. Il n'est toutefois pas exclu qu'une partie des vases de ce groupe aient été produits dans des ateliers régionaux ; il faudrait pouvoir procéder à des analyses chimiques. Les 10 % de vases restants, sont d'origines plus lointaines (vallée de la

177 CHIRON-CHAMPAGNE F., 2013, « La céramique », dans GISSINGER B., Brouage, Rue Samuel Champlain. Conseil Général de la Charente-Maritime, Rapport de fouille d'archéologie préventive (opération 2011), Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 2013, tome 2, Fig. 94, n° 89-b, Fig. 98, n° 08-a.

178 CHIRON F., 2014, « Étude de la céramique », dans GAUGÉ É., *3 et 5bis rue du Duc, La Rochelle (17)*, EVEHA, Rapport final d'opération archéologique préventive (opération 2012), Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 2014, 3 vol., vol. 1, p. 140, vol. 2, pl. 46, n° CER 025 et CER 042.

179 HUGONNIOT J.-Y., *op. cit.*, p. 176, n° 487.

Garonne, péninsule ibérique, Vendée) ou d'origine inconnue pour l'heure et sont certainement arrivés à Brouage avec les marins.

Au regard de tous ces éléments, nous pouvons proposer une chronologie de l'ensemble du puits se situant dans la première moitié du XVII^e siècle.

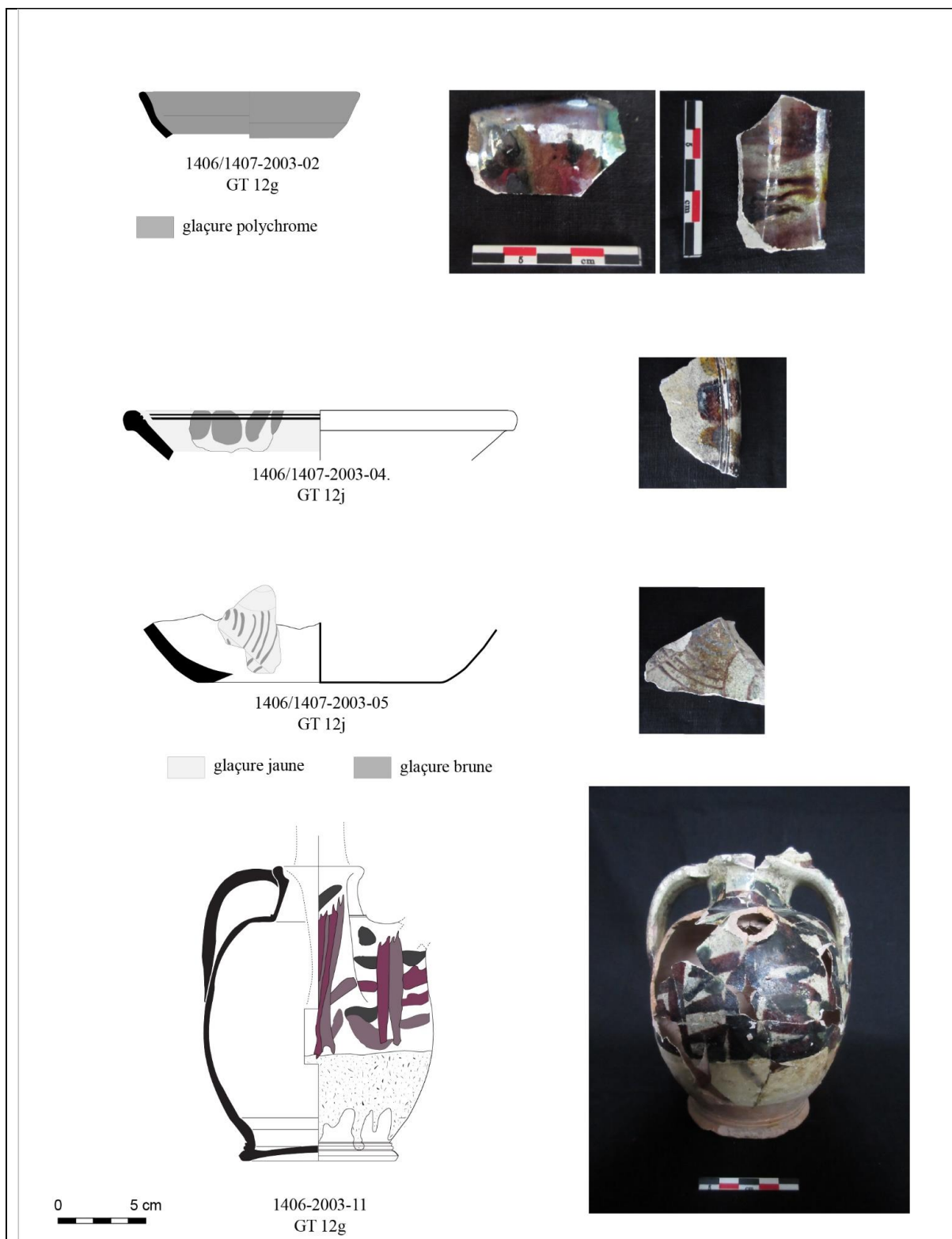


Fig. 01 : Brouage (Charente-Maritime), Maison Champlain 2003. Us 1406/1407, Str. 49. Première moitié du XVII^e siècle coupe de type ind. (1406/1407-2003-02), assiette de type ind. (1406/1407-2003-04), coupe ou assiette de type ind. (1406/1407-2003-05), cruche (1406-2003-11). Réal., et cl. Fabienne Chiron, Bruno Zélie.

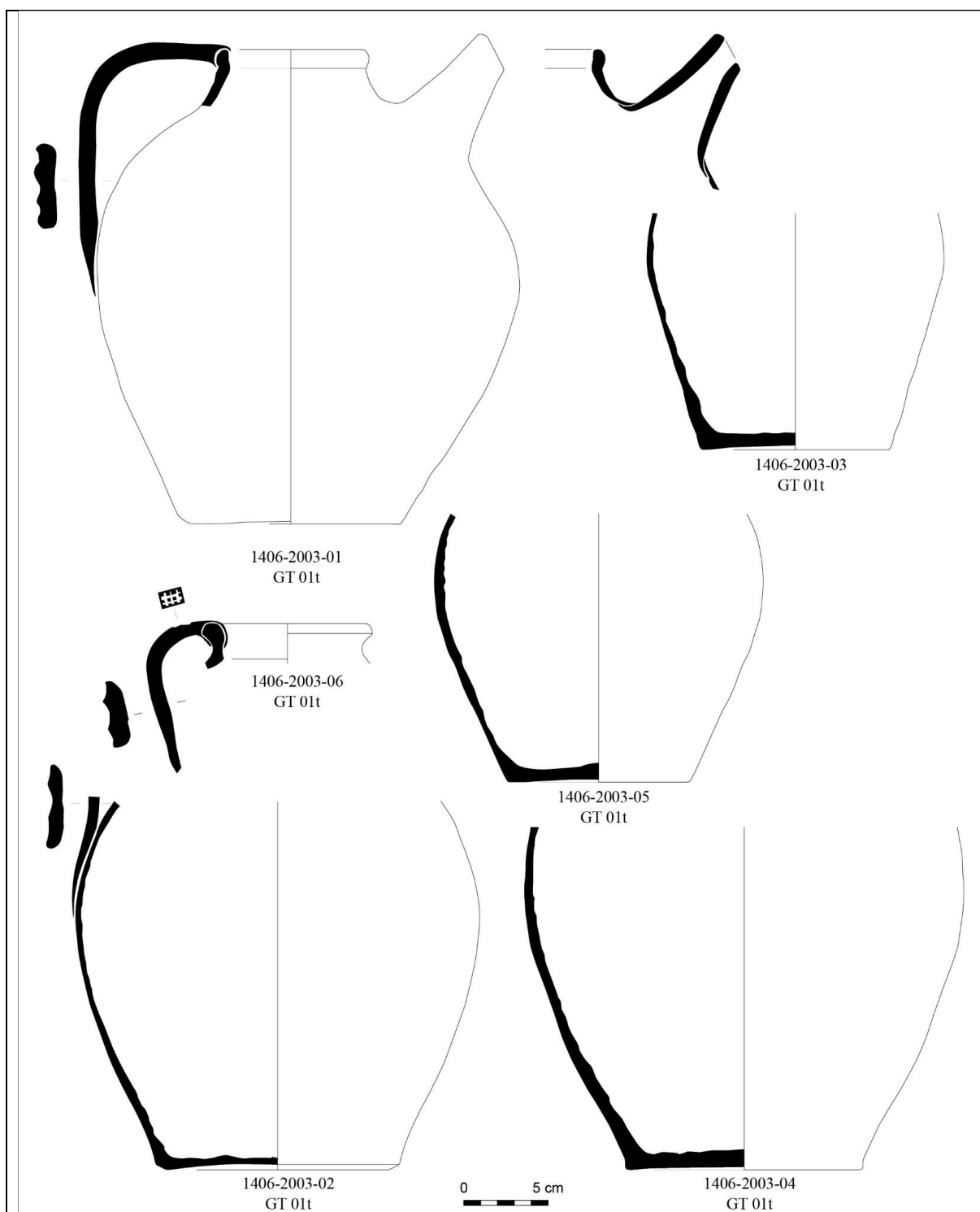
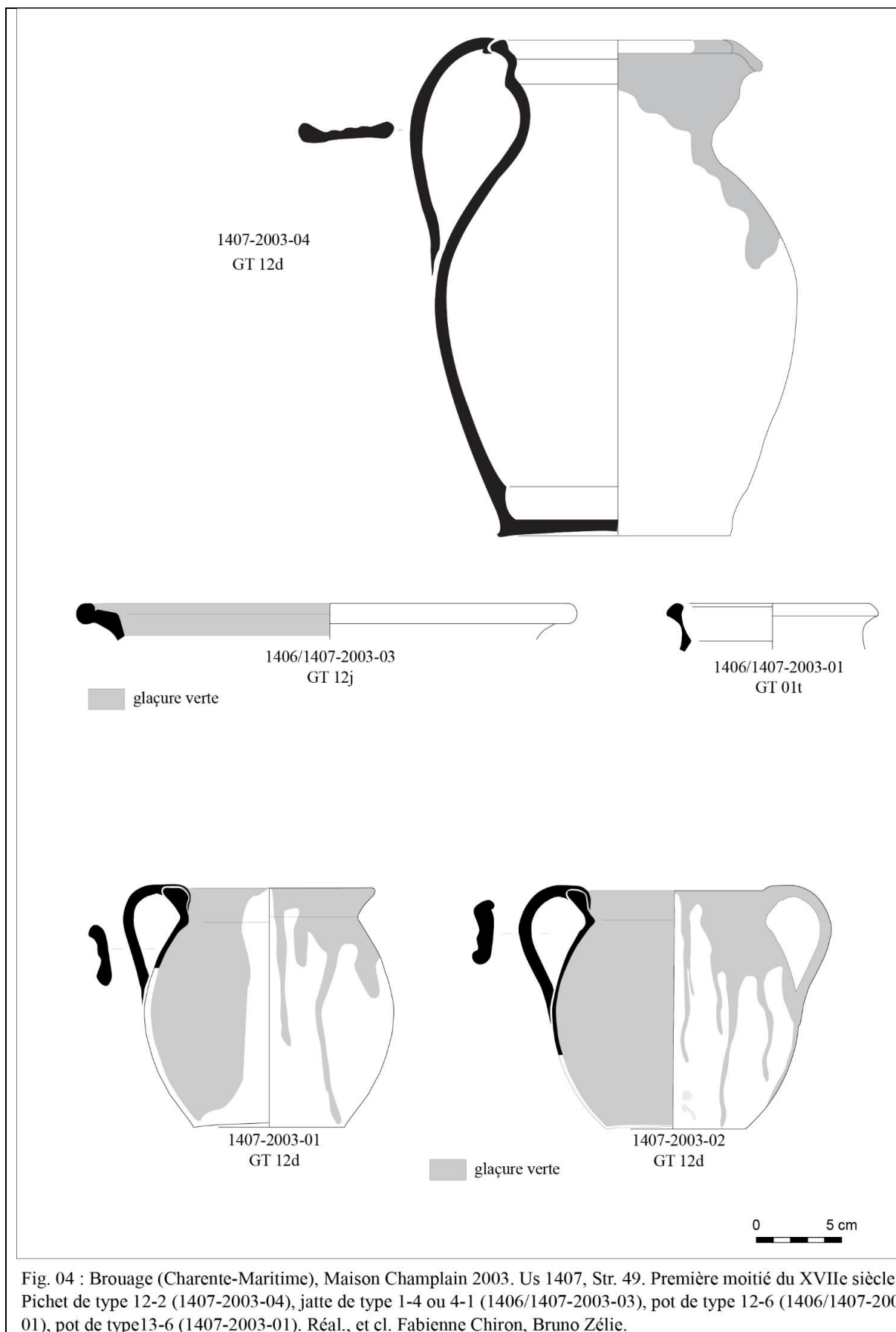
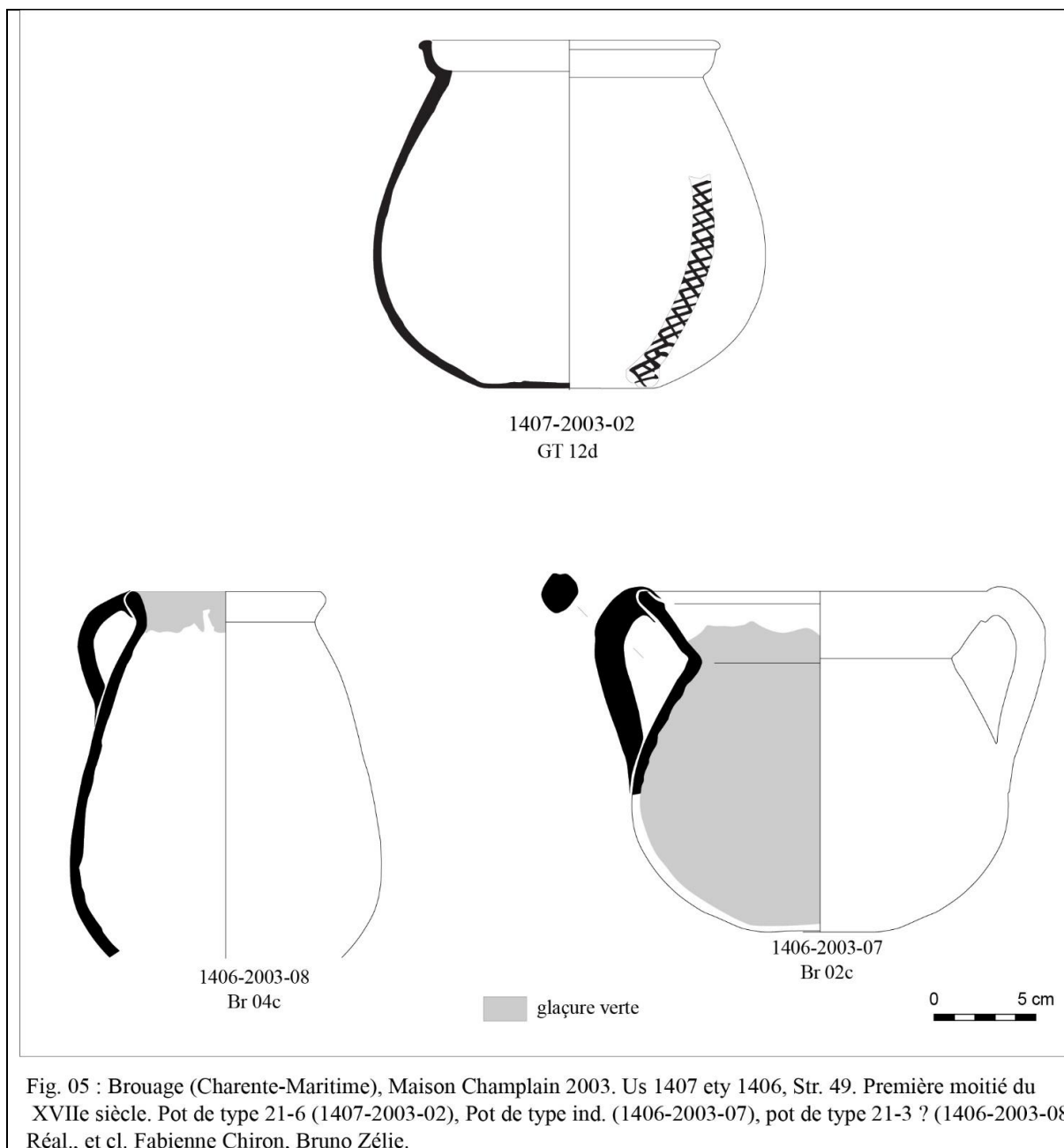


Fig. 03 : Brouage (Charente-Maritime), Maison Champlain 2003. Us 1406, Str. 49. Première moitié du XVIIe siècle.
 Cruche de type ind. (1406-2003-01), fond de cruche (1406-2003-02, 1406-2003-03, 1406-2003-04, 1406-2003-05), lèvre de cruche (1406-2003-06). Réal., et cl. Fabienne Chiron.





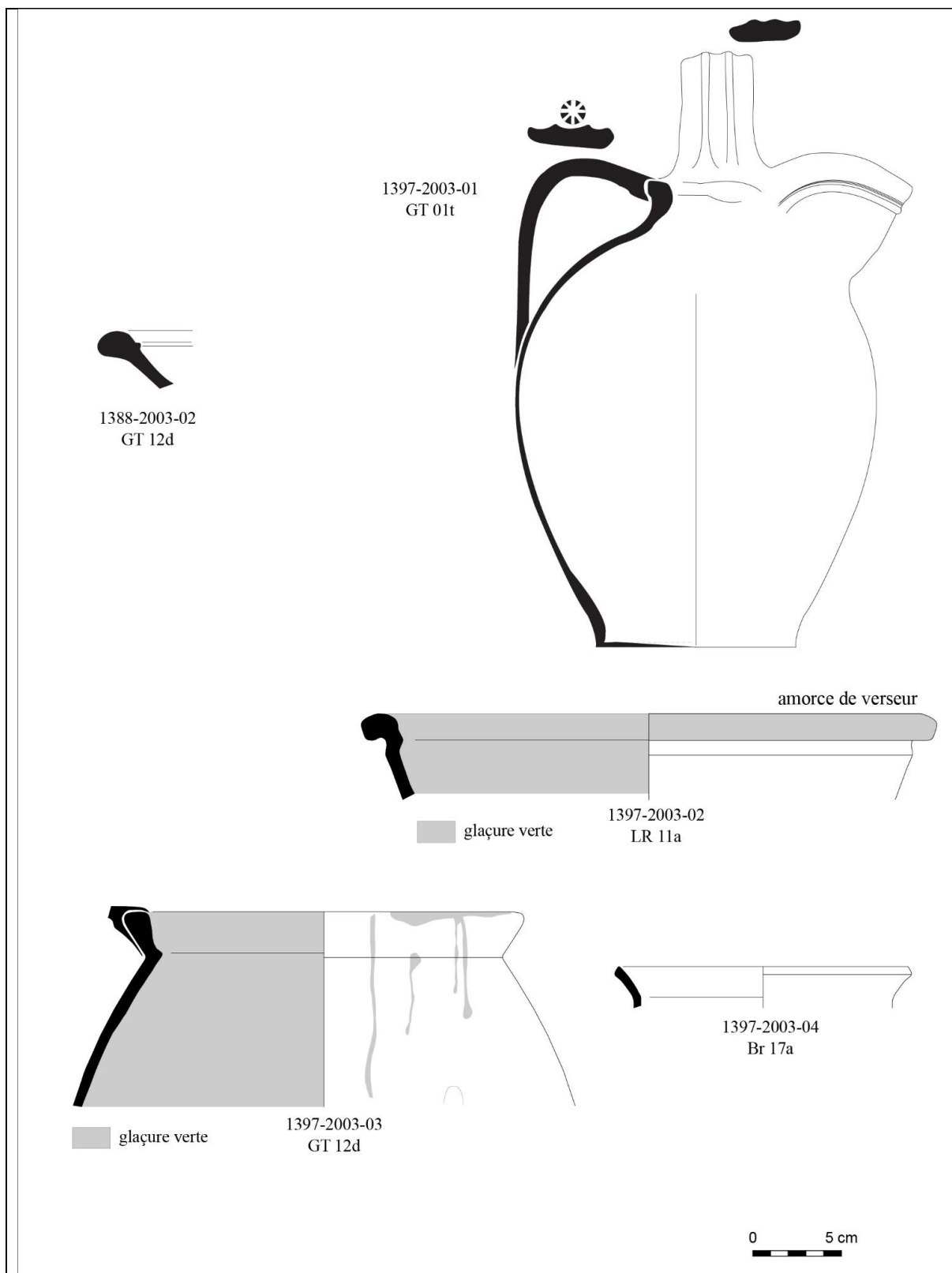


Fig. 06 : Brouage (Charente-Maritime), Maison Champlain 2003. Us 1397, Str. 49. Première moitié du XVIIe siècle
 Cruche de type ind. (1397-2003-01), jatte à lèvre en amande (1388-2003-02), jatte de type ind. (1397-02), pot de typ
 13-6 (1397-2003-03), pot de type ind. (1397-2003-04). Réal., et cl. Fabienne Chiron, Bruno Zélie.

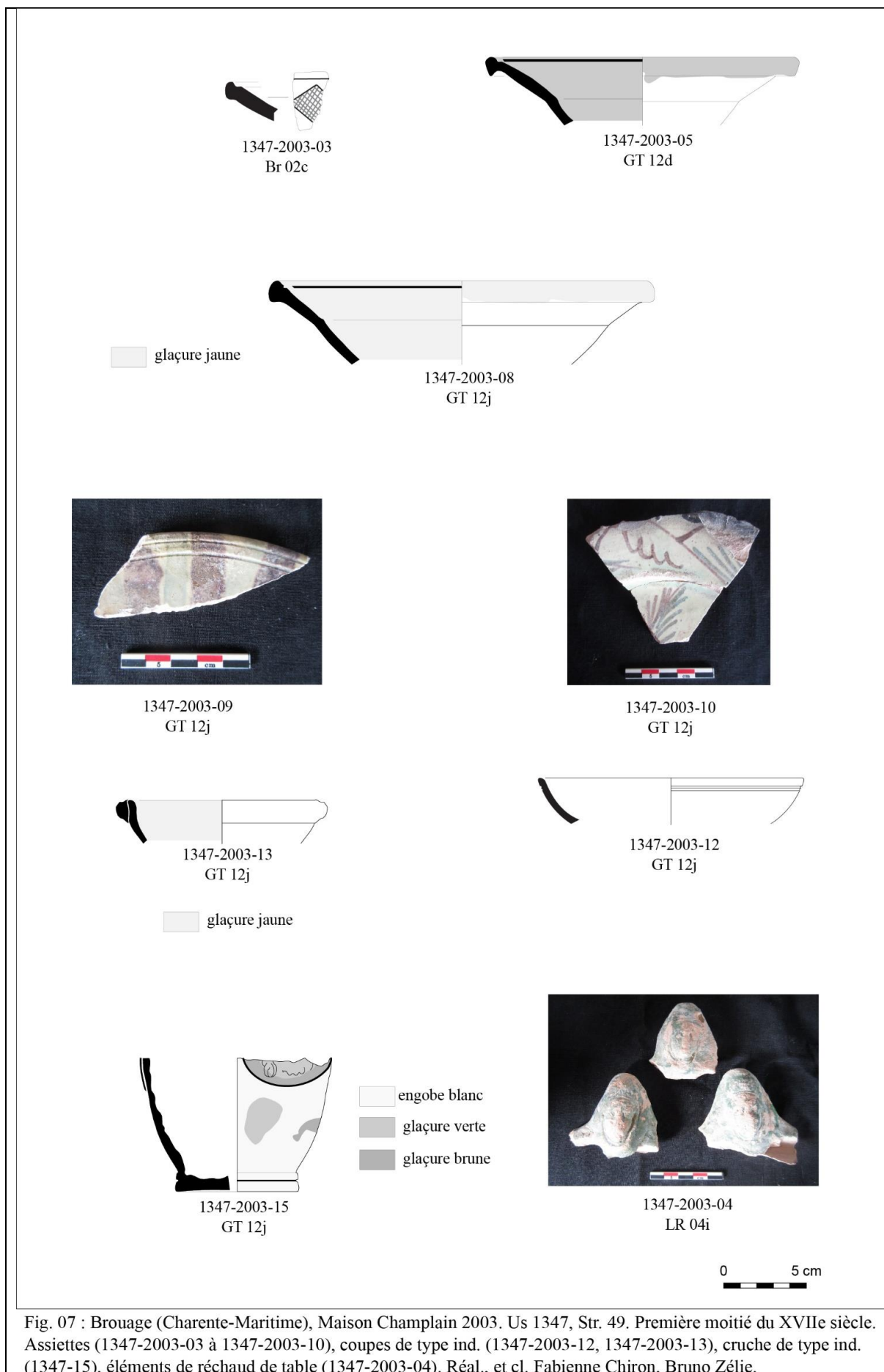


Fig. 07 : Brouage (Charente-Maritime), Maison Champlain 2003. Us 1347, Str. 49. Première moitié du XVII^e siècle. Assiettes (1347-2003-03 à 1347-2003-10), coupes de type ind. (1347-2003-12, 1347-2003-13), cruche de type ind. (1347-15), éléments de réchaud de table (1347-2003-04). Réal., et cl. Fabienne Chiron, Bruno Zélie.

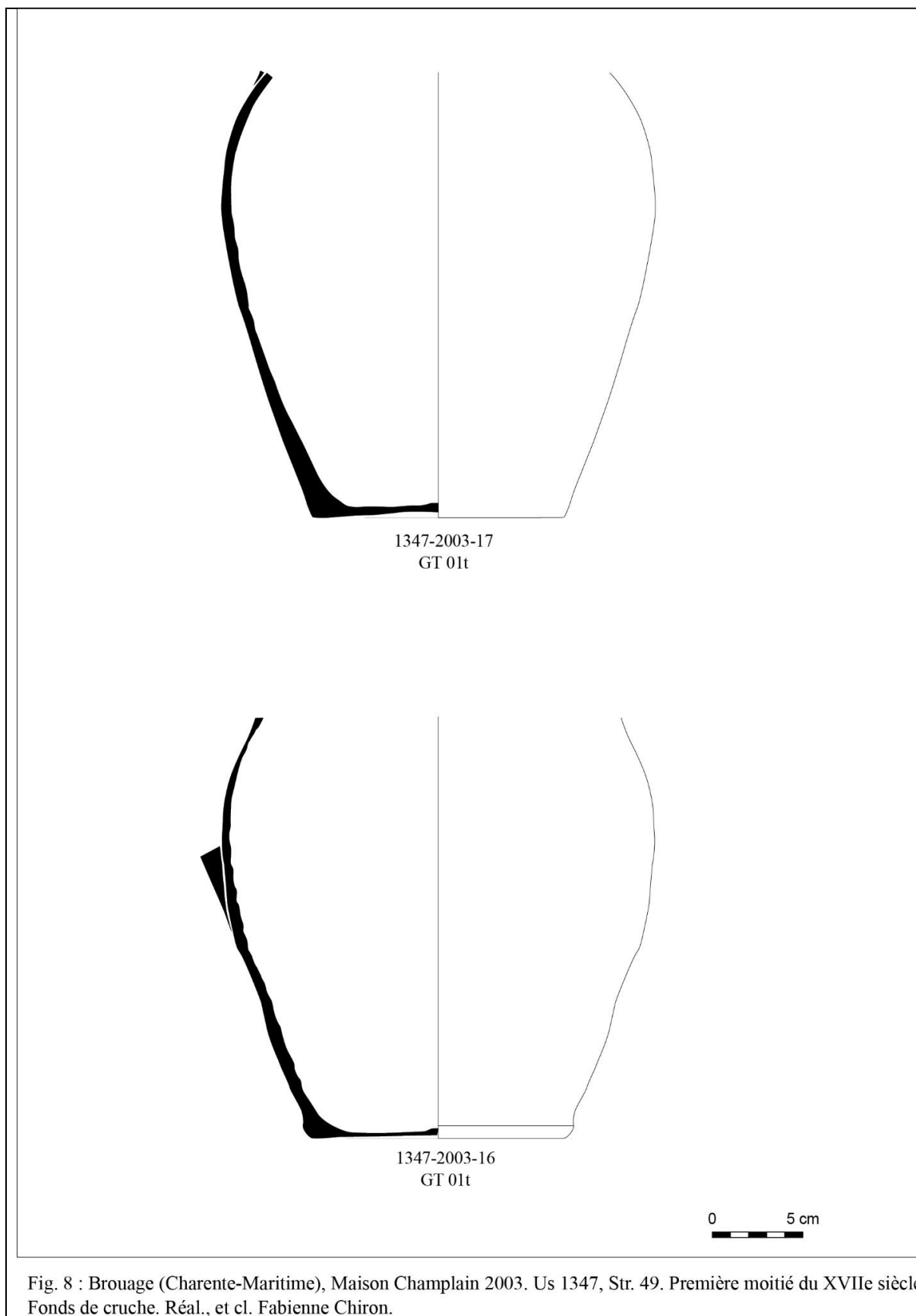


Fig. 8 : Brouage (Charente-Maritime), Maison Champlain 2003. Us 1347, Str. 49. Première moitié du XVIIe siècle
Fonds de cruche. Réal., et cl. Fabienne Chiron.

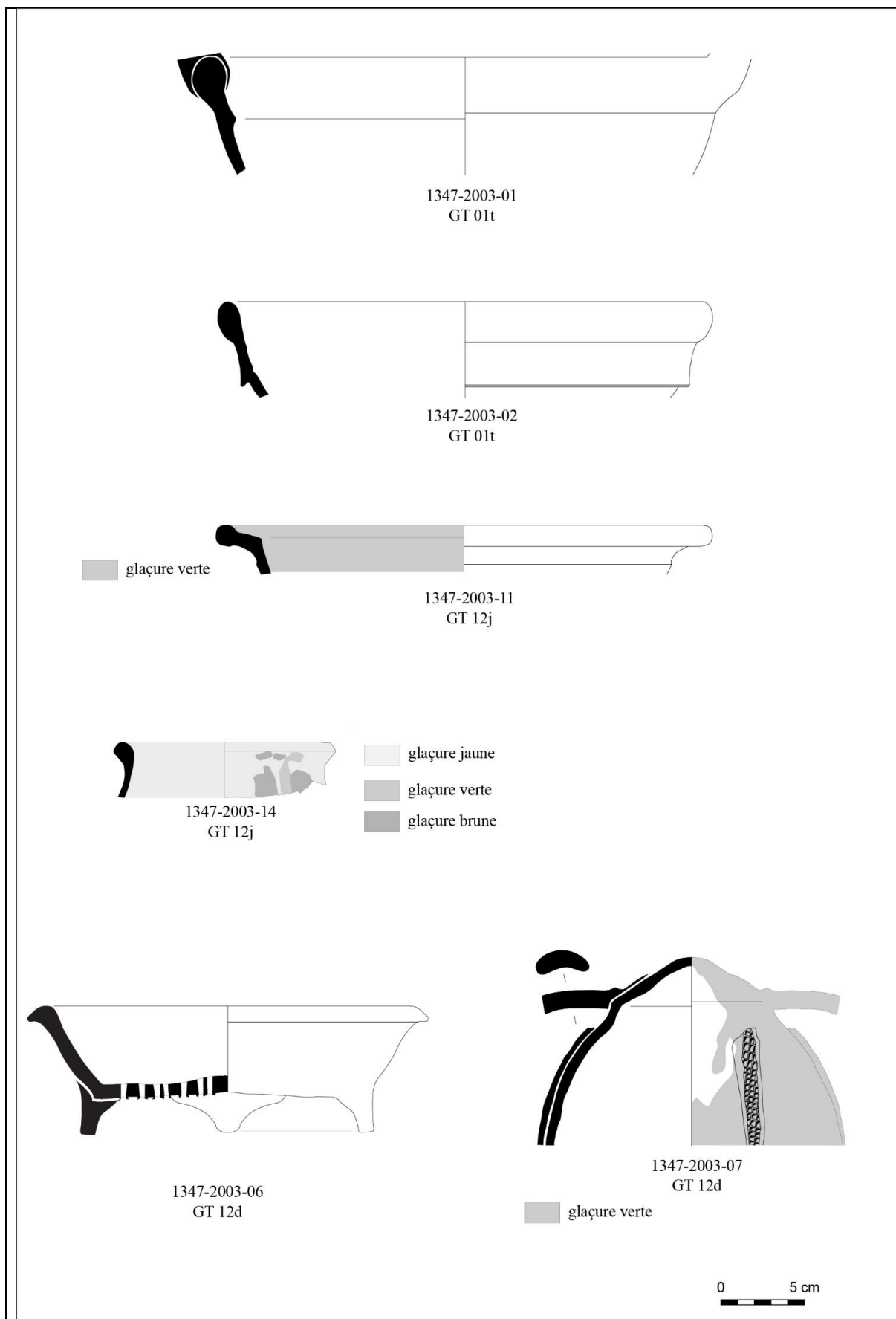


Fig. 09 : Brouage (Charente-Maritime), Maison Champlain 2003. Us 1347, Str. 49. Première moitié du XVIIe siècle. Jatte de type ind. (1347-2003-01, 1347-2003-02, 1347-2003-11), pot de type 16-1 (1347-2003-14), égouttoir (1347-2003-06), tonnelet (1347-2003-07). Réal., et cl. Fabienne Chiron, Bruno Zélie.

D) Regard sur les conditions de vie dans les marais de la région de Marennes au début du XIX^e siècle, au travers de la thèse d'Elie Fleury sur *l'Aperçu historique et médical des marais de Brouage, soutenue en 1835*

Hervé Porcher, société de géographie de Rochefort

Le dépérissement des marais de la région de Marennes depuis le début du XVIII^e siècle a engendré une situation sanitaire dramatique. Les pouvoirs publics en ont pris conscience et ont investi dans des travaux de dessèchement. Mais il faut attendre la nomination du sous-préfet Le Terme à Marennes, en 1818, pour qu'une véritable volonté d'assainissement des marais se concrétise.

L'insalubrité et les épidémies trouvent encore au XIX^e siècle un terrain propice à leur développement dans une population aux conditions de vie modestes. Pour les observateurs de l'époque, il faut en rechercher les origines dans « les émanations marécageuses » et dans l'humidité du climat.

Dans sa thèse (¹⁸⁰ **Fig. 1**), Elie Fleury décrit et présente l'environnement des marais de Brouage comme potentiellement hostile à l'homme. Contraints de s'adapter, les habitants de cette région font preuve d'un certain fatalisme face à leur situation précaire. Le portrait qu'il dresse d'eux est peu flatteur, à la limite de la caricature. Cependant, il estime devoir nuancer ce triste tableau, notamment grâce aux travaux de dessèchement des marais, salutaires à l'éloignement des maladies. Par ailleurs, selon lui, une modification de l'alimentation ou le respect de mesures d'hygiène individuelle élémentaires pourraient être bénéfiques à la santé, mais il faudrait auparavant vaincre les préjugés et changer les mentalités.

Elie Fleury croit en l'apport de la science médicale, il décrit les différentes pathologies observées, mais ne se prononce guère sur les traitements à suivre. Il est vrai que nous en sommes encore aux balbutiements de la connaissance de certaines affections liées aux milieux palustres.

Au regard des différentes thématiques abordées dans sa thèse, il apparaît nécessaire, non seulement de les analyser, mais également de les contextualiser afin de garder un certain recul sur la perception sociétale d'Elie Fleury et de ses contemporains sur l'environnement des marais.

¹⁸⁰ FLEURY, Elie-Jérôme, *Aperçu historique et médical des marais de Brouage*, Thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier le 16 décembre 1835 pour l'obtention du grade de Docteur en Médecine – Médiathèque Rochefort, section patrimoine, Recueil de thèses, inventaire n° 4668, p. 406.

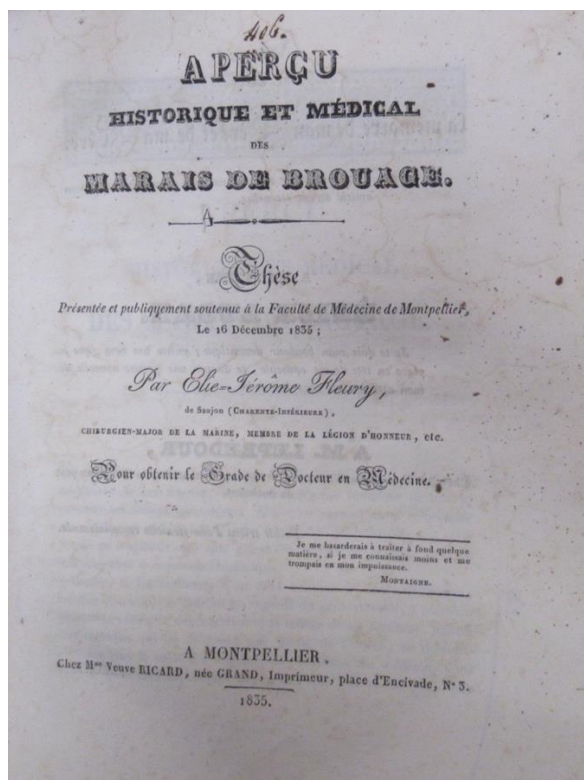


Fig. 1 : Thèse soutenue par Elie-Jérôme Fleury pour l'obtention du grade de Docteur en médecine

D.1. La profession de médecin de la Marine

Elie Fleury (1791 à Saujon – 1869 à Rochefort) était chirurgien-major de la Marine au moment de sa soutenance de thèse pour l'obtention du grade de docteur en médecine. Les chirurgiens étaient assimilés aux officiers de Santé et pratiquaient une médecine restreinte. Lorsqu'ils étaient embarqués, ils vivaient avec les matelots en partageant les mêmes conditions de vie à bord, ce qui leur a permis d'exposer dans leurs thèses les problèmes d'hygiène navale en générale¹⁸¹. L'obtention du diplôme de docteur en médecine pouvait leur donner accès au carré des officiers.

Elie Fleury a fait ses études à l'école de médecine navale de Rochefort et a soutenu sa thèse à la faculté de médecine de Montpellier en 1835, à l'âge de 44 ans. Les liens entre les médecins de la Marine et l'Ecole de médecine de Montpellier sont très anciens. Ils remontent au XVIII^e siècle dès la création des écoles de médecine navale de Rochefort (1722), de Brest (1731) et Toulon (1741). Au XIX^e siècle, 1145 thèses ont été soutenues sur les 8600 présentées.

¹⁸¹ Entre 1824-1825, Elie Fleury a embarqué sur l'*Hébé*, 116 personnes à bord, à destination du Sénégal. Dans la rubrique *OBSERVATIONS* du compte-rendu, il est mentionné : « Beaucoup de fièvres intermittentes au départ. Il n'y en avait plus que 5 en arrivant à Madère. Campagne heureuse », (MAHER Charles-Adolphe, Directeur du service de santé de la Marine, *Statistique Médicale de Rochefort*, Paris, 1874, p. 316).

Les sujets étaient d'une grande diversité et portaient sur des études comme : le typhus, la typhoïde, l'hépatite, les coliques sèches, le choléra-morbus, les dysenteries, les fièvres intermittentes ou le scorbut¹⁸².

En 1838, Elie Fleury fait partie de la liste générale des docteurs en médecine établie dans le département de la Charente-Inférieure¹⁸³. Il est attaché à la Marine Royale et exerce à Rochefort lorsqu'il n'est pas embarqué¹⁸⁴.

Dès 1814, certains médecins pensent mettre en évidence des liens étroits entre l'évolution des pathologies et la météorologie. Au cours de son examen clinique, le médecin collecte une somme d'informations, dont celles qui ont trait à l'environnement physique du patient et son cadre de vie. A partir de 1830, des commissions sanitaires sont créées et se mobilisent en faveur de l'adoption de mesures d'hygiène¹⁸⁵. A la lecture de sa thèse, il ne fait aucun doute qu'Elie Fleury a rallié cette mouvance.

D.2. L'environnement des marais de Brouage

Dans un format de thèse qui peut sembler modeste (23 pages), Elie Fleury consacre une large part à l'historique de la région de Marennes et de Brouage, la topographie des lieux et l'environnement des marais avec ses conséquences sur la population locale.

Pour Elie Fleury, le constat est éloquent lorsqu'on aborde le sujet sur l'environnement des marais de Brouage : « Certes, si les malheurs d'un pays couvert de terres fangeuses, incultes et insalubres, attirent les regards du philanthrope, à combien plus forte raison la dégénération et la misère de ses habitants [*sic*], jointes aux maladies qui les déciment une partie de l'année, ne doivent-elles pas faire le sujet des méditations constantes du médecin ». Il procède ensuite à une description générale des marais, en insistant sur la stagnation des eaux qui est le foyer de

¹⁸² *Professions de Santé (médecins, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens* – Archives Nationales, Répertoire numérique des articles F/17/6084 à F/17/6570 par CHANTELUS Didier et sous la direction de LEJEUNE Anne – 1993.

BORGOMANO André, conférence sur *Les Médecins de la Marine et la Faculté de Médecine de Montpellier*, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, séance du 28 mars 2011.

¹⁸³ Archives départementales de Charente-Maritime (AD. 17), série 7 M6 article 3.

¹⁸⁴ Il est à noter qu'Elie Fleury a exercé les fonctions de Conservateur de la bibliothèque de Rochefort et qu'il est connu en tant qu'historien pour avoir participé, avec Jean-Théodore Viaud, à la rédaction de l'ouvrage sur *l'Histoire de la Ville et du Port de Rochefort*, Ed. Rochefort, Mme H. Fleury, 1845.

¹⁸⁵ LAVANDIER Karine, *Contribution à l'étude de la pratique médicale en France au XIX^e siècle*, thèse pour obtenir le grade de Docteur en Médecine soutenue le 20 décembre 2000, Faculté de médecine de Nancy, Bibliothèque de médecine de Nancy 1, n° 170.

tous les problèmes de santé constatés sur la population locale¹⁸⁶. L'été, lorsque les eaux stagnantes s'évaporent, des « miasmes infects » se répandent. Il précise : « Il n'est pas rare à cette époque de l'année, de voir s'élever au sein de la terre des lueurs phosphoriques, et s'échapper des eaux croupies des bulles d'air qui annoncent le mouvement continu de décomposition qui s'y opère ».

Elie Fleury n'est pas le seul à avoir fait ce constat. Améric Gautier, chef de division à la préfecture de La Rochelle, précise que c'est particulièrement dans les cantons de Saint-Agnant et de Marennes qu'existent des « foyers de peste » provoquant la désolation de « ces contrées ». Dans l'esprit d'Améric Gautier, les foyers de peste dont il parle correspondent à la décomposition des plantes, reptiles, poissons et « l'émergence d'insectes l'été qui corrompent l'air¹⁸⁷ ».

Déjà en 1812, l'ingénieur Labrettonnière signalait que les eaux stagnantes s'évaporent l'été et que « les vapeurs » étaient portées jusqu'à Rochefort¹⁸⁸.

Le sous-préfet de Marennes, à l'origine d'un règlement sur le dessèchement et la gestion des marais¹⁸⁹, explique que « de vastes et innombrables excavations de canaux, ruissons [*sic*], jas, conches et champs de marais sont plus ou moins couverts d'eaux marécageuses où s'amoncellent avec une égale rapidité la vase, les roseaux et les poissons. Échauffés par les ardeurs de l'été, ces divers objets, et surtout les anguilles entassées en véritables bancs d'un jusqu'à deux pieds d'épaisseur, fermentent, se corrompent et exhalent au loin tous les miasmes de la plus horrible putréfaction. Des nuées de moustiques et d'insectes remplissent cet air méphitique et l'arment encore d'un nouveau fléau ».

En étendant quelque peu les recherches, on s'aperçoit que des observations similaires sur l'environnement des marais ont été faites au-delà des frontières de l'arrondissement de Marennes. Par exemple, en 1834 dans le marais poitevin, un certain capitaine Hossard fait état de la situation des environs de Fontenay-le-Comte : « L'air est chargé continuellement d'humidité et quelquefois de miasmes morbidiqes (...). Les odeurs fétides s'exhalent des

¹⁸⁶ Jusqu'aux découvertes de Pasteur, les miasmes, l'air stagnant sont toujours suspectés de véhiculer la maladie (CORBIN, Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social. 18^e-19^e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982 [compte-rendu Delon Michel]).

¹⁸⁷ GAUTIER M.A, *Statistiques du département de la Charente-Inférieure*, Imp. Gustave Marschal, 1839 (Société de Géographie de Rochefort, classé sous n° 433-1).

¹⁸⁸ LABRETONNIERE, *Dessèchement du marais de Brouage ; Devis des travaux à exécuter tant en terrassement qu'en charpente, maçonnerie et serrurerie, pour compléter le système général de dessèchement du marais de Brouage*, AD 17, série S art. 6224.

¹⁸⁹ LE TERME Charles-Esprit, *Règlement Général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*, Ed. L.O.C.A.L, réédition 1826.

fossés et des marais dont les eaux, seule boisson des habitants pauvres, s'échauffent et se chargent de substances organiques en décomposition. Les fièvres endémiques se déclarent et déciment la population¹⁹⁰ ».

D.3. La population des marais de Brouage

Un milieu hostile

Pour Elie Fleury, l'environnement hostile des marais et ses émanations palustres sont à l'origine de la dépopulation de la région¹⁹¹. Cependant, beaucoup ne quittent pas ces lieux car ils ne savent pas où aller, mais surtout parce qu'ils se sont habitués à vivre dans ces « contrées malsaines » car ils y sont nés. Par ailleurs, « la vaporisation pestilentielle des gaz » qui s'échappent des marais provoque une forte mortalité. Pour appuyer ses dires, Elie Fleury cite dans sa thèse le sous-préfet Le Terme : « Plus ou moins communs aussi aux abords du marais, les mêmes symptômes attestent la même influence chaque année, les fièvres endémiques et lentes que développe cette influence minent et déciment à plusieurs lieues de distance la population des communes environnantes, dont la mortalité dépasse de nouveau le 13^e de la population¹⁹² ».

Pour Améric Gautier¹⁹³, il y a eu 1 décès sur 17 à Hiers Brouage en moyenne entre 1817 et 1832 et le nombre de décès d'enfants en bas âge (moins d'un an) s'élève, durant la même période, à 41/100 (**Fig. 2**). L'intéressé ne précise pas dans ses statistiques si les décès dus au choléra, qui a sévi dans la région en 1832, ont été pris en compte. En effet, au plus fort de

¹⁹⁰ SUIRE Yannis, *L'homme et l'environnement dans les marais poitevin – seconde moitié du XVI^e siècle-début du XX^e siècle*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2002, AD 17, série 69 J art. 132. Dans cette thèse, il est précisé que le mémoire du capitaine Hossart est enregistré au Service Historique de l'Armée de Terre à la cote 1 M 1234.

¹⁹¹ Antoine Bourricaud fournit une description sanitaire assez inquiétante avant les opérations d'assainissement au début XIX^e s. : « Dans l'arrondissement de Marennnes on ne voyait partout qu'immenses marécages aux fétides émanations. Au sein de cette atmosphère viciée... vivait une population continuellement victime de maladie endémiques... Chaque jour, ce pays, autrefois si riche et si fécond, se voyait abandonné par ses rachitiques habitants pour aller chercher, sous un autre ciel, le travail et la santé », BOURRICAUD A., *Marennnes et son arrondissement*, Marennnes : Imp. Florentin Ainé – 1866.

¹⁹² Extrait de : LE TERME Charles-Esprit, *Règlement Général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennnes – op. cit.* « La durée moyenne de la vie » en 1790 était de 18 ans environ. Elle est passée à 28 ans et demi en 1820. Les travaux de dessèchement et d'assainissement des marais seraient à l'origine de l'amélioration de l'état sanitaire de la population d'après PASCAL Laurent, *L'histoire du paludisme à Rochefort et dans les environs immédiats*, Thèse pour le doctorat en médecine soutenue le 10 octobre 1919, Imp. Bordeaux, 1919, AD 17, BR art. 2476.

¹⁹³ GAUTIER M.A., *Statistiques du département de la Charente-Inférieure - op. cit.*

l'épidémie, il y a eu, dans les communes rurales proches de Marennes, 297 cas signalés dont 182 décès¹⁹⁴.

Elie Fleury fait également observer que les animaux ne sont pas épargnés par les émanations qui s'élèvent des marais. En 1818 et 1819, une épizootie a détruit en grande partie le bétail du canton de Saint-Agnant¹⁹⁵. La race bovine du marais de Brouage et de ses environs a elle aussi été en partie touchée en 1833¹⁹⁶.

ARRONDISSEMENT DE MARENNES.					
ILE D'OLERON.	Saint-Denis	1519	26		31
	Saint-Georges	4100	31		29
	Saint-Pierre	4395	33		26
	Dolus	2089	28		31
	Saint-Trojan	824	26		25
	Le Château	2920	37		26
				Dédaction faite des décès à son hospice, tant des militaires que des douaniers de l'arrondissement.	
	Terme moyen		30		28
Rapport des naissances à la population					
DE SAINT-AGNANT.	Saint-Nazaire	1650	21	1 sur 24	28
	Saint-Froult	411	21	22	35
	Soubise	581	24	26	29
	Moëze	575	18	24	36
	Echillais	507	25	21	21
	Beaugeay	301	16	22	40
	Saint-Agnant	1067	23	28	34
	St-J.-d'Angle et St-Fort	530	17	25	42
	Champagne	471	26	26	20
	St.-Symphorien	521	22	25	28
	Hiers-Brouage	685	17	20	41
	Marennes	4866	21	26	37
	Saint-Just	2013	19	24	37
	Saint-Sornin	1459	24	23	28
	Le Gua	1547	27	23	19
	Terme moyen		21	24	32

Fig. 2 : Mortalité dans l'arrondissement de Marennes entre 1817 et 1832

Les conditions de vie dans les marais sont particulièrement inhospitalières et constituent un frein au développement démographique. Thévenot voit les environs de Brouage comme une désolation : « A peine voit-on dans les campagnes quelque étroit sentier où se hâtent les tristes habitants du voisinage. Les hommes y sont rares car la nature y est funeste¹⁹⁷ ». De là à

¹⁹⁴ Statistiques de la Charente-Inférieure sur le choléra – état de la situation en 1832, AD 17, série 7 M3 art. 2.

¹⁹⁵ Le préjudice s'élevait à 40 000 fr en 1818 et 15 000 fr en 1819 (LE TERME Charles-Esprit, *Règlement Général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes – op. cit.*).

¹⁹⁶ D'après l'ingénieur en chef Labrettonnière, une épizootie qui a également régné dans le « marais de Brouage en 1811 a enlevé pour 99 000 fr de bestiaux », (LABRETONNIÈRE, *Dessèchement du marais de Brouage ... op. cit.*).

¹⁹⁷ THEVENOT (F), *Esquisse médicale sur la ville de Rochefort ou considérations sur les fièvres intermittentes*, Thèse soutenue le 23 janvier 1828 pour l'obtention du grade de docteur en médecine, n°16, Paris 1828, 58 pages.

imaginer que les habitants des marais sont différents du commun des mortels, il n'y a qu'un pas que des observateurs de l'époque n'ont pas hésité à franchir.

« L'Habitant des marais ¹⁹⁸ »

Elie Fleury fournit une description plutôt stéréotypée de la population des marais. Les propos qu'il tient laissent entendre que l'habitant de ces lieux correspond à un archétype, ce qui peut paraître exagéré.

Portrait

L'extrait ci-après permet de se faire une idée précise de la perception d'Elie Fleury sur les personnes habitant les marais de Brouage :

« Tout, chez le malheureux habitant de ce marais, décèle, dès sa naissance, qu'il est destiné à supporter péniblement le fardeau de la vie. Les pernicious effets de l'air qu'il respire sont fortement empreints sur sa physionomie : ce cachet indélébile, il le conservera toute sa vie ; aussi est-il vieux qu'il a à peine commencé à vivre. Ici l'homme est d'une stature ordinaire ; ses traits expriment la douleur plutôt que la force ; ses membres, généralement mal nourris, sont mous et grêles. Il n'a point dans l'enfance de formes arrondies et gracieuses, et dans l'adolescence ses chairs sont déjà flasques et sa peau basanée ; plus tard l'épiderme est rude, les cheveux noirs et plats. Bientôt l'abdomen est gros et tendu, les hypocondres¹⁹⁹ saillants, preuve que les viscères qu'il recèle sont dès à présent manifestement sous l'empire d'une irritation chronique. A cette époque, le visage est jaune et l'œil généralement terne et noir, sans expression ; le regard est triste, morne, et la démarche lente et pénible ; il semble souffrir d'être obligé de se mouvoir ; il peut dire, au reste, comme l'habitant des campagnes de Rome, dont notre marais offre quelques traits de ressemblance : « je ne vis pas, je meurs. » Peu propre au métier des armes, il n'aime ni à s'aventurer, ni à s'expatrier ; son apathie habituelle lui fait chérir le lieu où il se voit incessamment dépérir, là où il ne vit pas, mais où il traîne languissamment une misérable existence. Souvent, dans mes campagnes outre-mer, j'ai été à même de le comparer avec le vif et leste montagnard des environs de Bayonne. Si tout respire

¹⁹⁸ Le terme « habitant des marais » est fréquemment employé dans les différents écrits consultés du XIX^e siècle. La notion de propriété ou d'occupation à demeure semble être privilégiée par rapport à une simple fréquentation des lieux.

¹⁹⁹ Région supérieure de l'abdomen. Celui-ci est divisé en deux : une partie gauche contenant la rate, et une partie droite contenant le foie et la vésicule biliaire.

chez celui-ci la gaîté la plus franche, l'enjouement le plus évident et de tous les instants, tout, chez celui-là, au contraire, démontre les goûts les plus opposés. Ce qui domine dans le premier, c'est non seulement cette hilarité que rien ne dément jamais, mais encore cette agilité, cette activité rare et constante qui le font généralement rechercher ; ce qui domine dans le second, c'est ce sentiment profond de sa faiblesse, de son état presque continuellement maladif, qui le rend nécessairement inapte aux travaux qui exigent un grand déploiement de force ; et par suite, triste, morose et taciturne, il est insouciant pour tous les genres de plaisirs. Aussi est-il étranger aux jeux du bord, quand l'autre en est l'aliment principal ; enfin, sans passion comme sans défaut, il m'a toujours paru indifférent pour le vin et peu ardent pour les plaisirs de l'amour. Laborieuse et pénible, sa vie est tout entière employée à se substantier [*sic*] avec peine les êtres qu'il s'est donnés : il en voit approcher le terme avec calme et résignation dans un âge où l'on conçoit de si belles espérances, et où tant de regrets accompagnent les derniers instants. Que dire de son éducation ? Elle est presque nulle en quelque sorte. Privé, par l'effet même de sa position, des moyens d'instruction, elle se borne à imiter ce qu'il a vu faire en fait d'agriculture, ou elle est strictement élémentaire s'il peut en avoir ».

Elie Fleury insiste sur la vie misérable de l'habitant des marais et aborde, comme il se doit, son état de santé qui semble déficient. Améric Gautier donne également son avis sur la question :

« L'habitant du marais porte sur tout son extérieur l'empreinte du terrain qu'il cultive ; il offre assez généralement l'aspect de la tristesse et de la souffrance ; son regard est timide, sa physionomie a peu d'expression, son allure est lourde et embarrassée ; cependant l'on démêle, dans l'ensemble de ses traits, beaucoup de douceur et un certain caractère de candeur et de franchise, qui inspire la confiance ».

A première vue, la description d'Améric Gautier semble plus nuancée, mais ses propos deviennent plus tranchants lorsqu'il aborde la constitution physique des habitants de la campagne et des marais : « ... il n'est pas rare dans les pays vignobles et de marais, de trouver des hommes contrefaits et pour ainsi dire rabougris...²⁰⁰ ».

Après ces premiers éléments sur l'apparence physique de l'habitant des marais et ses conditions de vie à prendre avec un certain recul, Elie Fleury nous fournit quelques informations sur son quotidien.

²⁰⁰ GAUTIER M.A, *Statistiques du département de la Charente-Inférieure - op. cit.*

Mode de vie

Les paysans de la Charente-Inférieure, précise Elie Fleury, ne se nourrissent pas correctement et à plus forte raison lorsqu'ils habitent dans des lieux palustres. Ils consomment un pain noir de méturre²⁰¹ dans laquelle il entre fréquemment dans la composition des fèves, du maïs, du seigle, de l'avoine... La pâte est souvent mal mélangée et mal cuite.

L'habitant des marais mange peu de viande, encore moins l'été car le bétail, en raison du manque d'herbe, est chétif et souvent malade. L'hiver, il chasse le gibier, mais il le consomme rarement, préférant le vendre sur les marchés. En définitive, il mange principalement des moules, des coquillages (huîtres surtout), et du poisson (harengs, morues, sardines salés et des poissons des chenaux). Elie Fleury ne fait, en outre, aucune mention de consommation de fruits et légumes. D'après ses constatations sur le corps humain, cette nourriture n'est pas suffisamment nutritive pour faire face « aux effets délétères de l'air » des marais et prévenir les maladies endémiques.

Pour se préserver des intempéries et s'opposer à une trop grande déperdition calorique, l'habitant des marais porte des vêtements de bure. Ceux-ci sont relativement propres, mais ils ont l'inconvénient de « retenir à la surface du corps les matières résultant de la transpiration ». Elie Fleury conseille de les changer plus souvent et « de les exposer devant le feu avant de s'en vêtir pour leur faire perdre l'humidité ». Il serait également nécessaire de prendre l'habitude de porter à même la peau un gilet de flanelle ou un tricot en laine, d'avoir la tête couverte, mettre des bas ou des chaussettes de laine pour inciter par l'exemple les quelques habitants qui ont encore les jambes nues. Enfin, se chausser de guêtres en cuir serait une avancée non négligeable pour se déplacer en milieu marécageux.

Elie Fleury a constaté que « la couche sur laquelle ils [*les habitants des marais*] se reposent de leurs fatigues est assez saine ». En revanche, l'hygiène corporelle est loin d'être satisfaisante car « la généralité ignore totalement l'usage des bains, et meurt, comme on le dit dans le pays, avec la crasse baptismale ».

Habitat

²⁰¹ Mélange de froment et de seigle ou d'orge.

Elie Fleury fournit peu d'indications sur l'habitat des gens vivant dans les marais de Brouage. Mais d'après ses conseils sur les mesures sanitaires à prendre, on peut se faire une idée sur les conditions de logement : « Il est urgent que les maisons soient hautes, spacieuses, commodes et bien aérées : soit, mais le malheureux cultivateur se loge selon ses moyens, et si ceux-ci lui permettent de se construire une cabane, elle est toujours basse, mal située, n'offre pas assez d'ouvertures, et n'est souvent pas sise sur une place exempte d'humidité. Il est contraint ou par l'espace ou par ses facultés pécuniaires elles-mêmes, à la faire édifier ainsi. »

Toujours dans le cadre de ses conseils sanitaires, Elie Fleury prescrit de respecter la plus grande propreté dans ces cabanes ou habitations et d'assécher au mieux les lieux de leur emplacement, afin de contenir l'humidité qui s'infiltré dans les murs. Il recommande également aux propriétaires de ces cabanes ou à son colon²⁰² de tenir « à une petite distance... des étables et parcs auxquels on pratiquerait des égouts dont la pente faciliterait l'écoulement des urines... ensuite faire creuser des citernes pour recueillir les eaux pluviales dont l'établissement serait d'autant plus profitable, que, dans la plupart de ces localités, sont condamnés à s'abreuver en eau saumâtre réfractaire à la digestion. » Ce passage est intéressant car ce type d'installation (égout et citerne) a été découvert lors de la fouille archéologique de la cabane de Laleu dans le marais de Brouage dont un certain François Monnet, marchand-boucher, a fait l'acquisition en 1833²⁰³. Il est à noter que la citerne servait également à faire boire le bétail²⁰⁴.

Elie Fleury ne donne pas d'éléments précis sur la localisation de ces cabanes : « ...elles gisent sur les coteaux qui ceignent le marais de Brouage, ou qu'elles croupissent dans les eaux fangeuses qui baignent son sol ».

Assez curieusement, Elie Fleury ne développe à aucun moment dans sa thèse la cellule familiale, les femmes ou les enfants qui fréquentent l'environnement des marais (les pâtres, par exemple, qui sont souvent des enfants²⁰⁵). Il semble considérer l'habitant des marais comme un

²⁰² Le colon est celui qui cultive une terre (Dictionnaire de l'Académie française – 6^e édition – 1832). Il peut s'agir également d'un cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes. A titre d'exemple, on peut citer un propriétaire aux Tannes, près de Marennes, qui avait une terre cultivée par trois colons qui logeaient dans des cabanes durant la saison des moissons. L'un de ces colons s'est rendu coupable d'un incendie volontaire de récoltes – AD 17, série 2U3 art. 2089.

²⁰³ Rapport d'activité PCR 2014 : p. 314, acquisition de Laleu et description des bâtiments ; p. 343, description archéologique de Laleu ; p. 352, aboutissement des caniveaux donnant sur un égout dans l'étable, fig. 71 et 74 (p. 354) ; p. 355, fig. 76 photographie de la citerne.

²⁰⁴ AD 17, série 2U3, art. 2089 *op. cit.* Dans l'affaire de l'incendie volontaire de récoltes, la personne soupçonnée affirme que l'un des colons prenait de l'eau à la citerne de la cabane pour la donner à son bétail.

²⁰⁵ Nous avons déjà relevé au cours de nos recherches plusieurs affaires d'agressions sexuelles sur des mineurs qui surveillaient le bétail dans les marais (AD. 17, série 2U3).

homme isolé, voire asocial. Il le décrit comme « ... insouciant pour tous les genres de plaisirs » et qu'en ce qui concerne « les plaisirs vénériens, ... son état presque continuellement maladif ou languissant est un frein naturel, et qu'il est conséquemment superflu de l'engager à s'y livrer avec sobriété ».

De même, Elie Fleury n'aborde pas la méfiance que l'habitant des marais suscite parmi la population. Pourtant, plusieurs de ses contemporains se sont interrogés sur le sujet.

On peut citer de nouveau Améric Gautier qui pense que « l'habitant des marais, fort et trapu, est lourd et peu civilisé : il est naturellement enclin au maraudage, facile à exercer dans une contrée souvent submergée et coupée d'une multitude de canaux navigables²⁰⁶ ».

Ardouin, médecin-vétérinaire à Rochefort, énonce qu'en ce qui concerne la région de Brouage « le pays était mal habité ; tout ce qu'il y avait de mauvais sujets dans la contrée s'y donnait rendez-vous, et des bandes nombreuses de fraudeurs s'y organisaient. Le marais était presque impénétrable ; il y avait partout des trous, des fondrières ; les loups, les sangliers et les voleurs y avaient fait élection de domicile²⁰⁷ ».

Les sources judiciaires montrent qu'effectivement, à l'époque, le taux de délinquance dans les marais de Brouage est plutôt élevé au regard de la densité de la population (crimes et délits sur les personnes ou sur les biens, affaires de mœurs, ...). A l'évidence, l'isolement de cette région était non seulement propice à la commission de certaines infractions, mais il pouvait également servir de refuge aux délinquants²⁰⁸.

Habiter dans le voisinage des marais au XIX^e siècle prédestinait indéniablement à des conditions de vie difficiles. L'insalubrité régnante et le manque de soins favorisaient le développement de nombreuses pathologies.

D.4. Effets sur la santé

Elie Fleury pense que les causes sont à rechercher dans les émanations « paludeuses » suspendues sous forme de vapeurs dans l'atmosphère. Elles se déposent sur la peau comme sur les muqueuses et sont « reçues dans les poumons durant l'acte respiratoire, et enfin introduites

²⁰⁶ GAUTIER M.A, *Statistiques du département de la Charente-Inférieure - op. cit.*

²⁰⁷ ARDOUIN (M), *Du dessèchement des marais*, Société d'Agriculture, des Belles Lettres, Sciences et Arts de Rochefort – Année 1855-56, Société de Géographie de Rochefort, imp. Rochefort, 1856.

²⁰⁸ Sources : AD 17, série 2U1 (affaires portées devant le tribunal criminel entre 1799 et 1811) et 2U3 (affaires portées devant la cour d'assise entre 1811 et 1958). Il est possible, grâce à ces sources, de mettre en évidence certaines infractions en relation avec l'isolement de l'environnement (exemples : meurtre d'un saunier, coups et blessures volontaires à l'encontre d'un douanier, infanticides, vols de bétail, de chevaux, de sel, de hardes, mais aussi attentats à la pudeur sur de jeunes gardiens ou gardiennes de troupeaux ...).

avec les aliments et l'air dans les voies gastriques ». Les conséquences sur la santé sont catastrophiques. Elie Fleury diagnostique sur la population des pathologies comme : des pyrexies (état fébrile, fièvre d'origine miasmatique), des hydropisies (accumulation de sérosité dans une partie du corps – cavités ou tissu cellulaire), des fièvres pernicieuses (fièvres d'un « mauvais caractère »), des tumeurs lymphatiques, « d'horribles » ulcérations scrofuleuses (gonflements avec ou sans tuberculisation des ganglions), des dysenteries, du rachitisme et des épidémies comme le choléra-morbus²⁰⁹.

D'autres praticiens contemporains à Elie Fleury ont fait le même constat. Certains ont, en outre, diagnostiqué des pathologies différentes, comme : « des désordres graves des organes abdominaux, des ascites (accumulation de liquide dans l'abdomen), des engorgements du foie et de la rate, un appauvrissement du sang et une débilitation générale de l'individu²¹⁰ », « des pneumonies intermittentes²¹¹ ».

Mais en règle générale, tout le monde s'accorde sur le fait que le principal mal dans l'environnement des marais est lié aux fièvres intermittentes qui proviennent, selon eux, des exhalaisons marécageuses. Elles peuvent être « prédisposantes, occasionnelles ou spécifiques²¹² » et constituent une maladie endémique.

Les fièvres intermittentes pouvaient être assimilées au paludisme. Au début du XIX^e siècle, les médecins s'occupaient de la qualité de l'air que le malade respirait. « Le mauvais air » (*mal'aria* en italien) provenant des marais paraissait, selon eux, être à l'origine du paludisme²¹³. Mais la description des symptômes de ces fièvres par les praticiens de l'époque laisse parfois la place au doute : ce n'est peut-être pas toujours le paludisme qui en est à l'origine. « Ne peut-on y voir aussi la grippe, la typhoïde et même parfois le typhus ? » s'interroge Chantal Beauchamp²¹⁴.

²⁰⁹ Les définitions de ces pathologies proviennent du *Dictionnaire de la langue française* par LITRE (E.), Librairie Hachette Paris, édition 1873 (AD 17).

²¹⁰ ARDOUIN (M), *Du dessèchement des marais*, op. cit.

²¹¹ MAHER Charles-Adolphe, *Essai sur les fièvres intermittentes pernicieuses*, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en médecine soutenue à la faculté de médecine de Montpellier le 27 janvier 1837, médiathèque Rochefort, section patrimoine, n° inv. 4668, p. 622.

²¹² MICHEL André-Joseph, *Coup d'œil sur les fièvres intermittentes*, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en médecine soutenue à la faculté de Montpellier en 1837, Médiathèque Rochefort, section patrimoine, n° inv. 4668, p. 599.

²¹³ LAVANDIER Karine, *Contribution à l'étude de la pratique médicale en France au XIX^e siècle*, op. cit., BORGOMANO André, conférence sur *Les Médecins de la Marine et la Faculté de Médecine de Montpellier*, op. cit.

²¹⁴ BEAUCHAMP Chantal, *Fièvres d'hier, paludisme d'aujourd'hui. Vie et mort d'une maladie*, In : *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 43^e année, N.1, 1988 pp. 249-275 (site Persée).

Ces fièvres endémiques ou miasmatiques, comme on les appelait également, étaient, depuis longtemps, particulièrement surveillées. Plusieurs essais ont été tentés pour essayer d'amoindrir leurs effets. Déjà en 1750, on préconisait dans la région de Rochefort la poudre de quinquina à titre préventif²¹⁵.

Elie Fleury passe sous silence dans sa thèse une autre maladie qui sévissait dans les marais, à savoir le scorbut²¹⁶. Les symptômes de cette maladie étaient déjà bien connus à l'époque dans le monde médical ; Elie Fleury ne pouvait l'ignorer, ayant été embarqué à plusieurs reprises sur des vaisseaux comme chirurgien. Les cas terrestres de scorbut (ou « mal scorbutique ») étaient très souvent observés dans les régions marécageuses dès le début du XIX^e siècle. Ils désignaient un ensemble de carence et d'infections associées²¹⁷. En 1809, le médecin Fenné précise que « le scorbut et les affections scorbutiques sont à peu près endémiques dans notre pays [Marennes]²¹⁸ ». Améric Gautier, lui aussi, parle des affections scorbutiques lorsqu'il aborde la constitution physique de l'habitant des campagnes : « L'excès de travail le rend également pâle, ses dents perdent insensiblement leur éclat et leur blancheur, et les affections scorbutiques, surtout dans les contrées marécageuses et voisines des côtes, ne lui sont point étrangères²¹⁹ ». En 1834, Arnoud Pierre, chirurgien de la marine à Rochefort, pense que le scorbut est à l'origine d'une nourriture insuffisante et altérée. Pour lui également, le scorbut endémique sévit surtout à bord des vaisseaux, dans les habitations basses et humides sur les côtes et dans les vallées marécageuses²²⁰.

Afin d'améliorer l'état de santé et les conditions de vie des habitants des marais, Elie Fleury s'appuie sur des solutions ayant déjà fait leur preuve. Il propose également d'autres

²¹⁵ PASCAL Laurent, *L'histoire du paludisme à Rochefort et dans les environs immédiats*, op. cit. Le quinquina est l'arbre tropical dont l'écorce fournit la quinine. (La quinine a été découverte officiellement en 1820 ; vers 1832, le traitement curatif et prophylactique de la quinine est perfectionné ; le paludisme est officiellement reconnu en 1881.)

²¹⁶ Le scorbut est une carence en vitamine C et touche généralement une population dénutrie. C'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que le médecin écossais Lind fait une démonstration de la prévention du scorbut par l'absorption de jus de citron. Plusieurs thèses françaises font allusion sur les avantages d'avoir une alimentation comprenant des fruits et légumes frais pour la santé, mais aucune expérimentation ne fut réalisée en France (BORGOMANO André, conférence sur *Les Médecins de la Marine et la Faculté de Médecine de Montpellier*, op. cit.).

²¹⁷ JUPILE Bruno, *Le scorbut vu par les médecins nantais au début du XIX^e siècle*, Thèse soutenue le 22 octobre 1996 (Directeur : Jackie Pigeaud), thèse consultée sur le site du Centre François Viète (SCFV) d'Épistémologie et d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'université de Nantes (EA 1161).

²¹⁸ Correspondance du médecin Fenné sur la santé publique dans la région de Marennes adressée le 2 mars 1809 au préfet de la Charente-Inférieure, AD 17, série 11 M1, art. 8 (Enquêtes sur la santé publique).

²¹⁹ GAUTIER M.A, *Statistiques du département de la Charente-Inférieure*, op. cit.

²²⁰ ARNOUX Pierre-Alexandre, *Scorbut chez les marins*, Thèse présentée et soutenue à la faculté de médecine de Montpellier le 8 décembre 1834 pour l'obtention du titre de docteur en médecine, Médiathèque Rochefort, section patrimoine, n° inv. 4668, p. 276.

pistes, mais pour certaines d'entre elles il est conscient qu'il faudra insuffler un changement de mentalités.

D.5. Propositions pour l'amélioration des conditions de vie dans les marais de Brouage

Elie Fleury pense qu'il est nécessaire de faire appliquer des règles élémentaires d'hygiène. Mais il est conscient que la tâche sera difficile à surmonter car il est convaincu que le principe de l'hygiène individuelle « ne sera observé dans aucune circonstance, tant l'incurie et l'insouciance de ces misérables sont grandes, tant est grande surtout leur indifférence, habitués qu'ils sont à vivre si péniblement ²²¹ ».

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'habitant des marais ne se lave que très rarement. Pour une question de santé, Elie Fleury est convaincu qu'ils devraient s'habituer à faire « usage des bains ». Ceux-ci favoriseraient « la transpiration insensible, [ce qui] détruira les particules miasmatiques qui sont spécialement déposées sur le derme ». Pour cela, l'habitant des marais devra se servir des eaux courantes, « ou bien, s'il la recueillait, il serait nécessaire qu'il l'améliorât en y jetant du vinaigre ou en y faisant infuser quelques plantes aromatiques ».

Déjà en 1832, lors de l'épidémie de choléra, plusieurs conseils ont été prodigués sur l'hygiène individuelle et l'entretien des habitations. Nous avons choisi deux extraits des recommandations du médecin Delacoux qui témoignent indirectement des conditions d'hygiène en milieu rural local :

« A tous ceux qui pourront le faire, nous recommandons de se laver les pieds et les jambes, une fois la semaine, avec de l'eau chaude, en joignant à cette eau un peu de savon ; de changer de chemise aussi deux fois la semaine ; porter des chausses de laine, surtout quand il fait frais, ne point aller pieds ni jambes nues. Les hommes mettront des culottes d'étoffe, au lieu de culotte de toile ; les femmes ne se mettront point dans l'eau pour charger ou retirer le chanvre, ni pour laver ».

« Nous leur conseillons de ne point tenir dans la maison ou dans la chambre où l'on couche lait, beurre, fromage, ni lard, jambons, linge sale et toutes choses qui ont mauvaise

²²¹ La notion d'hygiène corporelle mettra longtemps à s'imposer dans les esprits du monde rural (CORBIN, Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social. 18^e-19^e siècles, op. cit.*).

odeur, de les tenir si l'on peut, loin de l'endroit qu'on habite ; ne point laisser dans la maison poules, canards et aucun animal domestique²²² ».

Elie Fleury ne croit pas que l'habitant des marais apportera une amélioration positive à son logis. Mais l'aide des autorités locales pourrait être requise pour au moins inciter chacun « à ce que les fumiers et immondices fussent éloignés des habitations ; à ce qu'ils occupassent la partie sous le vent, chose facile à faire dans nos pays, où ils soufflent presque constamment du nord-ouest et de l'ouest dans l'hiver, et font le tour du compas à la belle saison ». Par ailleurs, afin d'éviter que cette population s'abreuve en eau saumâtre, Elie Fleury suggère, en plus de la création de citernes pour recueillir les eaux pluviales, que chaque métairie puisse être équipée de filtres semblables à ceux que l'on trouve sur les vaisseaux. L'eau serait également meilleure, à son avis, en « l'acidulant avec un peu de vinaigre ou d'eau-de-vie ». Il conseille également que « l'habitant de nos marais fera fort bien de boire un peu de vin ; il le prendra pur même, afin de provoquer une légère tonicité des fibres de l'estomac ». Sur ce point, Elie Fleury rejoint en partie le médecin Fenné²²³ qui est plus audacieux sur le sujet : « Je crois avoir observé que ceux qui buvaient habituellement du vin, quelquefois même avec excès, avaient une moins mauvaise constitution que ceux qui ne font usage que de boissons faiblement avineuses ».

Elie Fleury pense également que l'habitant des marais « se trouverait fort bien de l'habitude du tabac ». Il cite à cet effet le nommé Diemberboreck²²⁴ qui conseillait de fumer la pipe dans un environnement pestilentiel.

Pour ce qui concerne l'alimentation, Elie Fleury propose la consommation de pommes de terre, précieux légume dont l'habitant des marais ignore sa la « valeur et son [l']utilité ». De plus, la « parmentière », comme il le précise, est aisée à cultiver sur les bosses et les taillés. Malheureusement, elle est peu appréciée pour sa fadeur ; il serait alors nécessaire de l'accommoder avec des oignons, de l'ail, de l'oseille ou en l'aromatisant avec du thym, de la sauge et des épices.

Elie Fleury ne désespère pas de changer les mentalités, de vaincre les préjugés et de rompre avec les habitudes. Il serait ainsi nécessaire d'améliorer les voies de communications dans les marais afin de sortir l'habitant de son isolement. Cela lui permettrait d'être en relation

²²² DELACOUX (A.), docteur en médecine, *Conseils aux habitants des campagnes, tant pour se préserver du choléra, que pour les premiers soins à donner à ceux qui en seraient atteints*, Saintes, Imprimerie d'Alexandre Hus, 1832, AD 17, série 7M3 art. 1.

²²³ Correspondance du médecin Fenné en date du 2 mars 1809 sur la santé publique dans la région de Marennes *op. cit.*

²²⁴ Ijsbrand Van Diemberbroeck (1609-1674), anatomiste néerlandais (site <https://date.bnf.fr> consulté le 14 décembre 2019)

avec d'autres personnes « qui lui feront sentir que son état peut changer et devenir meilleur sans qu'il lui en coûte, et que ses moyens d'instruction seront pareillement accrus ».

Pour cela, il faudrait continuer à améliorer l'environnement des marais. Elie Fleury loue les travaux effectués par Reverseau²²⁵, Masquelez²²⁶ et le sous-préfet Le Terme qui ont permis de dessécher et d'assainir les marais par l'ouverture de canaux et de chenaux qui sont, de surcroît, autant de voies de communication. Le projet de désenclavement de la région s'est également concrétisé par l'ouverture d'une route rejoignant Rochefort à Marennes²²⁷.

Cependant, ce réseau d'écoulement d'eau doit faire l'objet d'un entretien régulier, comme le précise Elie Fleury. Il est nécessaire de détruire les plantes qui encombrent et obstruent les fossés, puis de « planter des arbres qui auront tout à la fois et la propriété de consolider les digues et les levées, et de purifier l'air ». Elie Fleury souhaite également que la population locale soit davantage sensibilisée à la culture et à l'élevage : « ... pour rendre ce terrain propre à l'agriculture, il faudrait labourer profondément, le dessaler, porter des fumiers, soit comme engrais, soit comme amendement, l'ensemencer des derniers grains ; plus tard, le préparer, par de nouveaux labours, à recevoir des plantes légumineuses, puis des céréales, et enfin le convertir en prairie ». On devine dans l'esprit d'Elie Fleury une volonté de multiplier les chemins de communication pour accéder aux champs et aux prés, et éviter ainsi un délaissement de la région qui serait néfaste tant sur le plan humain que sur la topographie des lieux. Une étude en 1854 a mis en évidence que les opérations de drainage pour rendre les terres fertiles avaient aussi eu une influence favorable sur la santé des hommes et des animaux²²⁸.

Elie Fleury donne de nombreux conseils pour améliorer l'hygiène individuelle, l'habitat et l'environnement des marais, mais il est un point sur lequel il fait silence, c'est l'accès aux soins des habitants. En effet, les statistiques médicales font état d'une défection de médecins en zones rurales. Nous ne disposons pas de chiffres pour les années 1830, mais en 1853 il n'y avait dans le canton de Marennes (dont dépend, entre autres, la commune de Hiers-Brouage) que

²²⁵ Guéau de Réverseau, intendant de la généralité de La Rochelle, a entrepris l'ouverture, à partir de 1782, de grands canaux et de plusieurs chenaux dans les marais de la région de Brouage (REVERSEAU G. de, « *Le dessèchement des marais de l'Aunis et de la Saintonge et les avantages qui en ont résulté* – Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, tome 34, n° 1, 1912).

²²⁶ En 1804, l'ingénieur du corps des ponts et chaussées Masquelez s'inspire des plans de Guéau de Réverseau et reprend le creusement du canal de Brouage (Livret n° 493/91 de la Société de Géographie de Rochefort).

²²⁷ Route n° 3 rejoignant Rochefort à Marennes via Le Boisnon, Soubise, Moëze, Brouage, Hiers, Le Petit-Breuil et Marennes (GAUTIER M.A, *Statistiques du département de la Charente-Inférieure - op. cit.*).

²²⁸ AURIOL (M.), *Notice sur les progrès fait en 1854 dans le dessèchement des terres au moyen du drainage et dans l'emploi des engrais pour augmenter les récoltes (Arrondissement de Rochefort)*, Travaux de la Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Art de Rochefort, années 1854-1855 (Société de Géographie de Rochefort, imp. Rochefort, 1855).

trois médecins pour une population de 4534 habitants. Ces médecins étaient installés dans le bourg et s'occupaient principalement des habitants de cette ville²²⁹.

Conclusion

La situation sanitaire et les conditions de vie dans les marais de Brouage au début du XIX^e siècle, décrites par Elie Fleury, semblent dramatiques. Il est fort probable que certaines notions sont exagérées, comme par exemple le portrait de l'habitant des marais, mais elles ont l'intérêt de nous fournir des renseignements épars, à prendre toutefois avec prudence, sur l'activité humaine et sa tentative d'adaptation à cet environnement hostile.

Elie Fleury précise, à la fin de sa thèse, que les conseils donnés pour améliorer le quotidien des habitants des marais sont en grande partie inspirés par « les auteurs de l'hygiène ». Il s'inscrit ainsi dans les préceptes, en vogue à l'époque, de la « mouvance hygiéniste²³⁰ » qui avaient pour objectif de développer les règles d'hygiène et la prévention de la santé publique. Il espère, en outre, que ses propres observations auront contribué « au bonheur des chétifs et malheureux habitants de ce pays désolé ».

²²⁹ Statistiques médicales années 1853-1856, AD 17, série 11M1 art. 13.

²³⁰ CAVE Isabelle, *Les médecins législateurs et le mouvement hygiéniste, 1870-1914*, Thèse de doctorat en Histoire soutenue en 2013, dir. Jorland EHSS.

4) Conclusions du rapport intermédiaire du PCR pour l'année 2019

Ce rapport intermédiaire de triennal permet de faire un point sur les dossiers qui ont notablement avancé cette année. L'axe historique est celui qui a probablement le plus progressé en 2019.

Les données historiques sur la gouvernance du marais de Brouage ont considérablement progressé depuis le début du PCR. Si les premières années, le travail s'apparentait plus à une collecte de documents, des articles de synthèse sont maintenant fournis. Ils éclairent donc d'une lumière nouvelle ce territoire réputé pour être mal fourni en archives. Les historiens du groupe ont été capable de composer avec les manques en allant chercher de rares mentions dans des fonds très dispersés.

La châtelainie de Broue apparaît tardivement dans le pays des Isles ou de Marennes. Cette mise en place se fait à partir de droits seigneuriaux et de liens féodo-vassaliques liés au site castral comtal. Elle marque surtout, le recul des comtes de Poitou, puis des rois de France et d'Angleterre comme cela avait déjà été perçu au travers de l'évolution sémantique de l'appellation du site dans un précédent article. Le secteur semble particulièrement peu féodalisé, comme en témoigne la faiblesse des obligations de garde ou de chevauchée due au château. La hiérarchie féodale est aussi très discrète. Les seigneurs de Broue se diront maître du château, *dominus Broa*, en 1172. La zone d'implantation de cette seigneurie couvrira rapidement une large zone comprise entre la forêt de Baconnais et l'océan d'est en ouest et du nord au sud entre la Seudre jusqu'au havre de Brouage. Il serait tentant de lier cette faible emprise féodale de la seigneurie et sa privatisation avec la réalité archéologique du site mise en évidence depuis maintenant cinq ans. Cela sera probablement compliqué mais c'est un des objectifs du projet.

L'ensemble est obligatoirement lié au marché que représentent le sel et son commerce. Si jusqu'au XVI^e siècle, et une bonne partie du XVII^e siècle, le dynamisme est de mise, l'histoire de cette production n'est pas un long fleuve tranquille. L'énorme travail que représente l'entretien des marais a obligatoirement condamné les salines les moins productives ou les moins bien placés, à moins que ce soit celles qui étaient aux mains des investisseurs les plus modestes, ceux-là même qui n'ont pas su ou pu investir pour les entretenir au bon moment. Toujours est-il que les travaux sur l'île de Ré témoignent de l'intérêt des élites pour les placements dans les marais salant. Il est certain qu'au XVII^e siècle, voire jusqu'au milieu du XVIII^e siècle la dynamique est encore bonne, mais ensuite les choses se gâtent réellement. Le

sel est un bon placement mais cela reste un placement à risque et les guerres de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle entraineront la ruine de bon nombre des élites s'y étant risqués.

Les travaux menés par les membres du PCR illustrent aussi que ce marais n'est pas uniquement tourné vers le sel. La mer et ses métiers, malgré les risques qu'ils représentent, semblent offrir, pour les personnes ne faisant pas partie de l'élite, une meilleure chance de promotion sociale au XVIII^e siècle que la mise en production des marais salant comme en témoigne les inventaires après décès et le goût de l'exotisme. La comparaison des données de fouille réalisées à Brouage (par la céramique, mais aussi les bois exotiques) et celle des inventaires après-décès de l'époque moderne confirme l'ouverture de la région sur la mer par le biais du port de Brouage mais aussi des petits ports qui maillent sa côte et de leurs relations commerciales. Ceci dit le XVIII^e siècle marque de manière assurée le déclin du secteur, comme de la ville de Brouage, comme en témoigne la paupérisation des populations du marais. Nous pouvons nous demander si les élites, de Marennes par exemple, retrouveront l'éclat de celles de Brouage, et principalement des marchands Flamands.

L'intérêt du PCR pour les structures de production s'étend dès cette année au granges que les établissements religieux, particulièrement présent dans et autour du marais, mettent en place au Moyen Âge. Cet intérêt s'appuie à la fois sur des prospectons pédestres dans le marais charentais (Erablais et Les Touches) ainsi que sur une première recherche documentaire. Pour espérer lier au maximum ces établissements à l'activité salicole, il nous semblait pertinent de privilégier des prieurés ruraux installés sur des îles devenues fossiles, car aujourd'hui le paysage est complètement lissé par l'assèchement des marais. Le prieuré clunisien de *Rhône*, commune de Saint-Hippolyte, dans la vallée de la Charente, pourrait rassembler des conditions optimales. Nous pourrions ainsi privilégier l'exploration des parties strictement économiques du prieuré, bien moins connues que les bâtiments conventuels, nous permettant peut-être une fouille inédite dans un établissement lié au sel.

Les difficultés du marais se ressentent aussi dans les efforts de l'administration, royale ou impériale, pour redonner un dynamisme à ce territoire. A lire les enquêteurs, médecins qui traversent ou enquêtent sur cette zone au XIX^e siècle, nous sommes en enfer. Les écrits d'un Ely Fleury sont de cette veine. Il est fort probable que certaines visions soient exagérées, comme par exemple les portraits des habitants du marais, qui sont dans l'esprit des enquêtes demandés aux préfets sur leurs nouveaux départements sous l'Empire. Les enquêteurs sont souvent urbains, issus de milieux sociaux favorisés donc très éloignés du monde rural, et il n'est pas rare de sentir une certaine condescendance dans leurs propos. L'ensemble a tout de même

l'avantage de nous fournir des renseignements épars sur l'activité humaine et sa tentative d'adaptation à cet environnement hostile.

C'est pourtant cet environnement que tend à structurer l'état par la mise en place des syndicats à la même période. La forte hiérarchisation des petits et des grands syndicats vise à obliger les propriétaires de marais à se regrouper pour administrer conjointement les parties de marais qui sont en indivision. De cette manière, on espère parvenir à un entretien régulier des différents fossés et autres ouvrages hydrauliques par une mutualisation des moyens. L'image qu'il ressort ainsi du marais est celle d'une aire à la propriété très fragmentée. De fait, aucun propriétaire n'a les épaules assez solides pour redynamiser le territoire. Les grands investisseurs ne sont plus attirés par cet ensemble de marais salant en dépérissement et de marais pâturés. Les cabanes recensées sur le cadastre napoléonien, qui datent de cette période, et qui pour certaines sont encore conservées en élévation, témoignent de cette tentative de vie dans le territoire du marais. Elles sont souvent aux mains de personnages venant du pourtour du marais, voire de plus loin, et non du marais lui-même. Ce sera une vaine tentative puisque les bâtiments exploitations disparaîtront dans la première moitié du XX^e siècle, les exploitants s'installant sur les anciennes communes installées sur le coteau calcaire alors que le réseau des voies de communication s'est pourtant bien amélioré. Il existe dans ces cabanes de marais une véritable hiérarchie, que le nombre d'ouvertures (portes et fenêtres) alors soumis à l'impôt permet de sentir et dont l'exploration se poursuit.

Cette vision très historique ne doit pas faire oublier qu'une partie importante du programme est orientée vers des aspects plus environnementaux. L'exploitation des carottes sédimentaires réalisées dans le marais, leur confrontation avec l'évolution de la faune de ce riche écosystème (notamment par le biais du mobilier issu des fouilles du secteur) mais aussi des premières analyses sur la composition chimique des coquilles d'huîtres, nous fournira une autre grille de lecture plus naturaliste qu'il nous conviendra de tenter de mettre en parallèle avec les données historiques. Nous essayerons de pondérer les interprétations historiques par celles fournies par les sciences de laboratoire.

Les études archéozoologiques permettent aussi de lier l'exploitation du milieu et les pratiques des habitants. Ainsi le travail sur la morphométrie des ovins des marais charentais illustre l'existence d'une sélection des individus consommés d'après leur sexe. Il est plus commun de consommer des moutons castrés car ils sont plus gras et plus docile. Cependant, des brebis lactantes le sont aussi. L'origine de cette diversité est inconnue (choix, contrainte économique...). Un des autres thèmes de recherche était axé sur l'allométrie des individus.

Deux groupes de moutons se distinguent composés pour le premier d'individus de petite taille et pour le second de moutons plus grands. Cette observation corroborerait des textes du XVIII^e siècle qui mentionnent les « gros » moutons des marais et les « petits » moutons des plaines. Il pourrait y avoir ici une trace d'amélioration des espèces locales.

Les analyses chimiques sur les coquilles d'huîtres, encore peu répandues, sont très prometteuses. La composition chimique de la coquille reflète en partie celle de l'environnement, et de nombreux paramètres physico-chimiques peuvent ainsi être reconstitués. Il est possible de lire les strates d'une coquille comme les dendrochronologues lisent les cernes d'un arbre. Ainsi l'automne est la principale saison de collecte tant au XI^e que au XIV^e siècle. Cependant au XI^e siècle, presque la moitié des spécimens sont collectés au printemps ou en été. D'autres perspectives sont envisagées sur l'amplitude saisonnière des températures et sur l'environnement (salinité).

L'an prochain ces données pourront être mises en perspectives avec le résultat de l'analyse palynologique, sédimentologique et paléo-écologique de la carotte Broue I.